This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE JUDENNE,
Rue de Flandre, n. 178.

Digitized by Google

Digitized by Google

Gabriel Honoré RIQUETI,

Comte de MIRABEAU

Né à Bignon [illegible] de Nemours le [illegible] 1749.
Mort à Paris le 2 Avril 1791

Digitized by Google

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES,

LITTERAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PERE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.

—

TOME DOUZIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.

1836.

SPV

Digitized by Google

DC 416
M7A3
v.12

Digitized by Google

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE IX.

Nomination de Mirabeau au grade de chef de bataillon de la garde nationale. — Lettre inédite que lui adresse le bataillon. — Réponse inédite. — Mirabeau est nommé président de l'Assemblée nationale. — Pourquoi cette nomination tarda-t-elle autant? — Explications. — Éclat de cette présidence. — Célèbres réponses de Mirabeau à diverses députations. — Aux quakers. — Aux docteurs agrégés, etc. — Rumeurs publiques au sujet du départ de *Mesdames*. — Note secrète adressée au Roi par Mirabeau à cette occasion. — Extrait du discours de Mirabeau à l'Assemblée sur le même sujet. — Débats à propos d'une loi à faire sur *l'émigration*. — Opposition véhémente de Mirabeau. — Extrait de son discours. — *Si vous faites une loi sur les émigrans, je jure de*

Digitized by Google

n'y obéir jamais ! — Débats de plus en plus orageux. — *Silence aux trente voix !* — Arrêt de mort de Mirabeau. — Séance du soir à *la Société des jacobins*. — Violente attaque de Duport et d'Alex. de Lameth contre Mirabeau. — Sa réponse noble et ferme. — Il est nommé membre du Directoire du département de Paris. — Adresse qu'il lit à l'Assemblée. — Autre adresse lue au Roi par Mirabeau. — Solennelles professions de foi constitutionnelles et monarchiques. — Caisse d'épargnes *de Lafarge*. — Exposé préliminaire. — Extrait du discours de Mirabeau à ce sujet. — Vues de Mirabeau sur les ateliers de secours et sur la mendicité. — Projet inédit de réglement. — Sur la *régence*. — Doit-elle être élective ou héréditaire? — Mirabeau trouve la question prématurée. — Il ne peut en empêcher la discussion. — Extrait de son discours. — Sur *les mines*. — Préliminaires. — Extraits des divers discours de Mirabeau. — Quoique mourant, il monte cinq fois à la tribune, où il ne doit plus reparaître. — *Sur les successions en ligne directe et sur le droit de tester*. — Extaits du discours posthume de Mirabeau. — *Travail sur l'éducation publique*, ouvrage de Cabanis, attribué à Mirabeau. — Derniers travaux politiques de Mirabeau. — Notes adressées au Roi et à la Reine. — Explications préliminaires. — Nécessité de faire recouvrer au Roi une partie de sa liberté. — Se séparer absolument de la cause des émigrés et des contre-révolutionnaires. — Combattre avec non moins de franchise, d'adresse et de vigueur, les projets des anarchistes en dedans et en dehors de l'Assemblée. — Exemples contemporains de leur audace, et du cynisme démagogique de la presse, leur organe. — Grand Mémoire inédit adressé par Mirabeau à la Reine, sur les moyens de défendre contre l'anarchie la constitution et la royauté, et de donner à l'une la perfection, à l'autre la force et la stabilité qui leur manquent. — Plan de conduite pour le Roi et la Reine. — *Un coup de fusil est le moindre des dangers qui menacent*. — Plan d'opérations. — Analyse développée.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU LIVRE X.

État antérieur de la santé de Mirabeau. — Malade dès les premières séances de l'Assemblée. — Aggravation lente, mais marquée. — Inquiétude de ses amis. — Mirabeau livré à de tristes pressentimens. — Adieu à Ét. Dumont partant pour Genève. *Je mourrai à la peine.* — *Nous ne nous reverrons pas.* — *Quand je ne serai plus, on saura ce que je valais.* — Alarmes de la famille. — Elle craint les attentats cachés. — Preuve qu'il y a eu un projet d'assassiner Mirabeau. — Après ce dessein manqué, la famille craint le poison. — Mirabeau y croit lui-même. *Je me sens dépérir, je me sens consumer à petit feu.* — Précautions recommandées à Mirabeau. — Première invasion de la maladie. — Après une crise terrible, il surmonte son mal. — Il parle cinq fois sur les *mines* dans la même séance. — Il sort épuisé et mourant. — Mirabeau alité. — Premier et sinistre aspect de la maladie. Premiers soins. — Amélioration apparente, mais passagère. — Redoublement décisif. — Sollicitude publique. — Bulletins distribués d'heure en heure et insuffisans. — Messages ostensibles et secrets du Roi. — Députation de la *Société des amis de la constitution.* — Refus d'Alex. de Lameth de l'accompagner. — Mot amer de Mirabeau. — Marche rapide de la maladie. — Mirabeau à la fois isolé et entouré. — Visite de M. de Talleyrand. — Touchante réconciliation *in extremis.* — Entretien de haute politique. — Il faut une alliance systématique et durable entre la France et l'Angleterre. — Effusions de Mirabeau avec ses amis. — Mme du Saillant, MM. de Lamarck, Frochot, Pellenc, de Comps. — Dévoûment et tendresse de son médecin Cabanis. — Il demande une consultation. — Refus et emportement de Mirabeau. — M. Jeanroi appelé et repoussé. — Même refus au docteur Ant. Petit. — Nouvelles tentatives sans succès. — Mirabeau toujours préoccupé des affaires publiques. — Ant. Petit est enfin reçu. —

Digitized by Google

Franchise noble et touchante du malade. — Plus d'espoir de de le sauver. — Mirabeau fait son testament. — Agonie lente et sans douleur. — Force surnaturelle de pensées et de langage. — Courage simple et majestueux. Adieux touchans. — Dernière préoccupation des intérêts publics. — Dernières souffrances. — Mirabeau demande de l'*opium*. — Il meurt en soupçonnant la pieuse fraude de ses amis. — Dernières et prophétiques paroles de Mirabeau. — Ouverture de son corps. — Solennité de l'opération. — Résultats de l'autopsie. — Le poison est nié. — Il le fallait bien, sous peine des plus grands malheurs. — Conviction contraire de la famille, et de plusieurs médecins assistans. — Motifs qu'ils en donnent. — Probabilité du poison. — Détails et anecdotes à ce sujet. — Événement intérieur, au moment même de la mort de Mirabeau. — Son secrétaire désespéré essaie de se suicider. Il est secouru et sauvé, malgré cinq blessures. — Ses interrogatoires. — Ses nobles réponses. Enlèvement des papiers secrets de Mirabeau. — Touchante conversation qu'avaient eue, à ce sujet, Mirabeau et le comte de Lamarck. — *Le connaisseur en belles morts.* — Témoignages de la sympathie publique. — Démarche d'un jeune homme qui offre de subir *la transfusion du sang* pour sauver Mirabeau. — Deuil décrété par les corps constitués et les associations particulières. — Vœu testamentaire de Mirabeau d'être enterré près de son père. — *Le département de Paris* demande que le Panthéon soit consacré à la sépulture des grands hommes, et que le corps de Mirabeau y soit placé le premier. — Décret conforme de l'Assemblée. — Détail des funérailles. — Procès-verbal authentique. — Oraisons funèbres prononcées dans toutes les parties du royaume. Manifestations de la presse anarchique. — Malédictions prononcées par Marat, Fréron, Camille Desmoulins, etc., contre la mémoire de Mirabeau. — Hommages unanimes des constitutionnels monarchiques. — Extraits. — Pièces de théâtre jouées en l'honneur de Mirabeau. — Portraits, peintures, sculptu-

Digitized by Google

res, gravures, médailles, allégories, etc. — Pélerinage à la tombe de Mirabeau fait six mois après sa mort. — Renouvellement du cercueil. — M. Frochot demande à l'Assemblée que l'État paie les dépenses des obsèques de Mirabeau, mort insolvable. — Décret conforme. — Réaction naturelle. — A propos des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, les anarchistes proscrivent la mémoire de Mirabeau, leur plus redoutable ennemi. — Ruhl. — Courte notice. — La sainte ampoule. — *Les incendies provisoires*. — Rapport de Ruhl. — Premier décret de la Convention. — Rapport de M. J. Chénier. — Décret qui ordonne que le corps de Mirabeau *sera retiré du Panthéon*. — Délais prolongés. — Procès-verbal de l'extraction du corps qui est déposé au cimetière Sainte-Catherine. — Réhabilitation ultérieure. — Le portrait de Mirabeau présenté aux Conseils des *anciens* et des *cinq cents*. — Lenoir-Laroche. — Cabanis. — Briot. — Résumé général de l'ouvrage. — Physique de Mirabeau. — Son caractère privé. — Ses fautes et leur excuse. — Ses punitions et ses malheurs. — Ses regrets du passé. — Des défauts graves plutôt que de véritables vices. — Ses opinions en matière de religion. — Citation de lettres inédites. — Son caractère politique. — Ses doctrines. — Ses principes. — Ses desseins. — Ses talens. — Son style comme écrivain. — M. Victor Hugo. — M. D. Nisard. — Laharpe. — Eloquence de Mirabeau. — N'est pas la plus remarquable de ses qualités d'homme d'état. Les autres qualités qui le distinguent, exceptionnelles par leur mesure et par leur réunion. — Les collaborateurs de Mirabeau. — Nécessités de sa correspondance. — *Les ports de lettres*. — Quittance singulière. — Le baron d'Ogny. — Louis XVI. — M. de Comps. — Clavière. — Duroveray. — Reybaz. — Et. Dumont. — Attachement de Mirabeau pour lui. — Lettre inédite d'adieu à Ét. Dumont partant pour Genève. — Parallèle en action des deux caractères. — Du reste Et. Dumont étranger à la publication des *Souvenirs*. — Lettre inédite d'Et. Dumont. — M. Jules Janin. — Son

Digitized by Google

jugement sur les *Souvenirs*. — M. Pellenc. Sa participation aux travaux de Mirabeau. — Son talent. — Son dévoûment. — Sa modestie. — Sa pieuse fidélité à la mémoire de Mirabeau. — Sa mort. — Du talent de Mirabeau orateur. — Ses improvisations. — Son attitude à la tribune, et son action oratoire. — M. Victor Hugo. — Citations. — Définitions et descriptions des contemporains de Mirabeau. — Mme de Staël. — Et. Dumont. — M. J.-Ch. Bailleul. — Ferrières. — Cérutti. — Laharpe. — Rôle qu'a rempli Mirabeau. — Celui qu'il allait remplir. — Ses plans de restauration constitutionnelle auraient-ils réussi ? — Motifs de croire à l'affirmative. — Développemens. — Ce qu'il aurait fait. — Ce qu'il n'aurait pas fait. — Ce qu'il aurait empêché. — Conclusion.

Digitized by Google

LIVRE IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

IX.

Le 18 janvier 1791, Mirabeau, qui demeurait à la Chaussée-d'Antin, fut nommé chef du bataillon local de la garde nationale (1). Nous insérerons ici la lettre d'avis de cette élection, et la réponse :

« Notre bataillon était assemblé pour la nomi-

(1) Marat dit, dans le n° 420 de l'*Ami du peuple*, que cette élection fut faite *par les mouchards du maire et du général*.

Digitized by Google

» nation d'un commandant; il ne pouvait être » choisi que parmi les volontaires. On apprend » que vous êtes enrôlé. On se rappelle que vous » êtes le père et le créateur des gardes nationa- » les; aussitôt un vœu unanime vous porte à la » place de commandant.

» Oui, vous nous commanderez; vous nous gui- » derez, vous nous soutiendrez dans le chemin de » l'honneur et de la liberté...; vous nous prési- » derez aussi. (Il y a long-temps que la prési- » dence vous est due!)

» Puisse le choix libre de vos concitoyens vous » dédommager de l'oubli trop long de tant de ser- » vices rendus à la patrie! Puisse l'hommage sin- » cère de vos camarades payer ces élans sublimes » de génie et de patriotisme, qui ont sauvé la na- » tion et la liberté dans les crises les plus orageu- » ses de la révolution! Puissent-ils vous venger de » la méchanceté de tant d'hommes pervers achar- » nés à persécuter le mérite!

» Recevez l'acte de votre nomination. Soyez » notre commandant sans cesser d'être notre ca- » marade. Nous serons vos défenseurs et vos amis.»

Voici la réponse de Mirabeau :

« Votre camarade accepte le grade de votre » commandant. Il vous a paru plus propre à le » remplir qu'il ne le croit lui-même. Mais un ci- » toyen n'est jamais quitte envers la patrie. Nous » avons tous fait notre apprentissage, et je vais

Digitized by Google

» faire le mien. Je dois seulement, pour commencer mes nouveaux rapports avec vous par ceux » de la confiance et de l'amitié, vous soumettre » une observation dont je vous ferai vous-mêmes » les juges. La place dont vous m'honorez ne me » rend pas sans doute inéligible aux fonctions administratives que, par mon goût personnel, je serais peut-être plus capable de remplir; j'accepte » donc, car dans mes principes, un individu n'a » pas même le droit de refuser le poste où ses concitoyens lui ordonnent de se placer. Mais si » j'étais appelé à d'autres fonctions, l'incompatibilité soit de fait, soit légale, qu'il pourrait y » avoir entre deux places également honorables, » me forçant alors d'opter et de prendre ma » conscience pour juge, je ne voudrais pas que » vous pussiez regarder le choix que je ferais de » la place à laquelle je me croirais moins inhabile, comme une désertion de celle que vous » venez de m'accorder. Je consentirais à ne point » opter moi-même, mais vous opteriez pour moi; » et, appelé parmi vous avec tant de bonté, je ne » vous quitterais sûrement qu'avec votre suffrage. » Au témoignage de votre amitié, vous avez ajouté » des éloges auxquels j'aurais mieux répondu si » je les avais mieux mérités. Je n'ai fait que mon » devoir, et la société ne me doit rien. La calomnie est un prix que mes efforts ont obtenu. » Si j'avais besoin d'être consolé, les faveurs de

Digitized by Google

» mes concitoyens y suffiraient mille fois. Mais » je n'ai connu que l'envie de servir, et jamais » celle des récompenses. »

Quelque flatteuse que fût cette distinction, Mirabeau en ambitionnait bien plus une autre qu'il allait recevoir, et qu'il estimait, avec raison, la plus glorieuse de toutes celles qu'un citoyen peut obtenir.

A la fin de janvier 1791, il fut nommé président de l'Assemblée nationale ; et si l'on considère que le vingt-unième mois de la session était arrivé, et que quarante-deux présidens, dont huit deux fois réélus(1), avaient précédé l'illustre orateur, il sera évident qu'il faut chercher dans des causes particulières et des motifs personnels, de quoi expliquer le retard d'une pareille promotion.

En effet quand, jusqu'alors, il s'était agi d'autres candidats, le côté gauche, pour faire prévaloir les siens, ce qui arriva toujours, avait voté en masse, pour ainsi dire, sans que le côté droit pût ou voulût les exclure. Mais quand les amis de Mirabeau avaient essayé de le porter à la présidence, on avait vu le côté gauche se diviser : une opposition s'était formée de beaucoup de membres qui, les uns sans comprendre, les autres, parce qu'ils

(1) MM. de Clermont-Tonnerre, Freteau, l'abbé depuis duc de Montesquiou, Thouret, de Bonnay, Emmery, Bureaux de Pusy, d'André. — Ces deux derniers furent trois fois présidens de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

comprenaient fort bien les plans restaurateurs et monarchiques de Mirabeau, s'attachèrent constamment à le combattre, et surtout à le calomnier. Le côté droit, profitant de cette scission, s'était, à chaque occasion, joint tout entier à ses adversaires les plus acharnés; et c'est seulement ainsi que peut s'expliquer le singulier spectacle d'un grand corps politique qui, pendant près de deux années consécutives, plaça toujours à sa tête des hommes que distinguait à peine un talent du second ordre; tandis qu'il s'opiniâtra à refuser ses suffrages au puissant orateur qui, depuis le premier jusqu'au dernier jour, avait toujours éclairé, toujours passionné, et souvent dirigé l'Assemblée nationale.

Cette fois, l'acte de tardive justice fut, comme l'avaient été tant d'injustes exclusions, l'effet d'une combinaison d'intrigues, d'une transaction entre les partis. Les meneurs du côté droit se laissèrent enfin persuader qu'il était temps de joindre la confiance due aux intentions de Mirabeau, à l'admiration qu'arrachait son génie; à leur tour, les hommes influens de l'extrême gauche furent avertis que leur patron, Adrien Duport, ne monterait au fauteuil, qu'à la condition d'y être précédé par Mirabeau; les constitutionnels des deux côtés votèrent pour celui-ci (1), et ainsi se consomma, le

(1) Quelques jours auparavant la même combinaison avait donné à Mirabeau, le 15 janvier, 149 voix, et le 3, 178,

Digitized by Google

samedi 29 janvier, l'événement, à la fois si simple et si extraordinaire, d'une présidence qui devait laisser de longs souvenirs, et par la manière neuve, originale, imposante dont elle fut remplie, et par l'unanime admiration de tous les partis, qui cette seule fois furent d'accord à louer le président, et par l'irréparable malheur qui suivit de si près.

« Jamais cette place ne fut aussi bien remplie. » Il y montra des talens tout nouveaux ; il y mit » un ordre et une netteté de travail dont on n'a- » vait point d'idée : il écartait les accessoires ; » d'un mot il éclaircissait la question, d'un mot » il apaisait le tumulte. Ses ménagemens pour » tous les partis, le respect qu'il montrait toujours » à l'Assemblée, la précision de ses discours, les » réponses aux différentes députations qui venaient » à la barre, réponses, soit improvisées, soit pré- » parées, toujours faites avec dignité et avec grâce, » satisfaisantes, même dans les refus ; en un mot, » son activité, son impartialité et sa présence d'es- » prit ajoutèrent à sa réputation et à son éclat » dans une place qui avait été l'écueil de la plu- » part de ses prédécesseurs. Il avait eu l'art de » paraître le premier, et de fixer l'attention géné- » rale sur lui, lors même que, ne pouvant plus

c'est-à-dire trois de moins que la majorité, le nombre des votans étant de 361.

Digitized by Google

» parler à la tribune, il semblait être déchu de » sa plus belle prérogative. Quelques-uns de ses » ennemis et de ses envieux qui l'avaient choisi » pour l'effacer, pour le réduire au silence, eu- » rent le chagrin d'avoir ajouté un nouveau fleu- » ron à sa gloire (1). »

Outre la direction des débats où Mirabeau montra, comme vient de le dire un de ses juges les moins bienveillans, une admirable netteté d'esprit et une dignité vraiment majestueuse (2), outre la lucidité des résumés que ses prédécesseurs avaient négligés (3), on a cité ses réponses à plu-

(1) Et. Dumont (*Souvenirs*, page 264.)

(2) Il n'y aurait pas eu de la dignité, mais une grossière arrogance dans l'apostrophe que Montgaillard (t. 2, p. 299) prête à Mirabeau en lui faisant dire à un officier du Roi : « Je vous ordonne d'aller dire sur-le-champ au Roi que le pré- » sident des représentans de la nation française est ici. »

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que l'historien ajoute : « Le monarque n'oublia jamais ce manque de respect envers » sa personne, et de là vint la répugnance qu'il montra lors- » qu'il fut question de l'élever au ministère. »

Ainsi, Montgaillard oublie : 1° la date de la scène qu'il invente (février 1791) ; 2° la résolution du 7 novembre 1789 et le décret subséquent, qui prononçaient l'incompatibilité des fonctions de ministre et de député.

(3) Il tenait les matériaux de ses résumés de M. Frochot, dont l'esprit net et méthodique était essentiellement propre à ce genre de travail. Du 1er au 15 février, on a entendu plusieurs fois Mirabeau dire : « N'est-il pas vrai que Frochot et » moi nous ne présidons pas mal? »

Digitized by Google

sieurs adresses et députations, notamment à celle des auteurs lyriques qui, le 3 février, proposèrent un règlement projeté dans l'intérêt des théâtres et de l'art théâtral ; à celle de la municipalité de Paris, qui, le 8 février, sollicitait le paiement de ses créances sur l'État, et réclamait contre la surcharge et l'illégalité de ses taxes d'octroi ; à celle des *Quinze-Vingts*, qui dénonçaient l'administration déprédatrice du cardinal de Rohan ; à celle d'une *société des inventions et découvertes*, qui exposait le but de son institution.

Le 10 février, à la séance du soir, Mirabeau était assez malade d'une fièvre opiniâtre et d'une grave ophtalmie pour n'avoir pas pu présider le matin (1) ; il eut à répondre à une députation de quakers qui demandaient la permission de pratiquer leur religion en France, et d'y constater eux-mêmes leur état civil, selon les formes tolérées en Amérique et en Angleterre.

La réponse de Mirabeau fut digne d'un philosophe, d'un homme d'état, du président d'une grande assemblée politique.

« Les quakers, qui ont fui les persécuteurs et » les tyrans, ne pouvaient s'adresser qu'avec con-

(1) « Je l'ai vu, pendant qu'il était président, se faire appliquer des sangsues dans l'intervalle de la séance du matin » à celle du soir, et se rendre à l'Assemblée le cou enveloppé » de linges, pour étancher les restes du sang. » (Et. Dumont, *Souvenirs*, page 266.)

Digitized by Google

» France aux législateurs qui, les premiers, ont ré-
» duit en lois les droits de l'homme; et la France
» régénérée, la France au sein de la paix, dont
» elle recommandera toujours l'inviolable respect,
» et qu'elle désire à toutes les autres nations,
» peut devenir aussi une heureuse Pensylvanie.

» Comme système philanthropique, vos princi-
» pes obtiennent notre admiration; ils nous rap-
» pellent que le premier berceau de chaque
» société fut une famille réunie par ses mœurs,
» par ses affections et par ses besoins Eh! sans
» doute les principes les plus sublimes seraient
» ceux qui, créant une seconde fois, pour ainsi
» dire, l'espèce humaine, la rapprocheraient de
» cette première et vertueuse origine.

» L'examen de vos doctrines, considérées comme
» des opinions, ne nous regarde point. Nous
» avons prononcé. Il est une propriété qu'aucun
» homme ne voudrait mettre en commun, les
» mouvemens de son âme, l'élan de sa pensée;
» ce domaine sacré place l'homme dans une hié-
» rarchie plus relevée que l'état social. Citoyen,
» il adopte une forme de gouvernement; être
» pensant, il n'a de patrie que l'univers. Comme
» système religieux, vos doctrines ne seront donc
» point l'objet de nos délibérations, car les rap-
» ports de chaque homme avec l'Etre d'en haut
» sont indépendans de toute institution politique;
» entre Dieu et le cœur de chaque homme, quel

Digitized by Google

» gouvernement oserait être l'intermédiaire ? » Comme maximes sociales, vos réclamations doivent être soumises à la discussion du Corps législatif. Il examinera si la forme que vous observez pour constater les naissances et les » mariages, donne assez d'authenticité à cette filiation de l'espèce humaine, que la distinction » des propriétés rend indispensable, indépendamment des bonnes mœurs ; il discutera si une » déclaration, dont la fausseté serait soumise aux » peines établies contre les faux témoins et les » parjures, ne serait pas un véritable faux serment.

» Estimables citoyens, vous vous trompez ; vous » l'avez déjà prêté ce serment civique que tout » homme digne d'être libre a plutôt regardé » comme une jouissance que comme un devoir. » Vous n'avez pas pris Dieu à témoin, mais vous » avez attesté votre conscience, et une conscience » pure n'est-elle pas un ciel sans nuage? cette partie » de l'homme n'est-elle pas un rayon de la divinité? » vous dites encore qu'un article de votre religion » vous défend de prendre les armes et de tuer, » sous quelque prétexte que ce soit : c'est sans doute » un beau principe philosophique que celui qui » donne, en quelque sorte, ce culte à l'humanité. » Mais prenez garde que la défense de soi-même » et de ses semblables, ne soit aussi un devoir religieux. Vous auriez donc succombé sous les » tyrans? Puisque nous avons conquis la liberté

Digitized by Google

» pour vous et pour nous, pourquoi refuseriez-
» vous de la conserver? vos frères de la Pensyl-
» vanie, s'ils avaient été moins éloignés des sau-
» vages, auraient-ils laissé égorger leurs femmes,
» leurs enfans et leurs vieillards, plutôt que de
» repousser la violence? et les stupides tyrans, les
» conquérans féroces, ne sont-ils pas aussi des
» sauvages?

» L'Assemblée discutera toutes vos demandes
» dans sa sagesse, et si jamais je rencontre un
» quaker, je lui dirai : Mon frère, si tu as le
» droit d'être libre, tu as le droit d'empêcher
» qu'on ne te fasse esclave. Puisque tu aimes ton
» semblable, ne le laisse pas égorger par la tyran-
» nie, ce serait le tuer toi-même. Tu veux la
» paix, eh bien! c'est la faiblesse qui appelle la
» guerre; une résistance générale serait la paix
» universelle. »

Le 14 février, une députation de docteurs agrégés demandait l'abolition du règlement qui, depuis plus d'un siècle, leur défendait l'enseignement des lois, et attribuait aux seuls professeurs de la faculté de droit le privilége d'enseigner le droit public. Mirabeau saisit cette occasion de signaler, comme président de l'Assemblée nationale, sa haine de citoyen contre tous les monopoles, ses vœux et ses projets de publiciste pour l'amélioration des lois :

Digitized by Google

« C'est, » dit-il, « parmi les maîtres éclairés » de l'art que les productions humaines trouvent » leurs meilleurs juges; sous ce point de vue » notre nouvelle constitution mérite une estime » particulière de la part des jurisconsultes, » comme elle a des droits à votre attachement, » à titre de citoyens. L'Assemblée nationale reçoit » avec intérêt l'expression de vos sentimens à ce » double égard. Nous approchons de l'instant où » la plus grande partie du droit public et privé » qui nous a régis jusqu'à ce jour, sera mêlée » dans ces vastes ruines dont nous nous voyons » environnés. Il ne restera plus guère à notre » usage, de l'ancienne jurisprudence, que ces » vérités éternelles qui, prises dans la nature de » l'homme et de la société, voient tout changer » autour d'elles, sans jamais changer elles-mêmes, » et qui sont le principe de toute régénération » durable. Le droit naturel a été le tronc primitif » de toutes les tiges de cette science générale » qu'on appelle *droit*. Mais des branches para- » sites ont fini par étouffer l'arbre. Il a fallu les » abattre, il faudra descendre jusqu'aux racines » pour faire pousser partout des rejetons sains et » vigoureux. Beaucoup de choses sont faites sur » cette matière, beaucoup d'autres sont à faire » encore, notre droit particulier n'exige pas » de moindres réformes que notre droit public » n'en a éprouvé. Nous avons déjà fourni une

Digitized by Google

» assez ample matière à l'enseignement général.
» Hommes de loi, vous êtres désignés par votre
» état même, pour faire connaître et chérir nos
» lois. La justice a toujours eu pour tous les
» peuples quelque chose de sacré ; il faut qu'elle
» soit sacrée aussi pour les rois, qui délèguent le
» pouvoir judiciaire, mais qui ne doivent ni
» l'exercer ni exercer sur lui aucune domination,
» ni même aucune influence (1). Nous venons
» d'élever partout de nouveaux temples en l'hon-
» neur de la justice. Vous êtes comme les prê-
» tres de ces temples, vous en enseignerez le
» culte, vous en écarterez les fausses doctrines,
» vous empêcherez que la religion de la justice ne

(1) Ce que disait ici Mirabeau assis sur le fauteuil (parallèle tout au moins au trône) de la présidence d'une législature dont la brusque et dominatrice omnipotence était sans exemple dans l'histoire, il l'avait dit treize ans plus tôt entre les quatre murs d'une étroite prison : « La distribution de la » justice n'est le droit du souverain que parce que le corps » social lui a délégué tout son pouvoir pour l'exécution des » lois. Ainsi ce droit n'est et ne peut être que celui d'ériger » des cours de justice pour l'administrer dans tous les cas » possibles en son nom, qui n'est autre que la nation prise » collectivement, selon les lois admises dans cette société. » Car il serait absurde et impossible que le souverain exerçât » personnellement le pouvoir judiciaire dans les affaires ci- » viles, et injuste et même tyrannique qu'il jugeât dans les » affaires criminelles, puisqu'il est partie publique dans tous » les délits, comme préposé par le corps social pour les pour- » suivre. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, p. 187.)

Digitized by Google

» se souille avec le temps par des coutumes in-
» sensées, par des interprétations infidèles. —
» Avant toutes les facultés du royaume, il existait
» une grande faculté, celle de la réunion de
» tous les citoyens qui, chacun dans leurs divers
» genres, ont le droit de donner essor à leurs ta-
» lens, et de se rendre utiles à leur patrie. Si
» l'esprit des corporations a été de tout res-
» serrer, de tout arrêter, celui de la constitution
» actuelle est de tout développer, de tout étendre:
» elle s'applique à rouvrir les canaux qui peuvent
» rendre libre et facile toute espèce d'utile com-
» munication, et surtout celle de l'esprit et de la
» pensée. — Ne doutez point que cette Assemblée
» ne considère votre demande dans ses rapports
» avec les principes de liberté et de sagesse qui
» l'ont dirigée jusqu'à présent (1). »

Un très petit fait qui devint un assez grand événement, et qui, à toute autre époque, aurait passé inaperçu, excitait alors une défiance et une irritation générales.

Depuis long-temps des projets de fuite prochaine de la part du Roi avaient été chaque

(1) La mort de Mirabeau suivit de si près, que sa signature ne fut pas apposée sur les procès-verbaux des séances qu'il avait présidées. Un décret du 7 juin dut y pourvoir, en chargeant le président d'alors (Dauchy) de remplir cette formalité.

Digitized by Google

matin annoncés par des journaux qui, en haine de la royauté, s'efforçaient de compromettre le monarque par la sorte de supposition qui devait lui nuire le plus dans l'esprit du peuple; tactique aussi habile que perfide, car pendant qu'ils reprochaient un pareil dessein au Roi, comme la permanente et criminelle préoccupation de sa pensée, ils ne cessaient en l'outrageant et en le menaçant, avec un redoublement quotidien d'audace et de fureur, de le pousser par le découragement, par la colère, par la terreur, à prendre le parti désespéré d'une évasion (1).

Les sinistres rumeurs répandues à ce sujet avaient pris plus de consistance au commencement de février 1791, parce qu'on savait qu'un voyage en Italie était projeté par les tantes du Roi, *Mesdames;* projet fort naturel, il faut le dire, car, malgré la solitude où elles vivaient, uniquement occupées d'actes de bienfaisance et

(1) Nous rapporterons un seul exemple pris dans les *Annales patriotiques* de Carra pour prouver que les suppositions les plus folles ne coûtaient rien aux anarchistes, pourvu qu'ils abusassent le peuple. Tout en prédisant une évasion *furtive,* le N° du 1er février parle « des écuries du Roi et des gardes-» du-corps à Versailles, où se trouvaient au delà de sept cents » chevaux toujours sellés, bridés, et prêts à partir au moin-» dre signal; et de plusieurs voitures du Roi sur lesquelles » on chargeait de très grandes vaches de cuir, bien remplies, » et dont les armes, peintes sur les panneaux, étaient pres-» que entièrement effacées. »

Digitized by Google

de piété, ces princesses sexagénaires étaient, comme tout le reste de la famille royale, en butte aux insultes et aux dénonciations des journaux; et déjà elles voyaient venir l'époque où, de même que le Roi, elles seraient forcées de chasser les prêtres de leur choix qui avaient refusé le serment, et de recourir au ministère d'ecclésiastiques qui, en le prêtant, s'étaient attiré la réprobation du plus grand nombre des fidèles timorés, et les censures de l'Église.

A l'occasion de ce projet de voyage, Mirabeau avait adressé une Note au Roi; il lui avait représenté les danger de la prévention populaire, et les inconvéniens que pourrait avoir le départ des princesses; en effet, disait-il, elles peuvent être arrêtées : si c'est loin, il y a de quoi remuer toute la France; si c'est près, la sédition en les ramenant peut arriver jusqu'au château même, car quel indice, quel présage, la malveillance ne peut-elle pas attacher à cette tentative d'émigration?

Soit que les représentations de Mirabeau n'eussent pas été comprises, soit que le faible Louis XVI n'eût pas su, dans cette circonstance comme dans bien d'autres, prendre une résolution ferme, et la faire prévaloir sur les obsessions domestiques, *Mesdames* étaient parties le 18 février, après s'être procuré deux passeports signés, l'un par le Roi et par son ministre des affaires étrangères, l'autre par la municipalité de Paris; mais celle de la

Digitized by Google

petite ville de Moret essaya de retenir les voyageuses ; leur escorte de trente-trois dragons força le passage ; le même empêchement se renouvela à Arnay-le-Duc (1), non de la part de la municipalité, qui permettait la sortie, mais de la part du peuple, qui s'y opposa ; enfin la question de savoir si le départ serait permis ou empêché, fut soumise à l'Assemblée nationale par les deux municipalités, et par les princesses elles-mêmes(2).

Le 14 février, à propos des rumeurs qu'avait excitées ce voyage, où l'on croyait voir un indice de la prochaine évasion du Roi, toute la population parisienne s'était émue, l'insurrection la plus violente avait été sur le point d'éclater aux abords et dans les cours des Tuileries, et n'avait cédé qu'à une vigoureuse démonstration de la garde nationale (3). La commune de Paris

(1) Le 20 février 1791.

(2) Voici leur lettre: « Parties de Bellevue avec un passe-» port du Roi et une délibération de la municipalité de Pa-» ris, qui constate le droit qu'a tout citoyen de traverser le » royaume, nous avons été arrêtées à Arnay-le-Duc, malgré » le district et la municipalité. Nous n'avons pas pris de pas-» seport de l'Assemblée nationale, mais elle a déclaré par un » décret qu'elle ne donnerait de passeports qu'à ses mem-» bres..... Nous ne voulons être et nous ne sommes, d'après » la loi, que des citoyennes.....

» Nous sommes avec respect, Monsieur le président, vos » très humbles et très obéissantes servantes, etc. »

(3) Comment le peuple, qui n'écoutait que les clubs, et

Digitized by Google

avait demandé qu'un décret fût rendu relativement à la résidence de la famille royale. Mirabeau, encore président, avait à cette occasion dirigé vers le Roi un hommage consolateur, en disant : « Ne croyez pas, quelle que soit la conduite de ceux qui l'entourent, que le monarque qui répare les fautes des rois, puisse jamais être isolé. Un grand peuple est devenu sa famille ; son nom, joint à celui de la nation et de la loi, est prononcé dans tous nos sermens ; et un ordre durable assurera tout à la fois son bonheur et sa puissance. »

Le 24 février, tout en blâmant avec force le chef d'escorte qui avait violé les défenses de la municipalité de Moret, Mirabeau proposa l'ordre du jour ; mais le débat continua par suite de l'insistance des autorités d'Arnay-le-Duc ; Mirabeau revint sur la même conclusion ; ce n'est ici,

qui ne lisait que leurs journaux, n'aurait-il pas été soulevé par ces paroles de Marat : « Il faut garder ces béguines (Mesdames) en ôtage, et il faut donner triple garde au reste de la famille..... Observez bien, citoyens, que les tantes du Roi laisseraient trois millions de dettes, et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis : observez encore qu'elles doivent emmener avec elles le Dauphin, et qu'on laissera aux Tuileries un enfant de même âge et de même figure, qu'on élève depuis dix huit mois avec lui pour consommer ce rapt prémédité. » (*Ami du peuple*, n° 371.)

Digitized by Google

continua-t-il, qu'une question de fait, puisqu'il n'y a pas de loi préexistante dont on puisse alléguer la violation ; et « ce que l'Assemblée statuera demain ou après, ne décidera pas si » *Mesdames* ont aujourd'hui le droit de voyager. » Aucune loi ne les en empêche ; l'Assemblée a » été instruite de ce voyage, et elle n'y a pas » mis d'obstacle ; il faut bien que la municipalité » de Paris ait pensé ainsi ; puisqu'elle n'a pas demandé l'exécution d'une ancienne loi, mais » une loi nouvelle. . . . . »

« Mais, » ajoutait-il, « à défaut de loi, on parle » du *salut du peuple*... Le salut du peuple n'est » pas intéressé à ce que *Mesdames* couchent trois » ou quatre jours de plus en route. Leur voyage » est peut-être un mouvement d'imprudence, » mais il ne porte aucune atteinte à la loi. Tous » les bons citoyens, sans doute, doivent, dans » les circonstances qui nous pressent, rester à » leur poste, et montrer leur attachement au » chef de la nation. *Mesdames* ont fait une chose » imprudente, impolitique, mais non illégale : il » n'y a donc pas lieu à délibérer ; et, puisqu'il » y a eu empêchement à l'exécution de la loi, » il faut renvoyer au suprême exécuteur de la » loi. Pourquoi l'Assemblée se chargerait-elle » d'une responsabilité qui n'est pas la sienne ? » Je soutiens qu'il est de sa sagesse, de sa politique, si un corps aussi puissant peut avoir de la

Digitized by Google

» politique, de renvoyer cette affaire au pouvoir » exécutif. »

Cette proposition fut, non pas dans la forme, mais au fond, adoptée par décret du même jour, qui défendit à la municipalité d'Arnay-le-Duc de s'opposer au voyage des tantes du Roi.

Mais le fait du départ des princesses avait vivement éveillé la sollicitude de l'Assemblée.

D'un côté, on présentait un projet de loi sur *la résidence des fonctionnaires publics ;* et, après un orageux débat, influencé par les manifestations du dehors (1), on donna la priorité à un autre projet qui avait été demandé, pour mettre un terme aux émigrations.

Le comité de constitution avait cru d'abord

(1) Nous donnerons encore un exemple de ces déclamations incendiaires qui tenaient pour ainsi dire le peuple en état de fièvre et d'émeute permanentes : « Il s'agit de savoir » ce que doit faire une nation rentrée dans ses droits, lorsque ses anciens maîtres, auxquels elle a daigné conserver » la couronne, deviennent ses plus mortels ennemis, lorsque leur chef est à la tête des conspirateurs qui machinent » sans cesse pour la remettre aux fers; lorsque sa femme, » sœur d'un tyran qui est en armes sur la frontière de l'État, » ne soupire qu'après le moment de se baigner dans le sang » des Français; lorsque son frère et ses cousins sont à la tête » d'une légion de fugitifs conjurés contre leur patrie, et d'une » armée de bandits qu'ils ont enrôlés pour venir fondre sur » le royaume et massacrer les amis de la liberté. » (Marat, 28 février 1791.)

Digitized by Google

pouvoir proposer des mesures prohibitives ; mais, tout en cédant à l'obligation de les présenter à l'Assemblée, le rapporteur, Chapelier, avait hautement avoué l'impossibilité de les concilier avec les principes de la constitution (1). Des membres insistaient néanmoins ; le 28, Mirabeau, se citant, contre sa coutume, lut les véhémentes adjurations que, dans sa *lettre à Frédéric-Guillaume II*, il avait jadis écrites contre les défenses d'expatriation, et que nous avons rapportées ailleurs, en rendant compte de cet ouvrage, ensuite, « considérant qu'une loi sur les émigrans est in» conciliable avec les principes de la constitution, » il pressa l'Assemblée de déclarer qu'elle ne voulait pas entendre la lecture d'un tel projet de loi, et qu'elle passait à l'ordre du jour, « sans préju» dice de l'exécution des décrets précédemment » portés sur les personnes qui ont des pensions » ou traitemens payés par la nation, et qui sont » hors du royaume. »

Quoique la majorité de l'Assemblée acquiesçât évidemment à cet avis, quelques membres, irrités par les manœuvres hostiles de l'émigration, s'opiniâtraient pour qu'une loi fût rendue. Mirabeau reprit la parole : « La formation de la loi, » dit-il, « ou sa proposition, ne peut se concilier

(1) A cette occasion, Camille Desmoulins appelait l'intègre Chapelier *l'opprobre de la Bretagne*.

Digitized by Google

» avec les excès du zèle ; ce n'est pas l'indignation, » c'est la réflexion qui doit faire les lois. L'As- » semblée nationale n'a pas fait au comité de » constitution le même honneur que les Athé- » niens firent à Aristide, qu'ils laissèrent juge de » la moralité de son projet.

« Mais le frémissement qui s'est fait entendre à » la lecture du projet du comité, a montré que » vous étiez aussi bons juges de cette moralité » qu'Aristide, et que vous aviez bien fait de » vous en réserver la juridiction. Je ne ferai pas » au comité l'injure de démontrer que sa loi est di- » gne d'être placée dans le code de Dracon, mais » elle ne pourra jamais entrer parmi les décrets » de l'Assemblée nationale de France. Ce que j'en- » treprendrai de démontrer, c'est que la bar- » barie de la loi qu'on vous propose est la plus » haute preuve de l'impraticabilité d'une loi sur » l'émigration ; . . . . . s'il est des circons- » tances où des mesures de police soient indis- » pensablement nécessaires, même contre les » principes, même contre les lois reçues, c'est le » délit de la nécessité ; et comme la société peut, » pour sa conservation, tout ce qu'elle veut, » cette mesure de police peut être prise par le » Corps législatif ; et lorsqu'elle a reçu la sanc- » tion du contrôleur de la loi, du chef suprême » de la police sociale, elle est aussi obligatoire » que toute autre. Mais entre une mesure de po-

Digitized by Google

» lice et une loi, la distance est immense. La loi » sur les émigrations est, je vous le répète, une » chose hors de votre puissance, parce qu'elle » est impraticable ; et il est hors de votre sagesse » de faire une loi qu'il serait impossible de faire » exécuter, même en anarchisant toutes les par- » ties de l'empire. Il est prouvé par l'expérience » de tous les temps, qu'avec l'exécution la plus » despotique, la plus concentrée dans les mains » des Busiris, une pareille loi n'a jamais été exé- » cutée, parce qu'elle est inexécutable. Une me- » sure de police est sans doute en votre puissance : » reste à savoir s'il est de votre devoir de la pro- » noncer, c'est-à-dire, si elle est utile, si vous » voulez retenir les citoyens dans l'empire, au- » trement que par le bénéfice des lois, que par le » bienfait de la liberté ; car, de ce que vous pou- » vez prendre cette mesure, il n'est pas dit que » vous deviez le faire : mais je n'entreprendrai » pas de le prouver ; je m'écarterais alors de la » question : elle consiste à savoir si le projet du » comité doit être mis en délibération, et je le » nie... Je déclare que je me croirais délié de » tout serment de fidélité envers ceux qui au- » raient l'infamie de nommer une commission » dictatoriale. » Interrompu par des clameurs, Mirabeau s'écria : « La popularité que j'ai ambi- » tionnée, et dont j'ai eu l'honneur de jouir » comme un autre, n'est pas un faible roseau.

Digitized by Google

» C'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. Si vous faites une loi contre les émigrans, je jure de n'y obéir jamais ! »

Cette séance, une des plus orageuses de la session, marqua, plus qu'aucune autre, la séparation profonde qui existait entre une majorité conservatrice et une minorité faible dans l'Assemblée, mais forte au dehors par son patronage anarchique, mais audacieuse, et qui s'élançait, qui s'efforçait de précipiter la monarchie vers un but inconnu, ou qui plutôt voulait à tout prix se saisir d'un pouvoir dont, quand elle l'eut obtenu, elle ne sut user ni pour restaurer ni pour achever de détruire (1).

La majorité, depuis quelque temps, reconnaissait Mirabeau pour son chef; et à aucune époque l'ascendant de celui-ci ne fut plus marqué, ne donna plus d'espérances aux constitutionnels, n'inspira plus de rage aux factieux. Quelques jours avant, le 25 février, il leur avait jeté, du haut de la tribune, cette menaçante profession de foi ;

(1) Nous parlons de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, si promptement débordée par son propre parti dans l'Assemblée législative qui, par exemple, en ce qui concerne l'émigration, adopta bien vite le projet de loi que la Constituante avait repoussé avec une espèce d'horreur.

Digitized by Google

« Notre serment de fidélité au Roi constitutionnel » est dans la constitution ; je dis qu'il est profondément injurieux de mettre en doute notre respect pour ce serment. Telle est ma déclaration » non équivoque, et pour laquelle je lutterai » avec tout le monde en énergie, bien décidé que » je suis à combattre toute espèce de factieux qui » voudraient porter atteinte aux principes de la » monarchie, dans quelque système que ce soit, » dans quelque partie du royaume qu'ils puissent » se montrer..... Telle est ma déclaration, qui » renferme tous les lieux, tous les temps, tous » les systèmes, toutes les personnes, toutes les » sectes..... »

Jamais l'expression solennelle de cette résolution intrépide n'avait été plus nécessaire, et Mirabeau en proportionnait l'éclatante manifestation au besoin qu'avaient les hommes sages et conservateurs d'un centre autour duquel ils pussent se rallier pour faire face à l'anarchie.

En effet, elle se montrait chaque jour plus à découvert : par exemple, le matin même du 28, et pendant la séance de l'Assemblée, une scène de désordre s'était passée, et Marat en rendit compte en ces termes : « Le perfide Motier (La- » fayette) avait, dès la veille, envoyé ses émissaires » au faubourg Saint-Antoine pour en soulever les » habitans, pour les engager par mille insinua-

Digitized by Google

» tions à se porter à Vincennes et à en démolir le » donjon. » Mais pourquoi cette suggestion atroce? Pour favoriser le projet d'organiser un mouvement aux Tuileries, « car vers le milieu de la nuit les » conjurés devaient faire enivrer la garde, poi- » gnarder les sentinelles et enlever la famille » royale. » C'est ainsi que Marat représente l'échauffourée qui eut lieu le soir au château, où, en arrivant de Vincennes, Lafayette accourut, parce qu'il s'y était formé une réunion de courtisans armés qu'on qualifia *chevaliers du poignard*. Il se borna à les désarmer et à les exclure, au grand regret de Marat, qui disait à cette occasion : « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de ras- » sembler le noir essaim des conspirateurs sous le » fer des grenadiers soldés ; ils avaient droit de » les massacrer, et ils le pouvaient impunément. » Les véritables amis de la liberté déploreront » toujours qu'ils aient laissé échapper une occa- » sion aussi favorable, qui ne se trouvera jamais : » l'Ami du peuple surtout en est inconsola- » ble (1). »

Nous n'étendrons pas plus loin cette digression,

(1) *Ami du peuple*, n° 394. Nous ajouterons que les imprudens royalistes que Marat vouait ainsi aux poignards des assassins, n'avaient apparemment pas les intentions qu'on leur supposa, puisque, faute de preuves et même d'indices, ils furent élargis le 12 mars, ce qui mit le comble à la rage des clubistes et de leurs journaux.

Digitized by Google

et nous achèverons en peu de mots ce qui nous reste à dire sur l'orageuse journée du 28 février, qui, à si peu de distance, offrit à Mirabeau une nouvelle occasion de proclamer la résistance très publique que, sans aucun ménagement désormais, il voulait opposer aux démagogues. C'est dans cette séance que fut enfin nettement repoussé tout projet de loi sur l'émigration (1); la minorité, comme nous l'avons dit, fit d'incroyables efforts pour dominer l'Assemblée par le tumulte, ne pouvant la persuader par la raison, ni l'entraîner par la conviction; et c'est dans cette circonstance que Mirabeau lança ces paroles célèbres : *Silence aux trente voix!* qui terrassèrent les opposans, mais qui furent probablement son arrêt de mort (2)!

(1) Après la mort de Mirabeau, comme de son vivant, l'Assemblée nationale, tout en blâmant vivement les émigrés, s'abstint de sévir contre eux. Seulement par décrets des 9 juillet et 1er août 1791, elle imposa une triple contribution à ceux qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois; et encore se hâta-t-elle d'abolir expressément cette mesure de rigueur, par le décret d'amnistie du 14 septembre 1791, rendu à propos de l'achèvement de la constitution, et de l'acceptation du Roi, ainsi que de son serment.

(2) Mirabeau en jugea ainsi; et nous affirmons que le soir de cette séance, il le dit dans les mêmes termes à sa sœur, Mme du Saillant.

Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de Tilly* (Paris, 1828, tome 3, page 124): « Mirabeau (quoi qu'on en dise) était

Digitized by Google

Cependant s'ils furent muets dans l'Assemblée nationale, ils prirent leur revanche le soir même au club des jacobins, dont la séance fut si animée que Camille Desmoulins en parla en ces termes: « O la belle, la magnifique, l'immortelle » séance que celle des jacobins le 28 frévrier! » comme l'Assemblée nationale déshonora le peu» ple français, et comme les jacobins l'honorèrent » le même jour (1)! »

Ce fut là, en effet, que Duport et Alex. de Lameth vinrent se venger de l'apostrophe attérante de Mirabeau. Ils n'eurent pas même l'habileté de déguiser leur motif, car quoique l'ordre du jour amenât la question d'une loi sur l'émigration, ils n'en parlèrent que secondairement. Duport re-

» mort empoisonné..... Moins de deux jours après celui où » il annonça à la tribune qu'il allait combattre les factieux » et les démasquer, il se sentit atteint *d'une langueur* qu'il » dit à une femme de ma connaissance *ne pouvoir définir.* »

Les hommes qui savaient le plus de gré à Mirabeau de ses principes monarchiques ne le jugeaient pas mieux que les hommes qui les lui reprochaient comme une apostasie. Ainsi par exemple, le comte Louis de Bouillé n'a aperçu que dans ces seules séances des 25 et 28 février, le rôle conservateur et monarchique de Mirabeau: « La mort, » dit M. de Bouillé, « vint l'arrêter *au premier pas* qu'il avait fait, en dénonçant » les vingt-trois factieux avec cette impétueuse éloquence » qui lui était naturelle. » (*Mémoires du comte Louis de Bouillé, sur le départ du roi Louis XVI au mois* de juin 1791, etc. Paris, Baudouin, 1823, page 56.)

(1) *Révolutions de France et du Brabant,* n° 67, 1791.

Digitized by Google

procha à Mirabeau l'orgueil et le despotisme de sa *dictature parlementaire;* il le présenta comme complice de Lafayette et du ministère qui, disaient les jacobins, organisaient des émeutes pour se donner l'occasion de déclamer contre les factieux; il se plaignit qu'on indiquât la Société des jacobins comme leur métropole; il en fit une pompeuse apologie qui, après lui, fut convertie en un solennel panégyrique par Alex. de Lameth. Celui-ci, à son tour, attaqua Mirabeau avec encore plus de violence, par des suppositions et des injures, et non par des faits, mais en lui reprochant ses votes opposés aux *intérêts nationaux*, et par exemple ses opinions monarchiques sur le *veto*, sur le droit de paix et de guerre, etc.

Mirabeau avait été averti de l'espèce de complot ourdi pour achever de compromettre sa popularité, et il avait résolu d'y faire face avec sa vigueur habituelle, comptant d'ailleurs sur l'effet de sa présence, car « les *tracassiers* jacobins qui » formaient un état dans l'état, et qui rivali» saient quelquefois avec l'Assemblée nationale, » quoique gouvernés alternativement par les » Lameth, par Robespierre, par Pétion, se lais» saient presque toujours entraîner par Mira» beau, quand il voulait bien condescendre à » se montrer à leur tribune; mais il le faisait » rarement, et avait autant de mépris que de

Digitized by Google

» jalousie contre cette dangereuse faction (1). »

Mirabeau assistait donc à la séance. Malgré les menaces et les insultes qui l'environnaient, il combattit séparément chacun de ses accusateurs ; il leur répondit qu'il y avait deux sortes de *dictatures*, celle de l'intrigue et de l'audace, et celle de la raison et du talent ; il ajouta que si ceux qui n'avaient pu établir ou garder la première, ne savaient pas s'emparer de la seconde, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. S'attachant ensuite au prétexte dont se servaient les assaillans, il leur demanda pourquoi ils avaient déplacé la lutte, au lieu de la soutenir dans l'Assemblée même, où ils n'avaient pas pris la parole, pour défendre à la fois leur propre cause, et la question politique, contre lui et contre la majorité ; il leur demanda s'ils croyaient bien comprendre la liberté en présentant des dissidences d'opinions comme des crimes ; s'ils croyaient bien comprendre le gouvernement représentatif en calomniant les majorités absentes, au lieu de les combattre en présence, en désertant la discussion de la loi débattue pour flétrir après la loi décrétée..... Enfin, il défendit noblement Lafayette, il arracha de bruyans applaudissemens au club orageux qui l'avait reçu en accusé, ou plutôt en coupable, et il en sortit pour n'y plus rentrer.

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 257.

Digitized by Google

Dès le lendemain, 1er mars, Mirabeau reparut à l'Assemblée, non comme député, mais comme membre et organe du directoire du département de Paris, où il était entré par élection avec le duc Alexandre de la Rochefoucauld et l'abbé Sieyes, et *l'élixir de* 1789, comme disait Camille Desmoulins qui, dès long-temps, avait abandonné les principes de 1789 pour anticiper sur ceux de 1793. Cette fois encore, Mirabeau proclama la nécessité d'assurer la distinction, la séparation, l'indépendance des pouvoirs, le rétablissement de l'ordre public, l'affermissement des institutions constitutionnelles; l'amélioration de la cité, la prospérité et la splendeur de l'État. Dans la même qualité, il harangua aussi le Roi, et nous rapportons textuellement ces deux allocutions, dont la seconde est peu connue (1), parce qu'elles prouvent la profondeur et la justesse des prévisions de cet esprit pénétrant, qui lisait dans l'avenir l'accomplissement des préoccupations et des vœux de toute sa vie, c'est-à-dire les résultats assurés, quoique temporairement compromis, parce qu'en mourant il leur manqua, des travaux auxquels il avait pris une part si active et si glorieuse.

(1) On ne la trouve, à notre connaissance, que dans le *Courrier de Provence*, tome 13, n° 278, page 459 à 460. Nous copions la transcription qui suit sur la minute qui est en notre possession.

Digitized by Google

« Le corps électoral du département de Paris a » terminé ses élections, et l'administration s'est » organisée. Nous sommes les enfans de la loi, » c'est aux législateurs que nous devons notre pre- » mier hommage.

» Il est maintenant complet ce système général » d'administration, qui, sur toute la surface de » l'empire, donne des interprètes aux pétitions du » peuple, des organes aux lois, des mandataires » à chaque département et à chaque cité, des » intermédiaires à la collection des citoyens. Pen- » dant quelques instans, au milieu de l'appareil » d'une grande création, et quand toutes les an- » ciennes institutions renversées n'offraient plus » que les ruines de vingt siècles, la France ne » pouvait que présenter l'image d'un véritable » chaos; il disparaît, un ordre durable lui succède, » les postes sont fixés, les places remplies, les » droits déterminés. Nous avons échappé à cette » mort qui atteint les empires comme les indivi- » dus. Vous n'avez pas seulement reculé la durée » de notre société politique, vous avez recréé son » existence; c'est au sein même de la tempête qui » allait l'engloutir, que vous avez refait à neuf le » vaisseau de l'État. Il peut maintenant sans péril » se frayer une nouvelle route à de grandes des- » tinées.

» Nous partageons, comme Français, la gloire » de vos travaux, mais comme officiers publics,

Digitized by Google

» nous ne nous occuperons que de nos fonctions.

» Le Corps législatif et le monarque sont les re-
» présentans du peuple, et nous, nous n'en som-
» mes que les mandataires. Le monarque est l'ex-
» térieur de la loi : nous sommes les organes du
» monarque dans l'exécution de la loi. Ces diffé-
» rens rapports déterminent tous nos devoirs.

» Nous ne pouvons point exprimer la volonté
» du peuple, nous ne pouvons que vous trans-
» mettre ses besoins, ses vœux, ses espérances.
» Comme la lumière se répand d'un seul foyer sur
» l'univers, la loi sortant toute formée du Corps
» législatif et du monarque, ne trouve plus que
» des sujets : nous la recevons du chef de l'empire,
» et en la faisant exécuter, nous devons les pre-
» miers l'exemple de l'obéissance.

» Nous placerons surtout, au nombre de nos
» devoirs, nos soins pour la tranquillité publique.
» De tous les débris des anciennes institutions et
» des anciens abus, s'est formée une lie infecte,
» un levain corrupteur, que des hommes pervers
» remuent sans cesse pour en développer tous les
» poisons. Ce sont des factieux qui, pour renver-
» ser la constitution, persuadent au peuple qu'il
» doit agir par lui-même, comme s'il était sans
» lois, sans magistrats; nous démasquerons ces
» coupables ennemis de son repos, et nous ap-
» prendrons au peuple que si la plus importante
» de nos fonctions est de veiller à sa sûreté, son

Digitized by Google

» poste est celui du travail, secondé par la paix » de l'industrie active, et des vertus domestiques » et sociales. »

Voici présentement le texte du discours que Mirabeau adressa au Roi au nom du département de Paris :

« Sire, l'organisation du département de Paris » vient d'augmenter le nombre des fonctionnaires publics qui vous sont subordonnés, comme » au chef suprême de l'exécution des lois. Prépposés par la constitution pour vous aider en ce » qui les concerne, ces intermédiaires serviront » encore à entretenir l'amour des peuples pour » le monarque, et à le lui reporter plus intimement. Il fallait des instrumens et des organes au » pouvoir; la nation, en les choisissant, n'a fait » qu'ajouter le concours efficace de l'affection, » de la confiance à la force de la royauté, qu'elle » regarde comme son plus riche domaine, et » comme le plus ferme rempart de la liberté publique.

» Il n'y a de véritable puissance que dans la » réunion de toutes les forces de l'empire vers un » seul but, et de gouvernement durable que celui où la loi conserve dans son exécution toute » l'énergie de la volonté générale qui l'a formée. » Le trône avait un éclat trompeur, il a maintenant des bases inébranlables.

Digitized by Google

» Un grand arbre couvre de son ombre une » large surface; ses racines profondes s'étendent » au loin, s'entrelacent à des rochers éternels; » pour l'abattre il faut bouleverser la terre; telle » est, Sire, l'image de la royauté dans la consti- » tution que vous avez acceptée, et qui chaque » jour va se perfectionner et s'achever sous vos » auspices.

» Il n'est aucune section du peuple qui n'ait ses » administrateurs, ses juges, sa force publique, » et pour ainsi dire sa portion de vie politique » et de mouvement. Chacun de ces points est lié » au pouvoir exécutif suprême, sous des formes » différentes; c'est toujours la même autorité qui » se reproduit. Elle sera indestructible comme » les élémens dont elle est formée; la royauté » était renfermée dans l'enceinte d'un palais, elle » couvrira désormais tout le royaume. »

Le 3 mars 1791, l'abbé Gouttes, rapporteur des comités réunis des finances et de la mendicité, proposait en leur nom de donner la sanction législative à l'établissement de *la caisse Lafarge*, établissement dont sans doute les résultats n'ont pas répondu aux promesses prodiguées, aux espérances conçues, mais qui a fait naître d'utiles institutions aujourd'hui florissantes.

Le discours que Mirabeau prononça à ce sujet présente à notre avis les aperçus de la philanthro-

Digitized by Google

pie la plus prévoyante, la plus ingénieuse, et semble le programme des beaux établissemens de caisses d'épargnes, qui depuis quelques années sont assidûment propagées par des âmes nobles, par de hautes intelligences, et dont le progrès, heureusement marqué chaque jour, doit avoir une incalculable influence sur l'amélioration morale et matérielle du peuple.

« Vos comités trouvent une foule d'avantages » dans l'adoption du projet de M. Lafarge : il en » est un dont ils ne vous parlent point, c'est qu'un » pareil établissement, rappelant sans cesse à la » classe indigente de la société les ressources de » l'économie, lui en inspirera le goût, lui en fera » connaître les bienfaits, et en quelque sorte les » miracles. J'appellerais volontiers l'économie la » seconde providence du genre humain. La nature, qui s'épuiserait par les jouissances, se » perpétue par des reproductions. Faites que la » subsistance même du pauvre ne se consomme » pas tout entière ; obtenez de lui, non par des » lois, mais par la toute-puissance de l'exemple, » qu'il se dérobe temporairement une très petite portion de son travail pour la confier à la » reproduction du temps, et par cela seul vous » doublerez les ressources de l'espèce humaine. » Qui doute que la mendicité, ce redoutable en» nemi des nations et des lois, ne fût détruite par » de simples règles de police économique? qui

Digitized by Google

» doute que le travail de l'homme dans sa vigueur » ne pût le nourrir dans sa vieillesse? puisque la » mendicité est presque la même chez les peuples » les plus riches, et parmi les nations les plus » pauvres, ce n'est donc pas dans l'inégalité des » fortunes qu'il faut en chercher la véritable » cause, elle est tout entière dans l'imprévoyance » de l'avenir, dans la corruption des mœurs, et » surtout dans cette consommation continuelle » sans remplacement, qui changerait toutes les » terres en déserts, si la nature n'était pas plus » sage que l'homme.

» M. Lafarge appelle son projet *tontine viagère* » *et d'amortissement*. Je voudrais qu'il l'eût ap- » pelé, *caisse des épargnes, caisse des pauvres*, ou » *caisse de bienfaisance;* ce titre aurait mieux fait » connaître au pauvre ses besoins, et au riche » ses devoirs. Assez de fortunes ont été annonce- » lées par l'avarice, en accumulant des intérêts, » en échangeant des privations pour des riches- » ses; il faut apprendre aussi à la classe indigente » le moyen de se préparer un plus doux avenir. » Une pension de 45 livres (1) serait un grand » bienfait pour les habitans des campagnes; cette » somme est presque le salaire du travail d'une » année entière. Une pension de 1,000 livres,

(1) Tel devait être, après quinze ans au plus, le produit d'un versement quotidien de 6 deniers, annuel de 9 livres.

Digitized by Google

» de 1,000 écus, serait la fortune de la famille la » plus nombreuse. Quelle émulation ce prix dé- » cerné à l'économie ne serait-il pas capable d'y » exciter? Partout le peuple est à portée de faire » quelques épargnes; mais il n'a nulle part la pos- » sibilité de les faire fructifier. Qui voudrait se » charger chaque jour du denier de la veuve? » Supposons même qu'un fils pour son père, ou » qu'un père pour son fils, voulussent retrancher » six deniers par jour du travail que cette écono- » mie leur rendrait plus doux : dans quelles mains » déposeraient-ils la modique somme de 9 livres » à la fin de chaque année? Quelle serait même » l'accroissement de cette somme, si elle ne pro- » duisait que de simples intérêts? L'esprit d'éco- » nomie jusque aujourd'hui était donc, sinon » presque impossible, du moins assez stérile dans » les classes indigentes : il n'en sera pas de même » lorsqu'une caisse des épargnes aura réalisé les » vœux des bons citoyens.

» En vous parlant des avantages de l'esprit d'é- » conomie, comment passer sous silence les bon- » nes mœurs qui en sont le premier bienfait? La » pauvreté se concilie avec toutes les vertus; mais » à la pauvreté succède l'indigence, la mendi- » cité; et combien cet état douloureux n'est-il » pas voisin de la plus dangereuse corruption! » Tout se tient dans l'ordre moral. Le travail est » le pain nourricier des grandes nations. L'éco-

Digitized by Google

» nomie, jointe au travail, leur donne des mœurs;
» les fruits de cette économie les rendent heu-
» reuses : et n'est-ce point là le but de toutes les
» lois?

» Mais craindriez-vous de diminuer la subsis-
» tance du pauvre par des sacrifices même volon-
» taires, que son état semble ne pouvoir suppor-
» ter? Que vous connaîtriez mal les effets de
» l'esprit d'économie! Il double le travail, parce
» qu'il en fait mieux sentir le prix; il augmente
» les forces avec le courage... D'ailleurs comptez-
» vous pour rien l'invitation que vous allez faire
» aux riches? Et lorsque vous autorisez une caisse
» des pauvres, à qui donc prescrivez-vous de la
» remplir? Non, j'en atteste tous ceux qui ont vu
» de près les ravages de la misère, les pauvres ne
» seront pas les seuls à s'intéresser à cette caisse
» bienfaisante, qui ne va récéler des épargnes ou
» des aumônes que pour les multiplier. Une nou-
» velle carrière s'ouvre à la bienfaisance, comme
» une nouvelle chance secourable à la pauvreté.
» En est-il de plus favorable? elle embrasse l'ave-
» nir, elle est accordée au malheur, elle a pour
» base l'espérance. Il ne nous reste qu'à donner
» un exemple, qui sans doute aura des imitateurs;
» j'ajouterai au projet de décret proposé par vos
» comités, qu'il sera prélevé par le trésor pu-
» blic, cinq jours du traitement de chaque dé-
» puté pour former douze cents actions sur la tête

Digitized by Google

» de douze cents familles pauvres qui seront in-
» diquées, savoir, quatorze par chaque direc-
» toire des quatre-vingt-trois départemens, et
» trente-huit par la municipalité de Paris (1). »

On a vu tout à l'heure que Mirabeau avait été nommé membre du directoire du département de la Seine. Prit-il une part active aux travaux de cette administration à laquelle il appartint si peu de temps, et à une époque où il était absorbé par tant de travaux divers? Nous l'ignorons, et nous n'avons pu nous procurer aucune notion positive à ce sujet, ni dans les nombreux papiers, ni dans les dépôts publics où l'on ne trouve aucun registre des délibérations du département. Toutefois, quelques Notes informes nous prouvent que, dans les premiers jours de mars, Mirabeau rechercha

(1) Le projet soutenu par l'abbé Gouttes, Mirabeau, Foucault, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, et combattu par Buzot et Robespierre, fut rejeté dans la même séance du 3 mars. Au sujet de la proposition de faire, en faveur des pauvres, un prélèvement de *cinq jours du traitement de chaque député*, Robespierre disait: « Toute motion tendant à dé-
» tourner de sa destination le salaire des représentans de la
» nation n'est point un secours accordé aux malheureux;
» c'est l'anéantissement d'un des principes protecteurs de la
» liberté publique. Faites attention que cette bienfaisance
» serait tout entière au préjudice du peuple. »

On conçoit facilement que Mirabeau dédaigna de répondre à de telles déclamations.

Digitized by Google

des moyens d'obvier aux graves embarras administratifs que faisaient déjà pressentir les coalitions d'ouvriers qui occupèrent la municipalité deux mois après (1). Le seul document que nous puissions donner ici, c'est l'ébauche, copiée sur sa minute autographe, d'un projet, daté du 7 mars 1791, qu'il destinait à ses collègues du département, et qui avait pour objet de diminuer, au profit de la ville de Paris, la dépense excessive des ateliers de charité formés en vertu des décrets des 30 mai, 6 juin, 16 et 30 décembre 1790; décrets dont l'effet avait été de dénaturer les inconvéniens de la mendicité, au lieu d'y remédier.

« 1° Diminuer immédiatement de 3 sols par » jour et par tête, le salaire des ouvriers de tous » les ateliers municipaux;

» 2° Employer sur-le-champ cette économie à » des distributions de riz, de pommes-de-terre, etc., » dans des réfectoires publics, aux vieillards, aux » infirmes et aux enfans; réfectoires qui ne ras-

(1) Le 5 mai 1791, cinq cents ouvriers du pont Louis XVI envoyèrent à la municipalité une députation, par laquelle ils demandaient que le prix de leurs journées fût porté de 30 à 36 sous. Bailly répondit en blâmant les coalitions d'ouvriers, et en déclarant que l'autorité n'avait pas le droit d'intervenir entre eux et les personnes qui les employaient. Néanmoins, le 25 du même mois, le corps municipal décida que les tailleurs de pierre employés aux travaux des quais, ports et trottoirs de la ville recevraient 42 sous par jour au lieu de 36.

Digitized by Google

» sembleront jamais plus de deux cents personnes;

» 3° Retenir progressivement un denier par jour » sur la paie des ouvriers desdits ateliers, jusqu'à » ce qu'elle se trouve réduite à 12 sols;

» 4° Offrir par un avis, dans les papiers publics, » aux départemens, aux districts et aux entrepre- » neurs quelconques qui voudront prendre des » ouvriers dans lesdits ateliers, une prime journa- » lière de 4 sols par individu, laquelle prime aura » lieu pour trois mois par tête d'ouvrier qui aura » été appelé d'ici au 15 avril, et pour deux mois » seulement après cette époque;

» 5° Demander à l'Assemblée nationale d'indi- » quer un jour auquel les diverses députations se- » ront tenues de donner des renseignemens sur » les travaux qui peuvent occuper des ouvriers » dans leurs départemens respectifs;

» 6° Publier un arrêté qui motive les précé- » dentes mesures, et qui fasse sentir le danger et » l'immoralité de l'aumône proprement dite (1).»

Le 21 mars, Mirabeau prononça un discours étendu sur *les mines*. Mais comme la discussion le ramena plus tard à la tribune avec des idées et des conclusions modifiées, nous comprendrons ses deux

(1) Ce morceau peut-être considéré comme inédit, car il n'a encore été inséré que dans l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, A. Mesnier, 1828, 1830) qui en a donné le *fac simile* calqué sur notre minute.

Digitized by Google

discours dans une même analyse ; et nous présenterons d'abord ici l'opinion qu'il prononça relativement au cas éventuel *de la régence*, question qui fut traitée dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791.

Les principaux problèmes à résoudre, étaient ceux-ci :

La régence devait-elle être *héréditaire* ou *élective ?*

En supposant que le roi mineur n'eût point de parens constitutionnellement éligibles à la régence, serait-elle déférée *par la législature* ou *par un corps électoral?*

A quel âge le roi mineur entrerait-il au conseil ?

Tous les efforts, soit secrets, soit patens de Mirabeau, tendaient à organiser dans la nation comme dans l'Assemblée une puissante majorité qui, par celle-ci, ou par l'entremise d'une seconde législature, perfectionnât la constitution en l'achevant, et la purgeât de tous les levains d'anarchie qui éclataient pour ainsi dire chaque jour, et qu'y avaient introduits les circonstances, ainsi que les préventions et les passions.

C'est sans doute dans cette œuvre décisive de révision et de perfectionnement que Mirabeau aurait voulu fondre la grave question constitutionnelle *de la régence ;* aussi en demanda-t-il d'abord l'ajournement. Ne pouvant l'obtenir, il voulait, du

Digitized by Google

moins, qu'on se bornât à décider si la régence serait héréditaire ou élective, question capitale, et dans laquelle on voyait les esprits dériver au rebours de leurs opinions habituelles, puisque l'éligibilité était proposée par des hommes tels que l'abbé Maury et le républicain Pétion; tandis que Barnave et Cazalès soutenaient l'avis du comité qui voulait déférer la régence au plus proche parent du roi mineur, c'est-à-dire, la rendre héréditaire, comme la royauté elle-même.

Il est évident que Mirabeau était au fond du premier avis, quoi qu'il votât pour les conclusions du comité, et cette évidence résulte de la différence qu'il y a entre l'habile développement qu'il fit des motifs qui appuyaient l'éligibilité, et le sec laconisme de ses conclusions en faveur du système contraire, système qui prévalut.

Nous n'essaierons pas d'expliquer cette contradiction, peut-être plus apparente que réelle, dont il serait possible que l'apparence dût être attribuée à la faute des sténographes qui auraient mal recueilli des discours improvisés, et dans la transcription desquels un examen attentif découvre, en effet, des incohérences et des lacunes. Mais nous ferons seulement remarquer l'énergie des principes libéraux qui animent le discours dont nous allons donner l'analyse, appuyée de citations.

Mirabeau alléguant avec force l'exemple de l'Angleterre, où la régence est élective, soutint

Digitized by Google

donc que l'élection du régent ne pouvait avoir les inconvéniens et les dangers qu'aurait eus l'élection d'un roi, et qu'on avait voulu éviter en rendant le trône héréditaire. Dès lors, « si ces inconvéniens ne se retrouvent pas dans l'élection très » circonscrite du régent, pourquoi chercher à les » éviter en nous donnant ceux de l'hérédité? pourquoi prendre un régent des mains du hasard? » Accueilli par des marques de défaveur, il ajoutait : « Je répondrai en homme que les battemens de » mains n'étonnent pas plus que les murmures, » que je respecte les objections fortes, et que j'estime même les objections spécieuses, parce » qu'elles contraignent à se replier sur soi-même » et à penser; mais j'observe que l'Assemblée » n'ayant rien statué encore sur l'inviolabilité du » régent, sur la différence ou l'identité des fonctions, des droits et des devoirs attribués à la régence et à la royauté, on ne peut pas dire que » l'identité de la régence et de la royauté force à » rendre celle-là héréditaire comme celle-ci. Pour » ce qui est de la crise dont on vous a fait un effrayant tableau, en cas d'élection, je réponds » qu'elle existe pour toutes les régences, pour toutes les minorités. C'est toujours une grande crise » politique que la vacance du trône, que la minorité d'un prince; mais d'abord on ne peut » pas l'éviter, et ensuite elle est peu redoutable » dans un gouvernement bien constitué.....

Digitized by Google

» Eh! ne croyez pas que quand une constitu-
» tion est faite, et bien faite, on puisse tirer un
» grand et surtout un durable parti d'une crise
» momentanée; soyez sûrs qu'en ce genre, comme
» en tout autre, on ne recueille pas autre chose
» que ce qu'on a semé. Pendant que je parlais
» et que j'exprimais mes premières idées sur la
» régence, j'ai entendu dire avec cette indubita-
» bilité charmante, à laquelle je suis dès long-
» temps apprivoisé : *cela est absurde*, *cela est*
» *extravagant*, *cela n'est pas proposable*..... Eh
» bien! je déclare que dans cette assemblée je
» connais de très bons citoyens, des esprits très
» éclairés, qui ont de grands doutes sur la ques-
» tion, et qui s'apprêtent à soutenir l'élection de
» la régence. J'en conclus que la question doit
» être posée ainsi qu'elle a besoin d'être discutée,
» et que, quand on propose une chose quel-
» conque, avant de dire: *c'est absurde*, *c'est*
» *extravagant*, *c'est improposable*, il faut y avoir
» bien réfléchi, ce qui, en tout état de cause,
» ne gâte rien. »

Ces observations fixèrent enfin la question, jusqu'alors flottante, et le lendemain Mirabeau reparut à la tribune.

« La régence, » dit-il, « sera-t-elle héréditaire,
» ou élective? ou plutôt (car un régent ne succède
» à rien, ainsi l'expression *régence héréditaire* est
» impropre), la régence sera-t-elle fixée d'une

Digitized by Google

» manière invariable, ou déterminera-t-on seulement le mode qui doit former la régence? telle » est la véritable question dans laquelle je me » suis aperçu, ainsi qu'en maintes occasions, que » beaucoup d'hommes prenaient leur horizon » pour les bornes du monde. Je vais chercher s'il » n'est pas quelques aspects nouveaux, sous lesquels on la peut considérer, s'il est vrai que, » dans toutes les hypothèses, elle intéresse la sûreté » de la monarchie, et peut altérer la régularité » du gouvernement; si un bon constitutionnaire » ne doit pas voir que cette question n'a qu'une » importance factice, émanée de nos vieilles idées » de l'ancien régime; qu'enfin il est assez indifférent qu'un régent soit bon ou mauvais, ce qui » simplifierait beaucoup la question.

» Il y a d'abord un grand aspect sous lequel » la question n'a été ni vue ni présentée.

» Plusieurs philosophes, méditant sur la » royauté, ont considéré la monarchie héréditaire, comme l'oblation d'une famille à la liberté » publique; tout doit être libre dans l'État, excepté cette famille. Le gouffre de l'anarchie est » creusé par l'ambition et les factieux; Décius » s'y précipite; le gouffre se referme: voilà » l'emblème de la royauté dans cette théorie.

» Dans un premier système, l'indivisibilité du » privilége auquel tous sont appelés, et qui sépare » la famille royale entière de la nation, condui-

Digitized by Google

» rait à dire que c'est à cette famille à nommer
» le régent. Le droit du plus proche parent n'a
» lieu qu'à la mort du roi ; alors il s'agit de le
» remplacer : au lieu que, dans le cas de la ré-
» gence, il ne s'agit pas de remplacer le roi puis-
» qu'il existe, quoique enfant, mais de remplacer
» la royauté, et ce cas est bien différent de l'autre.
» La royauté est à la famille, c'est à la famille à la
» faire exercer. Les grands mots ne changent
» rien à la nature des choses, et la régence,
» après tout, n'est qu'une tutelle.

» Dans un second système, on pourrait obliger
» chaque roi à nommer lui-même le régent, aus-
» sitôt qu'il aurait un enfant mâle, ou même
» aussitôt que la reine serait enceinte. On pré-
» viendrait par là, en partie, les mouvemens du
» hasard, et ceux de l'élection, et l'opinion
» publique ferait appeler le plus digne. Notre
» histoire offre plusieurs exemples de régens
» désignés par les rois ; mais ceux-ci ne disposaient
» de la régence que par testament, voilà le vice :
» c'est pendant leur vie qu'ils devraient y nommer.

» Dans un troisième système, en admettant que le
» régent élu pourra être périodiquement conservé
» ou remplacé (car on n'élit que pour bien choi-
» sir), on préviendrait une foule d'inconvéniens.

» N'est-il donc aucun mode d'élections qui en
» soit exempt ? les a-t-on épuisés? est-il bien sûr
» que la véritable élection du peuple soit sujette

Digitized by Google

» aux mêmes inconvéniens que celle d'une poi-
» gnée d'aristocrates? et croit-on avoir fait une
» comparaison raisonnable, en assimilant, par
» exemple, les élections de la Pologne, de cette
» république où cent mille gentilshommes, tous
» électeurs et éligibles, asservissent cinq à six
» millions d'esclaves, à celles que l'on pourrait
» disposer et déterminer dans un empire couvert
» de vingt-quatre millions d'hommes libres, ar-
» més pour faire respecter leur volonté contre les
» factions intérieures et extérieures? Je pourrais
» citer cent autres modes, et encore traiter la
» question d'un conseil de régence mis en paral-
» lèle d'un régent.

» Mais tout ceci n'est pas la question ; consi-
» dérons-la en soi, dans ses rapports avec la na-
» tion, avec le Roi, avec la constitution. Le ha-
» sard donne les rois, et il y aurait bien des
» lieux communs plus ou moins ronflans à dé-
» biter ici. Faisons seulement deux observations
» un peu plus substantielles. Le hasard sera sou-
» vent tellement aveugle, qu'on regrettera de ne
» pouvoir le corriger par l'élection. Je n'aurais
» qu'à supposer deux malheurs pour me faire
» entendre : voudrions-nous avoir pour régent
» l'homme faible, ou coupable, ou trompé, qui
» serait alors appelé par la loi (1)?

(1) Le comte d'Artois, chef de l'émigration, alors occupé

Digitized by Google

» Ce n'est pas tout, prenons garde que la ré-
» gence peut être un règne de dix-neuf ans,
» c'est-à-dire un assez long règne; que lors-
» qu'un roi viendra à peine de naître, le parent
» le plus proche sera peut-être dans la vieillesse,
» peut-être dans une enfance non moins inactive
» que celle du roi, et qu'il est ridicule, entre
» deux enfans, de ne pas vouloir choisir un
» homme. La Providence donne des rois faibles,
» ignorans, ou même méchans; mais, si nous
» avons un mauvais régent, c'est nous qui l'au-
» rons voulu. Voilà pour la nation. Voyons pour
» le roi, qui est l'homme de la nation, et qu'ainsi
» elle doit doublement protéger. Veut-on con-
» sulter le passé? notre histoire future sera cer-
» tainement moins orageuse que celle de cette
» ancienne monarchie, où tous les pouvoirs
» étaient confondus. Cependant plusieurs circon-
» stances semblables peuvent encore se repro-
» duire. Or, dans combien de cas n'aurait-il pas été
» dangereux que le parent le plus proche de la
» couronne eût été régent? quand on n'examine
» pas la question de fort près, on est d'abord
» frappé de cette idée : puisque le parent le plus
» proche pourrait être roi, pourquoi ne serait-il
» pas régent? mais voici entre ces deux cas une

à organiser la coalition de Pilnitz, c'est-à-dire au dedans la guerre civile, au dehors l'invasion étrangère.

Digitized by Google

» différence très sensible ; un roi n'a d'autres rapports qu'avec le peuple, et c'est par ces rapports » seulement qu'il doit être jugé. Un régent, au » contraire, quoi qu'il ne soit pas chargé de la » garde du roi mineur, a mille rapports avec lui, » et il peut être son ennemi ; il peut avoir été » celui de son père. On a dit qu'un régent, soutenu de la faveur populaire, qui l'aurait choisi, » pourrait détrôner le roi. Prenez garde que cette » objection ne soit encore plus forte contre le » parent le plus proche. Le premier ne pourrait » réussir qu'en changeant la forme du gouvernement : il aurait contre lui la saine partie de » la nation, et tous les autres membres de la famille royale. Le second, au contraire, pour » régner, même en vertu de la loi, il lui suffirait » d'un crime obscur à faire commettre, et il » n'aurait plus à craindre de concurrens..... » Qu'importe que la garde du roi ne lui soit pas » confiée, a-t-il plus d'un pas à franchir ?

» Mais voici d'autres objections tirées de la nature même de notre constitution. La véritable » théorie du gouvernement ne conduit-elle pas à » l'élection de la régence ? quand un roi est mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient » inactive ; elle s'arrête comme une montre qui a » perdu son mouvement. C'est à l'auteur de la » montre à lui redonner son mouvement. Plus » on creuse le système d'élection, et plus on le

Digitized by Google

» trouve conforme aux véritables principes. Un » régent n'est qu'un fonctionnaire public ; . . . » . . . . . un régent n'est réellement » autre chose qu'un premier ministre irrévocable » pendant un certain temps ; car, pendant la ré- » gence, tout se fait au nom du roi : or, quand » un roi mineur ne peut pas choisir son ministre, » à qui est-ce à le choisir, si ce n'est au Corps lé- » gislatif ? L'ordre des idées conduit donc à ce » résultat, et par conséquent au système d'é- » lection. . . . . » . . . . . » . . . . . Ne serait-il pas aussi très utile de » démontrer à cette famille placée pour ainsi dire » en dehors de la société, que son privilége n'est » pas tellement immuable, que l'application ne » dépende quelquefois de la volonté nationale ? » Cette famille pourrait même s'améliorer sous » ce rapport, car chaque règne pouvant offrir » à quelqu'un de ses membres une royauté pas- » sagère, tous chercheraient à s'y préparer, à » s'en rendre dignes, tous ménageraient l'opinion » publique et apprendraient les devoirs des rois. » Il me semble aussi que l'élection pour la régence » rappellerait à certaines époques la véritable » source de la royauté. Et il est bon que ni les » rois, ni les peuples ne l'oublient.

» Le système de l'élection est donc très conve- » nable, et même très plausible, très favorable,

Digitized by Google

» avec quelque légèreté qu'on l'ait traité dans un » premier aperçu.

» Mais cette question, sous le point de vue » électif, a un grand désavantage à être traitée » pour nous et parmi nous. Assouplis et presque » incorporés à la royauté héréditaire par la plus » longue des habitudes, nous l'avons reconnue » comme préexistante à la constitution, nous » n'avons pas même tourné notre pensée à un » mode d'élection, parce que nous n'en avions » pas besoin. Mais, certes, de ce que la solu- » tion de ce problême ne nous est pas nécessaire, » il ne s'ensuit pas qu'il soit insoluble.

» Eh! pourquoi transporterait-on dans une in- » stitution qui n'entraînerait pas les inconvéniens » avoués des élections, les inconvéniens incontes- » tables de l'hérédité?

» Mais il est temps de vous faire remarquer la » source commune de toutes les erreurs sur cette » matière, et notamment de l'importance exagérée » que l'on attache aux diverses opinions qui vous » ont été soumises. On voit toujours dans un roi, » dans un régent, ce qu'ils étaient: celui-là l'agent » presque unique de tous les biens et de tous les » maux d'une grande nation, durant un long règne; » celui-ci un roi absolu pendant plusieurs années. » Rien de tout cela n'est plus, ne peut plus être: » là où une constitution existe, là où la liberté » publique est établie sur de bonnes lois, et sur le

Digitized by Google

» respect de ces lois, un roi n'est plus que leur
» exécuteur suprême, sans cesse réprimé comme
» protégé par elles, sans cesse surveillé comme
» soutenu par la multitude des bons citoyens qui
» font la force publique. Là aussi un régent qui
» ne l'est que pour un nombre d'années déter-
» miné, n'est au fond qu'un ministre principal,
» sous des formes plus relevées et plus augustes.
» Il y a là sans doute de quoi faire des intrigues,
» mais il en existe bien, et il en existera toujours,
» même pour des places de commis de bureaux ;
» mais il n'y a pas de quoi nourrir des factions.
» Lorsqu'on fait sonner ce mot, en pareille occa-
» sion, on pense aux Orléans, aux Bourgogne sous
» Charles VII; aux Montmorenci, aux Condé, et
» aux Guise, sous François II ; mais l'on ne pense
» pas que là où il n'y a plus de roi absolu, un ré-
» gent ne peut plus être un roi absolu. »

On sait que la constitution du 3 septembre 1791 (tit. III, chap. 2, sect. 2) déféra la régence au plus proche parent du roi mineur (jusqu'à dix-huit ans); prononça l'exclusion des femmes; décida qu'à défaut d'un parent légalement capable, la régence serait conférée par une élection à deux degrés, etc.

Nous avons dit que le 20 mars avait commencé la discussion d'un projet de décret sur *les mines*,

Digitized by Google

sujet qui, comme tant d'autres dont s'occupa Mirabeau, était si parfaitement étranger à ses études, qu'on ne peut concevoir qu'il y ait donné quelque attention, au milieu de tant de travaux de tout genre, de négociations et de débats, secrets ou publics, dans l'Assemblée et ailleurs, mais que n'atteignait pas cette immense portée d'esprit à qui suffisaient, dans l'occasion, quelques notions fournies par des hommes spéciaux, pour se trouver à l'aise dans toute matière nouvelle, et pour la traiter avec la supériorité du génie (1) !

Trois questions étaient à résoudre :

Les mines devaient-elles appartenir à l'État, ou aux propriétaires du sol supérieur ?

Les mines devaient-elles être exploitées par les propriétaires de la surface, ou par des compagnies élues du gouvernement ?

Les anciennes concessions de mines devaient-elles être maintenues ou abolies ?

Un rapport fait au nom des comités d'agriculture et de commerce avait posé en principe que

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 163, dit : « Mirabeau » se faisait rapporteur du comité sur les mines, sans avoir la » première teinture de cette science. » Ici la mémoire de l'écrivain a été, comme dans d'autres occasions, trompée par son besoin de dénigrer Mirabeau. Le rapporteur, non pas du *comité des mines*, qui n'existait pas, mais du comité d'agriculture et de commerce, était Regnauld d'Épercy, député du bailliage de Dôle, département du Jura.

Digitized by Google

les mines devaient être considérées comme propriétés publiques, en ce sens que la nation en disposerait, sauf à donner aux propriétaires de la surface la préférence pour l'exploitation, sauf aussi la révision des droits des anciens concessionnaires. Cette opinion avait été combattue, et Mirabeau lui prêta, le 21 mars, l'appui de sa conviction et de sa puissante dialectique.

» Si, » dit-il, « en déclarant que les mines sont » à la disposition nationale, le comité veut dire » par là que la nation a le droit de veiller à ce » qu'elles soient exploitées; qu'elle doit les con- » céder quand le propriétaire du sol ne les exploite » pas; qu'il est impossible sur ce point de s'en » rapporter uniquement à l'intérêt des propriétaires des surfaces, et de subir toutes les conséquences de leur paresse, de leur ignorance, ou » de la faiblesse de leurs moyens; dans ce sens, » j'adopte en entier le système du comité.

» Je me suis fait à moi-même les questions suivantes: Est-il probable que les mines seront » mises en valeur, si l'on déclare qu'elles font » partie de la propriété du sol? Est-il possible » que toutes les mines soient exploitées par de » simples propriétaires? Causerait-on un préjudice réel aux possesseurs de la surface, en déclarant que les mines sont des propriétés publiques, dans ce sens que c'est à la nation à en » concéder l'exploitation, de manière que les

Digitized by Google

» propriétaires du sol aient la préférence, quand » ils la réclameront comme ils auraient dû l'a- » voir dans tous les temps? On ne me dira pas » que ces questions sont inutiles, car c'est comme » si je demandais : Est-il avantageux d'avoir des » mines ? et quand on les a, faut-il les laisser sans » produit ? »

Pour savoir, d'abord, si la propriété est atteinte ou respectée par le projet de décret, voyons ce qu'il accorde, soit directement, soit indirectement aux propriétaires.

En premier lieu, toutes les mines ne seraient pas indistinctement déclarées propriétés publiques. Le propriétaire de la surface resterait en possession absolue, exclusive, et sans partage, non seulement de toutes *les carrières,* mais encore des » mines qui, vu leur position, peuvent être faci- » lement exploitées par tout le monde, c'est-à- » dire les mines superficielles de transport ou » d'alluvions, ce qui comprend presque toutes les » mines de fer, et une grande partie de celles de » charbon, dans les provinces où elles sont par cou- » ches horizontales, et rapprochées de la surface. »

Secondement, toutes les concessions qui n'avaient pour objet que des mines *superficielles* seraient abrogées, et le propriétaire rentrerait dans ses droits.

Troisièmement, une pareille abrogation annulerait les concessions qui s'appliquaient à des mi-

Digitized by Google

nes déjà découvertes, et en exploitation réglée dans le fonds d'autrui.

« En quatrième lieu, je vois encore que, pour » toutes les nouvelles concessions de mines qu'on » déclarerait nationales, les propriétaires du sol » seraient préférés à tous autres concurrens. Or, » d'après cela, je ne conçois pas de quelle impor- » tance il serait d'examiner la question abstraite » de la propriété. Quel que soit le droit d'un pos- » sesseur, il faut ou qu'il exploite, ou qu'il laisse » exploiter. Son véritable droit de propriété est » exercé par la préférence.

» Enfin, même dans le cas où le propriétaire » ne voudrait pas exploiter, le projet de loi lui » accorde l'indemnité la plus forte pour tous les » dommages qu'on lui aura causés. . . . .

» Que manque-t-il donc à l'intérêt des proprié- » taires dans une loi qui les ménage avec tant de » soins? je voudrais l'apprendre des propriétai- » res mêmes. Que demandez-vous? leur dirais-je. » Sont-ce les mines abondantes, les mines qui » sont presque indivisibles de votre sol, et que » vous pouvez facilement exploiter? le projet de » loi vous les accorde.

» Regrettez-vous ce fer, ce charbon que vous » ne laisseriez pas enfoui, parce qu'il est à votre » portée? vous pouvez l'extraire, la loi vous le » permet; et les concessions ne mettent aucun » obstacle à vos droits.

Digitized by Google

» Avez-vous découvert des mines, même profondes, dans votre sol? aviez-vous commencé » à les exploiter lorsque le gouvernement vous » en dépouilla? rentrez dans votre propriété; » ces usurpations sont anéanties.

» Verriez-vous avec peine qu'un autre profitât » des richesses minérales que recèle votre propriété? vous serez préféré; mais exploitez vous-» même, et ne primez pas la société d'une production qui lui est indispensable; n'enlevez pas » aux manufactures leur aliment le plus nécessaire.

» Ne voulez-vous pas exploiter, ou ne le pouvez-vous pas? vous n'éprouverez donc aucune » perte. Même dans ce cas, l'homme industrieux » qui vous remplacera, sera forcé d'acheter la » partie de la surface dans laquelle il viendra déranger votre exploitation purement agricole et » superficielle. »

Mais, dit-on, la liberté du propriétaire de la superficie ne sera entière que s'il veut exploiter les mines qu'elle recouvre; car, s'il s'y refuse, « il sera forcé de céder la partie de son sol qui » sera nécessaire à leur exploitation.

» Je soutiens d'abord qu'il serait absurde de » regarder comme une violation du droit de propriété l'obligation qu'on imposerait au propriétaire du sol d'en céder une partie pour l'exploitation d'une mine. La nécessité de cette mesure

Digitized by Google

» n'est point particulière au projet du comité ; » elle est commune à tous les systèmes ; il faudrait » également l'adopter si l'on déclarait que toutes » les mines sont une dépendance du sol, ou si on » les accordait au premier occupant. Une mine » répond presque toujours aux surfaces d'une » foule de propriétés ; on la découvre par un » puits, c'est souvent par un autre et par plusieurs » autres qu'il faut l'extraire. Admettriez-vous donc » de la part d'un propriétaire un refus que rien » ne pourrait forcer ? Il serait dès lors impossible » d'exploiter les mines. Laisseriez-vous la possibi- » lité du refus pour que le propriétaire eût le » droit de vendre son consentement à plus haut » prix ? mais pourquoi la loi ne fixerait-elle pas » ce prix, puisqu'il s'agit de l'utilité publique ? » n'en use-t-on pas ainsi pour les rues, les che- » mins et les canaux ? Ce n'est donc pas dans cet » article que la propriété est violée. »

Mais, dit-on encore, les propriétaires de la surface ne pourront pas se mettre en possession des mines profondes dont jouissent ceux qui les ont découvertes.

D'abord, prenez garde qu'ici, de même, il y a propriété ; en effet on viendrait à « déclarer » aujourd'hui que toutes les mines sont des pro- » priétés privées, et font partie du sol, qu'il fau- » drait encore respecter des droits acquis, res- » pecter un contrat qui a enrichi la société,

Digitized by Google

» alimenté nos manufactures, doublé nos productions, diminué l'importation des étrangers, et » ranimé l'industrie dans plusieurs provinces ; il » faudrait le respecter, parce que le gain qu'il a » procuré, a été le fruit de beaucoup de risques » et de très grands sacrifices. Certainement, si » l'on entend par droit de propriété le droit de » s'emparer d'une mine exploitée par ceux qui » l'ont découverte, de récolter à la place de celui » qui a semé, de ruiner à son profit quiconque a » mis des capitaux immenses à ce genre de culture, alors le droit de propriété est violé ; mais » il n'est aucun de nous qui n'appelât cette usurpation un brigandage.

» Admet-on le système du *premier occupant?* » ceux qui ont trouvé sont les premiers occupans. » N'admet-on pour propriétaires des mines que » les propriétaires du sol ? Je voudrais que l'on me » dît à qui appartiendra une mine de deux lieues » de rayon, exploitée par quatre mille ouvriers, » et qui répond à la surface de deux mille propriétaires. En fera-t-on le partage entre tous les » possesseurs du sol ? ils n'y auraient pas un droit » égal. La donnera-t-on à trois ou à quatre possesseurs privilégiés dans les terrains desquels » les puits se trouvent ouverts ? mais souvent le » filon n'est pas sous la surface de ces terrains. » Achèteront-ils des ateliers de plusieurs millions ? » Comment, dans quelle proportion chacun y

Digitized by Google

» contribuera-t-il ? permettra-t-on à chacun d'eux » de faire de nouvelles ouvertures? il faudra donc » renouveler toutes les dépenses, lorsqu'elles » sont toutes faites. D'ailleurs, prenez garde, » un immense édifice est caché sous la terre ; le » moindre travail mal combiné peut, dans un » instant, ou tout renverser, ou tout submerger. » Il faudrait donc, dans tous les systèmes, conser- » ver de pareils concessionnaires. »

Enfin, comment pourrait-on dire que la propriété individuelle serait violée, quand, avant toute concession, la préférence serait offerte au propriétaire de la surface, de sorte que ce ne serait qu'à son refus qu'elle pourrait être accordée à d'autres?

Ainsi, ce n'est pas un droit de propriété qu'il s'agit de reconnaître à la nation ; nous ne voulons lui donner que le droit de concéder.

Et il faut bien le lui donner ; car, si le propriétaire refusant d'exploiter, nul ne pouvait être mis à sa place, les mines seraient perdues pour l'État ; et cependant leur exploitation est non seulement d'utilité, mais encore de nécessité publique.

Remarquons, en passant, la différence qui existe entre les produits dont la terre est couverte à sa surface, et ceux qu'elle recèle dans son sein.

Pour recueillir les premiers, il ne faut qu'un travail peu difficile et peu dispendieux, sans in-

Digitized by Google

certitudes décourageantes, sans essais ruineux, sans dangers graves; aussi ne voit-on pas le propriétaire les délaisser, d'autant qu'outre ses besoins qui le sollicitent, il faut aussi qu'il paie les impôts.

Quant aux produits souterrains, pour les recueillir, outre des travaux compliqués et des peines infinies, il faut d'énormes frais qui le plus souvent empêchent le propriétaire du sol de s'en occuper, d'autant que, à l'égard de ceux-là, les impôts ne stimulent pas sa sollicitude.

Est-il bien vrai, d'ailleurs, que les mines « sont » essentiellement des propriétés privées, dépen- » dantes de la surface qui les couvre? Je dis que » la société n'a fait une propriété du sol, qu'à la » charge de la culture, et sous ce rapport, le sol » ne s'entend que de la surface. Je dis que dans » la formation de la société, on n'a pu regarder, » comme propriété, que les objets dont la société » pouvait alors garantir la conservation. Or, com- » ment aurait-on empêché qu'à 1,200 pieds au- » dessous d'un propriétaire, d'autres que lui » n'exploitassent la mine qu'il aurait prétendu lui » appartenir? Je dis que si l'intérêt commun et la » justice sont les deux fondemens de la propriété, » l'intérêt commun ni la justice n'exigent pas que » les mines soient des accessoires de la surface. Je » dis que l'intérieur de la terre n'est pas suscep- » tible d'un partage; que les mines, par leur po-

Digitized by Google

» sition profonde et irrégulière, le sont encore » moins; que, quant à la surface, l'intérêt de la » société est que les propriétés soient divisées; » que dans l'intérieur de la terre il faudrait, au » contraire, les réunir; et qu'ainsi la législation » serait absurde qui admettrait deux sortes de pro- » priétés comme accessoires l'une de l'autre, et » dont l'une serait inutile, par cela seul qu'elle » aurait l'autre pour base et pour mesure. Je dis » que l'idée d'être maître d'un torrent et d'une ri- » vière qui répond sous la terre à la surface de » nos champs, me paraît aussi singulière que celle » d'empêcher le passage d'un ballon dans l'air, » qui répond aussi, à coup sûr, au sol d'une pro- » priété particulière....

» . . . . . Examinons maintenant, et ceci » vaudra mieux pour la législation des mines » qu'une théorie purement métaphysique, exami- » nons si le système, par lequel on déclarerait que » les mines sont une propriété accessoire du sol, » n'en serait pas la ruine totale :

» On ne peut nier que les mines doivent être » exploitées dans leur ensemble. Or, par cela seul, » on ne gagnerait rien à les déclarer des propriété » tés privées; car il faudrait presque toujours que » tous les maîtres d'un sol très vaste pussent et » voulussent y concourir, sans quoi cette propriété » de chacun ne serait réellement celle de personne. » Quelles que soient nos lois sur cette matière,

Digitized by Google

» nous ne changerons certainement pas celles de
» la nature. Or, n'est-il pas évident qu'à chaque
» pas la recherche d'une mine force à s'écarter
» des règles ordinaires des propriétés ? Une mine
» n'est pas exploitable avec une seule ouverture.
» Je creuse un puits dans mon fonds; à peine ai-je
» une lueur d'espérance, que déjà je suis sous le
» fonds d'autrui. Si celui-ci ne me permet pas
» de faire une autre ouverture, il faut que je re-
» nonce à mes travaux : s'il est forcé de me l'ac-
» corder, il est donc vrai que le droit de propriété
» doit céder à l'utilité publique.

» Indépendamment de cette première difficulté,
» comment concevoir qu'un propriétaire du sol
» puisse toujours se livrer à toutes les dépenses de
» ce genre d'industrie? Sait-on bien ce que c'est
» que d'exploiter une mine ? Creuser des puits,
» les soutenir, et en repousser sans cesse les eaux;
» percer des galeries à travers des rochers, et en
» prévenir l'affaissement; placer partout des écha-
» faudages et des étais coûteux ; établir des ma-
» chines, des pompes à feu, des ventilateurs; faire
» pour tous ces travaux des dépenses ruineuses,
» les risquer pour des essais souvent infructueux,
» les continuer pour qu'ils ne soient pas inutiles,
» et avoir des fonds suffisans pour une grande
» quantité d'ouvriers.... S'il s'agit de mines mé-
» talliques, établir des fourneaux, fondre la mine,
» y consumer des forêts entières ; joindre enfin un

Digitized by Google

» crédit nécessaire pour se procurer de grands capitaux, à la connaissance la plus profonde d'un » art qui exige le secours de presque toutes les » sciences.... Est-ce là ce qu'on peut attendre des » propriétaires isolés? Un trop grand nombre » d'entre eux n'ont pas même des ressources suffisantes pour cultiver la surface de leur sol, comment en auraient-ils pour se livrer à des entreprises si périlleusement aléatoires? veut-on » qu'ils vendent la surface de leurs propriétés pour » se procurer les moyens d'en sonder les profondeurs? »

A l'appui de cette argumentation, l'orateur donne des détails curieux sur les travaux et les dépenses, montant à plus de 25 millions, qui ont été faits depuis vingt-deux ans, pour la recherche et l'ouverture des mines d'Anzin.

D'ailleurs, ajoute-t-il, l'expérience prouve également que l'exploitation privée des mines « ne » sert qu'à les rendre inutiles ou à les détruire. » Négligence dans leur recherche, erreurs funestes dans leur exploitation, dissensions entre les » propriétaires, dévastations, fruit de l'ignorance, » abandon total par défaut de moyens : voilà tous » les effets que l'absolue liberté d'exploitation a » toujours produits, lorsque notre législation a » voulu s'en rapprocher de trop près.

» . . . . Je ne sais ce qu'on peut répondre à » ces objections. Dira-t-on que les propriétaires

Digitized by Google

» formeront une société? Mais réuniront-ils tout » à la fois leur sol et leur fortune? *leur sol?* il faudrait souvent, pour exploiter une mine de deux » lieues de rayon, réunir deux mille propriétaires; et quelle serait la proportion de leur intérêt? comment un si grand nombre d'associés » agiraient-ils de concert? *leur fortune?* mais » presque toujours elle serait insuffisante; il est » des mines dont l'entreprise a coûté dix fois plus » que la valeur totale du sol qui les couvre. La » réunion était possible sous l'ancien régime; qu'on » cite un seul exemple où plusieurs propriétaires » se soient réunis. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il » y a plus d'entreprises de ce genre où l'on s'est » ruiné, que de celles où les fonds sont rentrés. » Ces revers importent peu, dira-t-on, lorsqu'ils » frappent sur des capitalistes; car leurs fonds » n'ont fait que passer dans d'autres mains, et la » société a gagné même à des tentatives infructueuses; mais n'est-il pas contraire à l'intérêt » public que les propriétaires du sol s'appauvrissent?

» Dira-t-on que des compagnies de mineurs » achèteront toutes les surfaces des terres qu'ils » voudront exploiter, et deviendront ainsi propriétaires? Je demande si la réunion d'un si » grand nombre de propriétés serait facile, et si » elle serait utile dans les principes de notre nouvelle constitution. D'ailleurs, peut-on espérer

Digitized by Google

» qu'une compagnie, qui a des avances si considérables à faire avant de découvrir ce qui peut-être n'existe pas, ajoutera à toutes les chances qui sont contre elle, celle des achats d'immeubles, qui seraient une source de nouvelles pertes?

» Dira-t-on qu'il y aura un plus grand nombre de petites exploitations, ce qui tiendra lieu des entreprises plus considérables? Mais on a déjà observé que l'exploitation d'une mine ne peut pas être divisée comme la culture d'un champ. Les frais sont moindres dans les grandes entreprises, et la matière de la mine peut être vendue à plus bas prix. Qand on a fait de grandes dépenses, on suit un filon jusqu'à son épuisement: la quantité des matières extraites est donc plus considérable; et, sous ce nouveau rapport, le prix en est moindre. Deux mille propriétaires feront deux mille puits pour une exploitation qu'une compagnie aurait faite avec quatre. Les premiers n'emploieront que des hommes pour tous les travaux; celle-ci y suppléera par des machines. . . . . .

» Il me reste à parler des anciens concessionnaires, et j'adopte, en le modifiant, le plan du comité. Je confirme seulement les concessions des mines qui n'ont pas été données dans un état préexistant d'exploitation, et qu'il a fallu découvrir.

Digitized by Google

» Le droit de pareils concessionnaires devrait » être conservé, quand même, en principe gé- » géral, les mines seraient déclarées des pro- » priétés privées, à plus forte raison doit-il l'être, » si le système des concessions est adopté. Un vé- » ritable contrat existe entre ces concessionnaires » et l'ancien gouvernement, et ce contrat n'est » point un don ni un privilége. C'était, si l'on » veut, un bail, et vous avez conservé les baux » à ferme des propriétés que vous avez déclarées » nationales. L'utilité publique exigeait que les » mines fussent exploitées. Le roi ne cédait pas » un terrain, il le désignait ; il donnait un droit » dont les mineurs n'auraient pas eu besoin dans » le système *du premier occupant ;* il était alors » important de n'être point contrarié par les sei- » gneurs de fief, qui, dans quelques provinces, » prétendaient avoir aussi un droit sur les mines ; » et puisque les concessions pouvaient seules con- » server ce genre d'industrie, il serait évidem- » ment injuste de punir ceux qui, en s'y livrant » avec bonne foi, avec courage, ont en même » temps servi leur pays.

» En effet, que leur a-t-on donné ? un droit » dont personne n'usait, un champ plus fertile » en espérances qu'en succès, et souvent la fa- » culté de se ruiner. Ces privilégiés, si l'on veut » les appeler ainsi, ne nuisaient à personne. On » leur disait : consacrez vos capitaux à telle en-

Digitized by Google

» treprise, faites des recherches, courez-en tous » les risques, semez de l'or dans l'intérieur de la » terre, et proportionnez vos avances à la durée » des récoltes que vous pouvez espérer : jusqu'a- » lors on ne s'emparera pas du fruit de vos tra- » vaux. Ce privilége, si c'en est un, est d'une » singulière espèce. Ces hommes ont été utiles, ils » ont alimenté nos manufactures, agrandi notre » commerce, conservé notre numéraire. Doit-on » les dépouiller ? mais le pourrait-on sans injus- » tice ? ils n'auraient point de concession, qu'ils » auraient pour titre leurs travaux, leurs dé- » penses et leurs services. Et par qui les ferait-on » remplacer? serait-ce par d'autres concession- » naires ? Mais, quoi ! nous regardons comme » une injustice de l'ancien gouvernement d'avoir » concédé à des favoris des mines exploitées, » pour en dépouiller les propriétaires, et nous » pourrions imiter une telle conduite ! seraient-ils » remplacés par les propriétaires du sol ? et » comment diviserait-on ces richesses préparées » par d'autres mains ? comment distribuerait-on » ces immenses ateliers, qui ne peuvent être » conservés que par l'exploitation la plus régu- » lière? ne voit-on pas qu'un seul mois d'inter- » ruption dans les travaux, détruirait les ma- » chines, disperserait les ouvriers, et ferait perdre » jusqu'à la trace des mines ? »

La discussion sur les mines, commencée les 20

Digitized by Google

et 21 mars, fut reprise le 27, et Mirabeau, quoique mourant (1), fut obligé de faire des efforts surnaturels, pour soutenir les propositions qu'il avait exposées le 21. » Ce serait, » dit-il, » une » absurdité de prétendre que les mines sont à la » disposition de la nation, dans le sens qu'elle » peut ou les vendre ou les faire administrer pour » son compte, ou les régir à l'instar des biens do- » maniaux, ou les concéder arbitrairement. Per- » sonne n'a proposé cela ; il était donc inutile de » le combattre. Le système que je soutiens a des » bases bien différentes ; il est fondé sur le prin- » cipe que la nation a droit à l'exploitation des » mines ; qu'ayant le plus grand intérêt à cette » exploitation, elle a le droit d'exiger qu'on ex- » ploite réellement, qu'on exploite bien, et » qu'elle doit prendre, par conséquent, des me- » sures pour ne pas courir, sur cet objet devenu » de première nécessité, toutes les chances de la » négligence ou du hasard. Si l'on niait ce prin- » cipe, il serait facile de l'établir ; mais les pro- » priétaires du Forez en conviennent ainsi que » moi. Nous ne disputons que sur les conséquen- » ces. Les propriétaires du Forez prétendent que

(1) On sait que cinq jours après il n'existait plus.

En allant à la séance du 27, il entra chez le comte de Lamarck, et y resta plus d'une heure étendu sur un canapé, dans une espèce d'évanouissement d'où il ne sortit qu'à l'aide de boissons cordiales.

Digitized by Google

» ce principe est conservé, en décrétant que les » mines seront sous la surveillance de la nation ; » mais il est évident que cette disposition ne pour- » voirait pas suffisamment à l'intérêt public. Ce » n'est point assez de surveiller les mines qui se- » ront exploitées, il faut encore qu'on puisse pro- » voquer en quelque sorte l'exploitation de celles » qui seront négligées : or, ce droit excède celui » d'une simple surveillance. Les propriétaires du » Forez l'ont très bien senti ; aussi proposent-ils » de décréter qu'indépendamment de cette surveil- » lance, la nation pourra concéder les mines dans » certains cas : or c'est précisément dans ce point » que se trouve le véritable germe du principe » de cette matière.

» Si la nation peut et doit concéder les mines » dans certains cas, ce n'est plus là surveiller les » mines, c'est réellement en disposer. On ne peut » point concéder ce qui n'est pas à notre disposi- » tion ; on ne peut pas garantir ce que l'on con- » cède, si l'on n'y a point un certain droit. On » verra bientôt que les propriétaires du Forez ar- » rivent aux mêmes résultats que moi ; mais avec » cette différence que tous les articles de leur » projet de décret contrarient le principe qu'ils » veulent poser ; au lieu que dans le mien je n'ai » besoin de proposer aucune exception ; et qu'un » seul principe amène toutes les conséquences. » Voici la déduction de mon système : La nation

Digitized by Google

» a droit à l'exploitation des mines; donc si les » mines ne sont pas exploitées, la nation doit en » provoquer l'exploitation. Elle ne peut la provo- » quer utilement, si elle n'a pas le droit de con- » céder une mine que le propriétaire du sol re- » fusera d'exploiter; et cette concession serait » illusoire, si la nation n'avait pas le droit de la » garantir. Si la nation peut et doit concéder les » mines, les mines, sous ce rapport, et dans ce » sens, sont donc à la disposition nationale. Mais » comme elle ne peut les concéder qu'en vertu » de son droit à leur exploitation, il s'ensuit : » 1° que le propriétaire exploitant doit être main- » tenu, car l'intérêt public est alors satisfait, et par » là l'on prévient pour l'avenir toutes les iniqui- » tés dont s'était souillé l'ancien régime; 2° que » le propriétaire qui veut exploiter doit être pré- » féré, car c'est le propriétaire du sol qui est, en » quelque sorte, débiteur envers la société, de » l'exploitation de la mine qui est à sa portée; 3° » qu'il est inutile de concéder les mines dont l'ex- » ploitation est facile, qui sont peu profondes et » par couches horizontales, car, pour ces mines, » la nation doit s'en rapporter à l'intérêt du pro- » priétaire, et l'on n'a pas besoin de provoquer » ce qui est facile à exécuter. »

Nous n'étendrons pas davantage les extraits de cette discussion dans laquelle Mirabeau ne parla pas tout d'un trait, car il occupa à cinq reprises

Digitized by Google

la tribune, luttant ainsi pour la dernière fois contre une opposition très animée, et contre les souffrances qu'il éprouvait, souffrances telles « qu'il » se sentit frappé décidément à mort (1). » Avant de quitter l'Assemblée où il ne devait plus reparaître, il se résuma par un projet de décret, en sept articles, qui devinrent les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 15 de la loi du 12 juillet 1791.

Avant de passer au dénoûment du grand drame de la vie politique de Mirabeau, et pour n'en pas interrompre le récit, nous devons rendre compte du dernier de ses travaux législatifs, du discours qui sortit en quelque sorte de sa tombe, et qui fit revivre un moment sa parole dans l'Assemblée où son souvenir régna toujours.

L'article 11 du titre 2 de loi du 15 mars 1790, avait, pour l'avenir, aboli en principe les droits d'aînesse et de masculinité, et les inégalités de partages des successions; mais cette abrogation des lois et coutumes féodales n'atteignait pas assez explicitement les lois civiles; aussi le 21 novembre 1790, le comité de constitution avait, par l'organe du savant Merlin de Douai, proposé un projet de décret sur les successions, en ligne di-

(1) *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau l'aîné*, par P.-J.-G. Cabanis; inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine.* Paris, Crapart, etc., an XI (1803), page 257.

Digitized by Google

recte, et Mirabeau alors demanda que le décret abolît « les inégalités rivées dans la société par » les substitutions ; moyen, » disait-il, « de por- » ter la hache au pied de l'arbre dont on a élagué » quelques branches parasites, en y laissant tou- » jours les racines voraces. »

A la fin de mars 1791, l'ordre du jour amenait ce projet de loi, et Mirabeau avait préparé sur ce sujet un discours que l'on considère justement comme un de ses travaux les plus dignes de ses principes, de sa haute raison, et de son talent.

Ce discours étant plutôt une suite d'argumentations habiles et sages, qu'une œuvre proprement oratoire, nous n'en présenterons que l'analyse, mélangée de quelques citations :

Vous avez détruit la féodalité, vous la poursuivez aujourd'hui dans ses effets, et vous allez comprendre parmi vos réformes ces lois injustes que nos coutumes ont introduites dans les successions.

Mais ce ne sont pas seulement nos lois, ce sont nos esprits et nos habitudes qui sont entachés des principes et des vices de la féodalité. Vous devez donc aussi porter vos regards sur les dispositions purement volontaires qui en sont l'effet.

« Voilà donc la question fondamentale qui se » présente : la loi doit-elle admettre chez nous la » libre disposition des biens, en ligne directe ?

Digitized by Google

» c'est-à-dire, un père ou une mère, un aïeul ou » une aïeule doivent-ils avoir le droit de dispo- » ser à leur gré de leur fortune, par contrat ou » par testament, et d'établir ainsi l'inégalité dans » la possession héréditaire des biens domesti- » ques? »

Ce n'est pas de la nature, c'est de la société que le citoyen tient le droit de disposer de ses propriétés pour le temps où il ne sera plus; « et c'est » par là que la matière que nous traitons est liée » aux lois politiques. Nous pouvons donc regar- » der le droit de propriété, tel que nous l'exer- » çons, comme une création sociale; les lois ne » protégent pas seulement, ne maintiennent pas » seulement la propriété, elles la font naître, en » quelque sorte; elles la déterminent, elles lui » donnent l'étendue et le rang qu'elle occupe dans » les droits du citoyen. »

Mais le droit indéfini de disposer après soi, n'est pas la conséquence nécessaire de cette consécration sociale de la propriété. La société qui protége les intérêts particuliers, doit se protéger elle-même; aussi, dans tous les temps, on la voit apporter des restrictions légales à l'exercice des droits privés; les anciens eux-mêmes, sachant ou prévoyant les abus des partialités paternelles, refusaient aux chefs de famille le droit de tester; « Solon voulut que tout fût réglé dans les succes- » sions, en ligne directe, par les lois de la répu-

Digitized by Google

» blique, et rien par la volonté des citoyens. »

Il est donc vrai de dire que la société peut « refuser à ses membres, dans tel ou tel cas, la faveur de disposer arbitrairement de leur fortune; le même pouvoir qui fixe les règles » testamentaires, et annulle les testamens, quand » ces règles ont été violées, peut interdire en » certaines circonstances les testamens mêmes, ou » en limiter étroitement les dispositions; il peut » déterminer par sa volonté souveraine un ordre » constant et régulier dans les successions et les » partages. »

Or, la question est de savoir si ce que la loi peut faire, elle doit le faire; s'il convient, par exemple, qu'elle permette à un père de choisir entre ses enfans des héritiers privilégiés.

Les lois romaines le permettent, à la vérité, ces lois qui « dans les siècles de ténèbres ont été » notre seule lumière. Mais dans un siècle de » lumières les anciens flambeaux pâlissent. Ils » ne servent qu'à embarrasser la vue, ou même » à retarder nos pas dans la route de la vérité. »

D'ailleurs, sont-elles conformes à nos mœurs, « ces lois où la servitude filiale découlait de l'esclavage autorisé par la loi même? où un chef » de famille pouvait non seulement déshériter » tous ses enfans, mais les vendre? où la crainte » repoussant le fils du sein paternel, éteignait » ces doux rapports, flétrissait ces tendres senti-

Digitized by Google

» mens que la nature fait naître, et qui sont les » premiers rudimens de la vertu? »

Sont-elles encore conformes à nos mœurs, ces lois nées à la fois du droit romain et de la féodalité, « qui, dans les enfans d'un même père, » créaient, quelquefois en dépit de lui, un riche et » des pauvres, un protecteur hautain et d'obscurs » subordonnés? Lois corruptrices qui semaient » les haines là où la nature avait placé la fra- » ternité, et qui devenaient complices de mille » désordres, si pourtant il n'est pas plus vrai de » dire qu'elles les faisaient naître? »

Ce n'est plus que de la raison et de la nature que nous devons désormais recevoir des leçons; « or, que nous dit cette nature dans la matière » que nous discutons? si elle a établi l'égalité » d'homme à homme, à plus forte raison l'a-t-elle » établie de frère à frère; et cette égalité entre les » enfans d'une même famille, ne doit-elle pas être » mieux reconnue encore, et plus respectée par » ceux qui leur ont donné la naissance? »

Ainsi, le premier principe à poser, c'est que le partage doit être égal entre les enfans quand le père meurt *ab intestat*.

« Mais il ne suffirait pas d'avoir détruit jusque » dans ses derniers vestiges, ce reste impur des » lois féodales; il faut retenir, par de sages » statuts, les passions aveugles qui n'auraient pas » des effets moins pernicieux que ces lois mêmes.

Digitized by Google

» Eh quoi! n'est-ce pas assez, pour la société, » des caprices et des passions des vivans? Nous » faut-il encore subir leurs caprices, leurs pas- » sions, quand ils ne sont plus? N'est-ce pas » assez que la société soit actuellement chargée » de toutes les conséquences résultant du despo- » tisme testamentaire, depuis un temps immé- » morial jusqu'à ce jour? Faut-il que nous lui » préparions encore tout ce que les testateurs » futurs peuvent y ajouter de maux par leurs » dernières volontés, trop souvent bizarres, » dénaturées même? N'avons-nous pas vu une foule » de ces testamens, où respiraient tantôt l'orgueil, » tantôt la vengeance; ici un injuste éloigne- » ment, là une prédilection aveugle? L'ancienne » loi casse les testamens appelés *ab irato;* mais » tous ces testamens qu'on pourrait appeler *à de- » cepto, à moroso, ab imbecilli, à delirante, à su- » perbo,* l'ancienne loi ne les casse point, ne peut » les casser. Combien n'y a-t-il pas de ces actes, » signifiés aux vivans par les morts, où la folie » semble le disputer à la passion? où le testateur » fait de telles dispositions de sa fortune qu'il » n'eût osé de son vivant en faire confidence à » personne; des dispositions telles, en un mot, » qu'il a eu besoin, pour se les permettre, de se » détacher entièrement de sa mémoire, et de pen- » ser que le tombeau serait son abri contre les re- » proches! »

Digitized by Google

Non, les principes de notre constitution, « où » tout est ramené au grand et admirable principe » de l'égalité politique, sont inconciliables avec » une loi qui permettrait à un père, à une mère, » d'oublier à l'égard de leurs enfans ces principes » sacrés de l'égalité naturelle; avec une loi qui » favoriserait des distinctions que tout chez nous » réprouve désormais, et qui accroîtrait ainsi, » dans la société, ces disproportions résultantes » de la diversité des talens et de l'industrie, au » lieu de la corriger par l'égale division des biens » domestiques. »

» Le concours de la loi et de l'opinion a détruit » chez nous cette prépondérance générale, que » les noms et les titres s'étaient arrogée trop » long-temps; ce respect, cette admiration pour » des chimères ont fui devant la dignité de » l'homme et du citoyen; rien ne serait plus pro- » pre à faire repousser des rejetons à cette vanité » ensevelie, que de laisser subsister des usages testa- » mentaires qui la favorisent; de cultiver en quel- » que sorte par les lois ce fonds trop fertile d'iné- » galité dans les fortunes. »

D'ailleurs, les victimes de l'orgueil de famille et de la partialité paternelle trouvaient jadis, « dans les ordres religieux, les *bénéfices*, les cou- » vens, les places de faveur; de ces deux maux, » l'un servait en quelque sorte de remède à l'au- » tre; aujourd'hui, grâce à la sagesse courageuse

Digitized by Google

» de l'Assemblée, ces lieux d'abusif refuge sont » fermés, mais aussi il ne faut plus d'opprimés » qui les réclament! Si, d'un côté, les spécula- » tions de l'intérêt ne peuvent plus souiller nos » autels, que, de l'autre, des enfans réprouvés par » leurs propres pères n'aient plus à regretter ces » ressources justement proscrites! »

Mais quel argument, en faveur d'un projet de loi de justice et d'égalité, ne peut-on pas tirer de l'amélioration qu'elle apportera dans les familles! « Ce sont les pères, sans doute, qui ont fait ces » lois testamentaires, mais, en les faisant, ils » n'ont pensé qu'à leur pouvoir, et ils ont oublié » leur paternité. Ils en ont été punis, en faisant » naître dans le cœur de leurs enfans, à la place » des sentimens doux et sincères, de ce penchant » naturel d'amour, de respect et de gratitude, » des motifs de crainte et des vues secrètes d'in- » térêt. Ils en ont été punis, en préparant quel- » quefois les déréglemens et les malheurs de ces » favoris de leur vanité.

» Et les enfans entre eux? Je demande si l'iné- » galité du sort qui les attend, n'est pas d'avance » une source de jalousie, de haine, ou tout au » moins d'indifférence domestique; et si ces tris- » tes et naturels effets ne se prolongent pas sou- » vent dans la société, de manière à diviser pour » toujours les branches d'une même famille? Or, » le bonheur de la société se compose en plus

Digitized by Google

» grande partie d'affections privées ; c'est dans les » foyers domestiques que se forment les senti- » mens et les habitudes qui décident de la félicité » publique. »

Combien d'autres conséquences, d'ailleurs ! que d'ignobles et scandaleux débats judiciaires ! que de désordres, même dans l'intérieur de la famille, même dans l'éducation, résultent « de l'inégalité » de partage qui appelle l'inégalité des soins pa- » ternels, même des sentimens et de la tendresse ! » Quel profit en tire le fils privilégié qui, bien que pourvu d'une éducation plus recherchée, ne sent nul besoin de mériter, puisque son sort est tout fait « pour l'indépendance et pour l'oisivité ; » et quant au reste de la famille, vouée en quel- » que sorte à l'obscurité, son éducation ne se res- » sent-elle pas de la destinée qu'on lui prépare ? » c'est ainsi que tout se corrompt sous l'influence » des mauvaises lois. . . . . »

» Si l'on vous dit que la nature est une puis- » sance protectrice, qui combattra suffisamment » dans l'âme d'un père l'injustice, la dureté, la » partialité envers ses enfans, je répondrai par » le fatal pervertissement dont cette faible nature » est trop susceptible ; je répondrai par des exem- » ples qui ne sont que trop éclatans et trop nom- » breux, et j'ajouterai que ce n'est pas aux lois à » favoriser les passions dont l'influence est si éten- » due et si funeste ; que ce n'est pas aux lois à

Digitized by Google

» permettre que les préjugés, les fantaisies, les
» injustices d'un homme, dans le temps même où
» il n'est plus, puissent prévaloir sur les intérêts
» de la génération présente et ceux de la postérité.

» Mais quoi! dira-t-on, un fils sage et respec-
» tueux ne pourra-t-il pas être distingué, par le
» testament de son père, d'un fils rebelle et sans
» conduite?

» Ne hasardons pas ce sophisme trop commun,
» de supposer, dans un renouvellement de cho-
» ses tous les vices qui naissaient de l'ancien ré-
» gime ; et de croire nécessaires, dans l'état de
» force et de santé, les mêmes mesures, les mê-
» mes préservatifs que dans l'état de faiblesse et
» de maladie. En créant de meilleures lois, en
» instituant une éducation vraiment nationale,
» en rappelant partout l'égalité, en rendant l'es-
» time publique nécessaire, que ne faisons-nous
» pas pour les bonnes mœurs, et pour en inspirer
» le goût au jeune âge !

» Mais, dira-t-on encore, les pères ne pour-
» ront-ils pas également éluder l'intention de la
» loi, par des dons arbitraires faits, de leur vi-
» vant, aux objets de leur prédilection ?

» Quand la loi a tout fait en faveur du bon or-
» dre, on ne peut pas s'en prendre à elle si les
» hommes sont encore plus adroits pour l'éluder,
» qu'elle n'est puissante pour les contenir ; mais,
» dans un gouvernement libre, osons croire à

Digitized by Google

» l'amour des lois, et à leur empire sur le cœur » de l'homme ; osons croire qu'un bon citoyen » rougira de transgresser, dans le sein même de » sa famille, des lois équitables et morales, et » qu'il ne se permettra pas, pendant sa vie, des » préférences injustes, qui lui sont interdites » après sa mort. Enfin, il y a toujours une grande » différence entre l'état de choses où le mal est » permis, même favorisé par la loi, et celui où » il est commis malgré la loi même.

» Croyez-le, l'éducation domestique, pour être » bonne, doit être fondée sur des principes » d'exacte justice, de douceur et d'égalité. Moins » les lois accorderont au despotisme paternel, » plus il restera de force au sentiment et à la rai- » son. Dites aux pères que leur principal empire » doit être resserré dans l'autorité de leurs vertus, » dans la sagesse de leurs leçons, et les témoi- » gnages de leur tendresse. Faites-leur sentir que » ce sera là désormais leur première puissance » domestique : et vous verrez qu'ils seront d'au- » tant plus excités à faire usage de ces douces ar- » mes, à les rendre sûres et irrésistibles ; ainsi » l'union, les soins réciproques, l'amour frater- » nel et filial, s'enrichiront de tout ce qu'aura » perdu l'esprit de domination et d'intérêt. Il » n'existera plus alors qu'une sorte d'enfans pri- » vilégiés, d'enfans qui recueilleront ce qu'il y a » de plus précieux dans l'héritage de leurs pères ;

Digitized by Google

» ce seront ceux qui emporteront le plus de fruit » de la bonne éducation qu'ils auront reçue. »

Mirabeau proposait en concluant de fixer législativement l'ordre et le partage des successions en ligne directe ; d'interdire aux ascendans, envers leurs descendans, et *vice versâ*, toutes substitutions et fidéi-commis, ainsi que toutes dispositions tendantes à rompre l'égalité des partages ; celles qui préexisteraient, ne devant conserver d'effet que dans un degré et pour une seule mutation. Enfin d'assurer ainsi aux héritiers les neuf dixièmes de la succession, un dixième seulement restant à la disposition du testateur. (Le comité proposait le quart.)

Ce discours est le dernier des travaux législatifs de Mirabeau (1). A la vérité on a essayé de lui attribuer un *Travail sur l'éducation publique, trouvé dans ses papiers*, et imprimé en 1791, par Cabanis (in-8°, 206 pages) ; mais personne n'a jamais douté que ce ne fût l'ouvrage de l'éditeur lui-même, qui est partout reconnaissable par ses idées républicaines, par sa métaphysique un peu subtile parfois, et qui n'a pris nulle part la moindre peine pour déguiser les formes de son pro-

(1) On a dit qu'il avait fort avancé un grand travail sur *les gardes nationales* ; mais personne n'en a pu trouver aucune trace.

Digitized by Google

pre style, et pour imiter la manière bien moins correcte, bien moins élégante de l'orateur, homme d'état. Cette considération, le témoignage unanime des amis et collaborateurs de Mirabeau, et notre conviction, d'accord avec celle du public, nous déterminent à ne rien ajouter à cette simple mention de l'ouvrage, composé de quatre discours, et d'autant de projets de lois (1) qui, malgré un mérite fort recommandable, n'auraient certainement été ni adoptés par Mirabeau, ni acceptés par l'Assemblée nationale.

Mais si nous n'avons plus de discours à transcrire ou analyser, il nous reste à rendre compte des dernières relations de Mirabeau avec le Roi, et du Mémoire dont nous avons parlé précédemment, mémoire qui contient le développement du projet de restauration que Mirabeau voulait exécuter, non pas, comme on l'a dit, par une *contre-révolution*, mais par une *contre-constitution* (2).

Ce Mémoire, à la vérité, est de près de trois

(1) 1° *De l'instruction publique et de l'organisation du corps enseignant;* 2° *des fêtes publiques, civiles et militaires;* 3° *de l'établissement d'un lycée national;* 4° *de l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne.*

(2) C'est l'expression même par laquelle Lafayette définissait le plan de Mirabeau. (Voir la lettre au bailli de Ploen, déjà citée.)

Digitized by Google

mois antérieur aux derniers travaux législatifs; mais c'est afin de ne pas interrompre la suite de ceux-ci, que nous l'avons renvoyé au présent chapitre, et pour terminer la seconde partie de la biographie de Mirabeau, par celui de ses travaux qui, à notre avis, résume le mieux ses principes et ses plans politiques.

Avant de le présenter, nous devons dire quelques mots des Notes que Mirabeau adressait fréquemment au Roi, plus souvent à la Reine, et dont nous avons déjà donné plusieurs extraits.

Il y revient à intervalles sur le projet de faire recouvrer au monarque une partie, au moins, de sa liberté, par quelques déplacemens temporaires, et notamment par un voyage à Fontainebleau, annoncé tout naturellement à l'Assemblée, et protégé par une escorte prise dans la seule garde nationale. Il dissuade la Reine du dessein périlleux de rappeler les gardes-du-corps, et l'avertit souvent de s'observer dans des discours et des démarches qui font soupçonner en elle des arrière-pensées auxquelles il ne croit pas.

Il lui parle sans cesse des émigrés qu'il peint, en général, ainsi que leurs chefs en particulier, non seulement comme de faux et dangereux partisans du monarque, mais encore comme les ennemis de son autorité, et de l'influence de la Reine.

Remarquons, en passant, que Marie-Antoinette ne les jugeait pas plus favorablement, comme le

Digitized by Google

prouve ce passage d'une lettre secrète : « Vous » connaissez par vous-même les mauvais propos » et les mauvaises intentions des émigrans. Les » lâches, après nous avoir abandonnés, veulent » exiger que seuls nous nous exposions, et seuls » nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse » pas les frères du Roi ; je crois leur cœur et leurs » intentions purs ; mais ils sont entourés et me- » nés par des ambitieux qui les perdront, après » nous avoir perdus les premiers (1). »

Leur succès, dit Mirabeau, fût-il possible, ils ne s'en serviraient que contre le monarque qu'ils feignent d'adorer. Le temps n'est plus, Dieu merci, où ils pourraient essayer de faire cloîtrer le Roi, de répudier et d'exiler la Reine, pour les punir d'avoir déserté la monarchie absolue ; mais le Roi et la Reine ne pourraient plus régner que pour le compte de l'émigration, tant qu'elle leur permettrait de régner.

Remarquons encore que la Reine se souvenait sans doute de ces remontrances frappantes, quand elle écrivait à une autre date : « Si même ils (les » émigrés) avaient un avantage réel, nous retom- » berions sous leurs agens dans un esclavage nou- » veau, et pis que le premier, puisque, ayant

(1) Lettre de Marie-Antoinette à son frère, l'empereur Léopold, du 21 août 1791. (Voir la *Revue rétrospective*, 2e série, nº 3, page 465.)

Digitized by Google

» l'air de leur devoir quelque chose, nous ne » pourrions pas nous en tirer (1). »

D'ailleurs, continue Mirabeau, que peut une poignée de révoltés contre l'esprit du siècle, contre le vœu d'une nation tout entière, contre une révolution irrévocablement accomplie ? Alors même qu'ils parviendraient à susciter contre nous les princes étrangers, leurs armées ne seraient-elles pas le lendemain englouties par la terre de la liberté, ou rappelées bientôt par les rois, réduits à s'en servir pour défendre leur propre despotisme contre leurs sujets soulevés à notre exemple? Non ! l'émigration ne peut pas faire rétrograder des événemens consommés, détruire des conséquences assurées pour un avenir indéfini ; mais elle peut compromettre le Roi, elle le compromet, elle l'expose, elle peut le perdre, elle le perdra, si la Reine ne sauve son auguste époux, elle-même, et la royauté, et leur dynastie ; c'est donc de ce côté que doivent se porter tous les efforts de la Reine ; c'est elle qui doit décider le Roi à se prononcer de cœur et de bouche, de volonté et de fait contre l'émigration, et à diriger en ce sens, non seulement toutes ses manifestations publiques qu'il ne saurait trop multiplier, mais encore toutes ses correspondances secrètes, s'il en a.

(1) Voir *ibid.*, lettre du 16 août 1791, page 460.

Digitized by Google

Telles sont les exhortations répétées dans toutes les Notes adressées à la Reine, et qui sont, en général, écrites avec beaucoup plus de force et de liberté que les autres.

Mais il faut avouer qu'on y trouve de fréquentes preuves de découragement. Toujours rempli d'un sentiment de zèle et de dévoûment exprimé dans les termes les plus énergiques, toujours multipliant, avec une persévérance et un courage admirables, les conseils et les projets empreints du patriotisme et à la fois du monarchisme le plus pur, Mirabeau, évidemment, n'est pas écouté ou n'est pas cru. Jamais il ne se plaint de la méfiance de ses illustres correspondans, mais souvent il s'inquiète de leur incrédulité, de leur irrésolution, de leur inaction, de l'affaissement dont rien ne peut les faire sortir. Il revient plusieurs fois sur les desseins factieux des chefs du côté gauche de l'Assemblée, tels que les Lameth, qui intriguent auprès de la garde soldée, et même de la garde nationale, dont l'aîné convoite le commandement (1); tels encore que Duport, Pétion, Barnave, qui « poussent à la république, » quoique le dernier, déjà consulté par le Roi, semble dis-

(1) Voir le *Moniteur*, 1790, nos 149 et 152. Mais il faut reconnaître que Charles de Lameth écrivit deux fois, au mois d'octobre 1790, dans les journaux, pour démentir les bruits publics à cet égard.

Digitized by Google

posé à le servir (1). Mirabeau parle souvent de l'Assemblée nationale que de légitimes défiances ont entraînée au delà de ses intentions primitives; il la blâme quelquefois avec aigreur, il faut l'avouer; du reste il reconnaît que ses services sont injustement méconnus par les opinions exagérées dans les deux sens extrêmes; car, dit-il, naguère applaudie de tout le parti national, quand elle a détruit les abus et les priviléges, elle est calomniée depuis qu'elle établit des impôts, des pénalités, et qu'elle défend aux départemens de correspondre politiquement entre eux.

Enfin, il revient souvent sur l'extrême licence de la presse; il s'en indigne et s'en effraie, quoi qu'il ne propose jamais de la faire taire, soit par la corruption, soit par la force. Mais il fait remarquer l'influence qu'elle exerce, provocante quant aux masses, dissolvante quant aux pouvoirs institués, subversive quant à l'ordre public. Il relève, fait par fait, les progrès de l'anarchie; il la montre mesurant et essayant partout, et principalement à Paris, ses forces croissantes en proportion du décroissement de celles des autorités constituées, c'est-à-dire du gouvernement et de la municipalité, qui était aussi un pouvoir exécu-

(1) On voit qu'il n'est pas exact de dire, comme on l'a toujours soutenu, que c'est seulement après le retour de Varennes que le Roi et la Reine reçurent les conseils de Barnave.

Digitized by Google

tif, non moins haï et bravé, outragé et calomnié que l'autre; il développe avec la vigueur d'expression qui lui est propre le tableau des effrayantes circonstances qui faisaient dire à Lafayette lui-même quand il se portait, trop tard, dénonciateur des jacobins : « Comment tarderais-je plus long-» temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour » affaiblit les autorités constituées, substitue l'es-» prit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque » l'audace des agitateurs impose silence aux ci-» toyens paisibles, écarte les hommes utiles, et » lorsque le dévoûment sectaire tient lieu des » vertus publiques et privées (1).» Enfin Mirabeau conclut de ses véhémentes démonstrations qu'il faut refouler le torrent qui romprait bientôt toutes les digues, déjà ébranlées ; qu'il faut relever l'autorité plus qu'à demi abattue; qu'il faut la régénérer en perfectionnant la constitution ; et tel est l'objet d'un dernier et volumineux Mémoire, rédigé à la fin de décembre 1790, et dont nous avons présentement à nous occuper.

Peut-être, pour bien apprécier la gravité et l'étendue des dangers publics qu'il fallait conjurer, conviendrait-il de montrer ici, par un résumé, ce qui, à cette époque, et après dix-huit mois de

(1) Lettre de Lafayette à l'Assemblée législative du 16 juin 1792. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de* 1830, etc. ; par B. Sarrans le jeune, tome I, page 40.

Digitized by Google

législature, restait non pas de puissance et d'éclat à un trône naguère le premier du monde, mais de simple liberté et de sûreté personnelle au Roi qui avait assemblé cette législature ; à ce Roi qui, après avoir donné l'exemple, jusqu'alors inouï dans son rang, des vertus les plus pures et les plus populaires, les plus bienfaisantes et les plus désintéressées, avait sinon devancé, du moins rempli les vœux d'améliorations que les besoins du peuple, et l'esprit du siècle exprimaient autour de lui.

Mais un tel tableau, dont les développemens exigeraient de larges proportions, serait plus douloureux qu'utile ; et puisque l'idée du Mémoire dont il s'agit fut suggérée par le besoin d'opposer un plan de conservation aux efforts destructeurs qui se multipliaient de toutes parts, puisque leurs manifestations principales étaient dans les violences de la presse, il nous suffira, ce semble, de montrer ces incroyables violences dans deux ou trois exemples contemporains, pour en tirer l'introduction la plus naturelle au grand Mémoire dont nous allons rendre compte.

Voici donc comment, entre autres, s'exprimait Marat dans le même temps ; et faisons d'abord remarquer, d'un côté, que cette fois s'il était exaspéré, ce n'était point par une résistance royale, puisqu'il écrivait le lendemain de l'acceptation du décret sur le serment des prêtres ; et d'un autre

Digitized by Google

côté, que ce langage ne date ni de 1793, ni même des jours qui précédèrent ou suivirent le 20 juin ou le 10 août 1792, mais bien de la fin de décembre 1790.

« La nation, » dit-il à Louis XVI, « se confie » de nouveau à votre parole, et elle prend acte » de vos protestations, pour juger de votre bonne » foi, de la sincérité de vos sermens, par le zèle » que vous déploierez pour assurer le châtiment » des prélats qui oseraient encore se montrer re- » belles au décret que vous venez d'accepter, qui » oseraient encore refuser ou violer le serment » civique que l'on doit exiger d'eux. Si un seul » échappait, par votre négligence à le faire ar- » rêter et livrer aux tribunaux, vous passeriez, » Sire, pour un ennemi de la liberté publique, » pour un perfide conspirateur, pour le plus lâche » des parjures, pour un prince sans honneur, sans » pudeur, pour le dernier des hommes..... »

D'un autre côté, et toujours à la même date, le *Journal des révolutions de Paris* recommandait l'organisation d'un corps de *tyrannicides*, pour mettre en action « ce certain droit des gens exercé » avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristo- » giton, par Scévole et les deux Brutus. » Il s'écriait : « Citoyens ! arrêtez un instant vos regards » sur cette institution, digne d'un grand peuple, » jaloux de conserver la liberté qu'il a conquise. » . . . . . Un bataillon de cent jeu-

Digitized by Google

» nes enthousiastes de la liberté, avoués par la » nation, et liés entre eux par le serment solen- » nel d'immoler à leurs risques et périls le pre- » mier tyran, ou ses principaux agens qui s'éle- » veraient contre la patrie, offrirait un spectacle » bien plus frappant, et serait susceptible de ren- » dre de bien plus grands services à l'espèce hu- » maine, qu'une armée de quatre millions de » confédérés ; . . . . . la légion sacrée » des *tyrannicides*, une fois organisée, comme » elle doit l'être, nos quatre millions de citoyens » armés pourraient se dispenser désormais de sa- » crifier leurs travaux domestiques aux exercices » du Champ-de-Mars. Cent patriotes au-dessus » des événemens sont assez pour soutenir et dé- » fendre les droits de vingt-cinq millions d'hom- » mes ; cent *tyrannicides*, *patriâ jubente*, feront » face sans peine, à tous nos ennemis du dedans » et du dehors. Mais cette poignée d'hommes » doit être, pour ainsi dire, la quintessence de » la nation, cette troupe sainte n'admet pas de » demi-patriotes ; il les faut tous du caractère de » ce jeune citoyen qui, le 14 juillet 1789, sur » les degrés de la maison commune, d'une main » montre à ses concitoyens la lettre accusatrice » surprise à Flesselles ; et de l'autre, armée d'un » pistolet, met à mort le traître (1). »

(1) *Révolutions de Paris*, n° 74, du 4 au 11 décembre 1790, page 445 à 448.

Digitized by Google

Écoutons enfin Marat déplorant la misère qui, dit-il, a forcé les vainqueurs de la Bastille à servir *l'infâme Motier* (Lafayette) contre le peuple, lors d'une émeute au faubourg Saint-Antoine (17 décembre) : « Ici tout mon sang bouillonne » dans mes veines contre les prétendus pères de » la patrie, ces hommes sans sentimens, sans pro- » bité, qui ont prodigué des millions aux frères » du Roi, dangereux ennemis de la patrie, et qui » n'ont rien fait pour ses infortunés libérateurs ; » qui se sont emparés des biens de l'Église pour » payer le faste, les folies, les dilapidations de la » cour, et qui n'en ont pas restitué une obole aux » pauvres, auxquels toute la masse appartient ; » qui viennent d'abandonner quatre-vingts mil- » lions aux agens fripons du monarque, etc.

» Mes chers amis, dont l'indigence n'est le fruit » ni des vices, ni de la fainéantise, vous avez droit » à la vie comme Louis XVI, et tous les heureux » du siècle. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit » de dîner quand vous manquez de pain. Ras- » semblez-vous donc *en corps d'armée*, présentez- » vous à l'Assemblée nationale, et demandez à » l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister » sur les biens nationaux qui vous appartiennent » à beaucoup plus juste titre qu'aux sangsues de » l'État ; demandez que la contribution patriotique » soit appliquée à faire un sort aux indigens du » royaume ; l'État n'en a pas besoin, et, sans cela,

Digitized by Google

» elle irait s'engloutir dans les coffres du Roi, pour » reforger les fers de la nation. Si l'on vous refuse » de vous accorder de prompts secours, rassem- » blez-vous en force ; joignez-vous à l'armée, le » moment est venu où elle peut entendre ce lan- » gage ; partagez-vous les terres et les richesses » des scélérats qui ont enfoui leur or pour vous » réduire par la faim à rentrer sous le joug. Oui, je » le dis dans la sincérité de mon âme, dussiez-vous » les dépouiller entièrement à leur tour, mieux » vaudrait cent fois que le royaume fût boule- » versé totalement, d'un bout à l'autre, que si » dix millions d'hommes étaient réduits à périr » de faim (1). »

Il nous serait trop facile de multiplier de pareilles citations, et l'on conçoit combien elles abonderaient, d'après ces seuls titres sommaires des numéros de l'époque : *Besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet* (n° 303 de l'Ami du peuple) ; *nécessité d'un soulèvement général* (n° 304) ; *révolte du Roi contre la constitution ; trahison de son conseil et de ses agens, prête à être consommée par la ruine de la nation* (n° 305) ; LE TOCSIN (n° 318) ; *guerre civile inévitable, prédite cent fois depuis quinze mois par l'Ami du peuple* (n° 319), etc. Nous nous bornerons à rappeler que ces sortes de provocations étaient

(1) *L'Ami du peuple*, n° 306.

Digitized by Google

chaque jour répétées et chaque jour envenimées dans les clubs et dans les assemblées de districts, où abondait toute la population oisive et turbulente.

Revenons à notre sujet : Le 25 décembre 1790, Mirabeau rendit compte à la Reine d'une offre de coalition qu'il avait reçue de Talon et Duquesnoy de la part du ministre Montmorin, et à laquelle il ne voulait pas acquiescer sans le consentement de cette princesse. Il la supplia d'accorder de la confiance « à ce ministre honnête homme, qui a » celle du Roi, mais à qui la Reine a toujours » montré de la froideur, même de l'éloignement, » parce qu'elle lui a reproché son opposition loyale » et sensée à la faute capitale du 23 juin, le vœu » public qui, après le 14 juillet, l'a rappelé au » ministère, et son engoûment pour Necker, dont » il est depuis long-temps désabusé. » Cette disposition de la Reine empêche Montmorin de lui rendre tous les services qu'elle pourrait recevoir de son dévoûment passionné ; Mirabeau la conjure de ne pas le repousser davantage. Il y a lieu de croire qu'il la persuada.

Nous le supposons, du moins, d'après un grand Mémoire que Mirabeau présenta à la Reine quelques jours après, et dont Montmorin eut connaissance ; Mémoire qui est le dernier et le plus important des travaux secrets dont nous avons à rendre compte.

Digitized by Google

Nous en donnerons une analyse très exacte sans l'interrompre par des réflexions. Nous essaierons ensuite d'en résumer les combinaisons, et de donner un aperçu du rôle que Mirabeau se serait personnellement réservé dans l'exécution.

Mirabeau commence par exposer qu'un plan systématique peut seul réussir, et qu'il faut à la Reine pour le comprendre, comme il a fallu à l'auteur pour le tracer, la connaissance du but, des obstacles, et des moyens de les surmonter.

Il faut gouverner avec les ressources qui restent au pouvoir exécutif; multiplier ses points de contact avec tout le royaume, faire sentir la présence et la nécessité de l'autorité; voilà les premières mesures.

Il faut, en même temps, s'attacher à lever des obstacles graves et nombreux.

Ces obstacles sont :

1° L'indécision du Roi;

2° Les préventions dirigées contre la Reine;

3° La démagogie frénétique de Paris;

4° Sa garde nationale;

5° L'irritabilité de l'Assemblée;

6° Le peu de prise qu'elle offre vu sa grande masse;

7° L'insurmontable impopularité d'une de ses sections;

8° Le choix prématuré, et non assez réfléchi,

Digitized by Google

des palliatifs que prépare son comité de révision;

9° L'impossibilité de se servir utilement d'une grande partie des mécontens, qui ont des intérêts entièrement opposés entre eux;

10° La direction que prend visiblement l'opinion publique, vers l'esprit du parti;

11° La certitude d'exciter une conflagration universelle, si l'on employait des moyens trop brusques et trop rigoureux;

12° Par dessus tout, le régime déjà bien ou mal établi partout, partout en mouvement, et l'impossibilité d'obtenir un succès réel, et surtout durable, sans rétrograder, c'est-à-dire sans améliorer, même sans abolir plusieurs des décrets rendus, et sans les remplacer par des lois aussi libérales, mais plus monarchiques.

Examinons un à un ces divers obstacles, et voyons, dit Mirabeau, ce qui serait à faire pour les surmonter.

Quant à l'indécision du Roi, c'est un des pires dangers, il n'y a que l'influence de la Reine, l'exemple et l'ascendant de son généreux courage qui puissent y pourvoir.

Quant à l'impopularité de la Reine, résultant de préventions si injustement accumulées sur elle, il importe que cette princesse se fasse connaître mieux, qu'elle se montre davantage en public; que, sans accroître ses œuvres de bienfaisance qui excèdent déjà ses moyens, elle ne les tienne plus

Digitized by Google

secrètes, et qu'au contraire elle les laisse apercevoir ; qu'elle visite avec le Roi, les grands ateliers, les travaux publics, les hôpitaux, etc.

Quant à l'état de Paris, cette ville, il faut le dire, est incurablement démagogique. Jamais plus de principes incendiaires ne furent réunis dans un même foyer.—Les journalistes ;—les pamphlétaires ;—les étrangers qui apportent en France la turbulence et l'esprit de désordre qui les a fait chasser de leur pays ; — les fanatiques de l'ancienne cour ;—les ennemis du nouvel ordre de choses ;— la populace accoutumée à de criminels succès ; — la terreur lâche des propriétaires, des rentiers, de hommes modérés : — voilà mille causes de ruine. Paris connaît sa force ; il l'a exercée sur l'armée, sur le Roi, sur les ministres, sur l'Assemblée ; il l'exerce sur chaque département individuellement. — Paris est la dernière ville du royaume où renaîtront l'ordre et la paix (1).

(1) C'était la conviction des *Girondins* qui songèrent, comme Mirabeau, à s'aider des départemens contre la démagogie de Paris, quand ils virent que la *Montagne* menaçait leur sûreté, et renversait leurs combinaisons loyales et généreuses, mais tardives et chimériques.

Du reste, ce rapprochement ne se rapporte qu'à leurs projets antérieurs au 31 mai ; car quant aux desseins des Girondins qui, après cette journée, s'enfuirent dans les départemens, leurs mesures défensives devaient amener la guerre civile ; et ce terrible moyen n'entra jamais dans les plans de Mirabeau.

Digitized by Google

Il importe donc de profiter habilement de l'esprit bien meilleur des provinces; peut-être même faut-il leur faire désirer que la seconde législature soit placée ailleurs, de manière que sa propre indépendance et celle du Roi soient mieux assurées (1).

(1) Sans revenir ici sur ce que nous avons dit précédemment du projet de transférer patemment le roi et le gouvernement à Rouen, nous remarquerons que Mirabeau se borne à l'aperçu qu'on vient de lire, et ne parle en aucune façon d'un nouveau projet de déplacer le Roi; par exemple, « de le conduire à Compiègne, *au milieu des » régimens dont M. de Bouillé se croyait sûr* » (Voir Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, page 403); projet supposé avant et depuis par plusieurs autres biographes, et dont M. A. Bailleul (*Examen critique*, etc., tome 1, page 372) dit, avec raison: « On peut être certain qu'un projet aussi » stupide n'est jamais entré dans la tête de Mirabeau; il n'y » avait que des courtisans, et les plus sots des courtisans, » qui pouvaient concevoir de pareilles chimères. »

Le général Lafayette lui-même a commis la même erreur dans sa lettre au bailli de Ploen, en disant: « Son plan de » CONTRE-CONSTITUTION avait pour base l'évasion du Roi, jus» tifiée par une émeute de commande, et appuyée par une » armée aux ordres de Bouillé. » (Page 434 de l'ouvrage déjà cité de M. B. Sarrans le jeune.)

Lafayette n'a pas fait attention que s'il y avait eu de la réalité dans le projet qu'il attribuait au Roi et à Mirabeau, ils n'auraient pas eu besoin de chercher un prétexte dans une *émeute de commande*, et ils auraient profité des véritables et sinistres émeutes que firent naître, coup sur coup, la question du renvoi des ministres (19 octobre 1790), le saccage

Digitized by Google

Quant à la garde nationale, elle-même est un obstacle au rétablissement de l'ordre. Elle est trop nombreuse pour prendre un esprit de corps; trop unie à la population pour lui résister; trop forte pour ne pas entraîner le pouvoir royal; trop faible pour dominer une grande insurrection.

Il pourrait donc y avoir beaucoup d'utilité à lui donner pour contre-poids dans un sens, pour auxiliaire dans un autre, une maison militaire très populairement formée, sans mélange d'aucune troupe étrangère, d'aucun individu étranger; et si l'on exécutait ce projet, qui exigerait de mûres et profondes réflexions, il importerait de faire concourir les départemens à la composition de la garde du Roi.

Quant à l'Assemblée, quelque système qu'on suive à son égard (car il y en a deux, comme on va l'établir, il ne faut plus retomber dans la déplorable faute qu'on n'a que trop commise, c'est-à-dire l'irriter, en soutenant contre elle, ouvertement ou secrètement, soit les attaques directes, soit les intempestives résistances de la noblesse, du clergé, des contre-révolutionaires.

Mais il ne faut pas craindre de lui rompre en visière, quand elle empiète sur la prérogative

de l'hôtel de Castries (12 novembre suivant), le départ de *Mesdames*, tantes du Roi (14 février 1791), l'échauffourée de Vincennes, *la soirée des poignards* (28 février 1791), etc.

Digitized by Google

constitutionnelle du Roi ; lorsqu'elle usurpe sur le pouvoir exécutif, lorsqu'elle administre, ce qui lui arrive sans cesse (1), lorsqu'elle refuse de faire concorder des décrets contradictoires, d'en éclaircir d'obscurs, d'en abroger d'absurdes, d'en donner de nécessaires. — Voilà la bonne guerre : — avoir toujours raison.

Du reste, il est désormais presque aussi périlleux qu'inutile de songer à la diriger, car elle n'est plus dirigeable, grâce à l'habitude qu'elle a prise d'agir, comme le peuple qu'elle représente, par des mouvemens toujours brusques, toujours passionnés, toujours précipités; il faut plutôt, dans l'intérêt de la nation et du trône, intérêt qu'après tout on doit préférer à celui de l'Assemblée, il faut la laisser se compromettre, et peut-être même, dans certaines circonstances, l'y aider.

Il faut, surtout, et c'est encore parler de l'Assemblée, c'est-à-dire, de son stupide et funeste côté droit, il faut avoir grande attention à n'accepter aucun concours de la noblesse et du clergé,

(1) « Chaque jour les affaires éventuelles et accessoires détournaient de l'objet principal. L'Assemblée se livrait aux soins de l'administration journalière, qui n'auraient pas dû être de sa compétence, et cela beaucoup par nécessité, mais bien aussi par goût; l'autorité à exercer, surtout à l'essai, porte avec elle un charme auquel l'humanité ne résiste pas. » (Emm. Toulongeon, tome I, page 99.)

Digitized by Google

dont le discrédit irréparable ne peut faire que des alliés dangereux.

Il faut combattre vigoureusement le projet de Lafayette, qui veut borner la constitution aux principes qu'on a décrétés, et faire déclarer toutes les conséquences purement réglementaires.

En effet, plusieurs principes sont vicieux dans cette constitution influencée et faite par des passions; et rendre ces principes immuables, c'est éterniser le mal, c'est tout perdre.

Il faut laisser intacte la question de *ratification*.

Il faut s'opposer aux simples palliatifs que proposera le *Comité de révision*, car, au point où en sont les choses, c'est refouler un principe de mort qui devient incurable au dedans, tandis qu'on peut encore le guérir si on le laisse, ou si on l'appelle à l'extérieur.

Quant aux mécontens, dont le nombre est si considérable, il semble, au premier coup d'œil, qu'il serait possible d'en tirer parti; mais un examen attentif suffit pour voir que leurs intérêts étant diamétralement opposés, il n'y a pas de concert utile à en attendre, du moins en masse.

Quelques-uns, seulement, peuvent être employés dans une œuvre de restauration; ce sont ceux-là qui veulent, à la fois, la liberté et un gouvernement monarchique; qui redoutent l'anarchie à l'égal du despotisme, qui louent l'Assemblée d'avoir détruit une foule d'abus, et qui

Digitized by Google

toujours ; vouloir y revenir, ce serait vouloir faire lever le soleil à l'occident.

Il en est de même de l'unité de l'assiette de l'impôt ; des principes populaires de l'administration ; de la liberté (sans licence) de la presse ; de la liberté des cultes ; de la responsabilité des agens du pouvoir ; de l'admissibilité de tous à tout ; de l'empêchement des grâces abusives ; de la grande surveillance des fonds publics ; tout cela est fait, bien fait ; tout cela est acquis à la nation, acquis au Roi, qu'on se garde de l'oublier, imprescriptiblement acquis.

Tout cela étant si bien, pourquoi, cependant, ces déviations qui menacent de tout compromettre ?

Elles ont été l'effet de circonstances particulières:

Irritée par la résistance, alarmée par la révolte des privilégiés, et par les visibles partialités de la cour, l'Assemblée ne s'est pas contentée d'abolir les anciens abus, et d'en rendre le retour impossible ; de trop justes méfiances l'ont entraînée fort au delà du terme où ses propres intentions et la raison d'état devaient l'arrêter. Deux grandes et funestes erreurs s'en sont suivies : 1° l'abaissement du pouvoir royal qu'il ne fallait que limiter sagement ; 2° l'exagération de l'influence du peuple, qu'il fallait rendre libre et non souverain ; car, s'il l'est en principe, il ne peut pas l'être en fait.

Digitized by Google

C'est là qu'est le danger; il faut conserver rigoureusement ce que l'Assemblée a fait de bien ; mais il faut détruire ce qui est mauvais et périlleux.

Présentement où sont les moyens d'y parvenir?

Ils sont dans la révision promise des articles constitutionnels (1), dans une révision non pas superficielle, mais profonde.

Et comment opérer cette révision, de manière à la rendre salutaire et libératrice?

En la dirigeant par l'influence légale, qui peut être et doit être exercée sur le Corps législatif.

Mais quel Corps législatif?

Faut-il corriger la constitution par l'Assemblée actuelle, ou par une seconde législature?

Dans le premier cas, faut-il se borner à y porter l'Assemblée, et n'agir qu'immédiatement sur elle?

(1) L'infortuné Louis XVI était bien pénétré de cette vérité, et faisait allusion aux projets de Mirabeau, quand il disait dans la déclaration du 20 juin 1791, laissée lors de son départ pour Varennes: « Les gens sages de l'Assemblée » connaissaient qu'il est plus aisé de détruire un gouverne- » ment, que d'en reconstruire un sur des bases toutes diffé- » rentes. Ils avaient plusieurs fois senti la nécessité, lors de » la révision des décrets, de donner une force d'action et de » réaction nécessaire à tout gouvernement. Ils reconnais- » saient aussi l'utilité d'inspirer la confiance pour ce gou- » vernement, et pour les lois qui doivent assurer la prospé- » rité et l'état de chacun. »

Digitized by Google

Ou faut-il la faire provoquer par les départemens ?

Dans le second cas, et s'il faut s'adresser à une seconde législature, que faire de l'Assemblée nationale ?

Faut-il la ménager ou l'attaquer ? la faire rétrograder ou la pousser en avant ?

Faut-il lui faire adopter certains décrets en vue de la seconde législature ? en empêcher d'autres, dans lesquels cette seconde législature trouverait un obstacle à l'accomplissement de sa mission ?

Si l'on ne veut pas se servir de l'Assemblée actuelle, il faut la regarder comme le plus sérieux des empêchemens à surmonter ; car, outre les arrière-pensées, et les vues ambitieuses de quelques-uns des chefs de ses diverses sections, l'amour-propre de l'Assemblée suffirait seul pour l'empêcher de composer sur son ouvrage, et de reconnaître ses erreurs.

Mais il pourrait arriver qu'elle rendît un décret qui fixât, à un terme assigné et lointain, la tenue d'*une Assemblée constituante ?* Là serait un obstacle capital, parce que le mal s'aggraverait par la durée, tandis que le remède s'affaiblirait par le retard. Il faudrait donc aviser aux moyens d'éviter un tel contre-temps, et, par exemple, établir des relations avec quelques chefs d'opinion.

Et, si l'on ne pouvait pas éluder la discussion

Digitized by Google

sur la nature du pouvoir qu'aurait la seconde législature, il faudrait embrasser un système approprié aux circonstances ; un système qui, faisant dépendre d'une certaine combinaison de suffrages électoraux, la formation décrétée, en principe, et non à temps fixé, facultative et non obligée, d'un pouvoir constituant, permettrait, du moins, d'obtenir, pour la session prochaine, un choix d'hommes assortis à cette grande destination.

Mais l'Assemblée nationale veut-elle, comme il n'y a que trop lieu de craindre, faire « une » loi fondamentale et sacrée de l'irrévocabilité » de ses erreurs ? »

Dans ce cas, le moyen le plus sûr de la combattre, c'est de préparer graduellement le patriotisme même à lui résister.

Ainsi il faudrait faire ouvrir tous les yeux sur les erreurs constitutionnelles qui sont commises, sur celles qui se préparent ; laisser l'Assemblée continuer ses usurpations, l'y exciter peut-être, pour en rendre la réparation plus facile en la rendant plus nécessaire.

Par suite, il arriverait que l'opinion publique dissoudrait en quelque sorte l'Assemblée, avant le terme même de sa session.

Et alors la seconde législature, convoquée le plus tôt possible par le Roi, serait considérée comme un grand bienfait ; et le complément d'un tel succès serait que la session fût finie

Digitized by Google

quelque temps avant que la deuxième législature fût prête à prendre sa place.

Mais, pour tirer d'elle tout ce qu'il est permis d'en attendre, il faudrait que cette seconde législature eût la volonté et le pouvoir de corriger la constitution.

Pour préparer ce résultat décisif, il faudrait s'assurer de grands moyens d'influence.

Cette influence, il faudrait l'exercer sur l'opinion publique, sur les patriotes qui ont de la raison, de la prudence, du talent, et par eux sur la capitale, sur les provinces, sur les assemblées administratives, sur les assemblées électorales.

En cela, il faudrait avoir quatre objets en vue :

1° Que chaque assemblée électorale sût bien qu'elle concourra à former un pouvoir constituant, quels que soient les décrets rendus; car il s'agit ici de la vie ou de la mort de l'État, et le corps électoral, c'est-à-dire le peuple, aurait bien le droit de dire qu'il veut une constitution, alors même que l'Assemblée défunte lui aurait dit d'attendre encore ;

2° Que chaque assemblée électorale provoquât l'abrogation des décrets désorganisateurs ;

3° Qu'elle n'envoyât à la seconde législature que des hommes sages et patriotes ;

4° Qu'elle laissât le Roi libre de choisir le lieu

Digitized by Google

où siégerait l'Assemblée constituante, en excluant Paris, dont la funeste influence a causé toutes les déviations de la première Assemblée.

Si l'on obtenait cela, tout serait sauvé.

Voilà les aperçus généraux. Venons aux détails:

J'ai dit qu'il faut beaucoup réformer dans la constitution ;

Que cette réforme ne peut être faite que par le Corps législatif ; c'est-à-dire par l'Assemblée actuelle ou par une seconde Assemblée ; celle-ci, dans ce cas, préparée pour l'usage qu'on en voudra faire.

Mais, ne manquera-t-on pas de dire, *n'y a-t-il pas un troisième moyen ? ne serait-il pas possible de corriger la constitution, par une simple proclamation royale, ou un acte quelconque du pouvoir exécutif?*

Non, non ! mille fois non !

Quelles que fussent les circonstances, les formes, les préparations, ce serait tout manquer ; l'intention, le mérite, le bienfait, tout serait méconnu, tout serait perdu : rien au monde n'empêcherait ces conséquences : « Rien n'est à faire, » rien n'est à tenter, si l'on n'est pas convaincu » de cette vérité.

» Les dispositions du 23 juin, proposées comme » *vœu du monarque*, auraient mis le royaume à » ses pieds. — D'où vient qu'elles n'excitèrent que

Digitized by Google

» la colère et la terreur ? c'est qu'elles furent im-
» posées comme *une loi* (1). »

Ainsi donc, rien à faire par le pouvoir exécutif seul ; il n'y a que la législature qui puisse opérer utilement.

Ici revient la question de savoir si c'est à l'Assemblée actuelle qu'il faut demander de corriger la constitution ? ou si c'est à la prochaine législature ?

Voyons d'abord : 1° ce qu'on veut obtenir ; 2° ce qu'on peut espérer de l'Assemblée actuelle :

Si l'on ne voulait que de simples palliatifs, probablement elle les accorderait.

Mais le but ne serait pas atteint.

L'Assemblée a créé une royauté sans pouvoir, sans action, sans influence, en l'admettant dans la théorie, en l'oubliant dans la pratique.

Il faut donc une réformation très étendue ; et il y a tout lieu de croire que l'Assemblée n'y consentirait pas, dans l'état persistant de ses préoccupations défiantes, et surtout dans la crainte de perdre la popularité, dont le désir effréné a contribué à l'entraîner dans les fautes commises. — Ses chefs, surtout, y verraient leur cause personnelle. — Pour obtenir la majorité nécessaire,

(1) Mounier lui-même a écrit : « La séance du 23 juin est » certainement une des causes qui avaient préparé l'anar-» chie qui déchirait la France. »

Digitized by Google

il faudrait appeler à soi la section discréditée et impopulaire, ce côté droit si fougueux, si inconséquent, qui, s'il a un but, n'a cessé d'aller contre son but, et qui marcherait encore à rebours.

Les maux de l'État s'en accroîtraient. La majorité ne serait jamais celle de la nation, et qu'en résulterait-il ? l'Assemblée serait sans doute renversée, car que ne peut-on pas supposer de l'état d'incandescence et d'emportement où sont parvenus les esprits ? et par le fait même de ce renversement, la prochaine législature serait composée des factieux les plus exaspérés de cette minorité qui aurait résisté, et qui, accrue de tout ce qu'il y a d'esprits pervers et forcenés dans les clubs, et sur les tréteaux du Palais-Royal, serait devenue une irrésistible majorité.

Mais, en supposant même que, sans rechercher l'inutile et dangereuse alliance du côté droit de l'Assemblée actuelle, on pût agir avec la majorité patriote, lier étroitement en faisceau ce qui est divisé, réunir ses membres épars, on ne pourrait pas en obtenir une complète réformation, parce que l'œuvre est longue et difficile ; parce que les hommes tièdes ou faibles (et il y en a quatre cents dans l'Assemblée) sont au bout de leur courage, harassés, n'aspirant qu'au repos ; parce qu'enfin ce qui reste de session, désormais possible, ne suffirait pas à préparer l'opinion pu-

Digitized by Google

blique au changement que doit subir la constitution.

Cependant, pour se rallier cette opinion publique, ne pourrait-on pas, toujours dans la même hypothèse, seconder et même contraindre l'Assemblée, par des pétitions venues des départemens ?

Ce moyen serait prématuré.

En effet, la démagogie n'est pas, sans doute, effrénée, accréditée, et compacte dans les départemens comme à Paris ; mais, peu de corps administratifs oseraient aujourd'hui s'expliquer avec courage ; il faut préparer habilement les esprits ; il faut du temps, de la mesure, de l'adresse.

De toutes ces considérations réunies, je conclus que la révision ne peut pas être faite par l'Assemblée actuelle.

Mais quelle conduite tenir dans cette Assemblée, tant qu'elle subsiste ?

Car, si l'on ne peut pas l'employer à la réforme, au moins, faut-il obtenir qu'elle ne s'y oppose pas.

Quels obstacles peut-elle y apporter ?

Quels moyens de succès en peut-on attendre ?

Elle peut susciter trois sortes d'obstacles :

Elle peut décréter que la constitution ne sera pas soumise à la ratification nationale.

Ou qu'il n'y aura de pouvoir ratificateur ou

Digitized by Google

constituant qu'à telle époque déterminée, la constitution subsistant jusque-là, telle qu'elle est.

Enfin, l'Assemblée à qui ses fautes ont fait perdre une grande partie de son crédit, en peut recouvrer un tel, que son ouvrage ne puisse plus absolument être modifié.

J'ai toujours redouté d'amener dans l'Assemblée la question de *ratification*. Non, sans doute, qu'il ne soit facile d'établir que l'Assemblée ne peut s'y soustraire ; mais il faut craindre le peuple, à qui l'on peut persuader que le parti contre-révolutionnaire a là ses dernières espérances. Écartons donc la question de ratification, jusqu'à ce que les esprits aient été amenés à la bien comprendre.

On peut, au contraire, sans préparations extraordinaires et sans péril, évoquer *une Assemblée constituante*, en soutenant que la première Assemblée n'en avait pas les pouvoirs ; qu'elle est restée formée des *trois Ordres*, même après l'abolition des Ordres ; que ses mandats étaient incomplets et ambigus ; qu'ils ont reçu, *ipso facto*, une extension que les députés n'ont tenue que des circonstances, et de l'adhésion indélibérée du royaume ; qu'enfin, tandis que l'Assemblée était arrêtée par des refus de sanction royale pour des actes de simple législation, elle n'aurait été contrôlée ni retenue par aucun pouvoir dans la confection des lois fondamentales ; d'où cette

Digitized by Google

étrange anomalie que des lois *d'administration* auraient été plus soigneusement élaborées que des lois *constitutionnelles;* et que la sagesse des lois ordinaires aurait été mieux assurée que celle des lois constitutives de l'État!

Voilà ce qui motiverait solidement la formation d'une Assemblée *constituante*, et cette formation serait favorisée par les hommes influens de chaque localité, qui auraient des droits à la députation, et l'espoir d'y parvenir.

Ainsi, en supposant que l'opinion publique sondée, ou plutôt dirigée adroitement, y fût favorable, il faudrait étendre, fortifier, éclairer cette opinion publique; et quand on aurait tout sujet de confiance à cet égard, on ne pourrait aborder avec succès la question de *ratification* dans l'Assemblée actuelle, dût-on y échouer, ce qui la décréditerait, car elle se donnerait par son refus un tort d'amour-propre et d'égoïsme, d'orgueil et de témérité, et elle aurait contre elle tous les hommes sages, et toutes les ambitions généreuses.

Passons à l'obstacle que j'ai prévu, dans le cas où l'Assemblée actuelle, sans refuser la formation ultérieure d'un pouvoir constituant, en renverrait l'institution et l'exercice à des époques déterminées, mais lointaines. C'est ici qu'il faut redoubler d'attention.

Dans mon système, il faudrait faire décréter

Digitized by Google

que chaque législature aurait le pouvoir constituant, comme en Angleterre; car pourquoi le peuple serait-il limité dans son droit de se constituer ?

Ou, tout au moins, il faudrait faire rejeter le système des ajournemens à des époques déterminées; et faire décréter un mode de députation qui fît dépendre la formation d'un pouvoir constituant de l'expresse et spéciale volonté des assemblées électorales.

Alors, on emploierait tous les moyens d'influence pour faire donner ce pouvoir à la prochaine législature.

Le troisième obstacle, c'est l'accroissement du crédit et de l'influence de l'Assemblée actuelle. Mais comme, par une raison contraire, son discrédit peut favoriser la réformation des décrets désorganisateurs, je ne parlerai des moyens de surmonter cette difficulté qu'en considérant les rapports sous lesquels cette Assemblée peut être utile.

Elle peut l'être de trois manières :

Mais il faut ici se bien pénétrer de l'importance du but, pour s'absoudre soi-même du choix des moyens.

Ainsi, la réformation constitutionnelle ne pouvant pas être obtenue de l'Assemblée actuelle, cette Assemblée, même à son insu, faciliterait le succès de ce plan libérateur :

Digitized by Google

Si l'on parvenait à obtenir d'elle certains décrets ;

Si quelques-uns de ses chefs pouvaient être ralliés au projet de régénérer la constitution ;

Si l'Assemblée perdait le reste de sa popularité, déjà si affaiblie.

Ainsi, par exemple, quant au premier moyen, on verrait s'il ne serait pas à propos de lui faire rendre un décret (à quoi me réduit l'excès du mal ! mais que m'importe la gloire, si l'État doit périr ?), un décret, dis-je, portant qu'*aucun député ne pourrait être réélu*. On justifierait cette disposition transitoire par le motif plausible que *nul ne peut être juge et partie*, et l'on bornerait le principe à la composition du prochain corps constituant.

Ce décret passerait, parce que beaucoup plus de députés sont sûrs de n'être pas réélus, qu'il n'y en a d'assurés du contraire ; et l'on écarterait ainsi ceux des hommes les plus forts dont la force est dangereuse ; ainsi que les hommes les plus intraitables et les ardens, levain plus que suffisant pour perpétuer l'esprit de la première Assemblée, si le principe contraire, c'est-à-dire si le principe de la rééligibilité pouvait les appeler dans la seconde.

Si l'on pouvait se dispenser de demander un tel décret, ou si on ne l'obtenait pas, on tâcherait de faire décider que les députés ne pour-

Digitized by Google

raient être élus que dans les départemens de leur domicile. Ceci encore, je l'avoue, est contraire aux principes, et je m'en excuse par les mêmes nécessités (1); mais on dirait que ce sera là, surtout, que les connaissances locales sont indispensables; le vrai motif c'est que, à moins d'une pareille disposition, il n'y aura pas un démagogue, pas un folliculaire, pas un factieux, qui ne puisse espérer d'être nommé membre de la seconde législature; on verra les Marat, les Desmoulins, les Linguet, les Danton, l'emporter sur les plus honnêtes citoyens (2). Tel homme ne serait pas élu dans son département qui le sera dans un grand nombre d'autres.

Le deuxième moyen, ce serait l'affiliation de quelques chefs de l'Assemblée actuelle au plan de réformation. On pourrait leur faire espérer que le ministère leur sera bientôt ouvert par l'abro-

(1) Mirabeau était, en effet, obligé de s'excuser de cette combinaison hypothétique, car il avait soutenu la proposition contraire devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 18 novembre 1789.

(2) Mirabeau ne devinait que trop juste; car quels furent, par exemple, les députés de Paris à la Convention? Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud de Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Fabre d'Églantine, etc. Le seul Legendre était né à Paris; les autres étaient venus d'Arras, d'Arcis-sur-Aube, de Lyon, de Montargis, de La Rochelle, de Guise, de Neufchâtel (Suisse), de Carcassonne, etc.

Digitized by Google

gation du décret insensé qui ne permet pas de choisir les ministres parmi des députés, sans qu'ils cessent d'être députés.

Le discrédit de l'Assemblée est le troisième moyen, car l'influence royale sur la seconde législature serait en raison de l'impopularité où la première serait tombée.

Or, il faut préparer ce discrédit (qu'on songe toujours au but, pour excuser les moyens); il faut, dis-je, tendre à ce discrédit, car on se trompe si l'on n'est pas convaincu que l'esprit de l'Assemblée actuelle est, même contre les intentions de sa majorité effective, inconciliable avec toute réforme vraiment efficace de la constitution.

Ainsi, entre autres combinaisons, on pourrait lui laisser rendre tous les décrets qui peuvent tendre à augmenter le mécontentement des intérêts locaux et particuliers; à multiplier les exceptions faites en faveur de Paris; à diminuer le pouvoir, et accroître la dépendance des municipalités rurales; à changer l'organisation de celles des villes; à restreindre l'action des départemens. On pourrait encore faire adresser à l'Assemblée les pétitions dont on prévoirait le rejet; ne point contrarier sa disposition à s'appesantir sur les objets minutieux; lui faire présenter des propositions populaires, par la minorité, non pas aristocratique, mais sage et modérée; prolonger la session jusqu'à ce que les abus du

Digitized by Google

nouvel ordre judiciaire et la difficulté d'asseoir l'impôt, fussent encore plus généralement connus; lui faire hautement part, chaque jour, de l'embarras d'exécuter ses lois, et lui dire de les expliquer elle-même; enfin, dans le même temps, ne négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine.

Faire faire la guerre à l'Assemblée par les ministres du Roi; c'est là ce qu'il y a de plus efficace. Par ces mots, *faire la guerre,* j'entends qu'ils recueillent et qu'ils apportent incessamment des faits patens et incontestables (ils abondent partout), des faits, dis-je, d'où l'évidence fasse sortir les inconvéniens des nouvelles lois, mauvaises ou incohérentes, ou inintelligibles, ou inapplicables, qui, au milieu d'un code immense de lois, laissent le royaume sans lois; et que tout cela se publie d'une manière très mesurée, très claire, et à la portée de toutes les intelligences.

J'ai dit qu'il ne fallait négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine. On les juge mal, parce qu'on ne les voit pas, qu'on ne les entend pas; parce qu'on ignore qu'ils ont à eux, en eux, de bons sentimens, de bonnes intentions; parce qu'on les confond avec le parti qui se dit le leur, et qui n'est que celui de ses propres passions; parti dont les adeptes sont les uns, aveugles et sourds, les autres, insensés ou pervers. Il faut que le Roi et la Reine se montrent souvent en public; qu'ils

Digitized by Google

se promènent à pied dans les lieux les plus fréquentés; qu'ils assistent à des revues, ou, plutôt, que le Roi les passe; qu'ils paraissent à des séances de l'Assemblée, dans la loge du président; qu'ils visitent les hospices, les hôpitaux, les grands ateliers, qu'ils y répandent des bienfaits; qu'en un mot, ils se mêlent continuellement avec le public. Voilà la vraie représentation! Elle a ses dégoûts? mille cris d'amour couvriront quelques basses injures: elle a quelques dangers? mais, d'abord, qu'on se persuade bien qu'un coup de fusil est le moindre des dangers qui menacent. Ensuite, la sympathie publique est le vrai moyen de conjurer les périls; et quelques brigands, dont on s'effraie beaucoup trop, disparaîtraient tout à l'heure, si des milliers d'honnêtes gens, isolés aujourd'hui faute d'un point de ralliement, groupaient l'irrésistible force de leur nombre et de leur loyal patriotisme autour d'un roi qui viendrait se montrer, que dis-je? se livrer à eux!

Il reste à traiter ce qui concerne la révision des décrets constitutionnels, confiée à une seconde législature.

Il faut ici considérer deux actions du pouvoir exécutif, l'une directe, l'autre indirecte.

Quant à l'action directe, j'ai dit qu'il importait qu'un intervalle de temps séparât la seconde lé-

Digitized by Google

gislature de la première, pour éviter l'influence malfaisante d'un contact trop prochain.

Il faudra donc faire, dans cet intervalle, des proclamations très populaires, et, en même temps, raviver, dans la main du pouvoir exécutif, les moyens d'action et de répression qui lui sont laissés, c'est-à-dire qu'il faudra bien se garder d'agir comme les ministres qui, par lâcheté n'ont pas osé, ou par duplicité n'ont pas voulu, ou par incapacité n'ont pas su s'en servir; peut-être préoccupés, d'ailleurs, de l'inepte espoir d'en obtenir l'accroissement, en en montrant l'insuffisance.

Il faudra donc, je le répète, exercer le pouvoir tel qu'on l'a, le faire sentir, afin de marquer par l'ordre et le repos l'absence de l'Assemblée, sous laquelle l'un et l'autre ont été troublés.

On se sera efforcé, en prenant une initiative très populaire, devant l'Assemblée qui n'aura pu refuser sans se dépopulariser, on se sera efforcé, dis-je, de faire décréter que les députés s'adresseront à leurs commettans, pour leur rendre compte des opinions émises dans l'Assemblée.

De là, une grande et paisible controverse publique, qu'on aura soin de diriger habilement; de là, un prétexte tout-à-fait naturel de laisser quelque intervalle entre les deux sessions.

C'est dans cet intervalle, qu'après avoir obtenu en faveur de la seconde législature le pouvoir d'améliorer les lois constitutionnelles, *il* faudra

Digitized by Google

agir pour qu'elle en ait la volonté, et pour qu'elle apporte dans l'accomplissement de cette volonté une vigoureuse résolution de conserver les conquêtes consommées, qu'il faut nécessairement retenir; et un courageux esprit de réforme, capable d'extirper de la constitution tous les fermens d'anarchie qu'elle recèle.

Mais, comment être assuré que la seconde législature aura cette double volonté? aura les moyens de l'accomplir? C'est en influant avec force, sur la véritable opinion publique, et sur les chefs qui la dirigent, sur les corps électoraux qui la représentent, sur le peuple qui les inspire.

Cette influence, il faut l'exercer par des correspondances, des publications, des démarches.

Des correspondances, pour recevoir des informations sur la disposition des esprits, sur les vœux du plus grand nombre, sur le choix des hommes à employer, sur les moyens de les mettre en œuvre. Des correspondances, pour transmettre et multiplier les instructions et les directions nécessaires.

Des publications, pour éclairer les patriotes trompés, pour démentir ou combattre les démagogues; pour faire connaître les défauts de la constitution, dangereux à elle même; pour populariser les idées d'une réforme, à défaut de laquelle la liberté même manquerait de garanties.

Des démarches, pour attacher au projet de res-

Digitized by Google

tauration des hommes considérables par leurs talens, leur caractère, leur patriotisme, qu'on sait profondément persuadés du besoin d'une révision réformatrice, disposés à s'y associer; et qui exerceraient l'influence la plus salutaire, soit dans les corps électoraux, soit dans la seconde législature; tels sont, entre autres, MM. de Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès pour le côté droit; de Talleyrand, de Clermont-Tonnerre, d'André, Emmery, Chapelier, Thouret, Barnave et Mirabeau pour le côté gauche (1).

(1) Voilà, sans addition ni retranchement, tous les noms qui sont indiqués dans le Mémoire; et cependant Bertrand de Molleville (voir tome 4 de son ouvrage, page 174 à 181), qui se prétend si bien informé, qui dit l'avoir lu, ne peut citer aucun nom, et n'indique, d'une manière d'abord conjecturale, ensuite affirmative, que Malouet, dont le Mémoire ne dit pas un mot. Il raconte qu'en pleine séance du 1er février 1791 (pendant que Mirabeau présidait l'Assemblée nationale), il proposa, *par billet non cacheté*, un rendez-vous chez Montmorin, à Malouet, qui montra le billet à ses voisins, *à qui il demanda le plus grand secret;* Bertrand de Molleville ajoute que la conférence qui eut lieu, le 3 février, chez le ministre, devait avoir pour objet la communication et la discussion du plan de restauration conçu par Mirabeau; et que tout se réduisit cependant à une longue dissertation que celui-ci subit de la part de Malouet, qui ne vit de moyen de salut pour la monarchie que dans l'abolition du décret qui avait annulé les mandats, impératifs et autres!

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire! »

Heureusement pour la mémoire de Malouet, ses preuves

Digitized by Google

C'est ici que s'arrête le développement systématique du grand Mémoire dont nous avions à

sont ailleurs, en fait de talent et de courage; nous ne dirons pas d'adresse et de d'habileté, car il en manqua souvent, de manière à nuire beaucoup à la cause qu'il voulait servir. On a cité comme exemple marquant le beau discours qu'il prononça le 29 août 1791, à propos de la révision de la constitution; discours qui ne fut qu'une protestation éloquente et stérile, comme l'orateur lui-même s'y était attendu, si l'on en juge par ses conclusions; car celles-ci, présentées de la sorte, et en telle occurrence, ne pouvaient qu'être mortellement nuisibles à la cause royale, sans aucune chance de succès: aussi rompirent-elles sur-le-champ l'alliance passagère qui, pour le salut du trône et de la constitution, avait été contractée entre les royalistes et les constitutionnels, alliance aussitôt abandonnée que conclue par ceux-ci, à qui le discours de Malouet donna de la défiance sur les véritables intentions de son parti; et de l'inquiétude sur le danger de s'y lier, même pour l'entreprise temporaire et circonscrite *de la révision*.

Bertrand de Molleville, au surplus, n'est pas le seul qui suppose Mirabeau assez léger pour publier ainsi celui de ses projets qui exigeait le secret le plus profond. Dumouriez, (t. 2, page 101) dit aussi que, dès « une première conférence, » Mirabeau lui découvrit tous ses projets, lui dit qu'il vou» lait sous peu de jours faire une grande réforme et un chan» gement total dans le corps diplomatique, et lui montra » sa liste. Dumouriez y fit quelques changemens qu'il agréa, » en lui offrant l'ambassade de Russie, etc. »

Comment de tels hommes qui reconnaissent justement à Mirabeau une profonde habileté (ce dernier va même jusqu'à employer le mot de *scélératesse*, page 100), peuvent-ils lui attribuer sérieusement de pareilles inepties?

Digitized by Google

présenter l'analyse, et qui contient, en outre, quelques indications sur des manœuvres de police politique auxquelles nous ne nous arrêterons pas. On peut juger de l'importance que Mirabeau attachait à ses combinaisons par la lettre que nous allons transcrire, d'après la minute, et qui est probablement adressée au comte de Lamarck, pour être, selon toute apparence, mise sous les yeux de la Reine :

« Voilà, cher comte, les deux premières parties. Il faut qu'*elle* soit avisée : 1° que le M. (Montmorin) les connaît pour les avoir entendues, et qu'il en est extrêmement content ; mais qu'il ne les a pas encore, qu'il ne possédera le manuscrit que quand *elle* le trouvera bon ; qu'*elle* l'aura, *elle*, partie par partie ; et qu'ainsi, pour peu qu'elle veuille s'en pénétrer, elle aura beaucoup d'avance sur le M. (Montmorin) ; 2° qu'il faut absolument que ce projet devienne *sien*, et que nous n'avons plus que cette ressource ; 3° que la plus grande marque de dévoûment que je pusse donner était de fournir un plan, dans les circonstances où nous sommes ; et qu'en le fournissant, je dois dire que très peu de momens encore, et tous seront inexécutables ; et il ne sera plus même possible d'en faire un ; 4° qu'ainsi l'on ne doit pas traiter ce Mémoire comme on a fait de tant de Notes dont, après tout, il n'est guère que le résumé et l'ap-

Digitized by Google

» plication, et que l'on n'a peut-être lues qu'avec » l'intérêt de la curiosité; 5° mais qu'on doit se » dire : voilà un système et un but; celui-là ou » un autre, ces moyens-là ou d'autres; mais il » faut commencer, tout à l'heure commencer, et » ne plus dévier, car autrement, nous n'avons » plus d'espoir de salut, et nous périssons. Cela » est, mon ami, cela est vrai, à un point qu'il est » impossible de le leur exagérer; et j'en suis » pénétré, parce qu'enfin je n'ai jamais sondé si » profondément l'abîme, qu'en méditant ce Mé- » moire. »

Nous n'avons rien trouvé qui y fît suite dans les documens dont nous avons eu connaissance; nous essaierons d'y suppléer, d'après des Notes et des fragmens informes qui sont en notre possession, et d'après le témoignage des intimes confidens de Mirabeau que nous avons consultés.

On vient de voir que son plan n'était pas, comme l'ont dit quelques écrivains (1), repoussés, il est vrai, par la conviction publique, d'enlever le Roi, de le placer au milieu d'une armée, d'abolir tous les décrets de l'Assemblée, de la déclarer inhabile à les rendre, factieuse et usurpatrice, de la dissoudre sur la provocation suscitée

(1) Bertrand de Molleville, tome 4, pages 172 et 230; le marquis de Bouillé, page 199; Peuchet, tome 4, pages 27, 222, 2.5, 237, etc., etc.

Digitized by Google

des provinces, de faire proclamer par le Roi une constitution basée sur les *cahiers*, une autre déclaration du 23 juin, en un mot, de faire une contre-révolution (1).

L'exécution du plan de Mirabeau, tel que nous l'avons succinctement esquissé, aurait fait élire une nouvelle Assemblée, sur la composition de laquelle il aurait, comme on vient de le voir, influé considérablement par les correspondances qui mettaient un grand nombre de départemens à sa disposition. Nous disons *un grand nombre* parce qu'il est avéré que, quelque temps avant sa mort, il pouvait compter sur trente-six : et pour concevoir combien ce cercle d'influences tutélaires se serait élargi, il suffit de considérer qu'un an après, malgré l'abandon de son plan, malgré l'inhabileté, malgré le défaut d'accord et de crédit des conseillers royaux qui lui succédèrent, malgré la faute capitale de la fuite du Roi, malgré la domination terrifiante des anarchistes, l'esprit de conservation, l'esprit monarchique se trouve encore si répandu en France, que SOIXANTE-QUINZE administrations départementales (toutes électives) acquiescèrent hautement à la fameuse

(1) Et. Dumont, lui-même, a répété ces calomnieux mensonges. (*Souvenirs*, page 207 à 209.) Il est vrai que, cent pages plus loin, il dit : « On lui attribue, à cette époque, un » projet de contre-révolution : je l'ignore. » (Page 312.)

Digitized by Google

lettre du 16 juin 1792, par laquelle Lafayette dénonçait les jacobins à l'Assemblée législative, la rappelait à ses sermens, et l'adjurait de défendre le trône, le monarque et la constitution.

Ainsi, nous le répétons, la vaste influence de Mirabeau aurait présidé à la composition d'une seconde Assemblée.

L'œuvre expresse de celle-ci aurait été la révision des articles constitutionnels ; et c'est dans cette révision que Mirabeau mettait toutes ses espérances, c'est là qu'il devait montrer son patriotisme, son dévoûment, son génie, c'est là qu'il comptait trouver sa gloire et son immortalité.

Aussitôt que l'Assemblée aurait été réunie, le Roi s'y serait présenté pour ouvrir la seconde session constituante et législative.

Privé de l'initiative des présentations de loi, et n'ayant que le droit de faire des propositions, d'exprimer des avis, il aurait commencé par s'associer hautement et franchement avec l'Assemblée; par protester de son respect pour les principes fondamentaux posés naguère; par renouveler son acquiescement libre et solennel aux réformations consommées. D'un côté, il aurait indiqué, comme possibles et désirables, plusieurs accroissemens de droits et de garanties populaires (1) ;

(1) On peut supposer que cette habile combinaison, suggérée par Mirabeau, revint à la pensée de Louis XVI après son retour de Varennes. Voir Ferrières, tome 2, page 503.

Digitized by Google

d'un autre côté, il aurait démontré la nécessité de marquer plus nettement la séparation des deux pouvoirs législatif et exécutif; de renfermer le premier dans sa destination précise, et de le débarrasser de quelques attributions administratives, étrangères, inutiles et onéreuses à un corps qui délibère, autant qu'indispensables à un gouvernement qui agit; d'accorder plus d'indépendance, d'action, de force, de dignité au pouvoir exécutif, à qui ces élémens de vie avaient été inconsidérément refusés; de donner à la liberté le moyen de se préserver de ses propres excès, en obtenant de la loi des armes défensives contre l'anarchie.

C'est ainsi, aurait ajouté le Roi, que nous achèverons notre tâche commune, car il ne suffit pas de proclamer de nobles et sages principes, il faut les mettre en action; de faire des lois libérales, il faut qu'elles soient exécutables; de créer des institutions tutélaires, il faut les consolider; de décréter la liberté de tous, il faut à chacun son droit et sa sûreté avec sa liberté; c'est ainsi que nous assurerons le repos et le bonheur de la France, que nous la rendrons chère à ses enfans, respectable aux autres nations, formidable à ses ennemis; c'est ainsi que nous rappellerons à nous les membres épars et dissidens de la famille; et que, prêts à les accueillir, s'ils reviennent pour être, comme nous, sujets de la loi, nous serons

Digitized by Google

aussi en état de les repousser s'ils ne veulent pas se rallier à notre coalition de bonne foi et de patriotisme, prêts à les combattre s'ils persistent dans leur rébellion, si, surtout, faisant partager à d'autres leur aveuglement et leurs projets parricides, ils lancent sur nous l'étranger, contre qui nous nous lèverons tous ensemble, et au devant de qui nous irons, s'il le faut.

Cette grande profession de foi, conçue dans des termes propres à mettre en évidence la loyauté du monarque, aurait été accueillie par cette confiance et cet enthousiasme qu'inspira encore long-temps la royauté, et dont on vit un si frappant exemple quand, le 4 février 1790, Louis XVI, inquiet des rumeurs publiques excitées par le procès de Favras, vint avec un touchant abandon s'expliquer devant l'Assemblée nationale (1); occasion heureuse et solennelle d'une réconciliation trop passagère, qui s'évanouit bientôt devant de nouveaux sujets de défiances respectives.

Plus tard, et dans l'hypothèse dont nous parlons, une semblable démarche du Roi, enfin fixé dans un habile système de conduite, aurait produit un effet pareil, mais bien plus durable, et tout-à-fait décisif. Aussitôt que le monarque au-

(1) Voir le discours du Roi et l'effet qu'il produisit dans tous les historiens, et notamment dans les *Mémoires de Ferrières*, tome 1, page 397.

Digitized by Google

rait cessé de parler, des orateurs choisis parmi les députés également dévoués à la liberté et au trône, auraient demandé que le message du Roi fût pris en considération ; et, quand la discussion aurait été ouverte, et les esprits disposés au dedans comme au dehors, par les préparatifs les plus prudens et les mieux calculés, Mirabeau, qui pouvait parler de liberté sans faire craindre l'anarchie, et de pouvoir royal sans faire craindre le despotisme, Mirabeau et ses alliés, c'est-à-dire les députés les plus accrédités et les plus influens du parti constitutionnel, auraient fait une suite de propositions, et prononcé une suite de discours qui, secondés par les paroles, les démarches et le concours actif de tout ce que les deux côtés de l'Assemblée comptaient d'hommes sages, patriotes et considérables, auraient amené, une à une, toutes les améliorations dont les anciens décrets étaient susceptibles, et dont l'accomplissement devait consommer l'œuvre de la régénération constitutionnelle.

Nous ne serons assurément pas assez téméraire pour essayer de suppléer les discours dont le puissant orateur a emporté le secret; mais il nous semble qu'il aurait commencé par rendre un hommage éclatant au zèle, au courage, aux lumières de la première Assemblée ; que, examinant les décrets rendus, il aurait fait une distinction entre le plus grand nombre, et quelques-uns; qu'il au-

Digitized by Google

rait demandé pour les premiers une consécration irrévocable, fondée sur la reconnaissance, le respect et l'obéissance de la nation; nous pensons que, quant aux autres, il aurait exposé avec fermeté, quoique avec des ménagemens délicats, leurs effets déjà constatés par l'expérience; qu'il aurait établi que ces décrets, peut-être sages et nécessaires quand ils avaient été rendus, en haine d'une aristocratie hostile et puissante, en défiance d'un roi indécis et partial, ne pouvaient plus convenir quand l'une était en fuite ou terrassée, et l'autre franchement rallié à la cause nationale; que, dès lors, ces décrets étaient devenus imprudens et dangereux, contraires, en fait, à l'intention des législateurs, nuisibles aux résultats voulus. Alors Mirabeau aurait montré la confusion et, par suite, l'insuffisance des pouvoirs réguliers; les continuelles atteintes portées à l'ordre publie et à la paix intérieure; l'irritation générale des opinions, l'emportement des partis, les progrès d'une anarchie formidable, appelant et précédant la république, à laquelle personne n'avait songé dans l'origine, et qui fut comme une fatale nécessité des circonstances (1); enfin les dangers

(1) Rien de plus juste, selon nous, que cet aperçu exprimé dans la *Notice sur l'Assemblée législative*, par M. Odilon Barrot, page 111: « Pour qui examine avec quelque attention la série d'incidens par lesquels les choses furent à cette époque amenées en France jusqu'à l'abolition de la royauté,

Digitized by Google

dont était menacé dans sa sûreté, dans sa fortune, dans sa dignité, dans sa gloire, un État placé, par sa position et son étendue, par la fécondité variée de son sol et le génie de ses habitans, à la tête d'une civilisation visiblement progressive.

En un mot, tout-à-fait rassuré sur le Roi, parce qu'il l'aurait irrésistiblement maîtrisé, et voyant tous les périls et tous les malheurs de la France dans les défauts de sa constitution, Mirabeau aurait conjuré l'Assemblée d'y remédier par des modifications successives, qu'avec le parti conservateur, groupé autour de lui, il aurait proposées, défendues, obtenues; et au premier rang desquelles aurait été l'établissement par la constitution, mais après la constitution, de deux Chambres; institution tellement nécessaire dans un gouvernement représentatif, qu'aucune république n'a pu s'en passer; et que Mirabeau considérait, alors, comme le complément obligé de la constitution, comme la garantie indispensable au pouvoir exécutif pour le soustraire aux dangers fréquens ou plutôt continuels de l'exercice du

» reste la conviction que cette abolition fut plutôt une réac-
» tion de colère et de peur, que l'œuvre du calcul et de la
» préméditation; plutôt un moyen désespéré de salut, une
» espèce de défi jeté à des ennemis, que le résultat d'une ré-
» volution consommée dans les opinions et dans les mœurs. »

Digitized by Google

veto, arme qui, pour le monarque, est un instrument de suicide, plutôt que de défense, s'il est seul à s'en servir ; et qui, au contraire, ne lui est qu'utile et jamais funeste, quand deux Chambres peuvent se l'opposer réciproquement.

Digitized by Google

LIVRE X.

Digitized by Google

Digitized by Google

X.

Nous devons présentement rendre compte des derniers momens de la vie intime et de la vie publique dont nous avons laborieusement tracé le tableau ; et nous n'aurons, à cet égard, d'autre soin à prendre que de nous restreindre dans de justes bornes, parce que ce grand événement a été narré jusque dans ses moindres détails par le témoin le mieux informé et le plus digne de con-

Digitized by Google

fiance, le sage, le savant et vertueux Cabanis, dont la relation a été plusieurs fois imprimée (1).

Nous nous approprierons, en commençant, son préambule qui semble avoir été écrit pour nous-même :

« En prenant la plume pour décrire les derniers momens de l'homme extraordinaire que la » France entière pleure avec moi, je n'ai pas be» soin de solliciter l'indulgence publique pour le » désordre d'un récit trop cruel à mon cœur. Dé» positaire et gardien d'une vie si précieuse à la » patrie ; admirateur passionné de cette réunion » si rare de talens divers ; poursuivi par les souve» nirs chéris, mais douloureux de l'amitié la

(1) Pierre-Jean-Georges Cabanis était né en 1757 à Cosnac en Saintonge. Il fut d'abord connu par quelques heureux essais de poésie, et par ses liaisons avec Thomas, Roucher, Condillac, Turgot, Franklin, Jefferson, Condorcet, etc. Il fut nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales (1795), et de clinique à l'Ecole de Médecine (1796). Il fit partie, en 1797, du conseil des Cinq-Cents, en 1798 de l'Institut, et en 1800 du Sénat conservateur. Une mort prématurée enleva, le 5 mai 1808, cet homme justement célèbre, de qui Ginguené a dit, avec raison, qu'il fut « un des hommes de » nos jours qui ont réuni au plus haut degré les qualités émi» nentes de l'esprit, les vertus de l'âme, la noblesse du carac» tère et l'exquise bonté du cœur. »

Outre l'ouvrage déjà cité, *Du degré de certitude de la médecine*, Cabanis a publié un grand Traité philosophique *sur les rapports du physique et du moral de l'homme*, livre qui est le principal titre de gloire de l'auteur.

Digitized by Google

» plus tendre et la plus noble ; l'ame encore émue » des scènes sublimes qui ont accompagné cette » grande catastrophe ; exigerait-on de moi de les » reproduire sans trouble, et avec cette méthode » d'exposition qui ne peut être que l'ouvrage du » calme et du recueillement (1) ? »

Nous avons dit dans un tome précédent, qu'au commencement de février 1788, Mirabeau avait essuyé une terrible maladie, qu'il qualifie lui-même de *choléra-morbus* (2). La violence du mal exigea un traitement brusque ; vingt-deux palettes de sang furent tirées au malade dans l'espace de deux jours (3) ; ses forces, jusqu'alors intactes, malgré les vicissitudes d'une vie si orageuse, en reçurent une atteinte désormais irréparable ; « et comme il le disait lui-même, cette » époque fut pour lui le passage de l'été à l'automne (4). »

En janvier 1789, pendant les rudes travaux et les agitations morales qu'imposèrent à Mirabeau les événemens de Marseille et d'Aix, sa santé et ses yeux souffrirent beaucoup ; à l'ouverture de

(1) *Journal de la maladie et de la mort de H.-G. Riqueti Mirabeau ;* par P.-J.-G. Cabanis : morceau inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine.* Paris, Crapart, an XI, page 231.

(2) *Lettres à Mauvillon*, page 330.

(3) *Ibid., ibid.*

(4) Cabanis, etc., page 239.

Digitized by Google

l'Assemblée nationale, il était affecté d'un ictère qui disparut, mais que suivirent plusieurs indispositions toujours négligées, et qui n'interrompirent jamais, ni ses démarches de chef de parti, ni ses méditations d'homme d'état, ni ses travaux d'orateur ; car « il traita plusieurs questions importantes dans de véritables accès de fièvre ; et » les profondes combinaisons de son esprit ne s'en » ressentaient pas plus que la vigueur de son éloquence (1). »

Le déplacement de l'Assemblée ajouta aux causes d'altération d'une santé déjà fort compromise ; la salle de l'Archevêché était mal disposée pour sa destination et très insalubre ; il en fut ensuite de même de la salle du Manége qui « a long-temps » manqué de cheminées pour l'évacuation de » l'air corrompu, et de tuyaux inférieurs pour » son renouvellement. Les membres les plus robustes de l'Assemblée se ressentaient du passage » subit d'un local vaste et bien aéré, dont la » belle saison avait permis, d'ailleurs, de laisser » toujours les ouvertures libres, à ces salles humides, étroites, où l'hiver forçait de tenir habituellement de grands poëles allumés, et de » clore avec soin les portes et les fenêtres ; il est » difficile de respirer un air plus insalubre ; l'estomac et les yeux en étaient principalement af-

(1) Cabanis, page 235.

Digitized by Google

» fectés, les ophtalmies et les larmoiemens furent » épidémiques, non seulement parmi les dépu- » tés, mais encore parmi les spectateurs curieux » qui suivaient leurs séances avec quelque assi- » duité (1). »

Par suite, Mirabeau fut, à diverses reprises, affecté d'ophtalmies tenaces, et plusieurs fois on le vit siéger avec un bandeau sur les yeux; ses habitudes privées avaient d'ailleurs changé totalement; jusque-là il avait pris beaucoup d'exercice, faisant de longues courses à pied, se livrant avec plaisir à l'équitation, à l'escrime, à la natation, quand la saison le permettait: « Du moment » que l'Assemblée eut ouvert ses séances, il n'en » fut plus de même. A dater de cette époque, le » seul exercice de Mirabeau consistait dans le » trajet de sa demeure à la salle, et même, de- » puis la translation de l'Assemblée à Paris, il ne » faisait guère ce court chemin qu'en voiture; or » voilà la seule chose qu'il eût changée dans son » genre de vie; il n'avait pas voulu sentir que, » dès lors, il n'était plus le même homme, et » qu'il ne lui était plus permis de hasarder ce » dont il n'avait plus le moyen de réparer les in- » convéniens, ou de prévenir les suites fâcheuses. » L'attachement des personnes auxquelles il avait » donné son cœur, ses espérances et ses projets

(1) Cabanis, etc., page 236.

Digitized by Google

» de travail, la noble ambition dont il était » animé, l'amour de la gloire, l'image même du » bien qu'il pouvait faire à ses semblables; rien » n'arrêtait dans ses désirs cet homme impétueux, » qui se sentait immortel par trop de points pour » se croire sujet aux lois communes des infirmités » et de la mort. Pourquoi faut-il donc que de si » rares talens, cette hauteur d'âme, cette énergie » et cette susceptibilité tiennent au même prin- » cipe qui produit les grandes erreurs? pourquoi » des hommes divins à tant de titres, ne le sont- » ils point encore par la sagesse qui les conserve- » rait à l'humanité (1)?... Mais gardez-vous, lec- » teur, de croire aux calomnies répandues sur » Mirabeau. Aucune de ces habitudes dont on est » obligé de se déguiser la honte à soi-même n'é- » tait faite pour lui, il avait tous les goûts pas- » sionnés, il n'en avait aucun qui fût avilissant : » il ruinait ses forces, il ne dégradait jamais son » cœur (2). »

Indépendamment des fréquentes secousses fébriles et des ophtalmies réitérées, « ses entrailles

(1) M. Pellenc reprochant un jour à Mirabeau l'abus qu'il faisait de ses forces, lui appliquait ce mot de Quintilien : *Summi enim sunt, homines tamen.* Mirabeau lui répondit : » Vous avez raison, mais il n'y a pas long-temps; car na- » guère encore, j'avais plus de vie que dix hommes qui en » ont assez. »

(2) Cabanis, etc., pages 248 et suivantes.

Digitized by Google

» s'étaient affaiblies. Il y éprouvait souvent des » douleurs sourdes. Ses jambes s'engorgeaient de » temps en temps; les bras et la poitrine étaient » attaqués par intervalles d'un rhumatisme vague, » qui n'occasionait pas des souffrances aiguës, » mais qui ne se terminait aussi par aucune crise » complète. » D'autres fois, « le gonflement pas- » sager des jambes, des oppressions, des crispa- » tions diaphragmatiques, des malaises doulou- » reux de l'orifice supérieur de l'estomac (1), » affectaient tout à coup et vivement Mirabeau, tellement que « l'homme le plus robuste était de- » venu susceptible d'être remué par les plus » faibles impressions,.... ses muscles restaient » toujours ceux d'un Hercule, ses nerfs étaient » presque ceux d'une femme délicate et vapo- » reuse (2). »

Un symptôme singulier se joignait à ces divers indices. « L'état physiologique de Mirabeau pré- » sentait un phénomène remarquable. Ses che- » veux, naturellement bouclés, se prêtaient à » merveille à la frisure lorsqu'il était bien por- » tant : dans l'état de maladie, et même dans des » incommodités légères, leurs ondulations s'effa- » çaient en quelque sorte; et, de leur racine à » leur pointe, ils devenaient d'une mollesse sen-

(1) Cabanis, etc., page 238.
(2) *Ibid.*, page 251.

Digitized by Google

» sible à la main. Aussi, quand je m'informais de » sa santé, mes premières questions à son valet » de chambre roulaient sur ce phénomène, et ce » n'étaient pas celles auxquelles j'attachais le moins » d'importance (1). »

Peu de temps après sa présidence, qui avait redoublé ses prodigieuses fatigues corporelles et morales, « il avait éprouvé, pour s'être penché » précipitamment, de vives angoisses précordia- » les, au point de tomber presque en faiblesse (2). » Au commencement de la seconde quinzaine de mars il avait fait, contre sa coutume, un repas de nuit, et à la suite il s'était laissé aller à un oubli, sinon de tempérance, du moins de continence, qui ne fut pas, quoi qu'on ait dit, la cause de la catastrophe subséquente, mais qui ajouta visiblement à l'état d'indisposition où se trouvait depuis quelque temps Mirabeau (3). « Aussi sa » constitution continuait de dépérir ; toute l'ha- » bitude du corps était devenue languissante et » lourde ; les forces avaient décliné rapidement ; » la couleur du visage était mauvaise ; l'estomac

(1) Cabanis, etc., page 254.

(2) *Ibid.*, page 252.

(3) Le *Journal des apôtres* avait publié une relation cynique du souper auquel Cabanis fait allusion à la page 255. Cette relation fut parodiée d'une manière très spirituelle et très mordante dans un pamphlet intitulé : *Orgie et testament de Mirabeau.* Paris, 1791, in-8° de 31 pages.

Digitized by Google

» ne digérait plus avec la même activité, l'âme » commençait à se livrer à la mélancolie, et l'es- » prit au découragement (1). »

Ses amis les plus intimes nous ont plusieurs fois répété qu'*il demandait à tout le monde des épitaphes* (2). Un jour, quittant Mme du Saillant et ses filles, toutes remarquables par leur beauté, il dit, en embrassant la troisième (3), dont la fraîcheur avait un éclat extraordinaire : « C'est la Mort qui » embrasse le Printemps. »

Ces pressentimens éclatèrent surtout lors du départ d'Ét. Dumont, qui, au commencement de février, alla à Genève. « Quand nous nous quit- » tâmes il m'embrassa avec une émotion que je » ne lui avais jamais vue. Je mourrai à la peine, » mon bon ami, me dit-il, nous ne nous reverrons » peut-être pas. Quand je ne serai plus, on saura » ce que je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés » fondront de toutes parts sur la France; cette » faction criminelle qui tremble devant moi » n'aura plus de frein. Je n'ai sous les yeux que des » prophéties de malheur. Ah! mon ami, que nous » avions raison quand nous avons voulu, dès le

(1) Cabanis, etc., page 243.

(2) Il avait toujours eu le pressentiment d'une fin prématurée. Par exemple, il écrivait à Sophie : « Il est très probable » que j'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 3, page 143.)

(3) Aujourd'hui Mme la comtesse Charles de Lasteyrie.

Digitized by Google

» commencement, empêcher les Communes de » de se déclarer *Assemblée nationale!* C'est là l'o- » rigine du mal. Depuis qu'ils ont remporté cette » victoire, ils n'ont cessé de s'en montrer indi- » gnes..... Ils ont voulu gouverner le Roi au lieu » de gouverner par lui; mais bientôt ce ne sera » plus ni eux ni lui qui gouverneront; une vile » faction les dominera tous, et couvrira la France » d'horreurs (1). »

Ainsi Mirabeau était dès long-temps préoccupé du sentiment pénible d'une fin prématurée: « L'i » dée d'une mort prochaine et les préparatifs de » ce dernier passage avaient remplacé les pro- » jets des plus grands travaux et les espérances » d'une ambition qui sentait ses forces, et qui n'as- » pirait à se trouver sur un grand théâtre, que » pour répandre d'incalculables bienfaits sur l'es- » pèce humaine; enfin les jouissances mêmes de » la gloire, dont cette imagination passionnée » avait toujours fait son idole, ne s'offraient plus » à elle avec les mêmes couleurs et le même » charme (2). »

Ces funestes symptômes frappaient l'entourage de Mirabeau, et surtout l'excellente M^me^ du Saillant, sa confidente, sa protectrice, sa consolatrice de tous les temps, et qui, alors, se dévouait

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 267.
(2) Cabanis, *Journal*, etc., page 244.

Digitized by Google

plus que jamais à son frère dont elle épiait les rares momens de loisir, pour s'occuper de tous ses intérêts.

Elle s'inquiétait surtout de sa santé, d'autant plus qu'une sorte de rupture, dans laquelle le tort avait été du côté de Mirabeau, l'avait séparé depuis deux ans d'un savant et affectionné médecin, le docteur Baignères, qui, pendant huit années de soins, avait appris à bien connaître son tempérament, et qui lui avait sauvé la vie en février 1788 (1); Mirabeau, depuis, avait reçu des conseils utiles de deux autres docteurs, MM. Jau-

(1) Outre l'obligation imposée à l'auteur de dire tout ce qui est à sa connaissance, il a cru devoir rendre ici un juste hommage à la mémoire de son oncle maternel, Jean-Baptiste Baignères, docteur régent des deux facultés de médecine de Paris et de Montpellier, un des hommes les plus estimés de son temps et de sa profession. Ce savant respectable, dont la modestie et la délicatesse égalaient le désintéressement, est mort, le 30 mai 1801, à l'âge de 58 ans.

Absorbé par la pratique de son art, le docteur Baignères n'a laissé entier qu'un des ouvrages dont il avait projeté la publication. Ce livre écrit en 1770, est un *Traité des maladies des femmes enceintes, des femmes en couche, et des enfans nouveau-nés, précédé du mécanisme des accouchemens, rédigé sur les leçons d'Antoine Petit, conjointement avec le citoyen Perral.* Paris, Baudouin, an VIII, 2 volumes in 8o.

Le docteur Baignères a été aussi un des collaborateurs du *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier.

Digitized by Google

bert et Chevetel, alors absens (1). Une liaison récente, mais fort étroite, s'était formée entre Mirabeau et Cabanis; plus jeune, plus homme de lettres, plus brillant que les trois autres. Fasciné par les séductions d'un esprit ingénieux, d'une philosophie bienveillante, d'une élocution heureuse, d'une vaste érudition littéraire, Mirabeau voyait dans Cabanis un savant médecin, parce qu'il aimait son caractère et sa conversation; et il le préférait aux praticiens les plus habiles, parce qu'il avait plus d'éloquence et d'amabilité qu'eux. Aussi, Mme du Saillant avait échoué dans ses nombreuses tentatives pour déterminer son frère à réclamer d'autres secours; et c'était en vain que plusieurs lettres de Mme de Nehra avaient pressé Mirabeau de rappeler le docteur Baignères, qui n'attendait pour accourir qu'un mot, non pas de prière, mais de consentement.

On vient de voir que Cabanis attribuait tant de sinistres symptômes au dépérissement d'une complexion naguère encore si forte.

Mais une autre conviction alarmait la famille. L'entourage de Mirabeau le croyait incessamment menacé par des attentats soit cachés, soit à force ouverte. D'un côté des avertissemens venus de

(1) M. Jaubert était le frère de l'avocat d'Aix, qui avait défendu Mirabeau dans le procès en séparation.

M. Chevetel accompagnait le duc de Lauzun dans la visite de quelques places fortes, et ne revint qu'à la fin de mars.

Digitized by Google

Digitized by Google

je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aye
trompé presque ma vie; et certes je ne commencerai
par celle qui veut me rendre un si grand service
ni votre mari, ni même le malheureux qui n'a pas
voulu, ne seront jamais compromis: je ne mets de
suite contre le scélérat avéré lui même qu'il a l'air
de connoître son instigateur, dont il est clair que
les machinations peuvent envelopper plus que
qui, seul même, vaudroit mieux encore que de
immolé par un tel crime. Mme D... ne saura rien
Frochot rien; Personne rien; Elle ne lui même n'
sait quelque chose que parceque vous lui en avez
parlé la premiere.

différentes personnes, notamment du loyal Cazalès (1), avaient déterminé Mme du Saillant à commettre son fils pour que, bien armé, à l'insu de son oncle, et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât Mirabeau, lorsque celui-ci partait tard pour aller à Argenteuil, les samedis de chaque semaine.

D'un autre côté, la famille était persuadée qu'on avait plusieurs fois tenté d'empoisonner Mirabeau, et il n'était pas lui-même éloigné de partager cette opinion, car il avait dit : « Si je » croyais aux poisons lents, je ne douterais pas » que je ne fusse empoisonné ; je me sens dépé- » rir, je me sens consumer à petit feu (2). »

Bien plus, il avait eu la connaissance certaine d'un projet d'assassinat, nous en jugeons par ce passage d'une lettre écrite par lui à une femme qui le lui avait révélé (3). « Je n'ai jamais trompé » personne, bien que j'aie été trompé toute ma » vie ; et certes, je ne commencerai pas par celle » qui veut me rendre un si grand service. Ni votre

(1) Cazalès et Mirabeau se rencontraient souvent chez Mme d'Arragon ; ils y discutaient sans cesse, mais avec la plus parfaite urbanité ; et lorsque le débat s'échauffait, l'un d'eux disait à l'autre, en souriant : *c'est assez; nous continuerons à la tribune.*

(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 166.

(3) Ce billet, daté de janvier 1791, ne porte pas de suscription. — Nous en annexons ici le *fac simile.*

Digitized by Google

» mari, ni même le malheureux *qui n'a pas voulu*, » ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite » contre le scélérat avéré, lui-même, qu'au dé- » sir de connaître son instigateur, dont il est » clair que les machinations peuvent envelopper » plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux » encore que d'être immolé par un tel crime. » Comps ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui- » même ne sait quelque chose que parce que vous » lui en avez parlé la première ; mais je ne lui » dirai rien de plus, et je l'empêcherai de s'en » occuper davantage (1). »

Constamment en garde contre les sinistres projets dont elle avait le soupçon, M^me^ du Saillant avait souvent fait jeter des présens de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues. MM. Frochot et Pellenc nous ont plusieurs fois affirmé qu'il leur était arrivé d'être fort incommodés pour avoir pris, l'un en novembre 1790, l'autre en décembre suivant, une tasse de café, destinée à Mirabeau (2). M^me^ du

(1) La réponse est sur le billet ; mais l'écriture nous en est inconnue ; et personne n'a pu nous donner d'explication sur le fait qui en fait le sujet.

(2) Toute la famille, moins le vicomte, dînait ce jour-là chez Mirabeau, avec M. Pellenc. Pressé de retourner au travail, celui-ci se fit servir avant tout le monde le café. Il le trouva si mauvais qu'il fit renverser la cafetière, et il fut très malade pendant plusieurs jours.

Digitized by Google

Saillant nous a cent fois attesté un fait semblable. Il est certain qu'au commencement du 1791, Mirabeau qui, bien qu'il ne mangeât guère que chez sa sœur et chez sa nièce, M^me^ d'Arragon, ne pouvait pas toujours refuser les autres invitations, avait pris et tint la résolution de ne souper hors de chez lui, qu'avec des crêmes, des gelées, ce qu'on appelait alors *du blanc-manger*. Enfin, nous tenons de M^me^ du Saillant que, fort incommodé le lendemain d'un de ces soupés, il lui dit : *Tu avais raison, je le sens ; ils me tiennent, ils m'auront.*

On a vu que, six semaines avant sa mort, Mirabeau avait acquis le reste à courir du bail emphytéotique d'une assez jolie maison de campagne, appelée *le Marais*, et située près d'Argenteuil. « Il s'y rendait tous les samedis, tantôt » pour y passer le dimanche tout entier, tantôt » pour respirer seulement pendant quelques heu» res, jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveil» ler des travaux qui faisaient son amusement. » Occuper un grand nombre d'ouvriers lui pa» raissait un véritable bienfait public (1) ; mais en

(1) Cabanis, etc., page 255.

« Au bout du jardin il élevait un temple à la liberté. La » statue de cette première divinité de son cœur devait s'ap» puyer d'une main sur une colonne où l'on aurait gravé ces » mots : *Égalité des hommes ;* de l'autre elle devait tenir un » glaive enveloppé dans le livre de la loi. Sa physionomie

Digitized by Google

» même temps, sa charité compatissante pour-
» voyait au sort du pauvre incapable de travail.
» En faisant annoncer qu'on trouverait toujours
» dans sa maison de l'ouvrage et de bons salaires,
» il avait autorisé le curé d'Argenteuil à tirer sur
» lui des lettres de change en pain, viande, gros
» linge, etc., pour les malades ou pour les né-
» cessiteux invalides (1).

» C'est dans cette campagne que, dans la nuit
» du samedi au dimanche, 27 mars 1791, il fut
» attaqué d'une nouvelle colique moins doulou-
» reuse peut-être que les précédentes, mais com-
» pliquée d'angoisses inexprimables, dont l'éloi-
» gnement de tout secours aggravait encore les
» sinistres impressions. Le lendemain, l'affaire
» des mines se discutait à l'Assemblée; il avait
» parlé à ce sujet une première fois (le 21 mars),
» et l'on avait ordonné la publication de son dis-
» cours. Cependant, il s'en fallait de beaucoup

» aurait été sévère, mais calme. Ce n'était pas la liberté sou-
» levant les peuples contre leurs oppresseurs qu'il voulait
» peindre; cet emblème est celui de son enfance. Il voulait
» donner une idée de sa maturité; il voulait faire sentir
» qu'elle n'existe que par les lois; que leur exécution despo-
» tique ne lui est pas moins essentielle que leur formation
» populaire, et que son régime, comme il le dit lui-même
» dans un de ses discours encore manuscrits, est peut-être
» plus austère que les caprices des tyrans. » Cabanis, p. 262.

(1) Cabanis, etc., page 255.

Digitized by Google

» que son opinion fût encore généralement adop-
» tée; . . . . . il n'écouta donc ni les
» observations des personnes qu'il avait auprès de
» lui, ni le sentiment profond et pénible dont
» toute son existence était accablée; il vint à
» l'Assemblée nationale; et, pour la dernière
» fois, il y parla à cinq reprises, et toujours avec
» la même éloquence; c'était le chant du cygne.
» Il eut la satisfaction de faire triompher une
» cause à laquelle il tenait particulièrement par
» l'examen le plus scrupuleux, la conviction la
» plus entière (1), » et aussi par un dévoûment d'amitié; car cette cause intéressait fortement le comte de Lamarck, qui, ainsi que sa famille, avait une grande part dans la propriété des mines d'Anzin.

« Lachèze » (jeune médecin, ami de Cabanis), » le rencontra sur la terrasse des Feuillans, où » Mirabeau l'avait fait prier de passer au sortir de » la séance. Mirabeau lui peignit sa situation phy-
» sique, et l'effet accablant des derniers efforts
» qu'il venait de faire. Sa physionomie en disait
» bien davantage. — Vous vous tuez, lui dit La-
» chèze. — Peut-on faire moins, répondit-il, pour
» la justice, pour une si grande cause, et pour
» l'amitié?..... Une foule tumultueuse les entou-
» rait. Vingt personnes voulaient parler d'affaires

(1) Cabanis, etc., page 256.

Digitized by Google

» à Mirabeau. Les unes lui présentaient des mé-
» moires ; les autres lui demandaient quelques
» minutes d'attention ; arrachez-moi d'ici, » dit-il
à Lachèze, « j'ai besoin de repos ; et, si vous n'a-
» vez pas d'engagement pour la journée, faites-
» moi le plaisir de me suivre à la campagne (1). »

Mirabeau passa donc au Marais le reste du dimanche 27, et aussi une partie du lendemain ; mais ses souffrances augmentant, il partit, et en revenant vers Paris, se croisa avec Cabanis qui l'allait chercher à Argenteuil ; après avoir pris un bain dont l'effet parut calmer Mirabeau, il entra à la comédie italienne, mais il en fut presque aussitôt chassé par un redoublement terrible.

« Les anxiétés étaient très grandes : le malade
» eut beaucoup de peine à descendre de sa loge ;
» sa voiture ne se trouva pas au rendez-vous qu'il
» avait marqué ; il se traîna jusque chez lui, non
» sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras
» de Lachèze ; il éprouvait de violens frissons.

» Sa respiration était si gênée, qu'il semblait
» près d'étouffer. Rien n'affaiblissait son courage,
» rien ne diminuait sa patience ; il s'occupait en-
» core de ses amis malgré ses tourmens ; il crai-
» gnait de les incommoder ; il voulait éviter de
» faire une scène, et c'est pour cela qu'il refusa

(1) *Ibid.*, page 257.

Digitized by Google

» constamment d'entrer dans un café, pendant » qu'on aurait fait chercher sa voiture. Les suf- » frages et l'affection du public lui étaient infini- » ment précieux ; mais, quoi qu'on ait pu penser » et dire, jamais homme ne rechercha moins les » regards dans les lieux fréquentés, et n'éprouva » plus d'embarras de se trouver en spectacle (1).»

Rien n'est plus vrai que cette révélation d'une nuance inconnue du caractère de Mirabeau.

Cependant on le vit dominer une fois sa répugnance naturelle à livrer sa personne au public, et nous rapporterons en preuve une anecdote qui variera un moment notre récit, sans trop le ralentir.

Mirabeau, un soir, arrivait au Théâtre-Français, pour assister à une représentation de la tragédie de *Brutus*, par Voltaire ; et il s'était, selon son usage, caché aux quatrièmes loges, où il fut aperçu par le parterre, qui lui députa Camille Desmoulins, pour le prier de ne pas se dérober ainsi aux hommages du public. Depuis quelques instans Camille Desmoulins insistait sans réussir, en alléguant le vœu de ses bruyans mandataires qui, d'en bas, l'appuyaient en effet par leurs démonstrations énergiques. Tout à coup Mirabeau se ravise ; il descend à l'amphithéâtre, où il est reçu par des acclamations unanimes ; la pièce

(1) Cabanais, etc., page 268.

Digitized by Google

commence ; et dès la seconde scène, au moment où l'acteur vient de prononcer ces deux vers :

. . . . . .

Et faire encor fleurir la liberté publique,
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.

Mirabeau se lève, donne le signal des applaudissemens les plus enthousiastes, et fait ainsi connaître le seul motif qui l'eût décidé à laisser violer l'*incognito* dans lequel il se plaisait.

Nous reprenons le récit de Cabanis : « Après » des efforts incroyables, il arrive enfin chez lui » dans un état affreux. . . . . Je le trou- » vai près de suffoquer, respirant avec la plus » grande peine, le visage gonflé par l'arrêt du » sang dans le poumon, le pouls intermittent et » convulsif, les extrémités froides, et faisant de » vains efforts pour retenir les plaintes que lui » arrachait la douleur. Sa physionomie portait » déjà l'empreinte des maladies funestes. Jamais, » au premier aspect, aucun malade ne m'a paru » si décidément frappé à mort. Mon émotion qui » fut extrême, et qu'il me fut impossible de dé- » guiser, lui fit trop sentir, ainsi qu'aux person- » nes qui l'entouraient, ce que je pensais de son » état. Il me dit : — Mon ami, je sens très dis- » tinctement qu'il m'est impossible de vivre plu- » sieurs heures dans des anxiétés si douloureu-

Digitized by Google

» ses; hâtez-vous, cela ne peut pas durer (1). »

Cabanis employa donc sur-le-champ des moyens actifs qui eurent d'abord un plein succès. « La » plus cruelle et la plus dangereuse situation fit » place au bien-être le plus complet, à l'ensemble » le plus concordant de mouvemens critiques.

» Mirabeau, la tête pleine des plus grands pro- » jets; doué d'une activité dont il avait trouvé le » théâtre; jouissant de la vie autant et plus qu'au- » cun autre mortel; placé dans des circonstances » qui lui promettaient une immense carrière » d'ambition et de gloire; chéri de quelques » amis dignes de faire son bonheur; et le cœur » plein lui-même de ces profondes affections, » sans lesquelles on ignore les vrais biens accor- » dés à la condition humaine, Mirabeau devait » aimer à vivre; en mourant, il perdait plus » qu'une vie.

» Le soir du mardi, ce mieux, ou plutôt ce » calme plein se soutenant toujours, il se crut » absolument hors de danger. Il témoignait dou- » cement le plaisir qu'il éprouvait à revenir des » portes du tombeau. Mais ce qui lui rendait sa » résurrection plus chère, en quelque sorte, » c'était de penser qu'il m'en était redevable. Ce » sentiment entrait pour plus qu'on ne saurait » croire dans la satisfaction touchante qu'il nous

(1) Cabanis, etc., page 270.

Digitized by Google

» exprimait. — Ah! oui, disait-il, il est bien » doux de devoir la vie à son ami! Je me livrais » moi-même à ces idées fantastiques; j'écartais les » impressions que j'avais reçues le matin, impres- » sions qui, chez tout autre malade, m'auraient » permis bien peu d'espérance. J'en croyais plu- » tôt mon cœur et mes vœux que ma raison; et je » faisais taire cet instinct médical dont les juge- » mens me décident toujours malgré moi.

» Un homme qui s'occupait tant des autres dans » ses douleurs, ne les oublia pas quand elles » furent assoupies. Jugeant que Mme Helvétius » devait être inquiète de moi (1), il voulut abso- » lument que j'allasse la voir dans l'après-dîner; » je lui dis que je reviendrais passer la nuit auprès » de lui. Ami, dit-il en me serrant la main, je » n'ai pas le courage de vous refuser (2). »

Cependant ces motifs d'espérance ne se soutinrent que pendant quelques heures; dans la

(1) Ce fait, si simple et si insignifiant, fournit à Peuchet l'occasion de montrer encore une fois son exactitude et sa mesure accoutumées. Il dit à ce sujet: « Mme Helvétius était » une belle femme, *jeune encore alors*, qui aimait les plai- » sirs, faisait du bien, et cultivait les lettres. Elle avait pour » Cabanis une affection et des égards particuliers, peut-être » intimes. » (Tome 4, page 284.) Or, la bienfaisante et vénérable Mme Helvétius, cette *femme jeune encore*, avait alors 72 ans, étant née en 1719 au château de Ligniville, en Lorraine.

(2) Cabanis, etc., page 275.

Digitized by Google

matinée du mercredi 30 mars, les symptômes reparurent avec violence; les mêmes moyens dérivatifs furent opposés; comme les accidens paraissaient se compliquer d'embarras dans l'estomac et les intestins, on essaya l'emploi très mesuré des purgatifs; quelque amélioration fut encore obtenue, au milieu de la nuit, et sauf « l'intermittence et le caractère convulsif du » pouls, les douleurs plus ou moins fortes, et les » anxiétés précordiales qui avaient augmenté tour » à tour, mais sans ordre fixe; » sauf aussi « la » gêne de la respiration qui, depuis le commencement de la maladie, n'avait jamais été complètement libre, les autres accidens avaient disparu par intervalle (1).

» Dès le premier jour, la maladie de Mirabeau » était devenue un véritable intérêt public. Le » mardi soir (29), on accourait de tous côtés pour » savoir de ses nouvelles; l'idée qu'il avait couru » le plus grand péril commençait à faire sentir » combien cette tête était précieuse. Où trouver, » en effet, un autre homme qui pût rapprocher » un jour les différens partis, dans l'intérêt de la » chose publique, ou les contenir tous par l'as» cendant de son influence, autant que par celui » de ses talens?

» Sa porte ne cessa tous les jours d'être assié-

(1) Cabanis, etc., page 279 à 280.

Digitized by Google

» gée par une suite nombreuse d'hommes de tout » état, de tout parti, de toute opinion. La rue se » remplissait déjà de peuple, et, dans tous les » lieux publics, les groupes ne s'entretenaient » que de cette maladie qu'on regardait, avec rai- » son, comme un très grand événement. Les bul- » letins se renouvelaient plusieurs fois dans la » journée, mais ils ne suffisaient pas à l'inquiétude » universelle ; dans l'intervalle de l'un à l'autre, » il fallait encore donner des nouvelles verbales, » et sitôt qu'ils paraissaient chez le portier, ils » étaient enlevés avec une incroyable promptitu- » tude, et en si grand nombre qu'on prit enfin le » parti de les faire imprimer. . . . . »

Ajoutons que le Roi s'associait à la sollicitude générale ; que deux fois par jour, ostensiblement, et plus souvent en secret, il envoyait chercher des nouvelles de Mirabeau ; et que les démagogues s'inquiétaient de l'effet qu'une telle communauté de sentimens pourrait produire sur le peuple. Nous avons la preuve de cette criminelle inquiétude dans une phrase des *Révolutions de Paris* : « Sachons gré à Louis XVI de ne s'y être » pas présenté lui-même, en personne ; cette dé- » marche l'eût fait idolâtrer, et eût causé une » diversion fâcheuse pour le patriotisme (1). » Remarquons encore que le sens de cette phrase

(1) N° 91. Détails du 2 au 9 avril 1791, page 640.

Digitized by Google

ne pouvait pas être douteux dans un journal qui, la veille, avait proposé un long projet de décret dont, pour faire un moment diversion à notre récit, nous donnerons quelques mots, en laissant à l'écart trois pages de *considérans* assortis :

« La nation supprime, abolit et annulle à ja- » mais les titres de *roi*, *reine*, de *prince du sang* » *royal*; ces mots cesseront d'avoir un sens dans » la langue française.

» La nation ne reconnaît pour chef suprême de » l'Empire que le président de son Assemblée re- » présentative et permanente. — On ne pourra » être élu président avant sa cinquantième an- » née, ni pour plus d'un mois, ni plus d'une fois » en sa vie. — Une écharpe de laine blanche, » passée autour des reins, sera la seule marque » distinctive de la dignité de *président des Fran-* » *çais*. — La liste civile du président des Fran- » çais consistera en un appartement dans l'inté- » rieur du palais de l'Assemblée nationale. — » Trône, sceptre, diadême, couronne, bandeau » royal, manteau royal, tous ces hochets d'une » vanité puérile seront déposés au Garde-Meuble » national, pour attester à nos neveux la trop » longue enfance de nos ancêtres (1). »

Nous reprenons la relation de Cabanis : « Le

(1) *Révolutions de Paris*, n° 90. Détails du 26 mars au 2 avril 1791, page 613 à 617.

Digitized by Google

» soir (mercredi 30), la *Société des amis de la constitution* envoya une députation, à la tête de » laquelle était M. Barnave. Le malade fut très » touché de cette marque d'intérêt. . . . . » . . . . . Il entendit avec plaisir une phrase » obligeante de M. Barnave, qui lui fut rapporté avec exactitude (1); mais lorsqu'on l'assura, » quelques heures après, qu'un membre de la » même société (2), représentant comme lui de la » nation, connu pour un des plus ardens patriotes, avait refusé d'être de cette députation, son » étonnement fut presque aussi grand que celui » des personnes qui l'environnaient : et je ne puis » nier qu'il n'ait dit ce mot dont trop de papiers » publics ont fait mention, que je ne répéterai » point, et sur lequel même je voudrais, par respect pour un nom que l'amour de la liberté pa-

(1) Barnave ne vit pas Mirabeau, et cette phrase en est la la preuve : que faire dès lors du récit dramatique de M. P -F. Tissot (tome 2, page 284) ? « L'entrevue est déchirante. Bar- » nave, suffoqué de sanglots, serre dans ses bras le grand » tribun qui, tout en larmes, et les yeux tournés vers le » ciel, semble invoquer l'avenir en faveur du généreux émule, » qui se montrait si touché des souffrances et du péril d'un » si redoutable adversaire. *Ah!* disait-il, *il est bien permis* » *de regretter la vie, quand on quitte des amis tels que* » *vous!* »

(2) Alexandre de Lameth. Peu de faits sont plus connus que celui-là. Peuchet n'en dit pas moins (tome 4, page 293) que le refusant était Pétion.

Digitized by Google

» rait consacrer encore, pouvoir jeter le voile de » l'oubli (1). »

Nous avons dit que, « le mercredi soir (30 mars), » Mirabeau était passablement bien ; les épispasti- » ques avaient produit beaucoup d'effet ; les » sueurs baissaient, mais sans aggravation très » sensible d'aucun symptôme ; tous les couloirs » étaient libres, et le pouls n'était pas mauvais. » Cependant la gêne de la respiration ne cessait » jamais entièrement même dans le temps le plus » calme ; et, depuis quelques heures, elle parais- » sait avoir augmenté.

» A minuit, je crus m'apercevoir, en le quit- » tant, qu'il se préparait un orage. Il y avait de » la concentration dans le pouls, et les inspira- » tions étaient plus pénibles et plus serrées ; je » recommandai qu'à la moindre augmentation » des accidens, on vînt m'avertir sur l'heure.

» Le jour venait de poindre, quand je descen- » dis dans sa chambre ; on me dit qu'il avait souf- » fert considérablement depuis trois heures, mais » qu'il n'avait pas voulu consentir à me laisser » éveiller. Le pouls reprénait par degrés le même » caractère que dans l'accès du lundi au mardi. » Les douleurs commençaient à déployer la même

(1) Cabanis, etc., page 281 à 283. Le véritable mot est « celui-ci : Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne » savais pas qu'il fût un sot. »

Digitized by Google

» férocité ; enfin, les étouffemens, les spasmes, » et tout l'appareil effrayant qui les avait accom- » pagnés d'abord, revenaient à grands pas et » présageaient une cruelle journée. Je fis appeler » M. Delarue (chirurgien), et ensuite l'apothicaire » qui était le plus voisin, pour placer des sang- » sues à la poitrine. L'un et l'autre dormaient en- » core ; mais le dernier m'envoya des sangsues. » Je les plaçai moi-même. Elles mordirent mal. » En attendant, les spasmes et les douleurs fai- » saient de rapides progrès ; ils étaient si forts, » quand M. Delarue arriva, que nous prîmes le » parti de répéter la saignée du pied, et l'appli- » cation des sinapismes cantharidés, de ranimer » les vésicatoires qui étaient placés aux jambes, » et d'en placer de très larges aux cuisses. Immé- » diatement après, nous fîmes donner, de demi- » heure en demi-heure, une pilule de six grains » de musc, jusqu'à ce que le malade en eût pris » de trente à quarante grains.

» Ce nouvel accès dura long-temps ; il fut très » grave ; la physionomie y prit un aspect qu'elle » ne perdit plus ; c'était celui de la mort, mais » d'une mort pleine de vie, si l'on peut se servir » de cette expression ; malgré l'amélioration pro- » gressive du pouls ; malgré la diminution des » étouffemens, des douleurs et des spasmes ; mal- » gré la souplesse de la peau, et l'apparence si fa- » vorable de la sueur, il me fut impossible de

Digitized by Google

» voir désormais Mirabeau vivant. Il sentit lui-
» même qu'il n'était déjà plus. Et les assistans ont
» remarqué que lui et moi nous parlâmes tou-
» jours, dès lors, de sa vie au passé, et de lui qui
» avait été, mais qui avait cessé d'être.

» Jusque-là, son courage était resté dans les
» bornes de la fermeté, de la résignation, de la
» patience. A ce moment, il prit un caractère
» plus imposant et plus élevé. L'aspect de sa fin
» qu'il voyait s'approcher, donnait à ses pensées
» quelque chose de plus grave, de plus profond,
» de plus vaste; à ses sentimens, quelque chose
» de plus affectueux, de plus abandonné, de plus
» sublime. Tant qu'il avait espéré guérir, il avait
» éloigné même ses amis pour laisser agir les re-
» mèdes en paix, et ne troubler leur action par
» aucune émotion vive. Quand il vit, ou plutôt
» quand il sentit qu'il n'y avait plus d'espoir, il
» voulut les voir sans cesse auprès de lui, sans
» cesse converser avec eux, sans cesse tenir sa
» main dans les leurs, et saisir ces derniers in-
» stans pour rapprocher dans un court espace
» toutes les jouissances, peut-être, qu'une longue
» vie peut faire trouver dans l'amitié (1). »

Dès ce moment, Mirabeau fut à la fois isolé et entouré; isolé de tout ce qui n'était pas indispensable auprès de lui, même de son fils adoptif,

(1) Cabanis, etc., page 284.

Digitized by Google

dont la présence lui causait de trop poignantes émotions, et que, d'ailleurs, son enfance insouciante et bruyante devait éloigner du lit d'un mourant; entouré de Cabanis, de Frochot, de Pellenc, du comte de Lamark, de M. de Comps, et de « la sœur que Mirabeau avait toujours tendrement aimée, Mme du Saillant, femme respectable, si digne de son affection, par la noblesse de son caractère, et par cette bonté touchante qui la rend vénérable et chère à tout ce qui l'approche (1). »

Mme du Saillant nous a bien des fois raconté, qu'obligée de descendre de voiture dès le boulevard, pour entrer dans la rue, dont des barrières interceptaient l'entrée, elle était aussitôt reconnue par le peuple, dont la foule pressée s'ouvrait pour lui faire passage jusqu'à la maison de Mirabeau.

« Cependant le danger étant très pressant, et ma responsabilité trop pénible pour mon cœur, j'aurais désiré d'invoquer d'autres lumières, et d'appeler de nouveaux secours. Mais le malade avait montré d'une manière si décisive sa répugnance pour tout autre médecin que Lachèze et

(1) Cabanais, etc., page 289.

Telles furent les seules personnes qui approchèrent Mirabeau à ses derniers momens, quoi qu'en disent Étienne Dumont (alors absent) dans ses *Souvenirs*, page 308, et Chaussard, page 63. M. de Talleyrand ne vit qu'une fois Mirabeau. Chamfort ne parut pas, ou ne fut pas reçu.

Digitized by Google

» moi, il était même entré dans un accès de co-
» lère si violent, quand on lui en avait parlé,
» que je me résolus avec courage à prendre tout
» sur moi. . . . . J'avais donc pris mon
» parti sur tous les discours auxquels je devais
» être en butte. Mais je ne pouvais le prendre sur
» le sort du malade. M^me^ du Saillant et M. de La-
» marck m'ayant invité plusieurs fois à demander
» un conseil, je leur proposai d'envoyer chercher
» M. Antoine Petit. On fit partir sur-le-champ
» pour Fontenay-aux-Roses; M. Delarue proposa
» M. Jeanroi; on envoya chercher M. Jeanroi,
» presque au même instant (1). »

M. Jeanroi ne fut pas reçu : « Je ne peindrai
» pas l'emportement de Mirabeau, quand je lui
» proposai de voir d'autres médecins; cet em-
» portement fut extrême. Il refusa formellement
» ma demande, et me dit : — Je ne vous empêche
» point de faire ou de dire hors de ma chambre
» tout ce qu'il vous plaira; mais qu'ils n'entrent
» point ici, si vous ne voulez pas que je vous
» cause le dernier chagrin. . . . . — Non,
» me dit-il, d'une voix forte, je ne verrai personne:
» vous en avez eu tous les inconvéniens; si je re-
» viens à la vie, vous en aurez tout le mérite; je
» veux que vous en ayez toute la gloire. — Mira-
» beau, lui répondis-je, voilà des mots qui me

(1) Cabanis, etc., page 290.

Digitized by Google

» font plus de mal que votre colère ; voilà des » considérations dont je ne puis pas n'être point » affligé mortellement. Il fut inflexible, il le fut » encore, lorsque M. Petit arriva, c'est-à-dire » deux heures après. »

Cette première fois, M. Petit ne put pas voir le malade. « Je m'efforçai d'y suppléer par un » tableau fidèle des accidens, et du traitement » que j'avais mis en usage. On a prétendu qu'il » avait désapprouvé la saignée, il est constant » qu'il ne désapprouva rien, absolument rien.

» En réfléchissant sur la maladie, je trouvais » qu'il y avait eu un grand accès dant la nuit du » samedi au dimanche (27 mars), un second dans » celle du lundi au mardi, un troisième dans » celle du mercredi au jeudi. Cette périodicité si » marquée, jointe à la marche anomale des symp- » tômes, et à leur caractère pernicieux, me fit » soupçonner une fièvre intermittente maligne, » cachée sous des apparences humorales et spas- » modiques. Je communiquai ma conjecture à » M. Petit; il la trouva fondée, et nous convînmes » d'essayer le quinquina, d'abord à faible dose, et » associé à de doux laxatifs, ensuite à dose très » haute, si ces premiers essais faisaient expliquer » plus clairement la nature, et si leurs résultats » nous confirmaient dans ce plan de traitement(1). »

(1) Cabanis, etc., page 293.

Digitized by Google

Cette tentative n'eut aucun succès, et Mirabeau dit à Cabanis ; « Tu es un grand médecin ; » mais il est un plus grand médecin que toi, » l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau » qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie » ou décompose tout. »

» Je lui avais dit la veille que son sort serait » décidé le samedi matin ; il m'appelle, et me » serrant la main avec tendresse : vous avez rai- » son, mon ami, mon sort sera décidé demain » dans la matinée, je le sens. Il prononça ces mots » avec une sérénité touchante, et avec un accent » qui retentit encore dans mon cœur..... (1).

» Mirabeau avait vu l'émotion profonde de » M. de Lamarck ; il l'avait vu pour la première » fois verser des larmes. C'est un spectacle bien » touchant, nous dit-il, que celui d'un homme » calme et froid, ne pouvant cacher qu'à demi » une douleur contre laquelle il s'arme vaine- » ment.

» Il recevait les soins les plus assidus et les plus » affectueux de son ami, M. Frochot. Personne, » disait-il, ne me remue avec autant d'adresse » que lui. Si j'en revenais, je ferais un bon mé- » moire sur l'art de garde-malade. C'est lui qui » m'en a fourni les idées principales ; il m'a aussi » suggéré celle de quelques procédés mécaniques

(1) Cabanis, etc., page 296.

Digitized by Google

» qui me paraissent devoir être avantageux.
» Il demandait à l'un de nous de lui soulever
» la tête ; je voudrais, ajouta-t-il, pouvoir te la
» laisser en héritage (1).

» Il s'informait toujours de ce qui se passait à
» l'Assemblée nationale. Il parlait des affaires de
» l'extérieur ; il s'occupait principalement des
» vues cachées de l'Angleterre. Ce Pitt, me di-
» sait-il, est le ministre des préparatifs. Il gou-
» verne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec
» ce qu'il fait. *Si j'eusse vécu*, je crois que je lui
» aurais donné du chagrin.

» Je lui parlais de l'intérêt extraordinaire qu'on
» prenait à sa maladie ; de l'empressement avec
» lequel le peuple demandait partout de ses nou-
» velles, et venait en savoir à sa porte ; de l'at-
» tention qu'on avait eue de barricader la rue
» au-dessus et au-dessous de sa maison, afin que
» le bruit des voitures ne l'incommodât point. Ah!
» oui, sans doute, s'écria-t-il à ce récit, un peu-
» ple si sensible et si bon est bien digne qu'on se
» dévoue à son service, qu'on fasse tout pour
» établir et consolider sa liberté ! Il m'était glo-
» rieux de lui consacrer ma vie entière ; je sens
» qu'il m'est doux de mourir au milieu de lui (2).»

Cabanis avait enfin obtenu la permission d'in-

(1) C'est à M. Frochot que le mot a été dit.
(2) Cabanis, etc., page 297.

Digitized by Google

troduire le docteur Petit. Il revint le vendredi matin, 1er avril. « Il y avait déjà long-temps que le » pouls n'existait plus, quand M. Petit arriva. » Déjà même les bras et les mains étaient glacés. » Cependant leur mouvement n'était pas affaibli, » et la force musculaire se soutenait d'une ma- » nière étonnante. Du reste, la respiration deve- » nait plus mauvaise de moment en moment, les » spasmes et les douleurs plus insupportables par » intervalles, la physionomie plus effrayante.

» Le malade reçut M. Petit avec sa grâce ordi- » naire. — Je vais, dit-il, parler avec franchise à » l'homme qui passe pour aimer le mieux ce » ton. J'ai toujours cru qu'on ne devait avoir » pour médecin que son ami. Voilà mon ami et » mon médecin. Il a ma tendresse entière et exclu- » sive; mais il est plein d'estime pour vos lu- » mières, et de respect pour votre caractère » moral. Il m'a cité de vous des traits qui prou- » vent qu'au milieu des institutions sociales, et » malgré la culture peu commune que vous avez » donnée à votre esprit, vous êtes encore resté » l'homme de la nature; j'ai donc pensé qu'un pareil » homme, si j'avais eu le bonheur de le rencon- » trer, serait devenu mon ami. Voilà, monsieur, » ce qui m'a déterminé à vous voir. M. Petit lui » répondit que l'ami, dans la véritable acception » du mot, était encore plus celui qui aimait, que » celui qui était aimé, et qu'à ce titre il méritait

Digitized by Google

» d'être regardé comme l'ami de M. de Mirabeau; » que depuis long-temps il le suivait des yeux » dans son immortelle carrière, et qu'il chéris- » sait en lui la patrie, la liberté, la constitution.

» Il examina très attentivement le malade ; » celui-ci voulut savoir quel était son pronostic ; » il lui demanda la vérité franche, l'assurant » qu'il était fait pour l'entendre. *J'estime*, lui » répondit M. Petit, *que nous vous sauverons, » mais je n'en répondrais pas.*

» Nous nous retirâmes dans une pièce voisine. » — Le malade est perdu sans ressource, me » dit-il, faisons cependant ce que la circonstance » indique (1). Ces nouvelles tentatives firent » reparaître encore une lueur d'espérance, mais » elle disparut bientôt.

» Après le départ de M. Petit, qui promit de » revenir le lendemain, je m'assis auprès du lit » du malade, commandant autant qu'il m'était » possible à mon émotion. — Son mot est sévère, » me dit-il, je l'entends; vous êtes moins décidé; » je suis porté à juger comme lui; mais je me » plais à croire comme vous.

» Il avait toujours l'air d'espérer pour ménager » la tendresse de ses amis. L'après-dîner, il voulut » faire son testament. Il fit demander M. Demau- » tort, son notaire; et en attendant, il s'entre-

(1) Cabanis, etc., page 299.

Digitized by Google

» tenait avec M. Frochot des devoirs qu'il avait à » remplir. J'ai des dettes, lui disait-il, et je n'en » connais pas la quotité précise. Je ne connais » pas mieux la situation de ma fortune; cepen- » dant j'ai plusieurs obligations impérieuses pour » ma conscience, et chères à mon cœur. M. Fro- » chot rapporta ces paroles à M. Lamarck, qui » répondit: Allez lui dire que si sa succession ne » suffit pas aux legs qu'il fera, j'adopte tous ceux » que son amitié voudra bien me recommander. » Il faut qu'il ait encore un bon moment.

» Mirabeau, digne de ce dévoûment généreux, » en sentit tout le prix; mais il n'en fut pas » étonné; il accepta comme un homme qui en » aurait fait autant, et il en usa avec modération, » mais sans réserve minutieuse (1).

» Cette nuit je ne le quittai point; je me cou- » chai sur une chaise longue, à côté de son lit. » La poitrine se prenait de plus en plus, et le mal- » aise était très grand; cependant son esprit avait » une telle activité que les idées lui faisaient ou- » blier les souffrances, et que le halètement de sa » respiration n'était pour lui qu'un bruit incom- » mode, qui le dérangeait dans ses méditations, » sans beaucoup l'occuper d'ailleurs. Il provo- » quait sans cesse la conversation pour modérer » le mouvement de sa tête, craignant que si ce

(1) Cabanis, etc., page 302.

Digitized by Google

» mouvement croissait encore, il ne se transfor-
» mât en véritable délire. Les pensées et les ima-
» ges se présentaient à lui avec une rapidité
» étonnante, jamais peut-être son langage n'a-
» vait eu autant de précision, d'énergie et d'é-
» clat.

» Aussitôt que le jour parut, il fit ouvrir ses fe-
» nêtres, et me dit d'une voix ferme, et d'un ton
» calme : — Mon ami, je mourrai aujourd'hui.
» Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose
» à faire ; c'est de se parfumer, de se couronner
» de fleurs (1), et de s'environner de musique,
» afin d'entrer agréablement dans ce sommeil
» dont on ne réveille plus. Il appela son valet de
» chambre. — Allons, qu'on se prépare à me ra-
» ser, à faire ma toilette tout entière (2). » Nous ajouterons qu'il fit pousser son lit près d'une fenêtre ouverte, pour contempler sur les arbres de son petit jardin les premiers indices de la feuillaison printanière. Le soleil brillait, il dit à M. Frochot : « Si ce n'est pas là Dieu, c'est du moins son
» cousin germain. »

Ces mouvemens inquiétaient Cabanis. « Je lui
» observai que son accès n'étant pas fini, le moin-
» dre mouvement serait trop préjudiciable, et

(1) Mirabeau aimait beaucoup les fleurs, et en était toujours entouré ; c'était véritablement le seul luxe de sa maison.

(2) Cabanis, etc., page 306.

Digitized by Google

» qu'il pourrait le rendre mortel; au lieu que » peut-être cet accès ne le serait pas, en gardant » le repos nécessaire. *Il est mortel!* me répondit- » il. Son valet de chambre avait été fort malade, » le jour précédent. — Eh bien, mon pauvre » Theis (1), comment cela va-t-il aujourd'hui? — » Ah! monsieur, ah! mon cher maître, je vou- » drais bien que vous fussiez à ma place. Le ma- » lade, après un moment de réflexion, lui répli- » qua : Tiens, je ne voudrais pas que tu fusses à » la mienne (2). »

Depuis le commencement de la maladie, la femme du fidèle Legrain avait passé les jours et les nuits auprès de Mirabeau, dont elle fut l'unique garde-malade, et qu'elle ne quitta pas un seul moment, quoi qu'elle fût enceinte et souffrante. « Henriette, » lui dit-il deux heures avant de mourir, « Henriette, tu es une bonne créa- » ture. Tu es près de faire un enfant, tu as risqué » d'en perdre un autre (3), et tu ne me quittes pas.

(1) C'est à tort que le nom du valet de chambre Theis est écrit *Teisch* par Cabanis, page 308; *Teutch* par Et. Dumont (*Souvenirs*, page 305); et *Tesch*, par le rédacteur de l'interrogatoire inséré au tome 9, page 254 *du procès du Louis XVI.* (Paris, Debarle, an III de la république.) Laporte l'appelle *Lesels* dans son rapport au Roi du 2 avril 1791. (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes*, etc., page 11.)

(2) Cabanis, etc., page 306.

(3) Dans le désordre où était la maison, cet enfant âgé de

Digitized by Google

» Tu te dois à ta famille, va-t-en, je le veux. » Il fut désobéi pour la première fois.

« Il me fit approcher de lui, et me tendant la » main : — Mon bon ami, me dit-il, je mourrai » dans quelques heures ; donnez-moi votre pa- » role que vous ne me quitterez plus. Je veux » finir avec un sentiment doux. — Je lui répon- » dis, en laissant échapper des sanglots que je ne » pouvais plus retenir. — Point de faiblesse indi- » gne de vous et de moi, ajouta-t-il, c'est un mo- » ment dont il faut que nous sachions jouir encore » l'un et l'autre. Donnez-moi de plus votre pa- » role, que vous ne me laisserez pas souffrir des » douleurs inutiles. Je veux pouvoir goûter sans » mélange la présence de tout ce qui m'est cher.

» Il demanda M. de Lamarck. Quand celui-ci » fut arrivé, le malade s'adressant à moi : — J'ai » des choses importantes à vous communiquer à » tous les deux. Vous voyez que j'ai beaucoup de » peine à parler : croyez-vous que je serai plus » en état de le faire dans un autre moment? Je » lui répondis : — Si vous êtes trop fatigué, re- » posez-vous. Mais si vous le pouvez, parlez, dès

cinq ans s'était saisi d'un couteau de cuisine, et s'en était grièvement blessé en tombant dessus.

Ce fils de Legrain a dévoué son affection, et une grande partie de son travail au fils adoptif de Mirabeau ; sa plume infatigable a plusieurs fois transcrit nos matériaux et notre manuscrit.

Digitized by Google

» ce moment même. En effet, il baissait à vue » d'œil.

» J'entends, me répondit-il; asseyez-vous donc » sur mon lit, vous ici, vous là. Alors, divisant » en trois points ce qu'il avait à nous dire, il nous » parla près de trois quarts d'heure, d'abord sur » ses affaires particulières, ensuite sur les per- » sonnes chères qu'il laissait après lui; enfin, sur » l'état des affaires publiques. Il glissa rapidement » sur les premiers articles; il ne pesa que sur le » dernier.

» Quand il eut fini de parler avec nous, il fit » appeler M. Frochot; il lui prit les deux mains, » dont il mit l'une dans celle de M. de Lamarck, » et l'autre dans la mienne. — Je lègue, ajouta- » t-il, à votre amitié mon ami Frochot; vous avez » vu son tendre attachement pour moi; il mérite » le vôtre.

» Bientôt après, il perdit la parole; mais il ré- » pondait toujours par des signes aux marques » d'amitié que nous lui donnions. Nos moindres » soins le touchaient; il y souriait avec une séré- » nité et une grâce touchantes. Quand nous pen- » chions notre visage sur le sien, il faisait de son » côté des efforts pour nous embrasser; et le » mouvement de ses lèvres nous avertissait de la » douceur qu'il trouvait dans nos caresses (1). »

(1) Cabanis, etc., page 308 et suivantes.

Digitized by Google

Rien n'est plus attachant, sans doute, que ce récit dont la fidélité est indubitable, et dans lequel Cabanis n'a ni oublié, ni inventé une seule circonstance. On y voit avec admiration Mirabeau seul, par sa volonté, avec trois amis intimes, déployer, en mourant, la sensibilité la plus pénétrante et la plus noble; aussi un historien dit-il, avec raison, à ce sujet : « Il n'est que des âmes » supérieures et fortement trempées, qui puissent » ainsi triompher des douleurs les plus cruelles, » et de l'horreur naturelle de l'homme pour sa » destruction. » Mais nous demanderons où le même auteur a pris de quoi écrire cette phrase peut-être trop académique? « *Comme le gladia-* » *teur de Rome, Mirabeau prit une noble attitude* » *pour mourir devant le peuple. On peut trouver* » *quelque ostentation, quelque faste dans sa* » *mort*, etc. (1). »

A notre avis la magnanimité philosophique de Mirabeau mourant est énergiquement caractérisée par un passage de celui des journaux ultra-démocrates qui s'expliqua sur le compte de l'illustre malade avec le plus d'intérêt, de bienséance et de justice : « Chaque phrase tombée de ses lè- » vres expirantes décelait une âme étrangère, » pour ainsi dire, aux atteintes mortelles de son » corps. On eût dit que cet homme extraordi-

(1) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 283.

Digitized by Google

» naire assistait à sa propre dissolution, et qu'il « n'était que le témoin de son trépas (1). »

Nous reprenons l'éloquent récit de Cabanis :

« Ses mains glacées restèrent dans les nôtres » pendant plus de trois heures; son agonie fut » calme pendant ce temps. Mais vers les huit » heures les douleurs se réveillèrent. Alors il me » fit signe de lui donner à boire. Je lui apportai » successivement de l'eau, du vin, de l'orangeade, » je lui offris même de la gelée. Il refusa tout, et » fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. » Nous lui donnâmes une plume et du papier. Il » écrivit très lisiblement *dormir*. Je fis semblant » de ne pas l'entendre. Il fit signe de lui rap- » porter le papier et la plume, et il écrivit : » *Croyez-vous donc que la mort, ou l'effet qui m'en* » *rapprochera, puisse produire un sentiment dan-* » *gereux ?* Voyant que je n'adoptais pas sa de- » mande, il écrivit encore : *Tant qu'on a pu* » *croire que l'opium fixerait l'humeur, on a bien* » *fait de ne pas le donner ; mais maintenant qu'il* » *n'y a plus de ressources que dans un phénomène in-* » *connu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène ; et* » *peut-on laisser mourir son ami sur la roue pen-* » *dant plusieurs jours peut-être ?*

» Les douleurs augmentaient de moment en » moment : elles étaient déjà si violentes qu'elles

(2) *Révolution de Paris*, no 91, page 640.

Digitized by Google

» devenaient causes accélératrices de la mort.
» Mon devoir alors était de les modérer. Je for-
» mulai un calmant ; et je dis au malade que dans
» une minute son vœu serait rempli. M. Petit ar-
» rive sur ces entrefaites. Comme nous passions
» dans un cabinet voisin, la douleur ranime tout
» à coup le malade et lui rend la parole. Il me
» rappelle avec force et me dit : — Jurez-moi
» que vous ne direz point ce que vous allez faire.
» M. Petit approuva le calmant, mais il préféra
» de donner dans de l'eau simple le sirop diacode
» que j'avais ordonné dans une eau distillée. L'a-
» pothicaire logeait dans la même rue. Cepen-
» dant, il fallait le temps d'aller chez lui et d'en
» revenir. Les douleurs devenaient atroces. —
» On me trompe, dit à M. de Lamarck le malheu-
» reux agonisant. — Non, l'on ne vous trompe
» pas, le remède arrive, nous l'avons tous vu
» ordonner. — Ah ! les médecins ! les médecins !
» reprit-il. Et se tournant vers moi avec un air
» mêlé de colère et de tendresse : N'étiez-vous
» pas mon médecin et mon ami ? Ne m'aviez-vous
» pas promis de m'épargner les douleurs d'une
» pareille mort ? Voulez-vous que j'emporte le
» regret de vous avoir donné ma confiance ? —
» Ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées,
» retentissent sans cesse à mon oreille. Il se
» tourna sur le côté droit dans un mouvement
» convulsif ; et ses yeux s'étant élevés vers le ciel,

Digitized by Google

» il expira dans nos bras vers les huit heures et » demie. C'est à peu près à la même heure que la » veille, entendant tirer des coups de canon, il » s'était écrié, comme en sursaut, *sont-ce déjà » les funérailles d'Achille?*... (1) M. Petit, debout » et pensif au pied de son lit, nous dit : Il ne » souffre plus (2). »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces détails touchans ; c'est que jamais un grand homme mourant ne mérita mieux l'application de la belle parole de Lucain : *Seque probat moriens ;* c'est que la figure de Mirabeau conserva après sa mort l'empreinte des dernières impressions qu'il avait ressenties. A côté d'une seule trace de souffrance physique (3), on voit avec attendrissement le calme le plus noble, et le plus doux sourire sur ce visage qui semble endormi d'un sommeil plein de vie, et occupé d'un rêve agréable.

Avant de passer aux détails subséquens que Cabains donne sur les causes de la mort, et sur les résultats de l'autopsie, nous devons compléter

(1) Lorsque ce mot célèbre fut redit à Robespierre, il en tira un favorable augure, et répondit : « Achille est mort ; » Troie ne sera pas prise (Camille Desmoulins.) »

(2) Cabanis, etc., page 308 à 312.

(3) Le masque, indéfiniment multiplié par le moulage, et que l'on trouve partout, présente une torsion sensible du nez.

Digitized by Google

son récit en ce qui concerne les derniers entretiens de Mirabeau.

Cabanis s'est borné à citer le nom de M. de Talleyrand, et pourtant celui-ci passa plus de deux heures, le 1er avril, auprès du lit de Mirabeau.

On sait qu'ils avaient été fort liés en 1787 et 1788, mais que le tort grave de la publication des lettres secrètement écrites de Berlin avait profondément blessé M. de Talleyrand, que ne purent ramener le repentir et les démarches de Mirabeau ; pendant toute la durée de la session de l'Assemblée, la communauté des travaux, des principes, des dangers, et, sur beaucoup de points, des opinions, ne fut pourtant pas une cause de rapprochement, et c'est seulement à son dernier jour que Mirabeau devait revoir son ami.

Celui-ci vint spontanément (1). Leur entretien n'eut pas de témoin. On croit qu'après les épanchemens d'une affection long-temps comprimée, la politique occupa les deux illustres amis. Outre la remise du discours *sur l'inégalité des partages*

(1) On nous a assuré que les premiers mots de M. de Talleyrand furent ceux-ci : Une moitié de Paris reste en permanence à votre porte ; j'y suis venu, comme l'autre moitié, trois fois par jour, pour avoir de vos nouvelles, en regrettant amèrement, chaque fois, de ne pouvoir pas la franchir.

Digitized by Google

dans les successions en ligne directe (1), on croit que Mirabeau, encore rempli de ces vastes pensées d'avenir, recommanda à M. de Talleyrand le plan dont l'exécution, due, quarante ans après, à la persévérance, à l'habilité du profond diplomate, à l'autorité de son entremise et de son nom, sera le plus solide fondement de sa gloire, comme le plus éclatant de ses services, le plan d'une alliance systématique, d'une étroite alliance entre la France et l'Angleterre (2). Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est que Mirabeau se montra fort touché de la visite de son ami, et déclara que l'affection dont il avait obtenu des preuves adoucissait ses derniers momens.

Nous ajouterons un seul fait qui nous a été affirmé par des témoins; c'est que Mirabeau voulant éviter l'alternative d'admettre ou de repousser l'assistance d'un prêtre, s'il en venait, comme il y avait tout lieu de le croire (et en effet le curé de Saint-Eustache se présenta), avait donné des ordres pour que, dans ce cas, on répondit, soit qu'il attendait l'évêque d'Autun, soit qu'il était avec lui, c'est-à-dire avec le supérieur ecclésias-

(1) On sait que ce discours fut lu à l'Assemblée par M. de Talleyrand, le 2 avril, quelques heures après la mort de Mirabeau.

(2) On a vu ci-dessus, page 272, ce qu'en disait Mirabeau à la tribune, le 28 janvier 1791.

Digitized by Google

tique du prêtre de paroisse, quel qu'il fût, qui viendrait offrir son ministère.

Cabanis s'est pieusement attaché, non seulement à montrer que Mirabeau déploya sur son lit de mort un courage digne de son génie, mais aussi à présenter ce génie encore armé de toute sa force de pensée et de prévision. Mais Cabanis a pour ainsi dire nié ce mot célèbre, rapporté partout : « *J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie dont les débris vont être la proie des factieux.* »

Nous devons cependant contredire cette dénégation qui ne peut s'expliquer, si ce n'est par des motifs assez contradictoires. Cabanis aurait-il craint d'affliger le Roi par la relation, en quelque sorte officielle, d'une prédiction d'autant plus alarmante qu'elle n'était que trop justifiée par l'état des affaires? ou faut-il attribuer la dénégation au sentiment intime de Cabanis qui, tendant, comme on le sait, beaucoup plus vers la république que vers la monarchie, pouvait ne pas voir dans les ennemis de celle-ci *des factieux?* Quoi qu'il en soit, outre la concordance du mot contesté avec les pronostics récens que nous avons rapportés d'après Et. Dumont (1), nous opposons à Cabanis une preuve irrécusable dans une lettre de M. Frochot, dont l'autographe est sous nos yeux : « Toutes les circonstances actuelles, tous les évé-

(1) Voir ci-dessus page 150 du présent volume.

Digitized by Google

» nemens que l'on peut prévoir encore, et dont » j'acquiers chaque jour des indices, me font re- » gretter que M. Cabanis ait voilé le mot très réel- » lement prononcé : *J'emporte le deuil de la mo- » narchie*, etc. »

Nous revenons présentement à la relation de Cabanis, en ce qui concerne les causes de la mort, et les résultats de l'autopsie.

« Le corps fut ouvert le lendemain dimanche » vers midi, en présence d'un nombre très con- » sidérable de médecins et chirurgiens (1), » et aussi en présence de beaucoup de membres de divers districts, de magistrats, de gardes nationaux, et enfin « des personnes nommées par le peuple » assemblé en grand nombre devant la mai- » son (2). »

Nous remarquons une autre circonstance omise par Cabanis; c'est que l'autopsie fut provoquée par un réquisitoire *de l'accusateur public* du premier arrondissement du département de Paris; ce réquisitoire est motivé dans les termes suivans : « . . . . . La clameur publique et les » regrets universels du peuple ont annoncé la

(1) Le procès-verbal imprimé en nomme quarante-quatre.

(2) *Procès-verbaux de l'ouverture et de l'embaumement du corps de M. de Mirabeau aîné, député à l'Assemblée nationale.* Paris, Prault, page 4. Ces délégués du peuple étaient au nombre de sept.

Digitized by Google

» mort de M. Riqueti l'aîné, ci-devant Mirabeau, » décédé cejourd'hui, à neuf heures trois quarts » du matin. La violence de la maladie, ses pro- » grès rapides, la promptitude de la mort, peut- » être aussi les craintes exagérées que la célébrité » de M. Riqueti, les services qu'il a rendus à la » chose publique, et le malheur des circonstan- » ces semblent justifier, jusqu'à un certain point, » ont fait soupçonner que la mort de M. Riqueti » pouvait n'être pas naturelle. Pour vérifier le » fait, ou pour détruire les soupçons peut-être » mal fondés, il est nécessaire de procéder à » l'ouverture et à la visite du cadavre, et de met- » tre toute la publicité et l'authenticité possibles » dans cette visite. A ces causes, etc. (1). »

Nous continuerons à extraire la relation de Cabanis : « Plusieurs médecins manifestèrent un » grand esprit de sagesse ; entre autres MM. Petit » et Vicq-d'Azyr dont les opinions font autorité » dans toutes les parties de la médecine, mais » surtout dans l'anatomie. L'estomac, le duodé- » num, une grande partie du foie, le rein droit, » le diaphragme et le péricarde offraient des tra- » ces d'inflammation, ou plutôt, à mon avis, de » congestion sanguine. Le péricarde contenait » une quantité considérable d'une matière épaisse,

(1) Les procès-verbaux que nous venons de citer mentionnent aussi l'assistance de l'accusateur public.

Digitized by Google

» jaunâtre, opaque. Des coagulations lymphatiques recouvraient toute la surface extérieure » du cœur, à l'exception de sa pointe. La cavité » de la poitrine contenait une petite quantité » d'eau.

» Certainement l'état du cœur, et l'épanchement dans lequel nageait cet organe, peuvent » être regardés comme mortels. Mais je crois, » ainsi que Lachèze, dont les lumières et les soins » m'ont beaucoup aidé dans le cours de la maladie, que la mort a été déterminée immédiatement par l'affection du diaphragme; et j'attribue toujours cette affection, ainsi que celle du » cœur, à l'humeur rhumatismale, goutteuse, » vague, que nous en avions, dès le début, regardée comme la cause. J'atteste avec candeur » qu'en retrouvant la même série de symptômes, » je porterais encore le même jugement, et que » j'emploierais les mêmes moyens de curation (1). »

Plusieurs médecins, dit Cabanis, *manifestèrent un grand esprit de sagesse* lors de l'ouverture du corps. Cette phrase remarquable a une double application.

Elle se rapporte d'abord aux rumeurs publiques qui supposaient Mirabeau mort par suite d'empoisonnement, et non par suite de maladie natu-

(1) Cabanis, etc., page 315.

Digitized by Google

relle ; ensuite aux doutes que conçurent plusieurs médecins assistans, doutes dont l'expression faillit leur échapper, et qui furent brusquement refoulés par la prudence et peut-être aussi par la conviction du plus grand nombre.

Il y avait, en effet, dans le public un préjugé général et fort naturel, fondé sur la connaissance qu'on avait de la robuste constitution physique de Mirabeau, et sur les ressources infinies d'un tel tempérament et d'un tel âge.

D'ailleurs, ce préjugé était entretenu et fortifié par les manifestations très publiques de la famille, qui croyait fermement au poison, et qui s'en expliquait sans aucune réticence ; Mme du Saillant, entre autres, ne ménageait rien dans sa douleur désespérée ; elle avait même exprimé sa conviction à Cabanis qui lui avait répondu : « Eh ! » qui donc pourrait avoir intérêt à empoisonner » votre frère ? » et l'inconsolable sœur n'avait pas trouvé dans cette naïve question d'un homme de bien de quoi détruire les motifs de craintes que faisaient naître tant de haines politiques dont plus que personne elle avait le secret (1).

Quant aux médecins qui ne *manifestèrent* pas *le grand esprit de sagesse* dont parle Cabanis, il y

(1) M. Pellenc nous a affirmé qu'ayant un jour pressé Cabanis de questions, celui-ci lui répondit : « Le fait du » poison ne m'est pas prouvé, mais le contraire ne l'est pas » non plus. »

Digitized by Google

en eut, en effet, plusieurs qui crurent apercevoir des traces de poison. Tels furent le docteur Chevetel déjà cité; M. Forestier, *maître en chirurgie,* député par le district de l'Observatoire; M. Paroisse, chirurgien major du bataillon des Capucins; MM. Larue et Couad, chirurgiens; M. Roudel, alors chirurgien-major de la cavalerie de la garde nationale, depuis chirurgien en chef de l'hôpital des vétérans; M. Soupé, à cette époque chirurgien divisionnaire de la garde nationale, depuis chirurgien des prisons de Paris, et l'un des trois opérateurs qui concoururent principalement à l'ouverture du corps. Tous nous ont déclaré, à diverses époques, qu'ils avaient reconnu des traces indubitables de poison (1), quoique le procès-verbal n'eût constaté relativement à l'estomac qu'*une légère phlogose et quelques marques d'inflammation vers l'orifice du pylore, des taches livides, sans aucune trace d'érosion.* M. du Saillant, beau-frère de Mirabeau, et qui lui a survécu vingt-cinq ans, a, pendant tout le reste de sa vie, affirmé que dans le cours de l'opération, il avait entendu distinctement le mot caractéristique

(1) Parmi les personnes qui crurent au poison d'après les confidences, ou, si l'on veut, d'après les indiscrétions des médecins, nous citerons Chaussard qui dit, page 62: « Il » mourut empoisonné, du moins c'est l'opinion générale et » celle de plusieurs officiers de santé. On a répandu qu'on » employa l'*acqua Tophana.* »

Digitized by Google

et décisif d'*érosions*, comprimé sur-le-champ; et ce mot fut, en effet, prononcé par un jeune chirurgien, nommé tout à l'heure, M. Roudel, en présence d'un plus jeune confrère, devenu depuis justement célèbre, M. le baron Athanase Barbier (1) qui assistait à l'opération, à côté et comme premier prévôt du savant professeur Jean-Joseph Sue.

Nous le répétons, le terme d'*érosions* fut prononcé, et le docteur Ath. Barbier atteste encore que cette exclamation fut arrachée par une intime conviction qu'il partageait, et qu'il conserve. Mais J.-J. Sue imposa brusquement silence à ses deux élèves, en leur disant tout bas : *Il n'est pas empoisonné, il ne peut pas être empoisonné, entendez-vous, imprudens! voulez-vous faire égorger le Roi, la Reine, et l'Assemblée, et nous tous?* M. Roudel nous a déclaré de plus un fait que M. le baron Ath. Barbier se rappelle également, c'est que, ayant eu un moment sous la main l'estomac, évidemment corrodé et perforé par quelque substance vénéneuse d'ailleurs inaperçue (et l'on sait qu'il en est qui ne s'aperçoivent pas), il fut distrait par une question qui lui fit porter les yeux d'un autre côté; et, quand il se retourna après

(2) Chirurgien en chef du Val-de-Grâce, pendant trente-deux ans, l'un des plus savans et des plus habiles praticiens de Paris.

Digitized by Google

avoir répondu en peu de mots, voulant continuer son examen, il se trouva que le viscère avait disparu, sans qu'il lui ait été possible de le revoir.

Nous ajouterons que ce récit nous a été littéralement répété, il y a quelques années, par le professeur J.-J. Sue.

Nous n'avons assurément pas la prétention d'établir la réalité d'un empoisonnement, qui, n'ayant pas été prouvé alors, ne peut plus jamais l'être; nous ne relèverons pas ce fait remarqué dans le temps, que le procès-verbal ne mentionne pas plus l'absence que la présence du poison; nous ne commenterons pas l'anecdote rapportée par Mme Campan, en ces termes : « Voici ce que j'ai » entendu dire à la Reine, par M. Vicq-d'Azyr, » le jour même de l'ouverture du cadavre; ce mé- » decin l'assura que le procès-verbal qui avait été » fait sur l'état des intestins, était aussi applica- » ble à une mort produite par les remèdes vio- » lens, que par le poison. Il disait aussi que les » gens de l'art avaient été fidèles dans leur rap- » port, mais qu'il était plus prudent de le con- » clure par la mort naturelle, puisque, dans l'é- » tat de crise où était la France, un parti, innocent » d'un tel crime, pourrait être victime de la ven- » geance publique (1). »

Nous nous bornerons à dire qu'à l'âge et avec

(1) *Mémoires de Mme Campan*, tome 2, page 135.

Digitized by Google

la complexion qu'avait Mirabeau, il était en effet permis de trouver extraordinaire qu'une lésion provenant d'une humeur *rhumatismale*, *goutteuse*, *vague*, eût suffi en cinq jours à tuer un homme tel que lui ; il ne faut pas en conclure du reste que, dans notre pensée, ce doute atteigne la science, et surtout le dévoûment du médecin ; nous repoussons, au contraire, avec conviction, ce qu'alors on a dit et imprimé, sans preuve, de l'insuffisance de Cabanis, savant théoricien, mais praticien peu exercé disait-on ; de ses incertitudes et de ses variations dans le traitement d'une maladie si grave (1) ; de l'inopportunité plus que dangereuse d'une double saignée ; de l'espèce d'incurie et du retard qu'il opposa à la demande d'une consultation ; du dissentiment

(1) Et. Dumont, notamment, s'en est expliqué en ces termes : « Cabanis a donné le récit de la maladie et de son traitement ; j'étais à Genève ; nos plus habiles médecins jugèrent, d'après cet exposé même, que le médecin, dès le second jour, avait perdu la tête ; la grandeur du fardeau l'avait étonné. J'ai trouvé, deux ans après, que les médecins d'Edimbourg en portaient le même jugement. Ils ne disent pas que le traitement ait causé la mort ; mais ils disent qu'on n'a rien fait pour le guérir ; en un mot, qu'on ne traita point la maladie qu'il avait, et qui est clairement décrite dans l'ouvrage. Ils ont écarté toute idée de poison : et il n'y en avait point d'apparence. C'était une inflammation dans les entrailles occasionée par des excès. » (*Souvenirs*, pages 307 et 308.)

Digitized by Google

qu'aurait manifesté le docteur Antoine Petit, sur la direction et les procédés du traitement; quant à ces deux derniers faits, nous remarquerons qu'ils sont déniés par Cabanis, dont on ne peut pas plus contester la véracité vertueuse, que sa tendresse passionnée pour son ami. Nous devons reconnaître que, quoi qu'il ait fait pour l'illustre malade, il était naturel que la douleur publique accusât l'homme de l'art qui n'avait pu empêcher le fatal événement. Enfin, nous ne posons pas, comme une certitude, le fait du poison, mais nous y croyons comme la famille, comme le plus grand nombre des contemporains, et nous sommes de même déterminé par cette considération que la mort de Mirabeau était nécessaire à ses ennemis.

Mais quels étaient-ils? . . . . . Ceux-là furent ses assassins qui firent unanimement éclater une joie féroce et délirante en présence du malheur qui mettait la France en deuil; ceux-là que sa mort délivrait du seul obstacle qui pût les empêcher désormais de renverser la constitution et le trône.

. . . . . *cui prodest scelus*
Is fecit.

L.-A. Seneca.

Pendant que Mirabeau luttait contre la mort,

Digitized by Google

il se passait chez lui un fait grave, dont Cabanis n'a point parlé.

Dans la journée du 1er avril, le malade avait mandé, et quelque temps entretenu, tête à tête, son secrétaire intime, M. de Comps, dont nous avons fait mention ailleurs, et qui lui avait toujours donné des preuves de l'attachement le plus passionné (1). A la vivacité des effusions, à la solennité des recommandations et des adieux, le jeune homme avait reconnu la certitude d'une séparation prochaine (2).

(1) Voici ce qu'en dit Laporte dans un rapport adressé au Roi le jour même: « Ce Comps est un jeune homme de condition, ayant la tête fort chaude, et faisant des vers. Mirabeau se l'était attaché depuis quatre ans, et l'aimait beaucoup, parce que Comps s'était battu deux fois pour lui, et était toujours prêt à mettre l'épée à la main pour défendre son patron. » (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., n° 6, page 11.)

(1) Nous rapporterons ici quelques mots d'explication tirés d'une lettre que M. de Comps fit insérer dans divers journaux, le 22 avril. Nous les copions sur le *Pacquebot* d'Etienne Jouy, et le *Postillon par Calais* de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely: « Depuis quatre ans je vivais auprès de M. de Mirabeau; j'y vivais comblé de ses bontés, honoré de sa confiance intime; et ce qui était tout pour mon cœur, il me traitait comme son fils. Jusqu'à ses derniers momens, il n'a pas cessé de me donner des preuves de sa plus tendre affection..... Quelques heures avant sa mort, il me fit appeler. Il semblait que pour ajouter à mes regrets, il eût réservé tout ce que son amitié avait de plus touchant.

Digitized by Google

Dans la nuit du même jour, vers quatre heures du matin, Mirabeau demanda qu'on allât chercher à l'étage supérieur son sécrétaire, qui s'était retiré quelques momens auparavant; celui-ci était seul, et plongé dans un désespoir morne, dont l'affaissement était accru au dernier point après quatre jours de veilles, de larmes et de complète inanition; en entendant frapper brusquement à sa porte au milieu de la nuit, il se persuade qu'on vient lui annoncer la mort de son bienfaiteur; sa stupeur se change en un délire furieux; il s'écrie, il s'agite sans ouvrir; il répète plusieurs fois: *oui, oui, à la vie et à la mort!* (1) Il laisse échapper les mots de *crime*, de *poison*; hélas! il n'en entendait pas d'autres depuis le commencement de la maladie; pendant qu'on l'appelle plus vivement encore, au lieu de répondre, il saisit un couteau-canif, il s'en frappe au col et à la poitrine, où il se fait cinq

» Après m'avoir donné des consolations désespérantes, il me » fit part de ses dernières dispositions en ma faveur. Ensuite » me serrant la main, il me dit avec l'accent de la plus vive » sensibilité: *Mon ami, j'ai bien peu fait pour vous, mais* » *le reste est dans mon cœur..... Je ne mourrai pas tout* » *entier pour vous; je vous lègue à mon bon ami Lamarck.* »

(1) Après avoir reçu la lettre que nous avons transcrite dans un volume précédent, M. de Comps avait couru chez Mirabeau, et lui avait dit: *Entre nous, désormais, c'est à la vie et à la mort!*

Digitized by Google

blessures ; il tombe évanoui, couvert de sang, et ne revient à la vie qu'au moment où sa porte est enfoncée à coups de crosse de fusil, par des hommes de garde dont les domestiques étaient allés réclamer l'assistance (1).

Relevé à ce bruit, sa première pensée est un élan de probité ; se croyant prêt à mourir, avant d'avoir été interpellé, avant d'avoir rouvert les yeux, il déclare qu'il n'a à lui dans un meuble, que quelques effets de peu de valeur, dont il dispose verbalement en faveur de sa famille ; il ajoute qu'un portefeuille contenant pour 22,000 francs de billets, appartient à la *succession* de Mirabeau ; qu'il ne veut vivre que le temps nécessaire pour en rendre compte. — Il ignorait que, douze heures auparavant, Mirabeau l'en avait expressément dispensé par cette clause textuelle de son testament, dicté la veille à quatre heures du soir : *Je donne et lègue au sieur de Comps, mon secrétaire, la somme de vingt mille francs une fois payée. Je veux qu'il ne puisse être recherché au sujet des recettes et dépenses qu'il a faites pour moi, mon intention étant qu'il en soit cru à sa déclaration sur sa position vis-à-vis de moi.*

Après avoir jeté ce peu de mots aux interpel-

(1) Depuis le second jour de la maladie, on avait établi dans le jardin un poste de cinquante grenadiers du bataillon de la Grande-Batelière, dont Mirabeau était commandant.

Digitized by Google

lateurs qui l'entouraient, M. de Comps retomba dans des alternatives de stupeur muette et de désespoir délirant ; il fut long-temps sans pouvoir répondre aux questions réitérées de l'administrateur de la police, M. Maugis, qui avait été tout de suite appelé ; car une pareille scène, dans un moment si critique et si solennel, ouvrait le champ à mille conjectures. Pendant qu'on pansait le blessé, qui s'évanouit plusieurs fois, M. Maugis recevait les témoignages et les récits de tous les gens de la maison ; ranimé, après quelques heures, par des soins empressés, et rassuré par la présence d'un compatriote et d'un ami, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, qu'on avait mandé exprès, l'infortuné jeune homme s'expliqua enfin, et avoua que la certitude d'avoir perdu Mirabeau, la conviction qu'il mourait empoisonné, une douleur déchirante, un égarement complet, l'avaient porté à l'acte désespéré qu'il venait de commettre (1).

(1) Regnaud de Saint-Jean-d'Angely disait alors que M. de Comps avait été frappé d'une *apoplexie morale*. Le 22 décembre 1812, en défendant avec courage M. le comte Frochot, cité devant le conseil d'état pour s'expliquer sur sa conduite lors de l'échauffourée du général Malet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely employa le même mot d'*apoplexie morale*, pour exprimer l'absorbante douleur que la nouvelle supposée de la mort de l'empereur avait causé au loyal et dévoué préfet de la Seine.

Digitized by Google

L'illustre mourant, du reste, n'en eut pas connaissance; car, pendant l'enquête, qui se faisait à son insu, et avant que son malheureux ami se fût expliqué, Mirabeau avait rendu le dernier soupir.

La Providence avait permis que sa vie, si courte et si laborieuse, fût traversée par toutes les afflictions et tous les malheurs que les passions des hommes et les vicissitudes sociales peuvent attirer sur eux; elle avait aussi décidé que quelques-uns des plus illustres amis de Mirabeau resteraient après lui indifférens, sinon infidèles à sa mémoire; mais elle voulut que ses deux commensaux les plus ignorés, et les plus intimes à la fois, survécussent pour la défendre, pour la bénir, pour la glorifier; pour encourager et pour soutenir, pour éclairer et pour aider son biographe, qui parle ici. Nous avons perdu naguère l'un d'eux, mais l'autre vit encore; et nous avons dû rendre témoignage de sa pieuse fidélité, afin d'en faire le titre de gloire d'un noble vieillard; de M. de Comps pour qui, dans un âge plus fait, nous convertîmes en affection réfléchie, l'affection instinctive qui nous avait attaché à Mirabeau; de M. de Comps qui, dès notre enfance, nous donna en sentiment paternel ce qu'il avait voué d'amour filial au grand homme qu'il adore, et qu'il pleure après quarante-cinq ans, comme le premier jour.

Digitized by Google

Nous n'ajouterons qu'un mot sur ce douloureux épisode; il occasiona beaucoup de rumeurs, même au dehors, fit naître toutes sortes de sinistres conjectures, et parvint jusqu'aux Tuileries. La preuve en est dans un rapport de Laporte au Roi, daté du 2 avril (1).

Le même rapport mentionne un fait que Cabanis n'a pas inséré dans sa narration : « Quoique » j'aie lieu de penser que Votre Majesté est ins» truite de ce qui s'est passé dans les derniers » instans de M. de Mirabeau, je crois cependant » devoir lui rendre compte de ce qui est venu à » ma connaissance par une voie sûre; je craignais » que quelques papiers ne fussent tombés dans » des mains suspectes; et je me suis procuré ces » renseignemens qui doivent ôter toute inquié» tude, puisque M. le comte de Lamarck a été à » portée d'enlever tous ceux qui pourraient » intéresser Votre Majesté. . . . . » . . . . . M. de Lamarck avait avec lui le sieur » Pellenc lorsqu'il a ouvert le secrétaire de » M. de Mirabeau (2). »

(1) Nous l'avons cité ci-dessus page 200.

(2) N° 6 du *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., pages 10 et 12.

Cette Note, adressée par Laporte au Roi, et trouvée dans l'*armoire de fer*, attira, comme de raison, l'attention de la *commission des douze*. M. de Comps, alors chargé d'une secrète mission diplomatique à Bruxelles, fut officieusement

Digitized by Google

Quelques détails ont été révélés il y a sept ans sur ce dernier fait. Nous les puisons dans la Notice déjà citée, qui précède la lettre écrite par Mirabeau au Roi le 10 mai 1790.

« Quelque temps avant cette fin prématurée, » Mirabeau et le comte de Lamarck causaient ensemble sur les morts célèbres dont l'antiquité » nous a transmis le récit. Mirabeau disserta longtemps, avec beaucoup d'éloquence, sur le poignard de Lucrèce, sur la ciguë de Socrate, et » l'épée de Caton. Vous avez admirablement » parlé, lui dit le comte de Lamarck ; mais ces » grands personnages étaient soutenus par de » grandes passions ; ils attachaient sur eux les » regards de tout un peuple et pouvaient entendre d'avance les éloges de la postérité. Je connais une mort dans laquelle il entre peut-être » encore plus de simplicité, de force d'ame et de » véritable grandeur. — Laquelle donc ? reprit

invité par le ministre des affaires étrangères, Lebrun, à venir à Paris, comme pour s'expliquer spontanément devant la commission. Mais elle avait déjà lancé un mandat d'amener contre M. de Comps. Il fut interrogé le 22 mars 1793, et, dans ses réponses franches et courageuses, il déclara, entre autres choses, que « dans tous ses travaux, Mirabeau » ne consultait que l'inspiration de son génie, et qu'il n'a» vait pu entreprendre aucun genre de travail dont les ré» sultats auraient pu servir l'autorité royale aux dépens de » la liberté publique. » (Voir au tome 9, page 253 à 255 du *Procès de Louis XVI.*)

Digitized by Google

» Mirabeau. — C'est la mort d'un pauvre soldat » que la mitraille vient de mutiler sur un champ » de bataille; qu'on jette dans une charette dont » chacun des cahots lui cause d'horribles souf- » frances ; qu'on abandonne dans un hôpital où » l'on ne saurait trouver un lambeau de linge pour » arrêter son sang, un verre d'eau pour étancher » sa soif; qui a vécu obscur, qui meurt de même, » loin de ses parens, sans amis, sans consola- » tions, sans secours..... et qui meurt sans se » plaindre. — Ah! s'écria Mirabeau, vous pour- » riez bien avoir raison.

» Il avait exigé que toutes les lettres dont se » composerait sa correspondance lui fussent exac- » tement remises. La Cour avait rempli scrupuleu- » sement cette condition du traité ; toutes ses let- » tres existaient dans son portefeuille. Quand les » progrès du mal dont il mourut, ne laissèrent » plus aucun espoir, on trembla des suites que » pourrait avoir la révélation d'un pareil mys- » tère. M. le comte de Lamarck, en lui parlant » de ses papiers, osa lui en proposer le sacrifice. » — Que me demandez-vous! s'écria Mirabeau ; » vous voulez donc que je meure tout entier ! » quelques succès de tribune ont à peine effacé le » souvenir de mes désordres ; mais c'est là, dans » ce portefeuille, qu'est ma justification ; là » qu'est ma gloire ; là qu'on aurait appris à con- » naître mes vues, mes plans, mon ame, mon

Digitized by Google

» génie ; tout ce qui m'aurait montré comme je » suis aux yeux de mes concitoyens ; tout ce qui » m'aurait grandi dans l'avenir ; et vous en exi- » gez le sacrifice !..... Le comte de Lamarck, » qui savait à quel point son cœur était accessi- » ble aux sentimens généreux, lui représenta » que, plus un pareil acte lui semblait pénible, » plus il était digne de lui. — Voulez-vous, lui » dit-il, tromper la confiance d'un Roi qui n'a- » vait mis qu'en vous l'espoir de son salut ? Ne » serez-vous pas touché du sort de la Reine, de » cette princesse dont vous honorez le caractère, » et dont une imprudence pourrait si cruellement » aggraver les malheurs ? — Vous le voulez ? dit » Mirabeau, soyez satisfait. J'y consens : empor- » tez, détruisez ces papiers. Et, comme le comte » de Lamarck quittait la chambre, Mirabeau le » rappela un moment, et lui dit : *Monsieur le* » *connaisseur en belles morts, êtes-vous content ?* »

L'exactitude de cette relation nous est garantie par un récit en tout semblable que nous avons entendu de la bouche même du prince Auguste d'Arenberg ; les minutes des correspondances secrètes furent extraites, par M. de Comps, des papiers de Mirabeau, le vendredi 1er avril, à neuf heures du soir, et le lendemain, de grand matin, par M. Pellenc, qui en fit le triage, qui les divisa en liasses peu apparentes, et qui les porta, en diverses fois, chez le comte de Lamarck.

Digitized by Google

Nous avons encore à compléter le récit de Cabanis, en ce qui concerne la sympathie publique, dont Mirabeau fut entouré pendant sa rapide maladie. : « Une foule immense se rassemblait chaque jour et à chaque heure devant sa porte ; cette foule ne faisait pas le moindre bruit, dans la crainte de l'incommoder ; elle se renouvelait plusieurs fois pendant le cours des vingt-quatre heures ; et des individus de différentes classes se conduisaient tous avec les mêmes égards (1). » Ajoutons que le peuple fit fermer toutes les salles de spectacle (2), et qu'il alla jusqu'à disperser tumultuairement et de vive force, plusieurs lieux de réjouissances particulières (3).

(1) Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 405.

(2) Il en fut de même le jour des obsèques.

(3) Ce fait est constaté dans divers journaux, et, en outre, dans trois feuilles qui coururent alors. L'une intitulée : *L'ordre et la marche de l'enterrement de M. de Mirabeau* (Paris, Labarre, in-8o de huit pages,) et qui contient l'itinéraire et le détail du convoi, raconte qu'un bal fort brillant se donnait aux Champs-Élysées ; et que le peuple, qui croyait y voir l'indice d'une joie insultante pour le sentiment public, chassa les danseurs, et força les dames à se dépouiller des fleurs et des plumes qui ornaient leurs têtes, et à s'en aller à pied au milieu des huées.

On lit dans une autre feuille portant ce titre : *Détail exact des funérailles et de l'enterrement de M. de Mirabeau, avec l'ordre de la marche et le procès-verbal de l'ouverture de son corps* (Paris, de l'imprimerie patriotique, in-8o de huit pages) : « Les monarchiens ont eu l'effronterie de donner, le

Digitized by Google

Exalté par l'enthousiasme universel, un jeune homme offrit son sang pour opérer une transfusion, si on la jugeait possible et salutaire (1). Le département et la municipalité s'imposèrent la loi de porter le deuil pendant huit jours; plusieurs autres corps administratifs imitèrent cet exemple (2). La Société des amis de la constitu-

» jour du décès de Mirabeau, une fête chez Ruggieri, où ils » ont fait éclater leur joie; et le peuple les a honteusement » expulsés. »

Enfin une troisième feuille, sans titre, contient cette relation: « Une société d'aristocrates, réunie chez Mme Ho» quier, à Argenteuil, s'est livrée à la joie, à la danse, en » apprenant la nouvelle de la mort de Mirabeau. Le chape» lain des Carmélites du lieu conduisait cette orgie. Mais les » citoyens *sensibles* se sont saisis de ce dernier, et ont voulu » le pendre. Le maire l'a sauvé, et l'a fait conduire au dis» trict de Saint-Germain. »

(1) « Après avoir reçu ses derniers soupirs, M. Petit et » moi nous étions descendus dans le jardin. Nous le parcou» rions tristement, ayant à peine la force de nous dire quel» ques paroles, quand je reçus une lettre conçue à peu près » en ces termes: *J'ai lu dans les papiers publics que la trans» fusion du sang avait été exécutée avec succès en Angle» terre, dans les maladies graves. Si, pour sauver M. de » Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une » partie de mon sang, et je l'offre de grand cœur. L'un et » l'autre sont purs.* — Au bas est une signature un peu dé» guisée; je crois que ce nom est Mornais ou Marnais. L'in» dication de la demeure est rue Neuve-Saint-Eustache, n° 52. » Je ne fais aucune réflexion sur cette lettre. Il y a des traits » qu'on défigure en les louant. » (Cabanis, etc., page 314.)

(2) Tels furent le département de Seine-et-Oise (4 avril);

Digitized by Google

tion délibéra, le dimanche 3 avril, qu'elle assisterait en corps aux obsèques; qu'elle porterait le deuil huit jours; qu'elle le reprendrait, chaque année, le 2 avril, qu'elle ferait exécuter en marbre le buste de Mirabeau; enfin, au moment où l'on apprenait qu'il avait exprimé en mourant le désir d'être inhumé au Marais, à Argenteuil, *entre son aïeule et son père* (1), et qu'une députation

celui de la Seine-Inférieure (7 avril); ceux de la Seine-et-Marne et du Loiret (11 avril), etc., etc.

Le 3 mai, les autorités de la Corse rendirent des honneurs funèbres à la mémoire de Mirabeau. Tous les navires furent pavoisés de deuil. La *Société des amis de la constitution* d'Ajaccio plaça dans la salle de ses séances la statue de Mirabeau. (*Moniteur* du 29 mai 1791, n° 149.)

(1) Voici la clause du testament: « Je veux être inhumé » dans la chapelle de ma maison d'Argenteuil où je désire » que les cendres de mon père et de ma grand'mère soient » rapportées. »

Certainement ce vœu exprimé par Mirabeau, douze heures avant sa mort, est très significatif pour qui se rappelle ce que nous avons affirmé de sa tendresse persistante pour un père qui l'avait si sévèrement traité.

Nous ne pouvons résister au désir d'en consigner ici, faute de place ailleurs, une autre preuve touchante.

Nous copions notre récit sur celui que nous a jadis écrit familièrement, dans une lettre, un homme aussi attrayant par la grâce et par la bonté, qu'éminent par le mérite, et respectable par sa pieuse fidélité à d'augustes infortunes, M. le comte Etienne Méjan, dont Mirabeau distingua et affectionna la jeunesse: « Il me souvient que dans les pre- » miers temps de l'Assemblée, le marquis fut indisposé. Le

Digitized by Google

des sections de Paris demandait que le corps fût déposé au Champ-de-Mars, sous l'autel de la patrie; en ce moment, disons-nous, tous les contemporains de Mirabeau anticipant sur l'avenir, et se faisant pour lui la postérité même, s'il est permis de parler ainsi, préparaient au grand homme encore couché sur son lit de mort, un hommage national dont l'histoire ne présente pas d'exemple aussi éclatant.

Le 3 avril, le duc Alexandre de Larochefoucauld se présenta devant l'Assemblée, à la tête du département de Paris, qu'il présidait; il exposa que, « au milieu des regrets causés par une mort » qui pouvait être considérée comme une cala- » mité publique, » il convenait « de chercher » dans ce malheur même une grande leçon pour » la postérité; » il convenait « que le temple de

» fils se hâta d'aller le voir. Il en revint satisfait d'avoir trouvé » son malade guéri, et d'en avoir été bien reçu. C'était charme » de l'entendre raconter sa visite. Cependant, quelque cha- » leur qu'il mît à s'exprimer, ses auditeurs ne tardèrent pas » à s'apercevoir que ses joies n'avaient pas été complètes; » pressé de questions, il répondit enfin avec une naïveté » pleine d'âme: *Eh bien, oui, une chose m'a fait de la peine. » Il m'a reconduit très amicalement jusque dans la salle à » manger; son dîner était servi, pourquoi ne m'a-t-il pas » dit de dîner avec lui?* — Pas moyen de lui faire entendre » que son père ne s'était interdit de lui faire cette invitation » que pour ne pas l'exposer à manquer une séance du soir. » Il demeura triste, et nous ne pûmes le distraire. »

Digitized by Google

» la religion devînt le temple de la patrie, que la » tombe d'un grand homme devînt l'autel de la » liberté. » Le département demandait, en conséquence, que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût consacrée à la sépulture des grands hommes, et que Mirabeau y fût placé le premier (1).

Cette proposition, accueillie par l'immense majorité de l'Assemblée, était néanmoins suscepti-

(1) Ce projet ne fut pas, comme de raison, approuvé par tout le monde. Un architecte, notamment M. Vaudoyer, publia une demi-feuille d'impression. (Paris, Didot, in-8o), dans laquelle il proposait de convertir en *une voie de l'honneur*, analogue à *la voie sacrée* des Romains, l'allée centrale des Champs-Élysées, d'y placer les tombeaux des grands hommes de la France, en commençant par Mirabeau.

De son côté, un journaliste faisait une autre proposition : « Une chapelle élégante, enrichie de tout le luxe de l'architecture, assujettie d'ailleurs à la forme cruciale des fabriques religieuses, l'église Sainte-Geniève, ne porte point du tout ce caractère de rudesse et de simplicité que nécessite un monument funèbre. La rotonde qui devait servir de douane aux barrières de Saint-Denis et de Saint-Martin, remplirait beaucoup mieux l'intention des patriotes; ce serait une satisfaction de l'injure faite au peuple par la ferme générale, ce serait comme un trophée élevé sur les ruines de la régie, en l'honneur de ceux qui nous ont délivrés de ce fléau. On se contenterait alors d'inscrire sur chacun des quatre frontons, cette inscription plus laconique et plus constitutionnelle que celle de M. Pastoret :

« *Aux grands hommes de la patrie.* »

(*Révolutions de Paris*, n° 91, page 643.)

Digitized by Google

ble d'une discussion régulière, à laquelle Barnave, entre autres, s'opposa, parce que, dit-il, « elle troublerait et dégraderait le sentiment pro» fond dont nous sommes pénétrés; » il fit donc déclarer par l'Assemblée que l'illustre mort « avait » mérité les honneurs qui seront décernés par la » nation aux grands hommes qui l'ont bien ser» vie. » Le surplus du projet fut renvoyé au comité de constitution, pour faire un prompt rapport; Chapelier le présenta dès le lendemain, et le décret fut porté en ces termes :

« Art. 1er. Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève » sera destiné à réunir les cendres des grands » hommes, à dater de l'époque de la liberté fran» çaise.

» 2. Le Corps législatif décidera seul à quels » hommes cet honneur sera décerné.

» 3. Honoré Riqueti Mirabeau est jugé digne » de recevoir cet honneur.

» 4. La législature ne pourra pas décerner cet » honneur à un de ses membres venant à décé» der : il ne pourra être déféré que par la législa» ture suivante.

» 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour » quelques grands hommes morts avant la révo» lution ne pourront être faites que par le Corps » législatif.

» 6. Le directoire du département de Paris sera » chargé de mettre promptement l'édifice de

Digitized by Google

» Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle » destination.

» Seront gravés au-dessus du fronton ces mots : » *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

» 7. En attendant que la nouvelle église de » Sainte-Geneviève soit prête, le corps de Riqueti » Mirabeau sera déposé à côté des cendres de » Descartes, dans le caveau de l'ancienne église » de Sainte-Geneviève. »

Ajoutons qu'on ne remarqua dans l'Assemblée que trois voix opposantes, celles des députés d'Éprémesnil, de Montlosier et de Rochebrune.

La plupart des historiens et des auteurs de Mémoires qui ont écrit depuis quarante-quatre ans, se sont attachés à faire de pompeuses relations des honneurs funéraires qu'on rendit à Mirabeau, et qui furent tels, qu'aucun autre homme privé n'en avait jusqu'alors et n'en a depuis obtenu de pareils ; exception caractéristique et qui s'explique très naturellement, quand on songe que depuis les monarques jusqu'aux personnages les plus éminens dans la politique et l'administration, la judicature et la guerre, les sciences, les lettres et les arts, c'est le sentiment de famille de quelques-uns, c'est le devoir de profession ou de bienséance de quelques autres, c'est la curiosité du plus grand nombre qui forment les cortéges, tandis que c'était un peuple tout entier qui, après avoir erré de tous côtés pour savoir quel serait le

Digitized by Google

véritable itinéraire des funérailles (1), se pressait au devant, autour ou à la suite du cercueil de Mirabeau. Du reste, nous ne transcrirons pas ces

(1) Voilà ce qu'on lit à ce sujet dans un pamphlet très haineux, intitulé : *Pompe funèbre de M. le comte de Mirabeau.* Paris, CIↃ.D.C.C.XCI, in-8° de huit pages : « Au moment » où j'écris, trois cent mille badauds de notre république » sont en mouvement, et parcourent une foule de rues de » notre vaste cité, pour aller voir descendre leur idole au » tombeau. Cette aveugle populace, énivrée d'un esprit de » liberté devenu la licence la plus effrénée, cette populace » trompée qui perd son argent à acheter des libelles, et son » temps à les lire, qui meurt de faim et de misère, a été toute » la journée errante dans l'incertitude du lieu où seraient » déposés les mânes du moderne Clodius, etc. »

On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril, n° 95 : « Sur les » boulevarts, dans toute l'étendue du chemin, jusqu'à Saint-» Eustache, l'immense population de Paris semblait se pres-» ser tout entière, à terre, aux fenêtres des maisons, sur les » toits, sur les arbres; jamais mort n'attira tant de spec-» tateurs à un si magnifique et si lugubre spectacle. »

On lit ailleurs : « La foule était immense; les balcons, les » terrasses, les toits des maisons, les arbres même, tout était » chargé de peuple; il n'arriva pas un seul accident, à peine » une filouterie..... Le peuple se chargea de la police, et il » s'en acquitta de manière à servir de leçon à nos municipes; » il n'avait point eu de placards pour se régler (il n'y eut » point d'ordonnance affichée); et, de plus, l'ordre de la » marche variait dans plusieurs papiers publiés le matin. La » multitude ne s'en conduisit pas plus mal; de son propre » mouvement et de sa pleine autorité, elle sut mettre les co-» chers à la raison. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, p. 645.)

Digitized by Google

relations très connues (1) ; et comme il nous semble qu'un ouvrage tel que le nôtre, essentiellement marqué d'un caractère de vérité simple, admet plus volontiers des actes officiels que des narrations épiques, nous nous bornerons à transcrire un acte ignoré, quoique public, auquel nous n'ajouterons que des notes succinctes, quand il nous paraîtra nécessaire de le compléter.

Voici donc le texte du procès-verbal rédigé, le 4 avril, par le président et les commissaires de la section Grange-Batelière, sur le territoire de laquelle avait logé Mirabeau : « Nous..... nous » sommes rendus..... rue de la Chaussée-d'Antin, » au devant de la maison de M. de Mirabeau, » où nous sommes restés jusqu'au moment de la » cérémonie, et où nous avons été joints par le » juge de paix de la section, et M. Cérutti, élec- » teur et membre du département de Paris, » chargé par ses concitoyens de la section de » prononcer en l'église de Saint-Eustache l'éloge » funèbre de M. de Mirabeau.

» Sont survenus, M. Tronchet, président, » MM. les membres de l'Assemblée nationale (2),

(1) Il en a été fait jusque sur le théâtre, car dans la scène VII de la pièce intitulée *Mirabeau aux Champs-Élysées*, par Mme Olympe de Gouges, pièce dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, Mirabeau entend une longue description de ses propres funérailles.

(2) Les députés de toutes les nuances d'opinion étaient en

Digitized by Google

» précédés de M. le commandant général (M. La-
» fayette), et de l'état-major de la garde natio-
» nale, et accompagnés d'un détachement de
» cavalerie et d'infanterie; les membres de la
» Société des amis de la constitution, marchant
» immédiatement après l'Assemblée nationale (1);
» les membres du département de Paris; plusieurs
» des ministres du Roi (2); une députation du
» corps municipal, les membres du corps élec-
» toral escortés aussi de détachemens; une
» quantité de présidens et commissaires de
» sections (3); ces derniers invités à la cérémonie

majorité immense, et un appel nominal avait été fait dans l'Assemblée, comme pour faire connaître les absens. — On sait par un épisode de la séance de l'Assemblée législative du 5 décembre 1792 que Pétion avait refusé d'assister aux funérailles de Mirabeau, *parce qu'il avait eu connaissance d'un plan de conspiration de sa main*. C'est Camille Desmoulins qui déclara ce fait.

(1) Ainsi l'audacieux club se constituait seconde Assemblée nationale, et prenait le pas sur le département même, et la municipalité!

(2) Tous étaient présens, excepté Duportail qui, par réciprocité, n'aimait pas Mirabeau, et qui s'absenta pour cause, ou sous prétexte de maladie. Il avait été nommé sur la proposition de Lafayette, et Mirabeau avait dit à cette occasion: « En attendant qu'ils puissent s'emparer du minis-
» tère, ils font garder les places par leurs valets. »

(3) Plusieurs municipalités des environs de Paris faisaient aussi, en corps, partie du cortége; ainsi que des députations de tous les corps d'états.

Digitized by Google

» par lettres que nous leur avons écrites le jour » d'hier; et un grand nombre d'officiers et sous- » officiers et volontaires de la garde nationale » parisienne, députés par les bataillons, sont » arrivés dans ladite rue pour assister à ladite » cérémonie, le bataillon de la section de la » Grange-Batelière, s'y était aussi rendu pour la » même cause avec son drapeau, orné d'une » couronne civique, et pour la première fois » d'une cravate dont M. de Mirabeau lui avait » fait présent depuis quinze jours. Le clergé de » la paroisse Saint-Eustache, et les musiciens » de la garde nationale se sont aussi rendus dans » ladite rue.

» La garde nationale a été chargée de main- » tenir le bon ordre dans la rue de la Chaussée- » d'Antin où la cérémonie avait attiré une quantité » innombrable de peuple.

» L'Assemblée nationale, la Société des amis » de la constitution, les membres du départe- » ment, les ministres, le corps municipal, le » corps électoral, les présidens et commissaires » de section, ont été introduits dans la maison de » Mme de Montesson, qui l'avait laissée à la dis- » position de M. du Saillant, beau-frère de M. de » Mirabeau et de sa famille, pour les recevoir.

» A cinq heures et demie du soir le cortége » s'est mis en marche; il était disposé de la ma- » nière suivante :

Digitized by Google

» Un détachement de cavalerie ouvrant la marche ;

» Une députation des sapeurs et canonniers des soixante bataillons, et des vainqueurs de la Bastille ;

» Une députation des invalides composée des soldats les plus estropiés et marchant sur les côtés ;

» Une députation des soixante bataillons, précédée de l'état-major de la garde nationale, à la tête duquel était M. de Lafayette, commandant général ;

» Une partie des Cent-Suisses et de la garde de la prévôté de l'hôtel, mêlée avec ces députations ;

» Une partie du clergé, les Suisses marchant avec ces députations, suivis des tambours et de la musique militaire de la garde nationale ;

» Les membres du comité, le secrétaire greffier, le juge-de-paix de la section, et M. Cérutti ;

» M. le curé de la paroisse Saint-Eustache, accompagné d'une partie du clergé et des enfans bleus ;

» La compagnie du centre du bataillon avec son drapeau, ayant à sa tête M. Dérineau, capitaine faisant les fonctions de commandant de bataillon ;

» Le corps de M. de Mirabeau, orné de la couronne civique et des attributs militaires, en-

Digitized by Google

» touré de grenadiers et fusiliers du bataillon, » ayant les armes basses; il était porté par douze » sergens dudit bataillon, qui se sont fait honneur » de se charger d'un poids aussi glorieux; les » coins du drap mortuaire portés par quatre de » MM. les députés à l'Assemblée nationale, nom- » més, ainsi que M. de Mirabeau, par les com- » munes de la sénéchaussée d'Aix;

» Le cœur orné d'une couronne de fleurs porté » à la suite du corps (1);

(1) Un corbillard, ainsi devenu inutile, faisait partie du convoi; il était attelé de six chevaux drapés; deux voitures à quatre chevaux aussi drapés; et beaucoup de voitures particulières marchaient à la suite. (*Détail des honneurs funèbres rendus hier au soir à M. de Mirabeau par la nation reconnaissante, avec les cérémonies qui ont eu lieu à Saint-Eustache et à Sainte-Geneviève.* Paris, imprimerie patriotique, 1791, in-8o de huit pages.)

Même en sortant de l'Eglise Saint-Eustache, à dix heures du soir, « la garde nationale ne voulut pas abandonner le » glorieux fardeau qu'elle se fit un devoir de porter jusque » dans l'église Sainte-Geneviève. » (*Révolutions de Paris*, no 91, page 649.)

Le cœur de Mirabeau était porté par M. Dudouit-Lavillette que nous verrons plus tard se joindre à Vitry et à M. de Comps pour visiter et renouveler le cercueil de Mirabeau. Il se présenta le jour des obsèques pour prendre la place naturelle de M. de Comps, retenu au lit par ses blessures.

« Après le deuil, l'Assemblée nationale presque entière » précédée de son président qu'entouraient les douze huis- » siers de la chaîne, imprimait à ce cérémonial le caractère le

Digitized by Google

» (Dans la suite de la marche et sur le boule-
» vart de la Chaussée-d'Antin, la musique militaire
» a été déplacée et chargée de marcher après le
» corps);

» La famille et les personnes portant le deuil de
» M. de Mirabeau;

» MM. le président et les membres de l'As-
» semblée nationale, précédés des huissiers, ac-
» compagnés d'un détachement des bataillons des
» vieillards et des enfans;

» La société des amis de la constitution;

» Plusieurs des ministres du Roi;

» Les membres du département de Paris;

» La députation de la municipalité; plusieurs
» officiers municipaux des lieux circonvoisins;

plus auguste. Il semblait, en la voyant, que tout le peuple
» français des quatre-vingt-trois départemens assistait en
» corps aux funérailles du plus éloquent des orateurs de la
» liberté. Les vingt-cinq millions d'hommes qui composent
» l'empire étaient pour ainsi dire tous là, pour rendre les
» derniers devoirs à celui d'entre eux qui combattit avec le
» plus de succès le fanatisme politique et religieux; c'était
» un grand hommage décerné au génie, comme par inspira-
» tion. Louis XIV dans toute sa gloire n'obtint jamais de pa-
» reils honneurs. C'est que ces honneurs ne se commandent
» pas, ne s'achètent point. C'est que vis-à-vis de toute une
» nation, un roi n'est qu'un individu borné dans ses moyens;
» c'est que les facultés du monarque le plus magnifique ne
» sont rien, comparées à la toute-puissance du peuple re-
» connaissant. (*Révolutions de Paris*, n° 91, pages 647 et 648.)

Digitized by Google

» Les juges des tribunaux ;
» Les électeurs ;
» Les présidens et commissaires députés des » quarante-sept autres sections, un grand nom- » bre de personnes et un détachement considéra- » ble d'infanterie et de cavalerie fermant la mar- » che ;
» Le surplus des volontaires du bataillon, et » plusieurs autres volontaires bordaient la haie.
» A huit heures du soir le cortége est arrivé dans » l'église de Saint-Eustache ; l'Assemblée natio- » nale s'est placée au chœur ainsi que le comité qui » environnait l'autel ; le corps et le cœur de M. de » Mirabeau ont été déposés sur une estrade sur- » montée d'un dais ; sa famille s'est aussi placée » dans le chœur avec les ministres ; les autres corps » et membres qui assistaient à la cérémonie et le » clergé, ont rempli soit le chœur, soit la nef, et

(1) Cadet-Gassicourt dit que « Gossec composa, pour cette » triste cérémonie, des chants lugubres qui saisissaient d'hor- » reur et arrachaient des larmes. » (Page 31 de la deuxième édition de l'*Essai sur la vie*, etc.) « Ce fut à l'enterrement » de Mirabeau que l'on entendit pour la première fois, dans » un orchestre, et le *tam-tam* et l'imposante *trombone*. » (*Ibid.*, page 32).

On dit dans le *Journal de Paris* du 5 avril « La marche si » lente de ce convoi est devenue plus funèbre encore, lors- » que la nuit est tombée, et qu'on a entendu dans les ténè- » bres une musique lugubre dont les mesures, de distance en

Digitized by Google

» l'office funèbre a été célébré (1) ; l'extrait mortuaire de M. de Mirabeau a été rédigé, signé » par M. le président et MM. les secrétaires de » l'Assemblée nationale, par la famille, le président et quelques membres du comité.

» Les honneurs militaires ont été rendus à M. de » Mirabeau, en faisant plusieurs décharges de » mousqueterie dans l'église, et de pièces de canon étant sur la place. La commotion qu'elles » ont occasionée, ou une balle oubliée dans un » fusil a fait tomber un éclat de corniche sur un » des spectateurs qui a été blessé ; ce qui a donné

» distance, étaient frappées par un instrument qui imitait » un bruit de cloches. »

Voici le détail que fournissent les *Révolutions de Paris* (n° 91, pages 646 et 647) : « De distance en distance, le roulement sourd et rare des tambours drapés de noir, interrompait le silence morne de ces guerriers, tous frappés » ainsi que le peuple d'une impression qui ne s'effacera de » long-temps. Les prêtres étaient précédés d'un corps de musiciens exécutant sur divers instrumens étrangers, naturalisés depuis peu en France, une marche véritablement » funèbre et religieuse ; les notes, détachées l'une de l'autre » brisaient le cœur, arrachaient les entrailles et peignaient » d'avance la situation où l'on allait se trouver à la vue du » cercueil. Ici le peuple qui s'était permis de parler sur ce » qui lui passait sous les yeux, le peuple se tut. Toute son » âme se trouva dans ses yeux attachés, immobiles, sur le » drap mortuaire, voilant les restes d'un grand homme portés « par seize guerriers. »

Digitized by Google

» lieu à quelque tumulte ; mais il a été apaisé » promptement (1).

» Ensuite M. Cérutti, placé sur le premier degré » auprès de l'autel à droite, et à trois pas de dis- » tance de M. le président de l'Assemblée natio- » nale, qui était lui-même entouré de MM. les se- » crétaires et des huissiers, a prononcé l'éloge » funèbre de M. de Mirabeau. Il a été applaudi, » et l'Assemblée nationale en a ordonné l'impres- » sion par son imprimeur, et l'insertion dans son » procès-verbal de la cérémonie.

» Ces cérémonies finies, le cortége s'est remis » en marche pour se rendre à l'ancienne église » de Sainte-Geneviève, où le corps doit être » inhumé. Le cercueil a toujours été porté par » douze sergens du bataillon, qui n'a pas voulu » souffrir qu'il fût mis dans un corbillard ; arrivés

(1) « Dans l'intérieur de l'église, et au milieu des céré- » monies, les gardes nationaux ont déchargé leurs armes » dans un salut militaire ; et tel a été l'effet des retentisse- » mens redoublés et prolongés par les voûtes du temple, qu'on » eût cru que le temple lui-même allait s'écrouler sur le cer- » cueil. » (*Journal de Paris* du 5 avril 1791, n° 95.)

« La cérémonie fut terminée par une décharge imprudente » de plus de 20,000 mousquets. Plusieurs chargés à balle, » firent éclater quelques fragmens de corniches, dont un » blessa assez grièvement une personne. On fut heureux d'en » être quitte pour cet accident. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 649.)

Digitized by Google

» à Sainte-Geneviève, le clergé s'est trouvé dans » la nef.

» L'Assemblée nationale entrée avec les corps » déjà nommés, et la famille et le clergé, M. le » curé de Saint-Eustache a présenté le corps et » le cœur de M. de Mirabeau. Le service a été » célébré, ensuite le corps a été porté et déposé » dans un caveau sous le cloître, en présence de » M. le président, de plusieurs membres de » l'Assemblée nationale, de la famille, de plu- » sieurs autres personnes du cortége, et encore » en présence des président, secrétaires et mem- » bres du comité.

» A l'égard du cœur de M. de Mirabeau, il a » été reporté à la paroisse Saint-Eustache, accom- » pagné de M. le curé et de son clergé, pour » y être déposé jusqu'à nouvel ordre de la fa- » mille. »

» Il a été observé que les boulevarts et toutes » les rues par lesquelles le cortége a passé, les » fenêtres, les maisons, les murs, même plusieurs » arbres du boulevart étaient garnis d'une quan- » tité immense de peuple, que la cérémonie, la » réputation de Mirabeau, l'admiration publique » pour ses grands talens, et la douleur profonde » qu'inspirait sa perte avaient attiré, et qu'il n'y » a eu aucune confusion ni tumulte.

» De tous ce que dessus nous avons rédigé le » présent procès-verbal que nous avons signé

Digitized by Google

» avec le secrétaire greffier de la section (1). »

Nous ne transcrirons pas l'oraison funèbre de Cérutti, morceau un peu déclamatoire, et par conséquent froid, auquel nous ne demanderons ultérieurement qu'une seule citation (2).

(1) Signé sur la minute reliée au registre des procès-verbaux du 17 janvier au 9 juillet 1791, déposé aux archives de la préfecture de police de la Seine, Lecomte, Boussebail, Auvray, Chauslay, Lhuillier, Mosnier, Naudet, Tessevaux, Lemoine, Maréchal, Finot, Brierre, Delafontaine, Langlois ci-devant Courcelle, Bourret président, et Beffara secrétaire-greffier de la section.

Pour ne plus revenir sur ce qui concerne les actes de l'autorité publique, nous mentionnerons seulement ici :

1° La délibération du 5 avril 1791 par laquelle le conseil général de la commune de Paris décida que la *rue de la Chaussée-d'Antin* recevrait désormais la dénomination de *rue Mirabeau*, et que le buste en marbre de Mirabeau serait placé dans la salle des séances du conseil général. (*Registre des délibérations*, etc., tome 6, pages 245 et 246.)

2° Le procès-verbal du 3 mai 1791 par lequel deux administrateurs de la municipalité, département des travaux publics, l'architecte de la ville, et le comité de la section de la Grange-Batelière, constatèrent le placement de huit inscriptions aux encoignures de la rue de Mirabeau. (Même volume des procès-verbaux, etc.)

(2) Nous possédons jusqu'à cinq éditions différentes de cet éloge funèbre, que l'orateur écrivit très précipitamment, comme le dit la *Feuille villageoise* (n° 29), dont il était un des rédacteurs. « Prié par la section d'exprimer les regrets » publics, il obéit, et jetant sur le papier les premières idées

Digitized by Google

Après lui, une foule d'imitateurs publièrent à l'envi des panégyriques de Mirabeau (1). Il en vint de tous côtés, dans des adresses envoyées à l'Assemblée; on en prononça dans presque toutes les sociétés populaires; quelques-uns retentirent dans les rues mêmes (2), jusque dans les églises;

» qu'inspirait la douleur générale, il composa à six heures » du matin, et prononça à huit du soir le discours suivant. »

Aussi Cérutti dit-il dans son discours: « Braves citoyens » dont j'ai l'honneur d'être l'organe, pardonnez au style » abattu d'un écrit sorti avec tant de précipitation de ma » plume troublée. »

(1) Voici la proposition que Domergue fit dans son *Journal de la langue française*: « Un concours sera ouvert aux » orateurs et aux poètes pour célébrer le grand homme que » la nation veut honorer. Le discours, la pièce de vers, qui » auront été trouvés les meilleurs par six hommes de lettres » nommés par l'Assemblée législative, hors de son sein, ses » ront prononcés solennellement dans l'église de Sainte-Ge- » nevière, en présence de l'Assemblée nationale, du Roi, » des corps civiques et des citoyens. Le prix du vainqueur » sera une médaille d'or avec cette inscription: *Il a été* » *jugé par la nation digne de célébrer un grand homme.* » (N° du 9 avril 1791.)

(2) « Aux deux bouts de la rue *H.-R. Mirabeau,* on voyait, » le dimanche et le lundi, jusqu'au moment des funérailles, » des groupes d'hommes, de femmes et d'enfans, le visage » tourné vers l'un d'entre eux, exhaussé sur la borne de la » maison du coin. C'était pour entendre un éloge funèbre » de Mirabeau, accommodé à l'esprit de l'auditoire. Une at- » tention presque religieuse régnait au milieu d'eux; mal- » heur au cocher imprudent qui n'eût point ralenti le pas

Digitized by Google

on réunit les principaux dans un recueil spécial qui est bien loin d'être complet (1).

» de ses chevaux, en traversant ces groupes patriotiques!
« Dans le même temps, nos carrefours retentissaient de
» complaintes, mal rimées sans doute, mais le peuple y met-
» tait l'expression, et l'accent de la tristesse se trouvait dans
» toutes les bouches. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, p. 645.)

(1) Ce volume in-12 contenant 142 pages, (Paris, L.-P. Couret, 1791), est intitulé : *Mirabeau jugé par ses amis et par ses ennemis*. On y trouve en effet plusieurs morceaux très violens contre l'illustre mort. Voici les titres des dix-neuf pièces qui composent ce volume : 1° *Notice historique de M. de Mirabeau, lue au Lycée le* 11 *avril* 1791, par M. de Luchet ; 2° *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée du Journal de Paris*, n° 93, par M. Garat ; 3° *Eloge de M. de Mirabeau, tiré de* l'Assemblée nationale, *Journal de M. Perlet*, n° 606, par M. Lenoir ; 4° *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée de la Chronique de Paris*, n° 93, par M. Noël ; 5° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Spectateur national*, n° 125, par M. de Chârnois ; 6° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Journal général*, n° 63, par M. de Fontenay ; 7° *Eloge funèbre de M. de Mirabeau, tirée de l'Orateur du peuple*, n° 33, par Martel ; 8° *Notice sur M. de Mirabeau tirée du Supplément des Petites affiches de Paris*, par M. Ducray, co-rédacteur ; 9° *l'Ombre de Mirabeau aux Français libres ;* 10° *Oraison funèbre de Riqueti, tirée de l'Ami du peuple*, n° 419, par Marat ; 11° *Notice mortuaire sur M. de Mirabeau, tirée de la Famille villageoise*, n° 29 ; 12° *Eloge funèbre de M. de Mirabeau, prononcé le* 4 *avril* 1791, *jour de ses funérailles, dans l'église de Saint-Eustache, et devant l'Assemblée nationale*, par M. Cérutti, administrateur du département de Paris ; 13° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée de l'Ami des patriotes, ou le Défenseur de la*

Digitized by Google

Des détails à ce sujet seraient assurément très oiseux ; aussi nous garderons-nous bien d'en

révolution, n° 20 ; 14° *Nécrologie de M. de Mirabeau, tirée du Journal des mécontens*, n° 35, 36 *et* 37 ; 15° *La mort de Mirabeau, poème lu au Lycée du Palais-Royal, le* 11 *avril* 1791, *avec une préface et des notes renfermant des anecdotes qui lui sont relatives*, par A.-M. de Cubières ; 16° *Maladie et mort de M. de Mirabeau ; opinion de M. Malouet sur ce député, extrait du Mercure de France*, n° 15 ; 17° *Ode sur la mort de Mirabeau*, par Marie-Joseph de Chénier ; 18° *Complainte sur la mort de Mirabeau*, par Destournelles, officier de grenadiers volontaires ; 19° *Vers sur la mort de Mirabeau, par* M*** (Fiévée.)

Sans posséder, à beaucoup près, tous les écrits imprimés en l'honneur de Mirabeau, nous en avons sous les yeux vingt-trois autres, dont nous donnerons aussi les titres, pour les bibliographes qui seraient curieux de les connaître : 1° *Oraison funèbre de Mirabeau*, prononcée dans l'église cathédrale de Rouen, par le sieur Larcher, un des ouvriers des ateliers de secours, après le service fait au grand Mirabeau, par les ouvriers desdits ateliers ; 2° *Discours prononcé dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, au service célébré pour Honoré Riqueti Mirabeau, à l'invitation des ouvriers du Champ-de-Mars*, par l'abbé Audouin, vicaire de la paroisse ; 3° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans le vaisseau de l'église des ci-devant Carmes, par M. Barbat-Duclosel, membre de la Société des amis de la constitution, de Riom (Puy-de-Dôme), séante aux Carmes, imprimé par ordre et aux frais de la Société ; 4° *Eloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti de Mirabeau*, prononcé par un membre de la Société fraternelle, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, dans la séance du 10 avril de l'an II ; 5° *Eloge de Mirabeau*, prononcé le 8 mai 1791, à la céré-

Digitized by Google

surcharger notre texte, qui ne doit admettre que des élémens plus substantiels, au moment où

monie des honneurs funèbres rendus à sa mémoire, par la Société des amis de la constitution, les municipaux et la garde nationale de Sèves (*sic*), département de Seine et-Oise, par M. Roguier, président de la Société, et grenadier volontaire dudit lieu; 6° *Eloge funèbre de Mirabeau*, prononcé le 22 mai 1791, à la cérémonie des hommages rendus à sa mémoire par la municipalité et la garde nationale de Meudon, département de Seine-et-Oise, par M. Goujon, membre de la Société des amis de la constitution, séante à Sèvres, et lu dans la séance du 27 mai 1791, sur la demande qui en a été faite à l'auteur; imprimé d'après l'arrêté unanime de la Société (*); 7° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau*, prononcé au café Procope; 8° *Délibération de la paroisse de Mormant* (Loiret), *qui décide qu'une oraison funèbre de Mirabeau sera prononcée, et qu'à cette occasion un pain de dix livres sera donné à chaque famille pauvre de la communauté;* 9° *Extraits de mon journal, dédiés aux mânes de Mirabeau*, par Félix Faulcon, député à l'Assemblée nationale; 10° *Mandement de Jean-Baptiste Gobet,*

(*) Nous avons lieu de croire que cet éloge funèbre, qui diffère, par quelque talent, de cette foule de morceaux insignifians, est l'ouvrage du fanatique et courageux Goujon, qui, sans avoir pris aucune part aux crimes des vaincus du 9 thermidor, se fit leur apologiste, voulut renverser la constitution de l'an III, et réorganiser le gouvernement sanguinaire de la terreur, fut un des chefs de l'insurrection du 1er prairial an III (20 mai 1795), fut condamné à mort par une commission militaire le 30 prairial (18 juin), avec Romme, Soubrany, Duquesnois, Duroy et Bourbotte, et comme eux se poignarda, pour échapper à l'exécution de la sentence; il avait à peine vingt-neuf ans.

Digitized by Google

nous allons terminer notre ouvrage; mais nous devons faire quelques emprunts aux contempo-

évêque de Lidda et de Paris (**), *sur la mort d'Honoré Riqueti Mirabeau;* 11° *Hommage à la mémoire d'Honoré Riqueti Mirabeau,* discours prononcé dans l'église paroissiale de Saint-François-d'Assise, le 14 avril 1791, par J.-L. Tallien, fondateur de la Société fraternelle séante aux Minimes, citoyen-soldat de la 2e compagnie des volontaires des Capucins du Marais; 12° *Eloge civique de Mirabeau,* par l'abbé Gaudin; 13° *Eloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti, cidevant comte de Mirabeau,* prononcé en l'église paroissiale de Saint-Philippe-du-Roule, le mardi 3 mai 1791, jour auquel les ouvriers des travaux de secours de l'atelier de la *Pologne,* sous l'inspection de MM. Herenberger et Dupont-l'Evesque, section du Roule, ont fait célebrer un service pour le repos de l'âme de M. de Mirabeau, par Madelaine, maître menuisier au Roule; 14° *Oraison funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau,* prononcée dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré, professeur au collége d'Avallon; 15° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau,*

(**) Jean-Baptiste-Joseph Gobet (ou Gobel, car la *Biographie universelle* le nomme ainsi) était depuis quelques jours seulement (27 mars 1791) installé comme métropolitain de Paris. Le 13 avril 1794, cet infortuné expia sur l'échafaud les erreurs de sa faiblesse. Il faut dire à sa louange que dans le Mandement dont nous parlons ici, il eut le courage de témoigner du respect pour son prédécesseur, le vertueux Leclerc de Juigné: « Aurions-nous pu prévoir, lorsqu'arrivé » dans cette capitale, nous allions modestement rendre nos » hommages au pontife dont le peuple célébrait alors l'iné- » puisable bienfaisance, la douce vertu, et la charité sans » bornes, que le jour n'était pas éloigné où, devenu l'objet » de la fureur de ce même peuple qu'il avait nourri, votre » évêque quitterait en gémissant ses autels et sa patrie, etc. »

Digitized by Google

rains pour donner à nos lecteurs une idée de l'effet que la mort de Mirabeau continua de pro-

prononcé dans la séance de la Société des amis de la constitution de Châlons, département de la Marne, par M.-C.-P.-N. Moignon, conseiller médecin ordinaire du Roi, membre de la Société des amis de la constitution séante à Châlons, de la Société de médecine de Paris, etc.; 16° *Discours prononcé par l'abbé Leroi*, dans l'église Saint-Gervais, en présence de la municipalité, en faveur des travaux publics, pour le service de M. le ci-devant comte de Mirabeau; 17° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé le 2 mai 1791 devant la Société des amis de la constitution, établie à Châtillon-sur-Seine, par Ch. Lambert, citoyen de Belan, juge de paix du canton d'Autricourt, et membre de cette Société; 18° *Eloge de M. Honoré Riqueti de Mirabeau*, prononcé dans la séance publique de la Société des amis de la constitution de Clermont-Ferrand, séante au Palais le 17 avril 1791, par M. Téallier, un des administrateurs composant le directoire du département du Puy-de-Dôme, et membre de ladite société; 19° *Discours prononcé dans la séance extraordinaire de la Société des amis de la constitution, jacobins de Strasbourg, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mirabeau, avec l'Extrait des registres de la Société du même jour, le 2 avril* 1792, *l'an IV de la liberté*; 20° *Eloge funèbre de Mirabeau*, prononcé à Piney le 15 juillet 1791, par Abraham Laffertey, administrateur de l'Aube; 21° *Procès-verbal et historique exact de ce qui s'est passé à Muret, au sujet de l'inauguration du buste de Mirabeau*, 27 juin 1791. (Ce buste était donné par Bonne-Carrère qui prononça trois discours insérés dans le procès-verbal dont la date coïncide avec le retour du Roi, arrêté à Varennes, retour mentionné dans ce procès-verbal; 22° *Oraison funèbre de très grand et très illustre personnage, Honoré Riqueti, ci-devant comte*

Digitized by Google

duire, après la première explosion des hommages publics.

Nous acceptons comme tels les anathèmes de la presse anarchique, dont les principaux organes, Fréron, Camille-Desmoulins et Marat, insultèrent la mémoire de Mirabeau avant que ses cendres fussent refroidies.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait Marat dans son journal :

« Peuple ! rends grâces aux dieux ! ton plus re

de Mirabeau, surnommé le Père de la liberté, l'un des représentans du peuple français à la première législature, composée par un prélat-citoyen, et prononcée le jour de ses funérailles, en présence des membres les plus distingués de l'Assemblée nationale, du département, de la municipalité et de l'armée parisienne, le 4 avril 1791 (*); 23° *Eloge funèbre* avec cette épigraphe : *Et fleverunt eum omnis populus..... planctu magno..... et dixerunt: quomodò cecidit potens qui salvum faciebat populum* (**).

(*) Quel est ce *prélat-citoyen* ? Nous l'ignorons, et nous n'avons rien trouvé qui nous mette sur sa trace, d'autant qu'aucune relation ne mentionne un évêque parlant solennellement devant le cortége, soit à Saint-Eustache, soit à Sainte-Geneviève. Tout ce que nous pouvons en dire c'est que l'ignorance manifeste de l'orateur, son mauvais style, l'incroyable incorrection de la typographie, et jusqu'à l'emploi du papier le plus grossier, feraient penser à une désignation pseudonyme et à une publication subreptice et furtive, s'il y avait eu alors une raison quelconque de cacher une telle œuvre, avouée, au moins quant aux motifs, par l'assentiment public.

(**) Cet éloge paraît avoir été lu dans une église de Lyon. Aucun indice ne révèle l'auteur.

Digitized by Google

» doutable ennemi vient de succomber sous la » faux de la Parque ; Riqueti n'est plus, il tombe » victime de ses nombreuses trahisons ; victime » de la barbare prévoyance de ses complices atro- » ces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire » de leurs affreux secrets.

» Frémis de leur fureur ; et bénis la justice cé- » leste. Mais que vois-je ? des fourbes adroits dis- » persés dans les groupes, ont cherché à surpren- » dre ta pitié ; et, déjà, dupe de leurs faux » discours, tu regrettes ce perfide comme le plus » zélé de tes défenseurs ; ils t'ont représenté sa » mort comme une calamité publique, et tu le » pleures, comme un héros qui s'est immolé pour » toi, comme le sauveur de la patrie (1) !

» . . . . . Je ne m'arrête pas au ridicule » qu'offre une assemblée d'hommes bas, rampans, » vils et ineptes, se constituant juges d'immortalité. » Comment des hommes couverts d'opprobre ont- » ils le front de s'ériger en dispensateurs de la » gloire ? Comment ont-ils la bêtise de croire que » la génération présente et les races futures sous- » criront à leurs arrêtés ? Mais le moyen de ne pas » se récrier en voyant des hommes qui, ne s'oc- » cupant qu'à trahir la patrie, prétendent distri- » buer des récompenses dues à ses défenseurs, et » avoir seuls le droit d'ouvrir et de fermer le

(1) L'*Ami du peuple*, n° 419 (avril 1791.)

Digitized by Google

» temple des vertus civiques? Il ne s'ouvrira pas » pour eux et leurs pareils; jugez-en par leur dé- » but. Voilà donc un fourbe, un fripon, un trai- » tre, un conspirateur, à la tête des bienfaiteurs » de l'humanité, des défenseurs du citoyen op- » primé, des martyrs de la liberté! Quel homme » de bien voudrait que ses cendres reposassent » dans le même lieu? Cet honneur ne peut ap- » partenir qu'à un Chapelier, un Demeunier, un » Voidel, un Dandré, un Malouet, un Bouillé, » un Motier (Lafayette).... Puisse le ciel pro- » pice à nos vœux le leur faire partager au plus » tôt (1). »

Écoutons présentement un historien, ennemi aussi de Mirabeau, mais par des motifs tout contraires, et d'ailleurs loyal et véridique : « La mort » de Mirabeau fut une perte irréparable pour le » Roi, pour la monarchie, pour les aristocrates » eux-mêmes, qui le craignaient et qu'il conte- » nait. . . . . Personne n'osait s'emparer » du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant; » ceux qui le jalousaient le plus, paraissaient les » plus embarrassés. S'agitait-il une question im- » portante; tous les yeux se tournaient machi- » nalement vers la place qu'occupait Mirabeau; » on semblait l'inviter à se rendre à la tribune,

(1) *L'Ami du peuple*, n° 420 (avril 1791.)

Digitized by Google

» et attendre, pour se former une opinion, qu'il
» eût éclairé l'Assemblée (1). »

» On voyait souvent à la place de Mirabeau une
» branche de chêne qui avait été déposée comme
» un témoignage d'affection et de regret, par
» le pieux souvenir de quelque ami de la li-
» berté (2). »

De son côté, M. Ant. Bailleul s'exprime ainsi: « L'effet de la mort de Mirabeau fut terrible sur » tous les points de la France, tant on était con-

Entre autres manifestations du même parti, une *Adresse aux patriotes sur les funérailles d'Honoré Riqueti Mirabeau*, Adresse fort injurieuse à la mémoire de celui-ci, fut publiée par le club des Cordeliers. (De l'imprimerie du club, in-8° de six pages.)

(1) Ferrières, tome 2, page 312.

On sait par une tradition toujours subsistante combien Mirabeau occupait l'imagination du peuple, à qui le souvenir d'un tel homme donnait et donne encore l'idée d'une force gigantesque, applicable à tout, supérieure à tout.

Et. Dumont cite à ce sujet une piquante anecdote: « Nous » trouvâmes jusque dans les postillons une façon singulière » de témoigner leur admiration pour lui. — *Vous avez de* » *bien mauvais chevaux*, disions-nous à un garçon de poste, » entre Calais et Amiens. — *Oui*, dit-il, *mes deux chevaux* » *de trait sont mauvais, mais mon Mirabeau est excellent*. » Le cheval de charge, leur mallier, qui était au milieu, » était communément appelé *le Mirabeau*, comme celui qui » faisait le plus fort de l'ouvrage; et, pourvu que le *Mira-* » *beau* fût bon, ils ne s'embarrassaient pas des autres. » (*Souvenirs*, page 254.)

(2) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 290.

Digitized by Google

» vaincu que lui seul était capable de diriger une » Assemblée qui se trouva désormais sans voiles » et sans gouvernail (1) . . . . . Il est vrai qu'à » dater particulièrement de la mort de Mirabeau, » l'Assemblée constituante avait pris une physionomie équivoque qu'on pouvait, en effet, comparer à une sorte de décrépitude. Bien des » personnes peuvent encore se souvenir de l'impression qu'elles en ressentirent; sa marche » était incertaine et titubante; elle montrait de » l'impatience où il fallait de l'énergie, et semblait annoncer elle-même que le fardeau qu'elle » portait était au-dessus de ses forces (2). »

Nous trouvons des réflexions non moins frappantes dans deux écrits de Mme de Staël, dont la haute raison opposait sans cesse une sorte de sympathie politique à la haine héréditaire que lui inspirait Mirabeau; et nous transcrivons d'autant plus volontiers son jugement, que cette opposition même sert à le relever, à l'accréditer, et que, d'ailleurs, aucun autre écrivain, à notre avis, n'a peint Mirabeau avec des couleurs plus brillantes.

A propos « des honneurs rendus, pendant sa » vie et après sa mort, au véritable génie que » possédait Mirabeau, » Mme de Staël dit : « Je

(1) Ant. Bailleul, *Examen critique*, etc., tome 1, p. 372.
(2) *Ibid.*, tome 2, p. 36.

Digitized by Google

» crois que la majorité de la nation veut et voudra toujours l'égalité et la liberté; mais qu'elle » désire l'ordre, et croit que, pour le maintenir, » l'autorité légale et la force légitime d'un monarque sont nécessaires.

» . . . . . Cet homme (Mirabeau) qui » brava souvent l'opinion publique, mais soutint » toujours la volonté générale, s'était mis depuis » quelque temps à la tête du vœu que je crois » celui du plus grand nombre; à la tête de ces » amis de l'ordre et de la monarchie, non moins » défenseurs que les républicains des immortelles bases de la constitution française, la liberté » et l'égalité. Il pouvait avoir des principes modérés, celui qui les soutenait avec passion; il » pouvait attaquer les factions, celui qui avait si » bien mérité le nom de révolutionnaire. . . . » La terreur qui s'est emparée des esprits en apprenant sa perte, annonçait-elle seulement l'effroi qu'inspire la disparition d'un grand talent, » d'une puissante force de pensée, sur laquelle » on se reposait pour reculer les bornes de l'esprit humain? Non, cette terreur est surtout » l'irrécusable signe du vœu de la majorité de la » nation; ces regrets sont donnés à l'homme qui, » véritable ami de la liberté, croyait que l'existence d'un roi armé par la constitution d'une » force suffisante pour faire exécuter les lois, était » nécessaire à la France, et qui, depuis quelque

Digitized by Google

» temps, paraissait vouloir se vouer à la défense » de cette vérité. Les esprits sages se reposaient » sur son éloquence, et les âmes faibles qui re- » doutent, par un instinct secret, l'impression » même que peuvent leur faire les déclamations » de ceux qu'elles ont dû croire amis de la li- » berté, aimaient un homme assez dévoué et as- » sez intéressé au succès de la révolution pour » qu'on pût l'entendre parler d'ordre, sans crain- » dre qu'il ne voulût conduire au despotisme, et » de sûreté pour tous, sans redouter qu'il n'aspi- » rât à l'exception pour quelques-uns (1).

» . . . . . Tous les partis regrettaient alors » Mirabeau. La cour se flattait de l'avoir gagné ; » les amis de la liberté comptaient néanmoins sur » son secours ; les uns se disaient qu'avec une » telle hauteur de talent, il ne pouvait désirer » l'anarchie, puisqu'il n'avait pas besoin de la » confusion pour être le premier ; et les autres » étaient certains qu'il souhaitait des institutions » libres, puisque la valeur personnelle n'est à sa » place que là où elles existent. Enfin, il mourut » dans le moment le plus brillant de sa carrière, » et les larmes du peuple qui accompagnait son » enterrement en rendirent la pompe très tou- » chante. C'était la première fois en France qu'un

(1) Mme de Staël, *Mélanges*. Paris, Treuttel, tome 17, page 323 à 326.

Digitized by Google

» homme célèbre par ses écrits et par son élo-
» quence recevait des honneurs qu'on n'accordait
» jadis qu'aux grands seigneurs, ou aux guerriers;
» le lendemain de sa mort, personne, dans l'As-
» semblée constituante, ne regardait sans tris-
» tesse la place où Mirabeau avait coutume de
» s'asseoir. Le grand chêne était tombé, le reste
» ne se distinguait plus.

» Je me reproche d'exprimer ainsi des regrets
» pour un caractère peu digne d'estime; mais
» tant d'esprit est si rare, et il est malheureuse-
» ment si probable qu'on ne verra rien de pareil
» dans le cours de sa vie, qu'on ne peut s'empê-
» cher de soupirer lorsque la mort ferme ses por-
» tes d'airain sur un homme naguère si éloquent,
» si animé, enfin si fortement en possession de la
» vie (1)! »

Après de pareilles citations empruntées à des contemporains dont le témoignage reçoit une triple autorité de leurs opinions, de leur talent et de leur renommée, nous n'insisterons pas sur les autres manifestations des regrets publics; prose, vers (2), ouvrages dramatiques (3), représentés

(1) Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 406.

(2) On remarqua, dans le temps, ceux de M. J. Chenier et de M. Fiévée. Nous ne les rapportons point, parce qu'on les trouve partout.

(3) Trois auteurs mirent en scène Mirabeau peu de jours après sa mort.

Digitized by Google

sur différens théâtres de Paris et de province, tableaux, portraits peints, véritables ou imagi-

Mme Olympe de Gouges fit représenter, le 15 avril 1791, par les *comédiens italiens ordinaires du Roi*, une pièce en un acte et en prose intitulée: *Mirabeau aux Champs-Elysées*. Ecrite dans des principes constitutionnels, mais sans talent, la pièce réussit peu, si l'on en juge par la préface, où l'auteur se plaint, notamment, « des femmes, si généreuses pour » leur sexe, desquelles on n'a pas aperçu un coup de main » à la première représentation de cette pièce. »

Le même théâtre donna, le 7 mai, avec plus de succès, un acte intitulé: *l'Ombre de Mirabeau*. L'auteur n'est pas nommé dans les journaux contemporains que nous avons consultés; mais seulement dans les *Extraits du Journal de Felix Faulcon* (Paris, Cussac et Barrois, septembre 1791) qui, page 101, attribue la pièce « à M. Jort (ci-devant » Baron). »

Enfin, J.-B. Pujoulx fit représenter, le 24 mai 1791, sur le théâtre de *Monsieur* (théâtre Feydeau), une comédie, aussi en un acte et en prose, dont le titre est: *Mirabeau à son lit de mort*. Les principaux personnages sont Mirabeau, MM. de Talleyrand, de Lamarck, de Comps, Frochot, Cabanis, le docteur Antoine Petit. La pièce eut un grand succès, et cependant elle ne fut pas imprimée. (Voir l'article Pujoulx dans la *Biographie universelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 17, page 151.)

De nos jours encore, en 1831, pendant une passagère épidémie de spéculations dramatiques sur les plus grands noms de l'histoire moderne, on a mis en scène Mirabeau dans quatre pièces dont voici les titres: 1° *Sophie et Mirabeau, comédie en deux actes mêlée de couplets, par MM. Réné et Théodore Anne* (théâtre du Vaudeville, le 8 septembre); 2° *Les deux Mirabeau*, vaudeville en un acte (théâtre de la

Digitized by Google

naires (1), sculptés, gravés (2), lithographiés; mé-

Gaîté, 5 octobre); 3o *Mirabeau, mélodrame en quatre actes et en six tableaux, par MM. Gustave-Lemoine et Montigny* (Porte Saint-Martin, 4 novembre); et 4o *Mirabeau, drame en cinq actes et en sept époques, par M. Bohain.* C'est le nom indiqué dans la *Gazette de France* du 5 novembre 1831, et dans le *Journal du Commerce* du surlendemain. (Odéon, 4 novembre.)

Les journaux n'ont reconnu de véritable talent que dans cette dernière des quatre pièces qui ont disparu après quelques représentations.

(1) De tant de portraits peints, deux seulement ont été faits d'après nature, tous deux sont de Boze, et en la possession de l'auteur de ces Mémoires; l'un, en buste, est peint au pastel; l'autre, à l'huile, en pied, de grandeur naturelle, a été gravé par Beisson; la gravure a été solennellement présentée, le 16 messidor an VI, au Conseil des anciens, par Lenoir-Laroche, et le 16 thermidor suivant, au Conseil des cinq-cents, par Cabanis. Malheureusement, dans la gravure de Beisson, estimable comme ouvrage d'art, la tête est peu ressemblante. Mais cette qualité se trouve complétement dans le portrait qui orne le présent volume, et qui a été gravé, d'après notre pastel de Boze, par Mme Adèle Ethiou, artiste aussi modeste qu'habile.

(1) Sauf un buste en marbre que possède l'auteur de ces Mémoires, et qui a été fait *ad vivum*, sauf aussi une copie en marbre de ce buste, laquelle appartient à M. S. Bérard, ancien député, tous les autres bustes, sans nombre, qui ont été exécutés en plâtre, en terre cuite, en marbre, en bronze, en porcelaine, etc., n'ont eu d'autre type que l'empreinte de la figure de Mirabeau, moulée après la mort; delà une sorte de flaccidité, d'affaissement et d'absence de vie que l'on remarque dans presque tous les reliefs obtenus par le seul moulage du *creux*.

Digitized by Google

dailles (1), allégories (2), tous les hommages ima-

Entre autres bustes, un fut sculpté dans une pierre provenant de la Bastille, et offert par *le patriote Palloi* à l'Assemblée législative, le 6 octobre 1791. Précédemment, le 15 mai 1791, le même Palloi avait présenté à la section de la Grange-Batelière, un médaillon en plâtre, représentant Mirabeau, incrusté dans une pierre de la Bastille.

Enfin, on compta parmi les œuvres de sculpture vouées à cette glorieuse mémoire deux figures que Talma fit modeler, en bas-relief, aux deux côtés de la fenêtre-milieu d'entresol de la petite maison mortuaire qui, comme nous l'avons dit précedemment, appartenait à sa femme. L'exécution (due au statuaire Dupasquier) est bonne, et l'intention aussi, sans doute; mais il y a tant d'indécision et d'obscurité dans le choix, l'expression et les caractères iconologiques de ces figures, que l'allégorie en est véritablement inintelligible.

Nous possédons de la main de divers graveurs plus de cinquante estampes dont la plupart ne présente de Mirabeau que le nom.

(1) Huit médailles différentes (dont quatre en métal de cloche) furent fondues ou frappées en l'honneur de Mirabeau. On en trouve la description aux pages 148, 149, 150, 151, 251, 260 et 276 du tome 1 de l'*Histoire numismatique de la révolution française*, etc., par M. H***. Paris, Merlin, 1826.

Les médailles sont figurées sous les nos 206 à 210, planche 23; 365, planche 35; 375, planche 37; et 405, planche 39.

Il y aussi une très belle médaille de Mirabeau, gravée par M. Gatteaux fils, dans la *Galerie numismatique* entreprise, il y a quelques années, sous les auspices de M. S. Bérard, déjà cité, qui a conçu la pensée, et fait les premiers frais de cette collection toute nationale.

(2) Entre autres, une composition de Moreau le jeune,

Digitized by Google

ginables furent rendus à la mémoire de Mirabeau.

Nous ne nous arrêterons un moment que sur un seul, le plus touchant de tous, parce qu'il fut tout-à-fait exempt d'intérêt personnel, d'ostentation et de publicité. Le 3 octobre 1791, la sépulture de Mirabeau fut visitée par trois de ses amis; affligés de l'état où était déjà le cercueil, ils en firent confectionner un autre, et ils constatèrent ce soin pieux par une inscription sur parchemin, qu'ils fixèrent dans l'intérieur de la tombe, dont assurément ils ne pouvaient pas deviner la violation ultérieure. Voici le texte de cette inscription :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, dans » les jours de septembre, Jacques-Brice-François » de Comps, premiers secrétaire, ami intime de » Mirabeau; Jean-Francois Vitry; qui aima ce » grand homme comme son frère; et Jean-Hipo- » lite Dudouit-Lavillette, qui lui a rendu les der- » niers devoirs (1), sont venus en pèlerinage à son

gravée par Masquelier, représente Mirabeau reçu aux Champs-Elysées par Franklin, qui le couronne de chêne, par J.-J. Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Mably, Fénélon, etc.

Peuchet parle aussi, tome 4, page 333, d'un projet de monument; et, d'après la description qu'il en fait, il semblerait que l'auteur, M. Benoît de la Mote, aurait simplement copié la composition allégorique du tombeau du maréchal de Saxe, par Pigalle.

(1) Allusion au fait que nous avons rapporté ci-dessus à

Digitized by Google

» tombeau; ils ont trouvé le cercueil endom-
» magé, et du consentement de M. de Lamarck,
» son exécuteur testamentaire et son généreux
» ami, ils ont ordonné ce nouveau cercueil, et
» l'ont fait placer sous leurs yeux. A Paris, le trois
» octobre mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Signé J.-B.-F. DE COMPS, J.-F. VITRY,
J.-H. DUDOUIT-LAVILLETTE.

Quelques jours après un hommage d'une autre sorte était rendu à Mirabeau, par M. Frochot, son exécuteur testamentaire; il se présenta, le 20 octobre, devant l'Assemblée législative, « Je » viens, » dit-il, « ajouter à tous les éloges, ré-
» pondre à toutes les calomnies, par ce seul mot :
» *Il est mort insolvable.* Éloge inouï, mais pré-
» cieux dans cette occurrence; car il fallait encore
» que pour Mirabeau, et pour Mirabeau seul, ce
» fût un honneur de mourir dans cet état qui,
» pour les autres hommes, appelle les malédic-
» tions sur la tombe.

» Exécuteur de ses volontés dernières, je viens
» demander, au nom de ses créanciers, que le
» trésor acquitte les frais de sa pompe funèbre.
» Elle fut digne du grand homme pleuré par son

la page 221. M. Dudouit-Lavillette était secrétaire du marquis de Montalembert, lieutenant-général, auteur de plusieurs ouvrages sur l'attaque et la défense des places de guerre.

Digitized by Google

» pays; elle fut trop grande pour sa fortune, et » peut-être qu'il n'est pas juste que des créan- » ciers aient à gémir de la célébrité de leur dé- » biteur. »

« . . . . . C'est pour lui qu'ont été insti- » tuées en France les premières funérailles, ce » *funus collativum*, des Romains, où le sénat as- » sistait en corps, et où la masse entière du peuple » venait accompagner les tristes dépouilles des » hommes qui l'avaient bien servi.

» Le sénat décernait ces honneurs, et le trésor » public en acquittait la dépense; souvent aussi » le peuple lui-même ordonnait l'appareil de cette » fête lugubre, et à l'instant il se cotisait pour la » rendre digne de l'ami qu'il avait perdu. *En re-* » *tournant dans nos foyers, après cette cérémonie,* » dit un ancien, « *nous en racontions les détails à* » *nos enfans, et ce récit faisait germer dans leurs* » *âmes le saint amour de la vertu.*

» La France n'a pas voulu, sans doute, imiter » à demi l'exemple des Romains; et lorsque le » peuple de Paris disait : *Nous ne souffrirons pas* » *que notre ami soit mort insolvable,* serait-il per- » mis de penser qu'en ordonnant l'inhumation » solennelle de Mirabeau, en assistant en corps à » ses funérailles, les représentans du peuple » n'aient pas entendu que ce deuil national fût » une dépense publique?

» Des collègues et des amis purent négliger

Digitized by Google

» dans ce fatal instant ce qu'exigeait la régularité » des décisions; mais ils ne craignirent pas de » porter trop loin la reconnaissance.

» C'est à vous qu'il appartient de suppléer à ce » silence; vous savez quel fut Mirabeau; vous » avez vu le regret des peuples.

» Pour moi, je n'aurais pas été l'ami de cet » homme célèbre; sa voix mourante ne m'aurait » pas confié l'exécution de ses volontés dernières, » que je remplirais encore, comme citoyen, le » devoir dont je m'acquitte en ce moment. Le dé- » cret que je sollicite honorera également et la » patrie, et l'homme qu'elle a perdu; c'est moins » un acte de générosité qu'un acte de justice, car » si les dépenses funèbres sont la charge ordi- » naire de l'héritier, quel autre, avant le peuple, » recueille l'héritage d'un grand homme? »

Nous ne pouvons mieux faire connaître le résultat de cette démarche que par une citation empruntée à un journal du temps : « Il est des » faits et des mots qui saisissent toutes les imagi- » nations; ceux-là ont produit dans l'Assemblée » législative une impression profonde; elle a dé- » crété à l'instant» (le 3 novembre) « que le tré- » sor public paierait les frais des funérailles de » Mirabeau (1). »

(1) *Journal de Paris* du 21 octobre 1791, n° 294, p. 1197. Mme du Saillant qui envisageait la question sous un autre

Digitized by Google

Mais l'époque d'une réaction fort naturelle ne pouvait pas tarder; la mort de Mirabeau et la séparation, nous oserons dire le suicide de l'Assemblée constituante, avaient livré la révolution aux démagogues. Ceux qui proscrivaient le trône et la constitution de 1791, ne pouvaient point pardonner à la mémoire de l'homme d'état qui avait été l'habile et courageux défenseur de l'un et de l'autre, qui avait contenu, qui aurait étouffé l'anarchie.

Le 20 novembre 1792, des papiers, cachés par le Roi, avaient été découverts aux Tuileries dans une armoire fermée par une porte de fer. Une commission nommée pour en rendre compte à la Convention, avait chargé du rapport le sombre républicain Ruhl, celui-là même qui provoqua le supplice du savant et vertueux maire de Strasbourg, Dietrich (1); qui brisa la sainte ampoule à Reims (2); qui demanda la démolition des châteaux (3); qui proposa d'incendier *provisoirement*

point de vue que M. Frochot, réclama avec quelque aigreur, le 23 octobre, dans le *Moniteur*, contre la déclaration solennelle d'insolvabilité. M. Frochot répondit sur le même ton le 7 novembre. Nous n'avons pas à nous arrêter davantage sur un tel incident.

(1) 20 novembre 1792.

(2) *Moniteur* du 22 du premier mois de l'an II de la république, n° 22.

(3) *Moniteur* du 30 du premier mois de l'an II, n° 30.

Digitized by Google

tous ceux de l'électorat de Mayence (1); qui s'associa à la conspiration du 1er prairial an III (20 mai 1795), dont le but était de ramener le régime et la constitution de 1793; et qui, enfin, désespéré de voir la cause du terrorisme définitivement vaincue, se donna la mort pour ne pas survivre à la perte de ce qu'il appelait *la liberté* (2).

En rendant compte, le 5 décembre 1792, des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, Ruhl ne manqua pas de mentionner ceux où Mirabeau était nommé sans qu'il y eût d'ailleurs un seul mot de sa main, et dont nous avons parlé dans un volume précédent. Un député demanda que l'on retirât du Panthéon les cendres de Mirabeau. La Convention, ce jour-là, se borna à décider, non pas *que sa mémoire serait mise en arrestation*,

(1) En d'autres termes, « de faire payer la rançon des » otages français détenus à Mayence, par le despote pala- » tin, ce vil scélérat embéguiné d'une mitre électorale; et, » sur son refus, d'incendier tous les grands bailliages qui » sont en nos mains, d'étendre cette mesure sur toutes les » terres et possessions des petits princes, comtes et nobles » d'empire; et de mettre *provisoirement* le feu à tous les » châteaux de ces contrées. » 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), *Moniteur*, n° 131.

(2) 10 prairial an III (29 mai 1795.)

Nous remarquerons comme une singularité que les trois biographies les plus répandues, qui parlent si souvent d'hommes très obscurs, n'ont pas accordé de notice au conventionnel Ruhl.

Digitized by Google

comme le proposait Manuel, mais que sa statue serait voilée jusqu'à la présentation du rapport, dont, sur l'avis du même Manuel, le comité d'instruction publique fut chargé (1).

Enfin, onze mois après, le *quintidi*, 5 frimaire an II (27 novembre 1793), M. J. Chénier apporta son rapport à la Convention; il présenta comme démonstratifs les documens si vagues dont nous avons ailleurs donné l'analyse; il rappela et incrimina les principes monarchiques que Mirabeau avait constamment soutenus, avant l'époque à laquelle on rattachait son *apostasie;* il le montra ne songeant depuis « qu'à rebâtir le despo- » tisme avec des matériaux constitutionnels. » Il conclut en proposant « d'exclure Mirabeau du Panthéon français, » et le décret rendu, séance tenante, fut conçu en ces termes : « La Conven-

(1) La Convention, du moins, voulait attendre un rapport; mais la populace qu'entraînaient des impulsions encore plus brusques, n'eut pas autant de patience, et le 9 décembre elle pendit le buste de Mirabeau en place de Grève. (*Moniteur* du 11.)

Ce fut pour Manuel l'occasion de demander à la Convention, le 24 décembre, que l'acte d'accusation contre la mémoire de Mirabeau fût rédigé sur-le-champ. Il annonça que cette grande mémoire serait défendue par M. Frochot.

Celui-ci, toutefois, ne se présenta pas lors du rapport ultérieur, empêché qu'il fut par la seule raison qui pût le retenir; il subissait le sort de ses plus illustres collègues survivans, il était en prison.

Digitized by Google

» tion nationale ,après avoir entendu le rapport » de son comité d'instruction publique , consi- » dérant qu'il n'y a point de grand homme sans » vertu , décrète que le corps d'Honoré-Gabriel » Riqueti Mirabeau sera retiré du Panthéon » français. — Le même jour que le corps de » Mirabeau sera retiré du Panthéon français, » celui de Marat (1) y sera transféré, »

Cependant près de dix mois s'étaient écoulés sans que le décret eût été mis à exécution , et dans cet intervalle s'était accomplie, par le grand événement du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) , la chûte de Robespierre , et de ses principaux séides , à qui la mémoire de Mirabeau était si justement odieuse ; mais ce n'était encore là que la victoire de quelques complices sur leur chef ; ils n'avaient voulu que sauver leur vie ; ils n'avaient frappé le bourreau de la France que parce qu'il allait être le leur ; échappés à sa dictature sanguinaire , ils voulaient l'exercer pour leur compte ; ils préparaient de nouvelles proscriptions aux vivans ; ils ne pouvaient, dès lors , rétracter celle qu'ils avaient prononcée avec lui

(1) Marat avait péri quatre mois auparavant, le 13 juillet 1793, poignardé par Charlotte Corday. Un décret du 24 brumaire an II (14 novembre 1793) avait, sur le rapport du peintre David , décerné à Marat les honneurs du Panthéon. A son tour , il en fut exclu en vertu d'un décret du 20 pluviôse an III (8 février 1795).

Digitized by Google

contre l'illustre mort ; aussi vit-on, le 21 fructidor (7 septembre 1794), la Société des jacobins demander l'exécution du décret du 5 frimaire ; le 26 fructidor (12 septembre 1794), la Convention nationale, sur le rapport de Léonard Bourdon, fixa l'époque au dernier jour des *sans culottides*, destiné à célébrer « les victoires de » la république, et les charmes de la frater- » nité, etc. ; » et l'exécution des deux décrets fut constatée par deux procès-verbaux que nous transcrivons littéralement et *figurativement* d'après la minute originale :

« L'an second de la république française une » et Indivisible, le cinquième jour sanculotide » (21 septembre 1794), trois heures après midy en » exécution du décret du 26 fructidor rendu sur » la fête de ce jour nous Silvain-Barnarbé Lardy » commissaire de police de la section du Pan- » théon français accompagné des deux citoyens » commissaires de ladite section et du citoyen » secrétaire-greffier de police avec nous soussigné » nous nous sommes rendu au temple du Pan- » théon français ou étant le corthège de la fête » arrivant et s'étant arrêté sur la place dudit » Panthéon un des citoyens huissier de la Con- » vention s'est avancé vers la porte d'entrée » dudit Panthéon y à fait lecture du décres qui » exclus d'yceluy les restes d'Honoré Riqueti » Mirabeau qui aussitôt ont été porté dans un

Digitized by Google

» cerceuil de bois hors de l'enceinte dudit tem-
» ple et nous ayant été remis nous avons fait con-
» duire et déposer ledit cerceuil dans le lieu
» ordinaire des sépultures pour y demeurer a
» titre de dépôt jusqu'a nouvel ordre ce qui
» sera exécuté, et avons signé. »

Signé MORICHON, commissaire. SAGAULT, commissaire. LARDY, DESGRANGES, secrétaire-greffier.

» Et le trois desdits mois et an conformément
» à ce qu'il nous a été prescrit par les citoyens
» membres du comité d'instruction public les
» citoyens Garnier et Parot tous deux commis-
» saires civil de cette section se sont rendus au
» lieu du dépôt dudit cerceuil et ont fait dis-
» traire celuy de bois que nous avons fait dé-
» poser aux magasins dudit Panthéon ainsy qu'il
» résulte du reçu qu'en à donné le sieur Soufflot
» ci-annexé, dans lequel s'est trouvé un mor-
» ceau de papier contenant le nom d'Emberville
» menuisier qui à fait ledit cerceuil de bois et
» un morceau de parchemin conçu en ces termes
» *L'an mil sept cent quatre vingt-onze*, etc. (1).
» lesquelles pièces seront annexé au présent pour

(1) C'était l'écrit signé de Comps, Vitry et Dudouit-Lavillette, que nous avons transcrit ci-dessus, page 246.

Digitized by Google

» le tout être envoyé au comité d'instruction » public avec expédition du présent.

» Et à l'égard du cercueil de plomb, nous y » avons fait faire plusieurs trous pour l'évapora- » tion, d'après laquelle il sera avisé ce que raison » et avons signé. »

Signé LARDY. DESGRANGES, secrétaire-greffier.

» Suit la teneure de l'épitaphe en cuivre rouge » étant sur ladite tombe : *Ci-gît Gabriel-Honoré* » *Riqueti Mirabeau, député à l'Assemblée nationale,* » *décédé le* 2 *avril* 1791, *âgé de quarante-deux ans* » *et un mois.* Requiescant (*sic*) in pace. »

Nous n'ajouterons à ces tristes détails que pour consigner ici un éclaircissement que personne, à notre connaissance, n'a jamais recherché. *Le lieu ordinaire des sépultures,* dont parle le premier procès-verbal, est le cimetière *Sainte-Chaterine,* contigu à l'ancien cimetière de *Clamart,* situé dans le faubourg Saint-Marcel (1). C'est là que le corps de Mirabeau fut porté, *pendant la nuit* (2), et inhumé vers le milieu de l'enceinte, sans aucune décoration ou indice tumulaire. Qui, en

(1) Entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion.

(2) Ce fait du dépôt nocturne nous a été attesté par le concierge qui était en fonctions lors de l'événement.

Digitized by Google

effet, s'en serait occupé? la piété publique? la terreur la refoulait au fond des âmes. Les parens de Mirabeau? le vénérable bailli venait de mourir (1), pénétré de la douleur et de l'horreur que lui causaient l'extinction de sa famille et les maux de sa patrie; la marquise de Mirabeau, et Mme du Saillant ainsi que ses filles étaient en prison. Enfin les amis de Mirabeau étaient dans l'impossibilité de protéger et même de marquer sa sépulture, car le comte de Lamarck et M. Pellenc avaient quitté la France; M. Frochot était détenu à Dijon; M. de Comps était proscrit et caché.....

Nous n'insisterons pas davantage sur les détails de ces scènes d'expulsion, épisode si naturellement placé dans un temps de délire furieux; bien loin de descendre à d'inutiles apologies, nous acceptons cet attentat sacrilége comme un honneur à défaut duquel la gloire de Mirabeau aurait été incomplète; puisque sans la justificative flétrissure que la Convention essaya d'infliger à sa mémoire, seul parmi les chefs constitutionnels de la révolution de 1789, seul parmi les fonda-

(1) Le bailli de Mirabeau mourut à Malte le 18 avril 1794. L'acte mortuaire indique ainsi la cause du décès: *ex cancere in digito pedis labefactatus*. C'était par suite d'une blessure qu'il avait reçue au combat de la Ciotat, en 1745, et dont il souffrit pendant cinquante ans. Le bailli était dans sa soixante-dix-septième année, et avait survécu à son frère et à ses deux neveux.

Digitized by Google

teurs de notre liberté politique, il n'aurait été atteint ni dans sa personne ni dans son nom, à une époque où quelques-uns de ses plus illustres collègues languissaient dans l'exil, la prison et la misère, et où tous les autres mouraient sur l'échafaud.

Nous n'insisterons pas non plus sur la réparation législative qui suivit de près. Le 16 thermidor an VI (30 juillet 1797), Lenoir-Laroche présenta au Conseil des anciens une épreuve du portrait en pied de Mirabeau (1), et prononça, à cette occasion, un discours où il rendait noblement justice à l'orateur et à l'homme d'état ; Cabanis, le même jour, fit, devant le Conseil des cinq-cents, une pareille démarche, et son discours, moins développé que celui de son collègue, fut chaleureusement appuyé par Briot qui s'écria : « Loin » de justifier un nom dont la gloire est le do» maine des nations et de la postérité, ce sont » elles qui le jugeront et ordonneront un jour à » la France de reporter au Panthéon son urne » renversée, et d'offrir des sacrifices expiatoires » à ses mânes. » Ajoutons seulement que ces solennels hommages furent accueillis par l'assentiment sympathique des deux Assemblées ; et que

(1) Ce portrait, gravé par Beisson, et fort répandu, est une œuvre d'art estimable, mais la tête manque de ressemblance. C'est celui dont nous avons parlé dans une Note précédente. (Voir à la page 244 du présent volume.)

Digitized by Google

pas une voix n'osa s'élever pour les repousser, pour démentir la conscience publique qui s'y associait, pour renouveler les accusations naguère portées par l'anarchie contre son ennemi mortel.

Ici se termine notre tâche proprement narrative ; et nous n'y ajouterons plus que des conclusions succinctes.

Nous pourrions peut-être nous borner à nous les emprunter à nous-même, car nous croyons avoir donné sur le caractère privé et sur le caractère politique de Mirabeau tous les détails d'où se déduit naturellement le résumé de sa double histoire.

Cependant le profond sentiment qui nous anime ne peut pas nous tenir lieu des observations intimes et des souvenirs personnels qui nous ont été interdits par notre âge. Nous sommes donc forcé, à la fin comme dans le cours de notre tâche, de recourir à Mirabeau lui-même, à ses familiers, à ses rivaux et à ses adversaires, pour récapituler notre long travail en quelques traits concentrés que nous choisirons, sans nous inquiéter beaucoup des répétitions dont la rencontre, d'ailleurs à peu près inévitable, sera compensée par la variété et l'énergie du coloris.

Rassemblons d'abord, sur l'extérieur de Mirabeau, quelques esquisses éparses dans les écrits de plusieurs personnes qui l'ont vu.

Digitized by Google

« On remarquait surtout le comte de Mira-
» beau, » dit Mme de Staël, « et il était difficile de
» ne pas le regarder long-temps, quand on l'avait
» une fois aperçu; son immense chevelure le dis-
» tinguait entre tous. On eût dit que sa force en
» dépendait comme celle de Samson. Son visage
» empruntait de l'expression à sa laideur même;
» et toute sa personne donnait l'idée d'une puis-
» sance irrégulière; mais enfin d'une puissance
» telle qu'on se la représentait dans un tribun du
» peuple (1).

» Je vais décrire, » dit Dulaure, « la figure de
» Mirabeau. Sa stature était moyenne (2). Ses
» membres musclés, ses formes athlétiques, cor-
» respondaient à la force de son âme. Sa tête vo-
» lumineuse, couverte d'une chevelure abon-
» dante; de plus son visage dont les ravages de
» la petite vérole avaient déformé les traits, con-
» stituaient sa laideur. Mais la largeur de son
» front, l'évasement de ses temporaux, signes du
» génie, son œil vif et perçant (3), la chaleur

(1) *Considérations*, etc., tome 1, page 193.

(2) Cinq pieds quatre pouces. (*Note de l'éditeur.*)

(3) Ses yeux fort grands, avec de très petites prunelles, étaient gris et faibles. Mme la duchesse d'Abrantès s'est avisée (*Mémoires*, tome 1, page 159) de parler des *petits yeux* de Mirabeau. C'est une découverte qui appartient exclusivement au spirituel auteur dont l'imagination est plus inventive que sa mémoire n'est fidèle. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

» de son action, embellissaient sa figure, et lui » composaient une physionomie éloquente qui » subjuguait ses auditeurs, et les disposaient d'a- » vance à soumetttre leur opinion à la sienne (1).

» Il comptait parmi ses avantages son air ro- » buste, sa grosseur, des traits fortement mar- » qués et criblés de petite vérole. *On ne connaît* » *pas*, disait-il, *toute la puissance de ma laideur*, » et cette laideur, il la croyait très belle. Sa toi- » lette était fort soignée. Il portait une énorme » chevelure artistement arrangée, et qui augmen- » tait le volume de sa tête. *Quand je secoue*, di- » sait-il, *ma terrible hure, il n'y a personne qui* » *osât m'interrompre* (2). »

Nous avons obéi, peut-être trop obéi à la nécessité qui nous était imposée de parler de la jeunesse de Mirabeau; nous avons dit que ses fautes et ses malheurs avaient été causés principalement par sa constitution morale, surtout par ce que nous appellerons encore une fois le fatal phénomène de son organisation physique, car on n'a des hommes extraordinaires qu'à des conditions, et avec des contrastes qu'il faut accepter; ensuite par sa position de famille, et par l'abus inconséquent autant qu'inhumain des rigueurs de son

(1) *Esquisses*, etc., page 407.
(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, pages 282 et 283.

Digitized by Google

père, que Chaussard appelle énergiquement « l'autre Eurysthée de cet autre Hercule. »

Nous n'essaierons donc, pas plus à présent que naguère, de justifier ses nombreux écarts de conduite : nous les expliquerons seulement par ces mêmes causes, et par une conséquence justement tirée des mœurs de l'époque, où les exemples des plus déplorables désordres domestiques descendaient des hautes classes, et même du trône, dans toutes les parties de la société ; car l'explosion de la fougueuse jeunesse de Mirabeau correspond, dit avec raison Mérilhou, « à un temps » où le mépris de la foi conjugale et des devoirs » domestiques signalaient malheureusement une » société en décadence, et surtout la classe élevée à laquelle appartenait Mirabeau. Il avait » vingt-six ans ; il ne sut pas se soustraire à l'influence pernicieuse des exemples qui l'assiégeaient de si près. Il partagea la corruption de » son temps. Il l'a expiée par trois années de » captivité ; il en a parlé toute sa vie avec repentir ; on peut, on doit le blâmer ; mais on n'a » pas le droit de flétrir sa mémoire, parce qu'il » n'a pas été plus irréprochable que son siècle (1). »

Telle fut, pourtant, la cause principale du renom d'immoralité qui rendit si difficiles pour Mi-

(1) Page 206.

Digitized by Google

rabeau son entrée et ses premiers pas dans la carrière politique, et qui, pendant quelque temps, neutralisa en partie l'influence que ses talens de publiciste, d'orateur, d'homme d'état, devaient, dès le premier abord, lui donner dans l'Assemblée. « Il sentait si bien que s'il avait joui d'une » considération personnelle, toute la France aurait été à ses pieds, que, dans certains momens, » il aurait consenti à passer à travers les flammes » pour purifier le nom de Mirabeau. Je l'ai vu » pleurer, à demi suffoqué de douleur, en disant » avec amertune : — *J'expie bien cruellement les* » *erreurs de ma jeunesse* (1). » Un autre mot, dans lequel il y a moins de personnalité et plus de patriotisme, a été souvent répété par Mirabeau : « Les torts de ma jeunesse coûtent bien cher à la » révolution! »

Il est vrai que ce reproche d'immoralité était moins une cause effective de défaveur qu'un prétexte saisi par la haine ; car, comme le dit M. J.-Ch. Bailleul, « Mirabeau ne fut pas seule» ment considéré comme un zélé partisan de la » révolution, il en fut surnommé l'Hercule ; » comme tel, il eut pour ennemis tous les enne» mis de la révolution, et, comme homme supé» rieur, tous les gens à courte vue ; la haine des » uns inventait, l'amour-propre des autres ac-

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 286.

Digitized by Google

» cueillait tout ce qui pouvait nuire à sa réputa-
» tion. » (Le judicieux écrivain aurait pu ajouter que le vulgaire s'avise rarement de réviser les jugemens de la malignité; qu'il trouve des idées toutes faites, et qu'il les adopte sans examen.) « Mais si Mirabeau eut de violens détracteurs, il
» eut aussi des partisans, des admirateurs, des
» enthousiastes; et, ce qui prouve bien plus en sa
» faveur, il eut, pour amis de cœur, des hommes
» connus pour être dignes de toute sorte d'estime;
» ses ennemis ne méritent, sous aucun rapport,
» la confiance qu'inspirent ses amis (1). »

Nous quittons cet aperçu pour ne pas anticiper sur le résumé du rôle public de Mirabeau, et nous revenons à son caractère privé.

Nous avons prouvé que, malgré sa violence naturelle, malgré l'empire d'un tempérament et d'un caractère presque toujours indomptables, il était facile et bon, confiant et généreux, adorateur des vertus qu'il n'avait point pratiquées, incapable d'envie, de haine, de rancune, de vengeance. Nous n'en dirons pas autant de la vanité; car il est très vrai que cet implacable ennemi des priviléges de fait, des abus vexatoires et tyranniques, ne l'était nullement des distinctions sociales; que, par exemple, il était fier de sa noblesse, et qu'il en reprit les signes exté-

(1) *Examen*, etc., tome 1, page 241.

Digitized by Google

rieurs, alors que tout le monde les quittait (1).

Nous avons démontré que Mirabeau, comme homme de famille, était tout autre que ne l'a présenté la publication de l'odieux et mensonger recueil des lettres de Vincennes; en effet, malgré les torts domestiques, trop graves et trop multipliés, qui ont troublé et déconsidéré sa jeunesse, nous avons le droit de dire, parce que nous en avons fourni cent preuves, qu'il fut un fils tendre et respectueux; un époux affectionné et indulgent, quoiqu'à la fois jaloux et infidèle; un excellent frère; un amant volage sans doute, mais passionné et dévoué jusqu'à l'héroïsme; enfin, un des hommes en qui le sentiment de la paternité a été le plus tendre et le plus vif, un de ceux qui ont le mieux compris et pratiqué le culte de l'amitié.

(1) Il ne faut pas croire toutefois que ce faible allât jusqu'au degré que suppose la prétendue anecdote empruntée à Mme de Staël (*Considérations*, tome 1, page 262), et plusieurs fois répétée, notamment par la *Biographie universelle, ancienne et moderne* (tome 29, page 108); par Peuchet (tome 4, page 379), etc., etc.,: «Racontait-il la journée » de la Saint-Barthélemy, il avait soin d'ajouter: *l'amiral de » Coligny qui, par parenthèse, était mon cousin.* » Jamais cette puérile vanterie n'est échappée à Mirabeau, qui savait fort bien qu'aucune alliance n'avait existé entre sa famille et la maison de Chastillon, au-dessous de laquelle, du reste, il n'aurait pas placé la sienne. La preuve justificative de cette dernière dénégation est dans la généalogie fort exacte que Mirabeau a lui-même écrite. (V. au tome I des présens Mémoires.

Digitized by Google

« Ceux qui l'ont vu de près savent s'il ressem-
» blait aux peintures que la malveillance et l'en-
» vie faisaient de son caractère, et que la crédu-
» lité recevait, sans discussion, de ces bouches
» cruelles qui, pendant plus de quinze ans, le
» noircirent de fiel, avec la plus opiniâtre persé-
» vérance. Ils savent s'il fut jamais un homme
» plus sensible à l'amitié, plus tendre envers ses
» amis, plus facile dans son intérieur (1), plus

(1) Et. Dumont raconte à ce sujet deux anecdotes que nous rapporterons, parce qu'elles sont vraies et piquantes:

« Il était fort aimé de ses gens. J'allai avec lui à la Bas-
» tille trois ou quatre jours après qu'elle eut été prise. Cette
» visite fut pour Mirabeau une marche triomphale : la foule
» qui couvrait les environs se rangeait à son approche; on
» lui jetait des vers et des fleurs; on remplissait sa voiture
» des livres et des manuscrits qui avaient été enlevés dans les
» premiers jours. — Nous visitâmes la Bastille dans tous les
» endroits accessibles: nous descendîmes dans un cachot où
» l'on ne voulut point permettre au domestique d'entrer. Le
» pauvre garçon se mit à fondre en larmes, me conjurant d'a-
» voir l'œil sur son maître qu'on pouvait tuer dans ces ca-
» chots. L'idée de la Bastille réveillait dans l'esprit du peuple
» les idées les plus sinistres; le cadavre même du monstre lui
» donnait encore des transes de peur. » (*Souvenirs*, p. 303.)

Ce domestique si affectionné était Legrain dont nous avons parlé plusieurs fois.

« Mirabeau avait un valet de chambre nommé Teutch
» (Theis), qui avait été contrebandier, et qui racontait des
» prodiges de valeur, sans se douter qu'il y eût même de la
» prouesse. *Ces flibusiers*, disait Mirabeau, *avilissent bien le*

Digitized by Google

» aimable dans le commerce de la vie, plus obli-
» geant, plus incapable de soutenir sans émotion
» l'aspect du malheur, plus véritablement enclin
» à la bienfaisance. Ils savent si le goût de la
» raison, l'attrait de la vertu, le sentiment de la
» justice et de la rectitude n'étaient pas chez lui
» des penchans plus habituels peut-être que ses
» passions elles-mêmes (1).

» . . . . . Dans le public, on croyait Mi-
» rabeau très colère et très vindicatif. L'impé-
» tuosité de ses goûts, et le caractère très pro-
» noncé de ses opinions l'exposaient, il faut en
» convenir, à des violences de premier mouve-

» *courage; la plus grande intrépidité appartient aux der-*
» *niers des hommes.* Le service personnel durait long-temps,
» car il était fort recherché dans sa toilette, et il l'égayait
» quelquefois en donnant quelques coups de pied, quelques
» coups de poing à Teutch qui les prenait pour des marques
» d'amitié; et quand son maître, trop occupé, passait quel-
» ques jours sans lui donner de ces petites attentions, il fai-
» sait son devoir tristement, et le temps lui durait beaucoup:
» *Qu'avez-vous, Teutch? vous êtes bien morne. — Monsieur*
» *le comte me néglige tout-à-fait. — Comment! que voulez-*
» *vous dire? — Monsieur le comte est si sérieux avec moi de-*
» *puis huit jours!* En sorte que, par bonté d'âme, il fallait
» lui donner, de temps en temps, un grand coup de poing
» au milieu de l'estomac, et s'il était renversé par terre, il
» riait à gorge déployée. Son désespoir à sa mort n'est pas
» concevable. » (*Souvenirs*, page 305.)

(1) Cabanis, etc., page 264.

Digitized by Google

» ment. Cependant cet homme, si facilement
» irrité par les provocations ou par les obstacles,
» était celui qui savait le mieux maîtriser son
» âme; cet homme qui, sans doute, était suscep-
» tible de profonds ressentimens, puisqu'il avait
» beaucoup de dignité et d'énergie dans le ca-
» ractère, sacrifia toujours ses passions person-
» nelles au succès des affaires publiques. Dans
» les orages de l'Assemblée, jamais on ne l'a vu
» s'emporter de manière à perdre la liberté de
» son jugement et l'à-propos de ses ressources.
» Dans les occasions où l'on cherchait à le rap-
» procher des personnages qu'il aimait le moins,
» et où cela pouvait avoir, en effet, quelque
» objet d'utilité générale, il n'a jamais opposé
» une résistance durable. Je l'ai vu, plus d'une
» fois, faire dans ce genre des sacrifices dont, en
» les approuvant beaucoup, j'avoue que j'aurais
» difficilement été capable. Souvent, d'ailleurs, il
» décriait les opinions, il attaquait les démar-
» ches, il censurait les vues, sans que les per-
» sonnes y fussent pour rien; et pour peu qu'on
» sût intéresser sa générosité, il n'était pas d'in-
» jure qu'on ne pût l'engager à mettre en oubli:
» je l'ai vu de très près; je l'ai vu assez long-temps;
» je l'ai vu dans toutes les situations, et j'atteste
» que jamais il n'y eut d'être moins haineux,
» moins capable d'une vengeance méditée et
» suivie, moins capable de faire sentir à ses

Digitized by Google

» ennemis l'ascendant de sa situation ou même » celui de son talent (1).

» . . . . . Mais ce n'est point ici le lieu » de le peindre et de l'apprécier. Un jour viendra » où, plaçant dans le même tableau, sous les » yeux du public, les immortels ouvrages dont » sa plume a doté les lettres, la philosophie ou » la morale; les inappréciables services qu'il a » rendus à sa patrie; enfin l'histoire naïve de son » cœur, de ses pensées, de ses habitudes intimes, » de ses rapports particuliers avec les hommes, » nous laisserons sans crainte, au public, le soin » de juger si la place qu'il mérite comme bon, » n'équivaut pas à celle qu'il obtient comme » grand (2). »

Nous avons encore à présenter à nos lecteurs une nuance trop peu remarquée du caractère de cet homme que sa force portait à la violence, que l'adversité et les persécutions auraient pu rendre amer et dur; et qui, pourtant, malgré un fond de fierté aristocratique, montrait toujours la plus séduisante aménité de mœurs; écoutons encore, à cet égard, ses contemporains.

L'un d'eux, et des plus illustres, loin d'être at-

(1) Cabanis, etc., pages 283 et 284.

(2) *Ibid.*, etc, pages 264 et 265. Malheureusement pour la mémoire de Mirabeau, Cabanis, mort subitement dans la force de l'âge, n'a pas eu le temps d'accomplir ce projet digne de son âme et de son esprit.

Digitized by Google

taché à Mirabeau par aucun lien de société, ou surtout d'opinions, était plutôt l'ami de ses ennemis; voici pourtant comme il s'exprime à son sujet : « Il était d'une société douce, d'un com- » merce aimable, et trouvait du plaisir à dire des » choses obligeantes; je me souviens que pen- » dant qu'il était président de l'Assemblée natio- » nale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà » cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre » intérêt. On faisait du bruit; Mirabeau, pour le » faire cesser, dit, en agissant sa sonnette : *Mes- » sieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de » M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête* (1). »

Un autre témoin que nous avons à citer était, au contraire, lié à Mirabeau par un sentiment d'amitié, qui céda plus tard à d'ingrates préoccupations, et à un orgueil injustement égoïste :

« Je n'ai connu, » dit Et. Dumont, « aucun » homme qui sût, quand il le voulait, se rendre » plus agréable et plus séduisant que Mirabeau. Il » était ce qu'on appelle bon compagnon dans toute » la signification du terme; complaisant, facile, » plein de gaîté, de ressource et de variété dans » l'esprit; il n'y avait pas moyen de se tenir avec » lui sur la réserve; il fallait en venir à la fami- » liarité, abandonner l'étiquette, les formes d'u-

(1) *Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis. Paris, 1813.

Digitized by Google

» sage, s'appeler simplement par son nom ; quoi-
» qu'il fût très attaché à son titre de comte, et
» qu'au fond du cœur il mît une grande impor-
» tance à la noblesse, il avait assez d'esprit pour
» distinguer les occasions où il fallait s'en préva-
» loir et pour se faire un mérite de l'abdication
» volontaire qu'il en faisait. Les égards de poli-
» tesse, qu'on a comparés très justement au coton
» et au duvet qu'on place entre les vases pour les
» empêcher de se briser par leur choc, main-
» tiennent toujours une certaine distance, et em-
» pêchent, pour ainsi dire, le contact des cœurs.
» Il n'en voulait point. Son premier soin était
» d'écarter tous ces obstacles, et la société intime
» avec lui avait une sorte d'aspérité agréable, une
» sorte de crudité d'expression plus apparente
» que réelle; et l'on aurait pu y trouver toute la
» réalité de la politesse et de la flatterie, sous les
» dehors de la rudesse et quelquefois de la gros-
» sièreté. Après les conversations du monde, plus
» ou moins cérémonieuses, on trouvait un piquant
» nouveau dans la sienne qui n'était point affadie
» par des formes banales (1). »

Que manquait-il donc à ce caractère privé qui

(1) *Souvenirs*, etc., page 12 à 14.

Cet homme si spirituel se plaisait à aiguiser, à faire valoir l'esprit des autres. Aussi Chamfort disait-il à Vitry, leur ami commun : *Mirabeau est précisément le briquet qu'il faut à mon fusil.*

Digitized by Google

avait des côtés si intéressans et si nobles? C'est la modération, c'est la mesure : c'est l'absence des passions, ou la force de les vaincre, du moins de les contenir; ce qui a manqué à Mirabeau enfant, jeune homme, fils, époux, ce sont de bons traitemens, ce sont des proches capables de le comprendre, de tempérer, de calmer son imagination, de persuader doucement sa raison, de répondre à son cœur, de l'épanouir. C'est un heureux intérieur de famille qui lui a manqué; ce sont enfin et surtout, disons-le franchement, de bons principes religieux, ces principes tutélaires dont la raison la plus droite, dont la vertu la plus pure ne peuvent pas elles-mêmes se passer.

Ce n'est pas que nous admettions comme sa profession de foi, à cet égard, la théorie désespérante, et les blasphèmes horribles qui ont été ou interpolés ou aggravés dans deux passages du *Recueil de Vincennes;* nous trouvons, au contraire, dans cette correspondance, ainsi que dans plusieurs lettres inédites, l'expression d'une conviction véritable sur l'immortalité de l'âme, et nous avons besoin, ne fût-ce que pour nous-même, de consigner ici ces preuves consolantes :

« Qu'elle est sublime cette idée, *l'immortalité* » *de l'âme!* sa source n'est pas dans cet orgueil » risible qui s'essouffle follement à percer un » avenir que Dieu a couvert d'un impénétrable

Digitized by Google

» voile de ténèbres (1). Son principe est dans » une simplicité de cœur, naïve et tendre. Celui » qui, le premier, a deviné ou plutôt senti l'im- » mortalité de l'âme, était sans doute une créa- » ture souffrante qui ne pouvait pas supporter la » pensée qu'elle ne reverrait jamais ce qui lui » avait été cher..... *Jamais! perdu pour jamais!* » ces mots, en effet, brisent l'âme! elle a besoin » de les repousser par une conviction qu'elle » reçoit sans la chercher, et que la raison la plus » sèche et la plus captieuse peut ébranler parfois, » mais non pas détruire.

Il ne me répond pas, mais peut-être il m'entend !

» Ces mots si touchans et si simples, proférés » sur l'urne cinéraire d'un ami, m'ont toujours » paru ce qu'on pouvait dire de plus éloquent » en faveur de l'immortalité de l'âme; et quand » on ne trouverait à cette théorie qu'un attrait » plutôt qu'une évidence, cet attrait que je sens » au fond du cœur est assez vif pour aimer et » louer ceux qui admettent ce dogme épurateur » et consolateur. La poésie de leur âme va mieux

(1) Il y a ici un souvenir d'Horace :

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus ;
Ridetque, si mortalia ultrà
Fas trepidat.

Digitized by Google

» à la mienne que la logique de la meilleure tête ;
» car, dans ce genre, après avoir bien travaillé,
» elle ne fait guère que substituer des difficultés
» à des disparates (1). »

Un autre extrait, choisi dans un grand nombre, doit d'autant plus être considéré comme l'expression d'une conviction intime et profonde, qu'il est emprunté à une des lettres testamentaires que Mirabeau écrivit de Vincennes, au moment où il se croyait au terme de sa vie :

« Dieu ! Dieu puissant ! ah ! si j'ai nié ta pro-
» vidence, c'était pour n'être pas tenté de te
» croire complice des méchans ! Tu sais si j'étais
» de bonne foi : ta faible créature n'a pu t'of-
» fenser. Pourrais-tu t'irriter contre elle, et la
» punir de la faiblesse de son entendement (2) ? »

Ainsi, il n'est pas vrai que Mirabeau fût aveuglé par l'athéisme, quoique deux de ses biographes l'aient dit froidement, comme on avance l'assertion la plus indifférente ; mais il n'avait malheureusement que des aperçus très superficiels, à moitié sentis, à moitié raisonnés, en matière de religion ; et pour se défendre contre tant de passions et d'entraînemens divers, il lui aurait fallu des principes solides qui ne lui furent

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Mme de Nehra ; de Londres, 18 mars 1785.

(2) *Lettre du donjon de Vincennes*, tome 4, page 302.

Digitized by Google

pas inculqués, et qu'il n'eut pas le temps de puiser dans la droiture de son âme et dans la force de son esprit.

Les ennemis acharnés dont la haine avait besoin de noircir, sous tous les aspects, Mirabeau, qui, en réalité, avait plutôt des défauts de caractère que de véritables vices, l'ont accusé d'avarice et de cupidité. Rien n'est plus faux, nous l'affirmons d'après le témoignage unanime des personnes qui l'ont bien connu; jamais la soif des richesses n'atteignit ce caractère qu'exaltaient les passions les plus dominatrices, mais que les penchans ignobles et bas ne souillèrent en aucun temps. Mirabeau ignora toujours la valeur de l'argent, et à aucune époque de sa vie, l'idée ne lui vint d'en amasser. Il en dépensa beaucoup sans doute; mais il s'en servit toujours sans compter, pour se livrer à une libéralité mélangée d'incurie, d'ostentation, et surtout de bienfaisance; pour satisfaire sans cesse, tout de suite, à tout prix, le goût à la fois impatient et passionné que lui inspiraient les objets d'art, quels qu'ils fussent, les tableaux, les sculptures, les estampes, les livres, les médailles, les pierres gravées, tous les objets d'une curiosité à la fois ingénieuse, délicate et savante; en un mot, Mirabeau était comme les enfans, sous ce rapport; il avait envie de tout, et ne savait pas se refuser une fantaisie; il semblait que l'argent fût

Digitized by Google

un embarras pour lui, qu'il eût hâte de s'en défaire. Rien n'était plus plaisant, parfois, que ses débats avec M. de Comps, lequel, réservant des ressources pour satisfaire aux angagemens contractés, résistait aux interpellations impératives de l'illustre patron, bien moins sage que son jeune secrétaire, et qui ne voulait ni éprouver des refus, ni recevoir des comptes, où cependant le motif des refus aurait été d'autant plus facilement justifié, que cette étrange comptabilité présentait toujours du passif arriéré, et jamais d'actif en réserve (1).

Enfin on a violemment reproché à Mirabeau son ambition; et ce reproche, certainement très fondé, sinon quant aux motifs, du moins quant

(1) M. de Comps, quand il s'agissait de comparer les moyens actuels aux engagemens, et de pourvoir à ceux-ci, ne recevait que cette seule réponse: *sauve-moi l'embarras des détails.*

Nous avons relevé ailleurs les mensonges qu'une aveugle haine ou une légèreté ignorante ont prodigués sur la prétendue fortune de Mirabeau. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de mettre ici en contradiction avec lui-même un homme qui, cependant, devait bien savoir à quoi s'en tenir.

Dans le cours de cinquante pages du même volume, Et. Dumont dit que Mirabeau avait *un train fastueux* (*Souvenirs*, page 244); qu'*un tribun du peuple qui faisait le Lucullus ne pouvait manquer de devenir suspect* (p. 231); et enfin que *les dépenses de sa maison n'étaient que le train d'un homme d'une opulence moyenne* (page 286.)

Digitized by Google

au fait même, nous amène à la partie de notre résumé qui doit traiter du caractère et du rôle politique de Mirabeau.

Il avait sans doute une vaste ambition ; mais elle était essentiellement noble ; elle avait pour principe le plus ardent patriotisme et la philantropie la plus pure.

Son ambition, nous l'avons toujours avoué, l'excitait à acquérir un grand pouvoir, à faire une haute fortune, à s'élancer au but où l'attendaient l'un et l'autre, et où il devait trouver la gloire à laquelle il se sentait destiné.

Mais que voulait-il faire de cette puissance, de cette fortune, de cette gloire? il voulait établir le gouvernement franchement représentatif, la liberté publique sous le frein de la loi, l'égalité devant la loi, le despotisme absolu mais unique de la loi; la force, l'indépendance, même la splendeur du pouvoir monarchique, co-créateur de la loi, mais toujours sujet de la loi. Il voulait, comme il l'a dit souvent, « guérir les Français » de la superstition de la monarchie, et y substi» tuer son culte. » Il voulait réaliser l'espérance qu'il avait, dès l'âge de vingt-trois ans, consignée dans l'*Essai sur le despotisme*, en disant : « Le vœu des honnêtes gens, des vrais amis de » l'humanité, serait que la morale fût appliquée » à la science du gouvernement avec le même

Digitized by Google

succès que l'algèbre l'a été à la géométrie (1). »

Mirabeau était donc l'homme du peuple, mais aussi celui de la loi, celui de la monarchie; à aucune époque on ne vit en lui l'homme d'une coterie, d'une faction; ils les écouta toutes, ne voulut se lier à aucune; les domina et n'en fut jamais dominé (2).

Excepté le crime, tous les moyens lui furent bons pour parvenir à son but; les manifestations ouvertes comme les intrigues cachées; les agens d'élite, comme les plus obscurs instrumens; aussi, disait-on, et a-t-on reconnu que « tout » dans la conduite de Mirabeau était d'un factieux, » si on le jugeait d'après l'esprit et l'intérêt des » corps privilégiés (3); » mais que s'il était jugé d'après l'intérêt national, la conclusion était toute différente.

Quant à la mesure de capacité nécessaire pour embrasser un pareil rôle, il y avait long-temps qu'il l'avait acquise et prouvée, car il était fort de ses longues et solitaires études, de la vaste

(1) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 254.

(2) Il l'avait promis dès long-temps: « Vous avez raison de » croire que je ne serai jamais la dupe ni l'instrument d'un » parti..... Un parti! en est-il, pour qui se respecte, un » autre que celui de la nation? eh! quel prévaricateur assez » lâche, quand il peut s'honorer d'un tel client, penserait » à prendre un patron quelconque? » (*Lettres à Cérutti*, page 19.)

(3) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 254.

Digitized by Google

portée de son esprit, de sa connaissance du cœur humain et surtout des hommes politiques.

Comme écrivain, on l'a jugé sévèrement de son temps, et depuis, et même à l'époque présente, où l'enthousiasme des partisans qui admirent tout dans ses talens trouve moins de contradicteurs que jamais.

Voici, par exemple, ce qu'a écrit, en dernier lieu, un homme de lettres qui sacrifie complètement Mirabeau écrivain à Mirabeau orateur, dont il exalte justement le génie : « Le style qu'il trouve dans son écritoire est, en » général, d'une forme médiocre, pâteux, mal » lié; mou aux extrémités des phrases, sec d'ail- » leurs, se composant une couleur terne avec » des épithètes banales, pauvre en images, ou » n'offrant par places, et bien rarement encore, » que des mosaïques bizarres de métaphores peu » adhérentes entre elles. On sent, en le lisant, » que les idées de cet homme ne sont pas, » comme celles des grands hommes prosateurs » nés, faites de cette substance particulière qui » se prête, souple et molle, à toutes les cise- » lures de l'expression, qui s'insinue, bouillante » et liquide, dans tous les recoins du moule où » l'écrivain verse, et se fige ensuite, lave d'a- » bord, grani après (1). »

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo. Paris, Ad. Guyot et Urbain Canel, 1834, pages 61 et 62.

Digitized by Google

Il nous serait facile d'appeler de ce jugement porté sur le style de Mirabeau, dans un style si différent; mais nous ne prendrons pas la peine superflue de discuter sérieusement à ce sujet; nous aimons mieux présenter ici par opposition une autre appréciation plus simple dans la forme, et plus substantielle au fond, due à un jeune écrivain que son début (1) vient de placer à un rang fort élevé parmi les littérateurs et les philologues contemporains :

« Mirabeau apprend à mesure qu'il écrit, » écrit à mesure qu'il apprend; concevoir et pro- » duire sont chez lui deux choses simultanées; » en même temps qu'il lit, il juge; en même » temps qu'il juge, il prend la plume; sa main » à la suite de son esprit, ou son esprit à la suite » de sa main; il pense et écrit à tire-d'aile; » mais il n'écrit que parce qu'il ne peut pas parler. » Tâchez de comprendre comment un homme, » né pour les luttes de la parole, pour les lon- » gues improvisations, pour rendre les idées en » même temps et par le même effort qu'il les » reçoit; comment cet homme, tour à tour » emprisonné, exilé, ne trouvant dans toutes » ces solitudes personne à qui parler, n'ayant

(1) M. Désiré Nisard, auteur de l'ouvrage intitulé : *Étude de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence*, deux volumes in-8°.

Digitized by Google

» autour de lui que des murs sans écho, ou des » geôliers sans intelligence, cherche à s'épan- » cher sur ce papier, où semble s'entasser son » écriture, comme s'il craignait quelque jour » d'en manquer. Sa plume libre et déchaînée » remplace sa parole interdite et mise sous les » verroux. Voilà pourquoi Mirabeau est écrivain » comme on est orateur ; c'est l'orateur empêché, » comprimé, qui se soulage par la voie de l'écri- » vain. Son style est précipité, abondant, peu » coupé comme sera quelque jour sa parole ; et » il donne sa période pleine et peu variée, » comme il donnera sa phrase oratoire, de toute » l'haleine d'une vaste poitrine, de la poitrine » des Mirabeau. Il semble que tout ce qu'il a » écrit a été parlé ; et qu'une main mal cachée » sténographiait à son insu ses allocutions soli- » taires. Mirabeau n'est écrivain qu'en attendant ; » vienne une révolution, une Assemblée, une » tribune, il jettera la plume pour prendre la » parole (1). »

Presque tout est vrai dans cette spirituelle appréciation du style de Mirabeau.

Nous reconnaîtrons donc volontiers ce fait incontestable qu'il fut presque toujours hâtif, et souvent négligé, incorrect, hasardé dans la forme, tantôt par incurie, tantôt et plus habi-

(1) Extrait du *National de* 1834, n° du 4 juillet 1834.

Digitized by Google

tuellement par système, et aussi par nature; car, outre la citation qui précède, il nous semble qu'on éclaircrait la question par un autre aspect, en appliquant à Mirabeau ce que Laharpe a dit de Bossuet : « Si dans ces admirables dis-
» cours l'éloquence de l'orateur n'est pas toujours
» égale ; s'il paraît même s'égarer quelquefois,
» il se fait pardonner ses écarts par la hauteur
» immense à laquelle il s'élève ; on sent que son
» génie a besoin de sa plus grande liberté pour
» se déployer dans toute sa vigueur, et que les
» entraves d'un goût sévère, les détails d'une
» correction minutieuse, et la sécheresse d'une
» composition *léchée* ne feraient qu'énerver cette
» éloquence brûlante et rapide. Son audacieuse
» indépendance, qui semble repousser toutes les
» chaînes, lui fait quelquefois négliger la noblesse
» même des expressions ; heureuse négligence,
» puisqu'elle anime et précipite cette marche
» vigoureuse où il s'abandonne à toute la véhé-
» mence et l'énergie de son âme. On croirait que la
» langue dont il se sert n'a été créée que pour lui ;
» qu'en parlant même celles des sauvages, il
» eût forcé l'admiration ; et qu'il n'avait besoin
» que d'un moyen, quel qu'il fût, pour faire
» passer dans l'âme de ses auditeurs, toute la
» grandeur de ses idées. Les censeurs scrupuleux
» et glacés, auxquels tant de beautés laisseraient
» assez de sang-froid pour apercevoir quelques

Digitized by Google

» tâches qui peuvent les déparer, méritent la » réponse que Bolingbroke faisait, dans un autre » sens, aux détracteurs de Malborough : *C'est un » si grand homme que j'ai oublié ses vices* (1). »

Nous n'ajouterons rien à cette apologie, qui semble avoir été écrite pour Mirabeau, par un des juges les plus compétens en fait de style. Nous remarquerons seulement, en dehors de toute appréciation purement littéraire, que, indépendamment de la forme, il s'était montré tellement inattendu et hardi dans le fond, qu'il avait dit tant de vérités neuves, ou rajeuni tant de vérités vieillies, cachées, oubliées, qu'il avait pénétré si avant dans l'avenir, qu'il avait prouvé tant de persévérance et d'unité de vues, que, même comme simple écrivain, il avait acquis une autorité considérable, toute l'autorité d'un grand publiciste et qu'il s'était d'avance préparé la première place sur la vaste scène politique qui allait s'ouvrir.

C'est seulement quand il y fut, que sa véritable mesure apparut au plus grand nombre de spectateurs du terrible drame, quoi qu'on puisse dire qu'il se montra bien plus modéré comme député que comme écrivain. Mais ceux qui ne virent en

(1) *Mélanges inédits de littérature* de J.-B. Laharpe, *recueillis par J.-B. Salgues*, pouvant servir de suite au *Cours de littérature*. Paris, Chaumerot, 1816, p. 183 et 184.

Digitized by Google

lui, ceux qui n'y voient encore qu'un très grand orateur, ne comprennent que bien imparfaitement Mirabeau.

Son éloquence, sans doute, fut imposante, dominatrice, irrésistible; mais elle ne fut pas absolument incomparable; c'est la seule passion, c'est le seul besoin de recouvrer sa liberté, de défendre son honneur, de sauver sa tête, qui l'avaient fait éloquent à son insu; d'études oratoires proprement dites, il n'en avait jamais été question dans son éducation irrégulière et tronquée, aussi se vit-il pour ainsi dire rivalisé, comme orateur, par des hommes qui étaient bien loin d'avoir des facultés aussi puissantes; de grands talens de tribune, presque égaux, se montrèrent près de lui, après lui; quelques-uns furent aussi véhémens; quelques-uns même furent plus diserts, peut-être.

Mais il avait ce qui est plus rare que la plus brillante éloquence; c'est la vaste portée du véritable homme d'état; c'est cette merveilleuse prévision qui ressemblait à un don surnaturel de prophétie; c'est cette haute intelligence politique qui a tout su, tout devancé, tout deviné, qui a fait notre éducation constitutionnelle; qui, d'un élan désordonné et révolutionnaire, a fait sortir une œuvre de raison et de stabilité (1); qui a pres-

(1) *Et quod nunc ratio est, impetus antè fuit.* Ovid.

Digitized by Google

senti, créé, dicté le gouvernement représentatif dont nous jouissons aujourd'hui, sans savoir assez, peut-être, ce qu'il a fallu d'efforts pour le conquérir, et à quelle distance on en était alors.

A l'appui de ce que nous disons de la prévision politique de Mirabeau, nous citerons un des écrivains qui, cependant, ont été le plus injustes envers lui, dans le fait et surtout dans l'intention.

« En cherchant le trait caractéristique de son » génie, je le trouve, après une longue réflexion, » dans la sagacité politique, dans la prévoyance » des événemens, dans la connaissance des hom- » mes, qu'il m'a paru posséder à un degré plus » rare et plus éminent que toutes les autres qua- » lités de l'esprit. Il laissait bien loin derrière lui, » à cet égard, les plus distingués de ses collègues. » Il y a des momens où il disait qu'il se sentait » prophète, et il semblait en effet qu'il avait des » inspirations de l'avenir. On ne le croyait pas, » parce qu'on ne voyait pas aussi loin que lui, » et parce qu'on attribuait souvent son chagrin à » son amour-propre. Mais je sais que dans le » temps où il augurait le plus mal de la monar- » chie, il avait la plus haute idée des destinées » futures de la nation. On voit dans les lettres » au major Mauvillon qu'il la croyait capable de » faire tête à toute l'Europe, et cette correspon- » dance renferme plusieurs passages singuliers » qui montrent l'étendue de son horizon politi-

Digitized by Google

» que. En 1782, il rencontra à Neufchâtel nos » exilés de Genève, et il leur parla des États-gé- » néraux de la France, comme d'un événement » qui ne pouvait pas manquer. *Je serai député et* » *je rétablirai votre patrie.* Personne ne vit » comme lui toutes les suites de la séance royale, » et ne pénétra dans les vues du parti populaire » des communes. Je me rappelle deux discours » vraiment prophétiques, où il peignit toutes » les conséquences de leur séparation d'avec le » Roi. « *Vous aurez des massacres,* » disait-il dans » un de ces discours, *vous aurez des boucheries,* » *vous n'aurez pas même l'exécrable honneur d'une* » *guerre civile* (1). »

« . . . . . Cest par le même instinct de pé- » nétration qu'il démêlait l'esprit de l'Assemblée, » et qu'il embarrassait si souvent ses adversaires, » en révélant leur motif caché, en démasquant » ce qu'on voulait soustraire à tous les regards. Il » n'y avait, pour ainsi dire, point d'énigme poli- » tique pour lui. Il arrivait d'abord au secret le » plus intime, et sa sagacité seule lui valait mieux » qu'une multitude d'espions dans le camp en- » nemi. J'ai cru souvent que ses jugemens sé- » vères n'étaient que l'effet de sa haine ou de sa » jalousie. Mais l'événement l'a justifié, et il n'y » a point d'homme marquant dans l'Assemblée

(1) Séance du 15 juin 1789.

Digitized by Google

» dont la conduite totale n'ait répondu à l'idée » qu'il avait d'eux (1). »

Ainsi, en Mirabeau, le publiciste et l'homme d'état sont peut-être supérieurs à l'homme de tribune, quoique celui-ci ait à certains égards fait oublier l'autre à force d'éclat et de prodiges.

Même en concentrant la gloire de Mirabeau dans sa seule éloquence, on n'a pas toujours bien saisi les divers caractères de celle-ci; on en a principalement remarqué la véhémence; mais il fallait reconnaître que, « à la magie de la parole, » il joignait la puissance de la pensée (2). » Il fallait aussi remarquer l'imperturbable justesse de son esprit, sa raison lumineuse, son admirable sagacité, la force de sa logique, l'étendue de ses connaissances, son audace contre les obstacles; « un coup d'œil prompt, un tact sûr, un » art de démêler immédiatement le véritable es- » prit de l'Assemblée, et d'appliquer sa force tout » entière au point de résistance, sans l'user mal » à propos sur des accessoires. Personne n'a plus » fait avec un seul mot, personne n'a frappé le » but avec plus de précision, et n'a plus souvent » entraîné l'opinion générale, soit par une insi- » nuation heureuse, soit par un trait qui intimi- » dait ses adversaires (3). »

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 290 à 293.
(2) Cérutti, *Oraison funèbre*, etc.
(3) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 277.

Digitized by Google

Enfin il faut le reconnaître avec un de ses panégyristes : « Il faisait reparaître avec force le » point disparu de la question, et sortir avec » éclat le point invisible du problème ; la consé» quence éloignée était rapprochée et aperçue ; » le nœud secret était découvert et saisi ; les rai» sonnemens, pressés autour des objections, n'en » laissaient échapper ni subsister aucune (1). » Enfin « l'enchaînement et la gradation savante » de ses preuves, l'effet bien calculé de ses allu» sions, l'art de reproduire sous un jour nouveau » la question qu'avaient déjà envisagée de nom» breux orateurs, un fonds d'amertume, de caus» ticité ; une habileté de déductions développée » par de longues habitudes polémiques ; et, par» dessus tout, une action oratoire irrésistible lui » assuraient la domination de la parole (2). »

Mais on a dit qu'une partie de ces éloges qui embrassent tous les discours de Mirabeau pouvait être justement revendiquée par ses nombreux collaborateurs, « quoique, après sa mort, aucun » d'eux n'aurait pu écrire ce qu'il savait leur in» spirer (3). »

Fortifiée par les étranges vanteries d'un d'entre

(1) Cérutti, *Oraison funèbre*, etc. Ce passage a été copié par Cadet-Gassicourt, *Essai*, etc., page 35.

(2) *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. 29, page 110.

(3) Mme de Staël, *Considérations*, etc, tome I, p. 264.

Digitized by Google

eux, Ét. Dumont, cette assertion exige un examen particulier.

Sans doute, Mirabeau eut des collaborateurs; la variété comme l'immensité de ses travaux législatifs, dans un espace de temps si resserré, explique suffisamment la nécessité d'une pareille adjonction; il ne s'en cachait pas, d'ailleurs, car si, « exempt de cette petite jalousie de la médiocrité » qui veut tout faire, il employait les écrits des » autres, lorsqu'ils étaient propres à seconder ses » vues, il en abandonnait l'honneur à ceux qui » les lui avaient communiqués (1). Il savait l'art » de faire valoir ses amis, comme de se faire va- » loir par eux; et il mettait une sorte d'orgueil » généreux à les présenter sous les points de vue » les plus favorables (2). Il leur permettait de dire, » *c'est moi qui ai fait ce plan, qui ai dressé ce mé-* » *moire*, et les associait ainsi à ses triomphes dans » la tribune, en les y faisant, pour ainsi dire, » monter avec lui (3). »

Sa seule correspondance exigeait l'emploi de plusieurs secrétaires; et on peut se faire une idée de la masse et de l'importance de ce travail, par une anecdote dont nous garantissons la vérité.

(1) Ferrières, tome 1, page 94.
(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 233.
(3) Ferrières, tome 4, page 94.

Digitized by Google

Pendant les premiers jours de la tenue des États-généraux, c'est-à-dire à une époque où il n'était connu que comme écrivain politique, et où il n'avait pas encore pris de rôle, ni par conséquent acquis d'influence dans l'Assemblée, il reçut un si grand nombre de lettres que le portier, hors d'état de faire l'avance des frais, dit au facteur d'apporter un mémoire; au bout de huit jours, ce bordereau montait à plus de 1,000 fr., et Mirabeau, à qui il fut présenté, écrivit au bas: « Je soussigné reconnais avoir reçu les lettres » dont le montant est ci-dessus, *et je promets de* » *n'en jamais rien payer.* » Le baron d'Ogny, intendant général des postes, alla porter au Roi cette singulière quittance; et depuis lors il ne fut plus question pour Mirabeau de *ports de lettres.*

Cette vaste correspondance, venue de tous les points du royaume, l'occupait beaucoup. Il faisait le triage de ce qui se liait au grand plan de combinaisons réparatrices, dont nous avons inséré l'analyse au IX^e^ livre du présent volume; et il annotait ou faisait annoter par M. Pellenc le sens à donner aux réponses qui n'étaient jamais ni refusées ni retardées, quel que fût le correspondant. Tout le reste était remis, le plus souvent sans annotations, à M. de Comps; et comme la ponctualité de l'illustre correspondant, comme la netteté des solutions, comme l'importance toujours croissante de Mirabeau, homme parlemen-

Digitized by Google

taire et politique, lui attiraient chaque jour un plus grand nombre de communications de tout genre, il avait fini par placer dans sa double correspondance le principal levier de son influence politique, et il la comptait parmi les plus sûrs moyens de succès de ses plans régénérateurs (1).

(1) Pour donner une idée de la manière dont Mirabeau dirigeait sa correspondance, nous transcrirons ici une ancienne note de M. de Comps.

« Cette correspondance était immense, et cependant Mirabeau la lisait ou la parcourait tout entière. Elle se composait de lettres et de Mémoires fort étendus sur toutes les grandes questions qui s'agitaient à cette époque. Il voulait répondre à tout, et répondre avec une telle concision que la réponse fût écrite dans la seule première page, afin qu'il pût la lire en la signant. Sa prodigieuse mémoire lui rappelait quelquefois des lettres, même assez insignifiantes, auxquelles il n'avait pas été répondu ; il demandait la raison de ce silence, et disait que la politesse d'une réponse à toute lettre reçue était encore bien plus strictement commandée à l'homme public qu'à l'homme privé. Un jour il s'arrête au milieu de sa signature, et biffe la réponse qu'il avait sous les yeux : *J'en suis bien fâché, mon ami, mais je ne me répète pas. Voici une phrase qui est littéralement celle que j'écrivis, il y a trois mois à peu près, sur cette même question constitutionnelle; l'idée qu'elle exprime est bonne, elle est juste, tenez-vous-y; seulement donnez-lui une autre couleur.*

» Tout cela se disait, se faisait au milieu de trois ou quatre conversations diverses, et plus ou moins graves, engagées entre ses amis, et à chacune desquelles il prenait part,

Digitized by Google

Mais ce n'est pas seulement à cette sorte de travail qu'il employait quelques-unes des personnes qu'il s'était attachées, ou qui s'étaient attachées à lui, soit par affection soit par calcul.

Au nombre de celles-ci étaient Clavière, Duroveray et Ét. Dumont. Le premier jadis, pour des écrits de finances, avait fourni des renseignemens et même des Mémoires à Mirabeau, qui déclara publiquement le fait dans les ouvrages mêmes où il en tirait parti; pendant les premiers temps de l'Assemblée, Clavière apporta aussi quelques travaux politiques dont nous avons presque tous les manuscrits, et dont Mirabeau fit peu d'usage, non plus que de ceux de Duroveray, quoi qu'en dise Ét. Dumont : il n'en fut pas de même de celui-ci.

Il faut assurément réduire la part qu'il s'attribue dans les discours écrits de Mirabeau, tout en disant, comme involontairement : « Je pense » qu'on se plaît à diminuer la gloire d'un homme » célèbre; il n'y a rien de si facile à faire que » ces sortes d'imputations, et rien de si difficile à » réfuter (1). »

» soit avec la grâce habituelle de son esprit, soit avec la » haute perspicacité de son génie. »

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 256.

Voici le reste de ce passage où l'auteur s'est jugé très sévèrement, sans s'en apercevoir : « Mais qu'importe d'ailleurs? » s'il sait mettre à contribution ses amis, s'il sait leur faire

Digitized by Google

Mais il est certain que Mirabeau employa beaucoup, dans les premiers temps de l'Assemblée, la plume à la fois méthodique et facile d'Ét. Dumont. Des quatre Génevois qui entouraient Mirabeau, celui-ci était incontestablement le plus recommandable par la dignité de ses mœurs, par l'aménité de son caractère, par la culture de son esprit, par la solidité de ses études, par une espèce d'onction de style due à d'anciens travaux de prédication.

Mirabeau avait pour Ét. Dumont un véritable attachement qui n'était guère payé de retour, si l'on en juge, nous ne dirons point par la publication posthume des *Souvenirs*, puisque cette publication n'est pas son fait personnel, mais par l'esprit et le ton général des fragmens que les éditeurs ont assemblés en corps d'ouvrage. Pour mettre les personnes, en très grand nombre, qui l'ont lu, à portée de comparer les deux caractères, nous transcrirons ici la lettre d'adieu, inédite, que Mirabeau adressa le 5 février 1791, à Ét. Dumont, qui partait pour Genève. Rapprochée, surtout, de la scène d'adieu dont nous avons rendu compte d'après Ét. Dumont lui-même (1), cette

» produire ce qu'ils n'auraient jamais fait sans lui, il en est » véritablement l'auteur. Ce genre de mérite n'appartient » pas à tout le monde; pourquoi est-il le seul qui sache em- » ployer des coadjuteurs? pourquoi les autres n'ont-ils pas » cette ressource? »

(1) Voir ci-dessus, page 151 du présent volume.

Digitized by Google

lettre présente, à notre avis, trop d'intérêt pour que nous ne passions pas sans scrupule sur l'inconvénient (s'il y en a) de prolonger un moment l'épisode qui nous occupe.

« Vous l'avez quittée cette terre que vous deviez affectionner d'autant plus que vous lui avez » rendu des services plus grands et plus ignorés, » pour en aborder une où je ne vous connais » guère que des amis tièdes, et des ennemis pervers.... Allez, mon cher Dumont, car vous acquittez un grand et pénible devoir. Mes vœux » vous suivent, non pas comme ceux d'Horace » accompagnèrent Virgile, mais comme ceux d'un » enfant de la liberté qui voit partir celui de ses » défenseurs dont il estime davantage les vertus » et les talens. Je ne sais quel sort nous attend, » mon ami, et moi particulièrement qui, si je » réussis, tâcherai de soutenir la difficile épreuve » de la prospérité, comme Pison l'aurait soutenue (1). Mais quoi qu'il m'arrive, je sais que je

(1) Il y a ici, ce nous semble, une allusion à cette phrase du discours que Tacite prête à Galba, au moment où il s'associe Licinius Pison, subitement passé, pour cinq jours, de l'exil au partage de l'empire : *Fortunam adhuc tantùm adversam tulisti. Secundæ res acrioribus stimulis animos explorant : quia miseriæ tolerantur, felicitate corrumpimur. Fidem, libertatem, amicitiam, præcipua humani animi bona, tu quidem eâdem constantiâ retinebis, etc.* (Tacit. histor. lib. I, cap. 15.)

Digitized by Google

» serai toute ma vie solidaire de votre bonheur » et de vos succès. Je sais que qui sera pour vous » m'aura pour lui, que qui sera contre vous m'aura » contre lui. Je sais que ceux qui espéreraient » asservir où seulement dominer sous nos yeux, » sur notre frontière, une ville où tant d'hommes » estimables ont étudié la théorie de la liberté, » pour en établir le culte, une ville où j'ai connu » personnellement d'excellens hommes, et trouvé » des coopérateurs qui ont décuplé mes moyens » et mes forces, sont des sacriléges insensés qui » périraient dans leurs propres machinations. » Dites, mon ami, dites à ceux de vos compa- » triotes qui n'ont pas dans leurs cœurs de raisons » de ne pas vous croire, dites-leur qu'à l'éter- » nelle honte des ligues impies qui appellent sur » nous des catastrophes, et qui nous attireront » peut-être des orages, notre révolution est faite, » sauvée, complète, irrévocable; et que, quelle » que puisse être la destinée de ses auteurs, celle » de ses ennemis est d'être broyés sous le poids de » la force des choses, et de l'irrésistible mouve- » ment donné à l'esprit humain; dites-leur qu'il » n'y a plus que des têtes étroites, et des âmes » desséchées qui osent former des combinaisons » ou des vœux contraires; dites-leur, en un mot, » que l'Assemblée nationale de France ne pourra » rien, ou que la patrie de Rousseau sera libre.

» Mais, mon ami, je vous répète ce que vous

Digitized by Google

» savez aussi bien que moi, et vous n'avez guère » plus le temps de lire des inutilités que moi d'en » écrire. Ma présidence, d'autant plus pénible » qu'elle jouit d'une plus grande faveur, et qu'elle » m'impose une assiduité plus superstitieuse, » achève de m'étouffer; et je suis obligé de finir » en vous disant que je compte que vous m'écrirez » exactement, car je suis très tendrement préoc- » cupé de vous, sans pourtant en être trop inquiet; » mais que vous ne recevrez de mes lettres que » quand vous en aurez besoin. *Vale et me ama.* »

Nous ne commenterons pas cette lettre si remarquable; nous ne relèverons pas le contraste qu'il y a entre ce langage d'affection et de dévoûment de la part d'un homme tel que Mirabeau, et l'abandon ingrat et dénaturé dont tout le livre d'Ét. Dumont, si malheureusement exhumé et révélé après lui, porte l'empreinte affligeante; mais quoique nous soyons, comme nous l'avons prouvé, fort peu désireux de nous mettre en scène, après avoir obéi au besoin de défendre et d'honorer la mémoire de Mirabeau, nous croyons devoir à celle d'Ét. Dumont un récit qui, avec la circonstance de la publication *posthume*, achèvera de l'absoudre sinon du fait, du moins de l'intention.

Ét. Dumont fit un dernier voyage à Paris, en avril 1826. Informé de son arrivée, nous nous rappelâmes à son souvenir; il nous accueillit avec la bonté noble qui était dans son caractère; il

Digitized by Google

comprit et approuva notre pieux dessein ; pendant plusieurs jours, passés tout entiers auprès de nous, il examina et apprécia les matériaux que nous possédons. En nous quittant, il nous dit en propres termes : « J'ai fait, il y a trente ans, des Notes qui » vous paraîtront curieuses ; je veux qu'elles vous » soient utiles, très utiles ; venez me voir à Ge- » nève ; j'en ferai le triage, et vous emporterez » tout ce qui concerne Mirabeau. » Malheureuse- ment des fonctions absorbantes et leurs devoirs irrésistibles nous enchaînaient alors ; nous comp- tions sur l'avenir ; nous ne pouvions pas prévoir la fin prochaine et subite d'un homme, à peine sexagénaire, dont la santé était aussi ferme que sa tête était forte : nous ajournâmes..... En faisant mention de nous, en 1799, Ét. Dumont ignorait, disait-il, ce que nous étions devenu. Cette note a été imprimée, en 1832, dans ses *Souvenirs*, trois ans après sa mort ; et cependant voici ce qu'il nous écrivait le 4 mai 1826 :

« Je vous réitère mes remercîmens, monsieur, » des deux manuscrits que vous me confiez (1). » Ils seront toujours à vos ordres. Mais je compte » tout-à-fait sur le plaisir de vous les remettre à » vous-même, à Genève. Je vous renvoie l'origi-

(1) C'étaient les manuscrits autographes d'un *Plan de l'histoire de Genève ;* et d'un *Mémoire sur les rapports de douanes à établir entre la France et la Suisse.* Ces manuscrits auront dû se trouver dans les papiers d'Et. Dumont.

Digitized by Google

» nal de la lettre à M. de Vergennes (1). C'est ce » qu'il faut le moins exposer.

» Permettez-moi de finir sans cérémonie en » vous assurant de tout l'intérêt que vous m'a- » vez inspiré, et de ma disposition sincère à en- » trer dans vos vues. Vous reconnaissez la signa- » ture de *vale et me ama;* il est bien naturel que » ce soit la mienne avec le fils adoptif de mon » ami. »

ÉT. DUMONT.

Cette preuve n'établit-elle pas, avec beaucoup d'autres, que Ét. Dumont n'avait pas revu ses *Souvenirs,* qu'au surplus il n'aurait certainement pas imprimés, du moins tels qu'on les a donnés au public (2)?

Ce n'est donc pas nous qui devons relever tout ce qu'il y a d'égoïsme vaniteux et dénigrant dans ce livre. Nous nous bornerons à présenter comme le jugement le plus équitable qu'on en puisse porter, à notre avis, cette saillie si originale et si

(1) C'est la belle lettre inédite que nous avons insérée dans un des présens Mémoires.

(2) La preuve du peu d'importance que Et. Dumont mettait à ses Notes est dans plusieurs passages, notamment dans celui-ci: « Je ne sais pourquoi j'ai écrit tout ce plat dé- » mêlé, que je retrancherai si je trouve, dans la suite, que » ces souvenirs sont assez intéressans pour mériter que je » leur donne quelque attention. » (*Souvenirs,* page 125.)

Digitized by Google

spirituelle, si piquante et si énergique à la fois, lancée contre les éditeurs des *Souvenirs,* plus encore que contre l'auteur, par un jeune écrivain bien plus capable que nous de résumer et de trancher une telle question : « Mirabeau montant » à la tribune est déjà orateur. Sa vie passée, en » bien ou en mal, qu'importe? le dénonce à l'at- » tention des hommes; mais enfin sa jeunesse le » dénonce à l'attention publique; il se trouve » tout préparé aux luttes oratoires par ses luttes » continuelles, et déjà si admirablement éloquen- » tes, avec son père, avec sa femme, avec les » parens de sa maîtresse, avec le lieutenant de » police, avec les agioteurs, avec l'opposition du » Midi. Mirabeau empruntant son éloquence à » quelqu'un, Mirabeau tendant la main au talent » d'Ét. Dumont, Mirabeau fait orateur par les » trois Génevois, Dumont, Duroveray et l'au- » tre (1)! Mais, par le ciel, qui le croirait? Mi- » rabeau n'était-il pas orateur avant que personne » le fût en France, et même à Genève, excepté » Jean-Jacques Rousseau! Mais songez donc à » cela, vous tous que Mirabeau a volés, et qui

(1) *L'autre* est Clavière, aussi Génevois, ou le ministre Reybaz (Etienne-Salomon), à qui Et Dumont attribue plusieurs discours de Mirabeau, notamment ceux qui sont relatifs aux assignats, et celui qui a pour sujet le droit de tester, et qui fut lu à l'Assemblée nationale par M. de Talleyrand le jour même de la mort de Mirabeau.

Digitized by Google

» criez : au voleur! quand Mirabeau est mort, et » quand vous-mêmes vous êtes morts, grands » orateurs dont on n'a jamais parlé! . . . . . » . . . . . Lisez ses lettres du donjon : quoi » qu'en dise M. Dumont, c'est de l'éloquence; li- » sez ses plaidoyers à M. Lenoir, c'est de l'élo- » quence, n'est-ce pas ? et les supplications à son » père, qui font un si touchant contraste avec les » imprécations du premier temps! n'est-ce pas » de l'éloquence? Et quand il est sorti du donjon, » ses plaidoiries à Pontarlier quand il demande » sa tête, et au parlement d'Aix quand il demande » sa femme, n'est-ce pas de l'éloquence? Une » vive, entraînante, soudaine, sympathique élo- » quence; l'éloquence du cœur, de l'âme, des » sens, de la colère, de l'amour, de la pitié? où » donc étiez-vous monsieur Dumont ? et vous mon- » sieur Duroveray, et vous tous collaborateurs » de Mirabeau ? Ils étaient à Genève, ils étaient » en Russie, ils étaient en Angleterre, loin de la » France, loin de nos mœurs, loin de ce mouve- » ment de décadence qui jetait la nation à sa ruine. » Ils avaient pour eux, il est vrai, quelques no- » tions d'économie politique, nouvelles alors, » vieilles et rebattues aujourd'hui, et que Mira- » beau leur a empruntées comme il empruntait » un écu à un riche, sauf à donner dix louis à un » plus pauvre que lui le lendemain!

» . . . . . Accusations banal

Digitized by Google

» récriminations stupides ! On ne tient pas compte
» de ses maçons à l'architecte, et l'on inquiète le
» génie sur ses manœuvres ! cela ne peut pas
» durer, en vérité, surtout pour un homme tel
» que Mirabeau, surtout pour une chose qu'on
» appelle éloquence ! L'éloquence, cette puissance
» toute personnelle ; ce mouvement spontané qui
» vient de l'âme ; qui se fait jour, de lui-même,
» à travers les passions de celui qui parle, qui
» se démène à ses haines ; qui se conduit par son
» amour : l'éloquence qui est l'homme bien plus
» qu'un livre, bien plus qu'un drame ; l'éloquence
» dont la partie écrite n'est que la moitié et la
» mauvaise moitié encore ! L'éloquence qui se
» compose du geste, du cri, de la voix, de l'âme,
» du cœur, du visage, du regard ! Venez donc
» prendre quelque chose à ce tonnerre qui éclate !
» venez donc revendiquer quelques-uns de ces
» éclairs qui tombent de la tribune nationale !
» Dites à la nation qui tremble ou qui s'émeut à
» la voix de Mirabeau : ceci est ma terreur ! cette
» force est ma force ! mensonge insipide ! Pour
» nous, nous avons pitié de ces hommes qui
» crient en fausset : c'est nous qui sommes Mira-
» beau ! nous avons pitié de ces pulmoniques qui
» grossissent leur voix et qui disent : nous som-
» mes Mirabeau ! — Citoyens ! si vous avez du
» cœur, soufflez sur ces pâles figures, sur ces éti-
» ques visages, sur ces imberbes visages, qu'on

Digitized by Google

» vous donne pour le visage de Mirabeau ! cou-
» vrez d'un bonnet de coton ces crânes chauves
» qu'on veut vous faire admirer pour le crâne de
» Mirabeau ! A de pareils amours-propres nous
» devons toute notre pitié, et toute notre colère,
» car nous avons encore empreinte dans notre
» cœur l'âme du tribun qu'ils dépouillent, car
» nos pères entendent encore sa formidable voix,
» car sa parole puissante domine encore toutes
» les paroles de nos Assemblées (1). »

De tous les collaborateurs de Mirabeau, celui dont on a le moins parlé, et qui fut pourtant le plus habile, le plus intime, le plus utile, c'est feu Jean-Joachim Pellenc.

Nous avons dit précédemment de quelle manière M. Pellenc se dévoua spontanément, en 1784, à la défense de Mirabeau, qui luttait seul à Aix contre la famille de sa femme, contre tout le barreau qu'elle s'était rallié, contre le parlement dont la partialité frappait tous les yeux. En 1789, lorsque Mirabeau arriva en Provence pour affronter une autre proscription, cette fois encore il vit accourir à lui son généreux partisan ; sentant l'immense utilité qu'il pourrait ti-

(1) Ce fragment si remarquable est extrait d'un article que nous aurions voulu pouvoir rapporter en entier, et qui a été inséré par M. Jules Janin dans le *Journal des Débats* du 21 avril 1832, sur les *Souvenirs* d'Et. Dumont.

Digitized by Google

rer d'un tel dévoûment de la part d'un homme à qui, d'ailleurs, il connaissait la science d'un publiciste, et l'éloquence écrite et parlée d'un orateur du premier ordre, Mirabeau, aussitôt qu'il fut sûr de sa nomination, pressa M. Pellenc de l'accompagner à Paris ; ses instances étaient restées sans effet, lorsqu'eut lieu un banquet d'adieux, offert par quarante jeunes patriotes, la plupart avocats, à Mirabeau. Là, plusieurs professions de foi furent échangées ; chacun exposa ses conjectures sur les grands événemens qui se préparaient ; prévoyant d'imprudentes résistances, Mirabeau en développa les conséquences inévitables ; il effraya les convives par de sinistres présages ; il déclara, en résumé, qu'il considérait la monarchie comme perdue, si l'on n'adoptait pas tout d'abord la constitution anglaise, sauf à la modifier plus tard, et si, dans cette première session, les États-généraux restaient assemblés plus d'un mois ou deux.

Les opinions et les sentimens ainsi exprimés par Mirabeau, dans cette circonstance, décidèrent M. Pellenc ; il donna la promesse demandée, et qui fut réclamée dès le mois de juillet suivant ; il arriva vers la fin de septembre, et vit, au premier coup d'œil, que l'entraînement général emportait fort loin du but convenu Mirabeau à la fois excité, d'ailleurs, par les républicains génevois, et doublement irrité par ses griefs person-

Digitized by Google

nels ; et par la duplicité de la cour. M. Pellenc s'appliqua donc à écarter son illustre patron des voies de la sédition et de la violence (1). Ce fut, en quelque sorte, la condition de la collaboration accordée. Depuis ce moment ils ne se quittèrent plus. Mirabeau estimait au plus haut degré dans son ami le calme et la modération, le bon sens et la logique, la méthode et la science ; à chaque occasion, ils s'entretenaient du prochain ordre du jour ; ils examinaient s'il fallait y prendre part ou s'abstenir ; dans quel sens, vers quel but, jusqu'à quel point il fallait aller. Mirabeau ensuite reportait ces sortes d'examens préparatoires devant un très petit nombre d'hommes que réunissaient la même affection et la même

(1) Nous copierons ici, sur une Note de M. Pellenc, une anecdote dont a parlé, d'après lui, mais sans details, M. A. Thiers (tome 1, page 187, Paris, 1828) : « Peu après » mon arrivée, je sortis un soir avec Mirabeau pour aller à la » comédie. En chemin la conversation s'engage. — Je suis ici » pour vous aider, que voulez-vous ? où allez-vous ?— Explica- » tions, débats. Je lui démontre que l'Assemblée s'égare ; que » lui se laisse entraîner, et qu'il entraîne par delà son propre » but. — Dialogue vif, pressé, coupé de courtes phrases, » et de mots rapides, à la manière de Corneille. — Bref, » sans entrer au théâtre, presqu'à la porte, et en piétinant » sur un espace de dix pieds carrés, nous argumentons jus- » qu'à deux heures du matin ; et enfin nous rentrons au » logis, avec plus d'idées arrêtées, de principes fixes et de » bonnes résolutions. »

Digitized by Google

confiance. Au dire unanime de ceux que nous avons connus, c'est là surtout que Mirabeau était le plus étonnant; c'est là que le cours de la discussion, les objections croisées, les contradictions vives et tenaces, les diverses excitations des interlocuteurs, le lançaient pour ainsi dire à sa hauteur véritable, et fort au-dessus de la portée qu'on lui a vue à la tribune même (1).

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux travaux que M. Pellenc a faits pour Mirabeau, et la distinction en serait fort difficile, d'autant que celui-ci, après en avoir indiqué et souvent tracé le système et le plan, revenait parfois sur les détails, quoi qu'il avouât l'infériorité

(1) Nous rapporterons, comme corollaire de notre assertion, le reste d'une Note, déjà citée, de M. de Comps : « Oui, » oui, il est très vrai que ceux qui n'ont entendu Mirabeau » qu'à la tribune n'ont jamais pu, et ne pourront jamais se » faire une idée exacte du charme irrésistible, du grandiose, » de la toute-puissance de cet homme admirable, lorsque, » dégagé des entraves que lui imposa souvent le désordre tu- » multueux de l'Assemblée, et toujours son respect pour » elle, il s'abandonnait familièrement chez lui, entouré de » quelques amis, à tous les élans de sa pensée si forte, si » riche, si variée, si pittoresque! qu'il était magnifique, » qu'il était sublime alors!..... Mais comment dire, com- » ment exprimer à quel point il l'était? Mirabeau ne l'aurait » peut-être pas pu lui-même.....

» Hélas! l'ami qui trace ces lignes n'a jamais eu que des » larmes à offrir à sa mémoire! Adieu donc, adieu encore, » excellent grand homme! impérissable Mirabeau, adieu!

Digitized by Google

de son propre style, moins châtié, moins pur que celui de son habile auxiliaire.

Mais, ce qui doit surtout nous interdire toute recherche à cet égard, c'est l'expresse défense que nous en avons mille fois reçue de M. Pellenc, qui, pendant vingt-cinq ans, nous a parlé de Mirabeau. Bien différent de ceux qui ont essayé de se faire un nom aux dépens de ce grand nom, cet homme supérieur, qui s'efforça toujours de cacher sa supériorité, ne permettait jamais qu'on lui parlât de sa participation aux travaux de son illustre patron ; dans le culte profondément désintéressé qu'il avait voué à sa mémoire, il y avait à la fois l'inquiète et jalouse sollicitude d'un vieil ami, l'enthousiasme et l'exaltation d'un jeune sectaire. Toujours soigneux d'effacer, de sacrifier ce qui, dans le passé, pouvait attirer quelques louanges sur lui-même, son unique préoccupation était de les appeler sur Mirabeau. Pendant quarante-deux ans qu'il lui survécut, il ne se passa pas un seul jour sans qu'il y songeât, sans qu'il s'appliquât à défendre l'homme privé comme l'homme public; à justifier ses intentions ; à démontrer la sagesse et la loyauté de ses desseins ; à développer les chances de succès qui devaient couronner sa difficile et courageuse entreprise.....; et quand, au moment de la mort chrétienne qui termina cette longue vie de travail et de vertu, nous étions agenouillé près de l'ami vénérable

Digitized by Google

qui avait eu pour nous la bonté d'un père; qui avait encouragé, facilité notre travail; qui nous avait prodigué ses souvenirs, ses conseils, ses secours; quand, disons-nous, au moment suprême, nous étions agenouillé près de son lit, nous avons entendu ses dernières paroles résumer toutes ses affections qui s'étaient partagées entre son ami, son fils et son Dieu (1)!

(1) Né en 1750, M. Pellenc est mort le 11 mai 1833. Son digne fils était alors à Grenoble, en qualité de préfet de l'Isère, et avait tout récemment quitté son père, dont rien n'annonçait la fin prochaine.

Après la mort de Mirabeau, M. Pellenc passa en Angleterre, et y forma d'étroites liaisons avec plusieurs personnages considérables, tels que Fox, Wilberforce, S. Romilly, M. Brougham, etc. C'est sans aucun fondement qu'on a dit qu'il avait été secrétaire du ministre Pitt (*).

M. Pellenc fut depuis appelé en Autriche, et attaché à la chancellerie d'état, comme conseiller de l'empereur; il était fort lié avec le premier ministre baron de Thugutt, qui avait pour lui tant d'estime et d'affection qu'il ne pouvait s'en séparer. Nous avons entendu M. Pellenc raconter que ce ministre l'emmenait dans tous ses voyages, et que pendant dix ans il en a reçu, tous les matins, sans exception, une lettre par laquelle le baron l'invitait à dîner. Cette singularité où la formaliste gravité germanique est empreinte, prouve

(*) C'est aussi par erreur que Et. Dumont a dit (*Souvenirs*, page 227) que M. Pellenc « avait été employé dans les Pays-» Bas par la famille d'Arenberg. » M. Pellenc n'en a connu qu'un membre, le comte de Lamarck, et c'est seulement par Mirabeau qu'il l'a connu.

Digitized by Google

Il n'y a donc aucun doute à concevoir sur la réalité des emprunts assez nombreux faits par Mirabeau à quelques collaborateurs ; mais il n'y a non plus aucune conclusion à en tirer contre la toute puissance de ce génie si original et si rare. Nous avons vu plusieurs fois son père lui reprocher et nous avons nous-même relevé une disposition singulière de Mirabeau qui, bien que doué d'une grande facilité de produire, et d'une grande force de production, était naturellement enclin à rechercher les pensées d'autrui, et quelquefois à copier ce qu'il aurait beaucoup mieux fait lui-même ; mais outre cette circonstance, il faut considérer qu'au milieu des immenses préoccupations de son rôle politique, il aurait été impossible que, s'il n'eût eu des secours de tout genre, il eût traité dans le cabinet, et surtout à la tribune, les diverses et vastes questions de droit public, de constitution, de politique, d'administration même, qui se succédaient, ou plutôt qui surgissaient et se confondaient chaque jour. « Rien ne prouve mieux, » dit un de ses collègues, « la supériorité de cet homme extraor-

le besoin que ressentait le ministre de jouir et de profiter de la conversation de M. Pellenc qui, en effet, était un des *causeurs* les plus abondans, les plus brillans et les plus solides qui furent jamais.

De 1809 à 1832, M. Pellenc père a été attaché, en France, comme publiciste, au ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

» dinaire, que ce nombre d'écrivains distingués » qui s'empressaient de lui prêter leur plume ; » les talens s'attachent au génie par un attrait » semblable à celui qui, dans la nature, retient les » satellites dans l'orbite des grands astres (1). »

Du reste, ce sont surtout ses doctrines et ses principes, leur enchaînement et leur fixité, qui forment sa gloire d'homme d'état, dont aucun collaborateur n'aurait osé revendiquer une part, si ce n'est celui, peut-être, dont nous parlions tout à l'heure, et qui, s'il vivait encore, nous reprocherait sévèrement le peu que nous en avons dit.

(1) *Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis.

Un homme qui avait eu quelque liaison avec Mirabeau s'expliquait ainsi sur cette question : « On a essayé d'affai- » blir sa réputation, en indiquant les coopérateurs qu'il ap- » pelait. Ah ! sans doute, le même homme ne connaît pas » parfaitement la traite des nègres et l'exploitation des mines, » le système monétaire et la constitution du clergé, la théorie » des finances et l'ordre des successions ; mais, pour ne pas » consumer sur des recherches longues et pénibles un temps » qui ne lui appartenait plus, a-t-il moins conçu le plan que » ces recherches devaient développer ? a-t-il moins fourni » les idées qui devaient conquérir les opinions ? et s'il est le » créateur des moyens, qui osera lui disputer la propriété » des succès ? Telle est la grande marche de l'envie, elle » s'empare de tout ; et tout ne suffit pas à ses besoins dévo- » rans. » (*Notice historique de M. de Mirabeau, lue au Lycée, le* 11 *avril* 1791, par M. de Luchet, page 8.)

Digitized by Google

La partie de la gloire de Mirabeau, à laquelle personne ne peut non plus rien retrancher, c'est l'ensemble de ses discours improvisés; là, il est tout seul, il est tout lui même, du moins autant qu'il a été donné au public de le connaître; de même qu'il n'y a pas d'avocats dont le talent ne s'incline, dont la célébrité ne pâlisse devant les entraînantes plaidoiries de Vincennes, de Pontarlier, et d'Aix; de même, il n'y a pas d'orateur politique qui puisse montrer de telles merveilles d'improvisations.

Essayons de faire comprendre ce qu'il était à la tribune.

Nous avons fort peu usé dans notre long travail de l'attrait piquant des contrastes que nous auraient offerts tant de définitions aventurées, et de jugemens contradictoires, auxquels a donné lieu Mirabeau, dont tout le monde a voulu parler, à tort et à travers.

Nous dérogerons cette unique fois, et pour un moment, à notre système; et, loin de nous en faire un reproche, nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de mettre sous leurs yeux quelques curieux extraits empruntés à un jeune et fameux écrivain moderne qui, en peignant Mirabeau, a cru, de très bonne foi, faire un portrait ressemblant.

« Dans ses captivités il lisait Tacite, il le dévo-» rait, il s'en nourrissait, et quand il arriva à la

Digitized by Google

» tribune, en 1789, il avait encore la bouche » pleine de cette moelle de lion ; on s'en aperçut » aux premières paroles qu'il prononça (1).

» Mirabeau était l'homme de l'idée neuve, de » l'illumination soudaine, de la proposition ris- » quée ; fougueux, échevelé, imprudent, toujours » inattendu partout, choquant, blessant, renver- » sant, n'obéissant qu'à lui-même, cherchant le » succès, sans doute, mais après beaucoup d'au- » tres choses, et aimant mieux encore être ap- » plaudi par ses passions dans son cœur, que par » le peuple dans les tribunes ; bruyant, trouble, » rapide, profond, rarement transparent, jamais » guéable, et roulant pêle-mêle dans son écume » toutes les idées de son époque souvent fort ru- » doyées par leur rencontre avec les siennes (2).

» . . . . . Libelles, pamphlets, calomnies, » injures, interruptions, menaces, huées, éclats » de rire, sifflets, n'étaient tout au plus que des » cailloux jetés dans le courant de sa parole, qui » servaient par moment à la faire écumer. Voilà » tout (3).

» . . . . . Mirabeau qui parle, c'est Mira- » beau. Mirabeau qui parle, c'est l'eau qui coule, » c'est le flot qui écume, c'est le feu qui étincelle,

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, page 79.
(2) *Ibid.*, page 29.
(3) *Ibid.*, page 34.

Digitized by Google

» c'est l'oiseau qui vole, c'est une chose qui fait » son bruit propre, c'est une nature qui accom- » plit sa loi : Spectacle toujours sublime et har- » monieux !

» Mirabeau à la tribune, tous ses contemporains » sont unanimes sur ce point maintenant, c'est » quelque chose de magnifique. Là il est bien lui, » lui tout entier, lui tout puissant. Là plus de » table, plus de papier, plus d'écritoire hérissée » de plumes, plus de cabinet solitaire, plus de » silence et de méditation ; mais un marbre qu'on » peut frapper, un escalier qu'on peut monter » en courant ; une tribune, espèce de cage de » cette sorte de bête fauve, où l'on peut aller et » venir, marcher, s'arrêter, souffler, haleter, » croiser ses bras, crisper ses poings, peindre sa » parole avec son geste, et illuminer une idée » avec un coup d'œil (1).

» . . . . . Tout en lui était puissant. Son » geste brusque et saccadé était plein d'empire. » A la tribune, il avait un colossal mouvement » d'épaules, comme l'éléphant qui porte sa tour » armée en guerre. Lui, il portait sa pensée. Sa » voix, lors même qu'il ne jetait qu'un mot de » son banc, avait un accent formidable et révo- » lutionnaire qu'on démêlait dans l'Assemblée

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, pages 62 et 63.

Digitized by Google

» comme le rugissement du lion dans la ménage-
» rie. Sa chevelure, quand il secouait la tête,
» avait quelque chose d'une crinière. Son sour-
» cil remuait tout, comme celui de Jupiter,
» *cuncta supercilio moventis*. Ses mains quelque-
» fois semblaient pétrir le marbre de la tribune.
» Tout son visage, toute son attitude, toute sa
» personne était bouffie d'un orgueil pléthorique
» qui avait sa grandeur. Sa tête avait une lai-
» deur grandiose et fulgurante dont l'effet, par
» momens, était électrique et terrible. (1).

» . . . . . Quand on avait réussi à l'irri-
» ter, quand on lui avait enfoncé dans le flanc
» quelqu'une de ces pointes aiguës qui font bon-
» dir l'orateur et le taureau, si c'était au milieu
» d'un discours, par exemple, il quittait tout
» sur-le-champ, il laissait là les idées entamées,
» il s'inquiétait peu que la voûte de raisonne-
» mens qu'il avait commencé à bâtir s'écroulât
» derrière lui faute de couronnement, il aban-
» donnait la question net, et se ruait tête baissée
» sur l'incident. Alors, malheur à l'interrupteur!
» malheur au tauréador qui lui avait jeté la van-
» derille! Mirabeau fondait sur lui, le prenait au
» ventre, l'enlevait en l'air, le foulait aux pieds.
» Il allait et venait sur lui, il le broyait, il le pi-

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, pages 64 et 65.

Digitized by Google

» lait. Il saisissait dans sa parole l'homme tout
» entier, quel qu'il fût, grand ou petit, méchant
» ou nul, boue ou poussière, avec sa vie, avec
» son caractère, avec son ambition, avec ses vi-
» ces, avec ses ridicules ; il n'omettait rien, il
» n'épargnait rien, il ne manquait rien, il cognait
» désespérement son ennemi sur les angles de la
» tribune, il faisait trembler, il faisait rire, tout
» mot portait coup, toute phrase était flèche, il
» avait la furie au cœur, c'était terrible et su-
» perbe. C'était une colère lionne. Grand et puis-
» sant orateur, beau surtout dans ce moment-là !
» C'est alors qu'il fallait voir comme il chassait au
» loin tous les nuages de la discussion. C'est alors
» qu'il fallait voir comment son souffle orageux
» faisait moutonner toutes les têtes de l'assem-
» blée ! Chose singulière ! il ne raisonnait jamais
» mieux que dans l'emportement. L'irritation la
» plus violente, loin de disjoindre son éloquence
» dans les secousses qu'elle lui donnait, dégageait
» en lui une sorte de logique supérieure, et il
» trouvait des argumens dans la fureur, comme
» un autre des métaphores. Soit qu'il fît rugir
» son sarcasme aux dents acérées sur le front pâle
» de Robespierre, ce redoutable inconnu qui,
» deux ans plus tard, devait traiter les têtes
» comme Phocion les discours ; soit qu'il mâchât
» avec rage les dilemmes filandreux de l'abbé
» Maury, et qu'il les recrachât au côté droit,

Digitized by Google

» tordus, déchirés, disloqués, dévorés à demi et » tout couverts de l'écume de sa colère; soit qu'il » enfonçât les ongles de son syllogisme dans la » phrase molle et flasque de l'avocat Target, il » était grand et magnifique, et il avait une sorte » de majesté formidable que ne dérangeaient pas » ses bonds les plus effrénés. Nos pères nous l'ont » dit, qui n'avait pas vu Mirabeau en colère, n'a- » vait pas vu Mirabeau. Dans la colère son génie » faisait la roue, etc. (1). » .

Quittons présentement cette poésie toute moderne pour descendre à la prose des contemporains, amis ou ennemis de Mirabeau.

« Mirabeau avait un grand mépris pour la fausse » chaleur, qu'il appelait *les tonnerres et les tem-* » *pêtes de l'Opéra :* » c'est ainsi que s'exprime un des hommes qui l'ont vu de plus près, un homme qui en qualité de journaliste, a le plus assidûment assisté aux séances de l'Assemblée nationale (2).

» A la tribune, il était immobile. Ceux qui l'ont » vu savent que les flots roulaient autour de lui » sans l'émouvoir, et que même il restait maître » de ses passions, au milieu de toutes les injures (3);

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, p. 69 à 71.

(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 281.

(3) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 277: « Je me souviens » de l'avoir entendu prononcer un rapport sur la ville de » Marseille (22 janvier 1790). Chaque mot était interrompu,

Digitized by Google

» dans les momens les plus impétueux, le senti-
» ment qui lui faisait appuyer sur les mots, pour
» en exprimer la force, l'empêchait d'être ra-
» pide. Il avait un grand mépris pour la volubi-
» lité française. Il n'a jamais perdu la gravité d'un
» sénateur; et son défaut était peut-être un peu
» d'apprêt et de prétention à son début (1).

» La voix de Mirabeau était pleine, mâle, so-
» nore; elle remplissait l'oreille et la flattait; tou-
» jours soutenue, mais flexible, il se faisait en-
» tendre aussi bien en la baissant qu'en l'élevant(2);

» de la part du côté droit, par des injures. Il entendait au-
» tour de lui retentir les mots de menteur, de calomnia-
» teur, d'assassin, de scélérat, et toute l'éloquence des halles.
» Il s'arrête un moment, et s'adressant aux plus furieux
» d'une voix mielleuse: *J'attends, messieurs, que ces amé-*
» *nités soient épuisées*, et il continue, tranquillement,
» comme si on lui eût fait l'accueil le plus favorable. » (*Ibid.*, p. 287.)

(1) *Ibid.*, page 281.

Ce qui peut donner une idée du sang-froid imperturbable de Mirabeau, « ce qui est incroyable, c'est qu'on lui faisait » parvenir au pied de la tribune, et à la tribune même, de » petits billets au crayon; qu'il avait l'art de lire ces notes » tout en parlant, et de les introduire dans le corps de son » discours, avec la plus grande facilité. Garat le comparait » à ces charlatans qui déchirent un papier en vingt pièces, » l'avalent aux yeux de tout le monde, et le font ressortir » tout entier. » (*Ibid.*, page 281.)

(2) M. Victor Hugo n'est pas, à cet égard, d'accord avec Et. Dumont: « M. de Mirabeau à la voix dure, sèche, criarde, » tonnant toujours, et ne parlant jamais (page 20). »

Digitized by Google

» il pouvait parcourir toutes les notes, et pro-
» nonçait les finales avec tant de soin, qu'on ne
» perdait jamais ses derniers mots (1). Sa manière
» ordinaire était un peu traînante. Il commençait
» avec quelque embarras, hésitait souvent, mais
» de manière à exciter l'intérêt. On le voyait,
» pour ainsi dire, chercher l'expression la plus
» convenable, écarter, choisir, peser les termes,
» jusqu'à ce qu'il se fût animé, et que les soufflets
» de la forge fussent en fonctions (2). »

» Figurez-vous, » dit M. J.-Ch. Bailleul, « un
» homme d'une force prodigieuse, ayant devant
» lui un énorme fardeau, qu'il veut faire avancer.
» — Il y applique toute sa vigueur; on le voit au
» déploiement de ses membres, au gonflement de
» ses muscles, à la contraction de toutes les par-
» ties de son visage, au feu de ses regards. La ré-
» sistance ne fait qu'irriter son courage; la fierté
» de ses mouvemens prouve sa confiance dans le
» succès; et le fardeau cède à ses efforts.

» Je crois, dans ce tableau, avoir tracé une
» image assez fidèle de ce qu'était Mirabeau à la
» tribune; c'était avec la conscience de ses forces
» qu'il s'y présentait, mais plus encore avec la
» conscience de ce que l'événement avait d'impo-
» sant et de majestueux. Ce qu'il fallait détruire,

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 280.
(2) *Ibid.*, page 281.

Digitized by Google

» ce qu'il fallait créer, remplissait toute l'étendue » de sa pensée. C'est de ce foyer, où tant d'inté- » rêts venaient se combiner, où des conceptions, » gages de l'avenir, et des plans de conduite pour » vaincre les difficultés si multipliées, occupaient » une place égale ; c'est de ce foyer, dis-je, qu'il » faisait jaillir les traits dont l'effet était, ou de » terminer une discussion par l'accord des esprits » qu'il avait éclairés, ou de repousser une entre- » prise dangereuse et perfide. Mais ces traits, » c'était Hercule qui les lançait ; l'*effort* que l'on » remarquait annonçait sa puissance, et non son » embarras ; il parlait avec tous ses sens, parce » que tous ses sens étaient pénétrés de ce qu'il » avait à dire ; et la lenteur avec laquelle il lais- » sait quelquefois échapper ses paroles, ne refroi- » dissait pas son discours, parce qu'une chaleur » concentrée et pourtant visible, je dirais presque » palbable, soutenait son action et pénétrait son » auditoire (1). »

Écoutons un autre écrivain, collègue mais ennemi de Mirabeau : « Son éloquence rude, » sauvage, mais rapide, animée, remplie de » métaphores hardies, d'images gigantesques, » maîtrisait les délibérations de l'Assemblée. Son » style dur, rocailleux, mais espressif, abon- » dant, gonflé de mots sonores, semblable à un

(1) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 268 à 270

Digitized by Google

» fort marteau entre les mains d'un artiste habile, » façonnait à sa volonté des hommes qu'il ne » s'agissait pas de convaincre, qu'il fallait étour- » dir, subjuguer. Mirabeau leur imprimait toutes » les formes, tous les mouvemens, toutes les » passions (1). »

Nous emprunterons encore le témoignage d'un homme qui avait été un moment l'adversaire de Mirabeau, et qui ne fut jamais son ami : « La » raison décisive était la figure dominante de ses » tableaux ; un coloris quelquefois rembruni, » une expression quelquefois illusionnaire ou » démesurée, servait à subjuguer la prévention, » ou à réveiller la léthargie. Il tuait ou ressusci- » tait à son gré les passions. Il s'adressait à elles » pour obtenir ou leur suffrage, ou leur silence. » Le principe commandait à l'orateur, et l'ora- » teur commandait à l'Assemblée. Un mot heu- » reux, un coup de lumière, faisait, pour ainsi » dire, révolution dans les pensées ; il semblait » tenir dans sa main tantôt le prisme de Newton, » tantôt la tête de Méduse (2). »

Terminons ces citations par les définitions éloquentes d'un écrivain qui, dans ses fré- quentes variations, fut aussi souvent contraire

(1) Ferrières, tome 1, page 94.

(2) *Éloge funèbre de Mirabeau*, etc., par Cérutti, Paris, Desenne, 1791, page 8.

Digitized by Google

que favorable à Mirabeau, mais dont l'opinion a, en matière de goût, une incontestable et décisive autorité : « Un de ses grands avantages, qui n'appartient qu'à l'homme naturellement éloquent, c'est qu'il l'était sur-le-champ, » dans toutes les circonstances, et sur tous les » sujets . . . . . De là tant de paroles mémorables qu'on a retenues de lui, et qui sortaient impétueusement de son âme, quand elle » était émue ; de là aussi ces répliques victorieuses, ces élans irrésistibles, qui emportaient » d'emblée la décision, quand il réfutait ses » adversaires. Comme il était alors préparé sur » la discussion dans laquelle il avait déjà fait » entendre une opinion méditée, les idées » affluaient, parce qu'en énonçant un avis, il » avait prévu toutes les objections, et que pour » un bon raisonneur, les réponses aux objections » sont toujours contenues dans les principes. » Joignez-y le mouvement de réaction qui naît » de la résistance : c'est alors qu'il tonnait ; que » devenu plus fort par l'obstacle, armé de sa conviction intérieure, bouillant de l'impatience » d'un esprit droit qui rencontre la déraison sur » son passage, il déployait une énergie renversante ; que sa voix remplissait l'Assemblée, que » ses gestes, ses regards, toute son action extérieure, ébranlaient et soulevaient, pour ainsi » dire, l'auditoire entier ; que l'enchaînement

Digitized by Google

» rapide de ses raisonnemens, l'abondance d'ex-
» pressions heureuses et fortes qui se succédaient
» comme par inspiration, la chaleur des mouve-
» mens qui précipitaient les phrases les unes sur
» les autres, l'éclat des figures, qui chez lui
» étaient toujours des pensées, faisaient véritablement de Mirabeau le dominateur des hommes
» rassemblés. »

Plus loin, après avoir parlé du discours sur la banqueroute (26 septembre 1789), Laharpe dit : « Ceux qui ont étudié les immortels orateurs de l'antiquité ne retrouvent-ils pas ici
» le talent des Cicéron et des Démosthène, mais
» plus particulièrement la manière de ce dernier? cette accumulation graduée de moyens,
» de preuves et d'effets; cet art de s'insinuer d'abord dans l'esprit des auditeurs en captivant
» l'attention; de la redoubler par des suspensions ménagées; de la frapper par de violentes
» secousses ? Mirabeau procède ici comme les
» grands maîtres; il fait briller d'abord la lumière
» du raisonnement, il subjugue la pensée; il
» fouille ensuite plus avant, et va remuer les
» passions secrètes jusqu'au fond de l'âme; l'intérêt, la crainte, l'espérance, la honte,
» l'amour-propre, il frappe partout; et quand il
» se sent le plus fort, voyez alors comme il parle
» de haut, comme il domine, comme il mêle
» l'ironie à l'indignation, comme en récapitulant

Digitized by Google

» tous les motifs, il porte les derniers coups! » C'est ainsi que l'on mène les hommes par la » parole ; c'est par des morceaux de cette force » (et il en a beaucoup), qu'il a mérité le titre » de Démosthène français. Il a eu peu de temps » pour l'acquérir et pour en jouir. On peut dire » que son existence entière a été renfermée dans » l'espace de deux années ; mais ce peu de temps » a suffi pour lui en assurer une immortelle (1). »

Mirabeau a donc, comme philosophe, comme publiciste, comme orateur, comme homme d'état, conquis une gloire continuellement accrue, depuis un demi-siècle, par le temps qui en détruit tant d'autres; des doutes peuvent encore subsister parmi les esprits rigoureux, ou trop profondément prévenus, sur son caractère, sur la mesure véritable, et la véritable nature des nombreux torts de sa jeunesse ; sur les causes et les effets des vicissitudes qu'il a éprouvées dans la première partie de sa vie publique; sur les efforts qu'il a faits pour sortir de l'abaissement et de la pauvreté; sur les tendances primitives de son rôle politique, et sur les moyens qu'il a employés pour se mettre en saillie, pour s'agrandir et s'élever..... Mais

(1) *Mélanges inédits de littérature de J.-B. Lahatpe, recueillis par J.-B. Salgues*, pouvant servir de suite au *Cours de littérature*. Paris, Chaumerot, 1810, pages 293 à 296; 305 à 306.

Digitized by Google

La principale condition, sans doute, du succès, ou plutôt la condition *sine quâ non*, aurait été le complet acquiescement, l'invariable et ferme concours du roi. Mais nous avons expliqué ailleurs comment il est permis de croire que Mirabeau l'aurait tout-à-fait dominé par la Reine. Nous avons la conviction que, dans cette loyale captation, il aurait trouvé l'accomplissement de la partie la plus difficile peut-être de ses plans (1); qu'il y aurait employé tout ce que l'organisation humaine comporte d'intelligence, de force, de volonté et de courage; qu'il aurait trouvé toutes les ressources imaginables dans ses calculs et ses combinaisons, dans ses intrigues et ses alliances, dans les circonstances qui se seraient présentées, et dans celles qu'il aurait fait naître; dans le temps et dans l'avenir.

Il faut se rappeler, d'ailleurs, ce qui arriva après le fatal voyage de Varennes, lorsque en présence de Brissot, de Manuel, de Danton,

(1) C'est aussi l'avis d'un écrivain que nous avons fréquemment cité, parce qu'il est un des hommes qui connaissent le mieux la révolution, qui la font le mieux connaître, et qui ont le plus judicieusement apprécié Mirabeau : « Je crois » qu'un homme de cette portée eût pu régler les destinées de » l'Etat, s'il était parvenu à se rendre absolument maître du » Roi et de la cour, attendu qu'il eût mis en harmonie la » force populaire avec l'action de l'autorité. » (M. J.-Ch. Bailleul, *Examen critique*, etc. tome I, p. 373.)

Digitized by Google

enfin des Jacobins évoquant hautement la république, toutes les subdivisions du côté gauche de l'Assemblée, moins deux ou trois républicains, tous les députés sages, reconnurent enfin le danger qu'ils s'étaient jusqu'alors plus ou moins déguisé; et sentirent qu'il «serait désormais étrange » der especter des brigands, parce qu'ils se disaient » patriotes, et de se croire libres, parce qu'une » vingtaine de mots républicains était consue au » plus infâme système de tyrannie (1). »

Arrêtons-nous un moment sur un fait très remarquable en lui-même, que l'histhoire a déjà caractérisé, mais qui doit être surtout relevé par nous, parce que nul autre ne montre mieux la mesure véritable de Mirabeau, et ne peut être placé plus haut parmi les titres de sa gloire.

Ce que voulait alors toute la partie saine de l'Assemblée, Mirabeau l'avait long-temps voulu tout seul, en quelque sorte, et si hautement qu'aucune popularité autre que celle d'un homme à tel point exceptionnel et entraînant, n'aurait pu résister à de pareilles manifestations. Seul, dans le côté gauche, il avait déclaré que l'élément démocratique ayant reçu de la constitution

(1) Ce sont les propres termes dont se sert Lafayette dans un billet transcrit par M. B. Sarrans jeune. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de* 1830. Paris, Thoisnier-Desplaces, tome I, page 70.

Digitized by Google

assez, sinon trop de force et de garanties, il était temps d'écouter la prudence législative qui conseillait de donner autant de garanties et de force à l'élément monarchique. Long-temps cette doctrine avait eu le tort impardonnable d'être celle de Mirabeau. Il fallait, avait-on dit, être pervers, vénal, parjure, apostat pour la soutenir. Et, cependant, au moment même où disparaissait l'homme dont la supériorité avait donné tant d'ombrage, excité tant de jalousies et de haines, son système devenait sage, devenait pur; et ce qui, naguère, avait été la combinaison perfide de l'ambition, de la cupidité et du crime, n'était plus, tout à coup, que la vertueuse entreprise du civisme et de l'honneur.

Un tel contraste est assurément étrange, mais on le trouve tout entier dans l'évolution rapide qui, en quelques semaines, amena le *triumvirat* à embrasser la cause contre laquelle il avait si ardemment combattu Mirabeau; et ce furent, en effet, Duport, Barnave et Alex. de Lameth, qu'on vit mettre le plus de chaleur et de suite à organiser la coalition qui, si elle avait été bien dirigée, aurait encore pu sauver la constitution et le Roi.

Pour bien comprendre les vues et les moyens de cette coalition, il faut se rappeler l'intention évidemment monarchique de cette fraude, que nous appellerons pieuse, par laquelle, après

Digitized by Google

l'événement de Varennes, l'Assemblée s'obstina à présenter comme un fait d'*enlèvement du Roi*, ce qui, de l'aveu public du monarque, était une évasion volontaire; il faut se rappeler la division que la catastrophe du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), digne et visible programme des journées du 20 juin et du 10 août 1792, avait jetée parmi les esprits ardens qui alors se partagèrent inégalement entre les deux camps opposés, les uns rangés du côté des clubs et des districts factieux, les autres, en très grande majorité, du côté de la municipalité et de la garde nationale. Il faut calculer tout le parti qu'une direction aussi forte et aussi habile que celle de Mirabeau, aurait tiré de cette circonstance si favorable, qu'il aurait de longue main provoquée, et résultait alors de l'indécision des journaux démagogues, pour la première fois dissidens entre eux, du découragement, de l'effroi des *Cordeliers*, et de l'inaction passagère des *Jacobins*, affaiblis par la scission compacte des *Feuillans*, par la retraite de tous les députés, moins trois ou quatre.

Il faut surtout examiner ce qu'on pouvait faire, ce qu'on voulait faire par la *révision* qui, comme nous l'avons établi, était de toutes les combinaisons réparatrices de Mirabeau, le moyen sur lequel il comptait le plus; par cette *révision* qu'il voulait confier à une législature en quelque sorte spéciale, dont il préparait la formation par ses

Digitized by Google

intelligences dans trente-six départemens, auxquels s'en seraient joints bien d'autres au moment opportun, puisque, plus tard, mais malheureusement trop tard, on en vit soixante-quinze adhérer à la publique et courageuse protestation de Lafayette, du 16 juin 1792; par cette révision qui pouvait être véritablement restauratrice, comme le sentirent fort bien les anarchistes, puisque quand ils furent victorieux, un an après, ils égorgèrent tous les *réviseurs* qui ne s'étaient pas exilés.

Ajoutons une autre considération : la mort de Mirabeau renversa son projet d'une seconde législature, appelée et façonnée à la *révision ;* celle-ci ne put être faite que par la première Assemblée qu'il y croyait impropre : et cependant l'essai qu'elle tenta prouve qu'il aurait pu s'en aider puissamment.

Il faut, en effet, reconnaître le dessein palpable qui, dans l'Assemblée nationale, avait présidé au choix des *réviseurs,* pris dès l'origine, et très sciemment, dans l'élite des constitutionnels; il faut remarquer que quand sept membres leur furent adjoints, le 5 août 1791, on en choisit six dans cette même opinion; enfin, en considérant quels furent les athlètes du débat de la révision, il faut se demander ce que les trois seuls républicains qui osèrent s'y hasarder, Robespierre, Buzot et Pétion, auraient pu faire contre une

Digitized by Google

coalition formée par Mirabeau, dirigée par Mirabeau, et composée d'hommes tous influens, tous entourés de partisans nombreux, qui voulurent *monarchiser* la révision; d'hommes tels que Thouret, Chapelier, Talleyrand, Emmery, Rabaud-Saint-Etienne, Demeuniers, Duport, Barnave, Alex. de Lameth, même Sieyes (1) d'un côté; Malouet, d'André, Clermont-Tonnerre, Beaumetz de l'autre; accord soudain, inespéré, dans lequel on peut voir ce qui restait de ressources à la royauté, et l'emploi qu'en aurait pu faire un chef d'association dont les forces eussent été véritablement en rapport avec ce grand mouvement des esprits.

Mais indépendamment de toutes ces combinaisons lentes, mesurées, habiles que projetait Mirabeau, personne ne peut douter qu'il n'eût aidé la prudence par la vigueur; qu'après avoir su conquérir la liberté sur le despotisme, il n'eût su la défendre contre le pire des despotismes, l'anarchie; et que celle-ci n'aurait pas fait reculer, dans l'exercice d'un grand pouvoir, l'homme qui, treize ans plus tôt, écrivait du fond d'une

(1) Sieyes imprimait les 6 et 16 juillet, en réponse aux interpellations de Thomas Paine, « que le gouvernement républicain est insuffisant pour la liberté; que, dans toutes » les hypothèses, on est plus libre dans la monarchie que » dans la république; et que le gouvernement doit être couronné par un pouvoir exécutif, unique, irresponsable, inviolable, héréditaire. »

Digitized by Google

prison rigoureuse : « Je dis et je soutiendrai à » toutes les puissances de la terre que les esclaves » sont aussi coupables que leurs tyrans ; et je ne » sais si la liberté a plus à se plaindre de ceux qui » ont l'insolence de l'envahir, que de l'imbécillité » de ceux qui ne savent pas la défendre (1).....»

Quoi que l'on puisse, au surplus, penser de ces conjectures, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Mirabeau n'aurait pas commis ou laissé commettre toutes les fautes qui, après lui, consommèrent si rapidement la ruine de la constitution et du trône, quand, en le perdant, la révolution EUT PERDU SA PROVIDENCE (2).

Est-ce de son gré, en effet, qu'aurait eu lieu la déclaration de Pavie (18 mai 1791), prélude funeste des conférences de Reishembach et de Mantoue, de la ligne de Pilnitz (27 août), et des armemens de Coblentz, et de la lettre impolitique de Léopold à l'Assemblée législative (3),

(1) *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 220.

(2) Cette belle expression est de Boissy-d'Anglas : « Il sem- » ble qu'à la mort de Mirabeau, la révolution ait perdu sa » providence, et qu'il ait emporté avec lui tout le bien » qu'elle pouvait produire. Dès ce moment, tous les partis » semblent n'avoir plus disputé entre eux que de fautes. » (Voir *Mirabeau et le cardinal de Retz*, tome 1, page lvij des *Discours et opinions de Mirabeau, précédés d'une notice historique sur sa vie*, par M. Barthe. Paris, Kleffer, 1820.)

(3) On sait que le modèle de cette lettre fut fourni par Duport et Barnave, qui faisaient ainsi menacer la France, et

Digitized by Google

et des manifestes délirans de Bouillé, de Brunswick, de Cobourg, et de l'invasion étrangère, et des soulèvemens du Languedoc et de la Bretagne, et enfin de cette suite de fautes irréparables par lesquelles les prétendus amis du Roi servirent la haine, accrurent la force, justifièrent la rage, assurèrent le triomphe de ses ennemis?

Est-ce du gré de Mirabeau qu'aurait eu lieu l'insensé voyage de Varennes, que seul, tout seul parmi les confidens de l'infortuné monarque (1), il avait si absolument interdit, et qui perdit tout, car « cette fuite donna à l'opinion une face tout-» à-fait nouvelle, effet qu'aucun tribun, aucun » talent n'eût jamais pu produire (2)? »

Et si au lieu d'une évasion à la frontière, dont le moindre indice aurait non seulement rompu tout rapport entre le Roi et son conseiller, mais encore détruit toute sympathie de la part de celui-ci, si, disons-nous, le roi avait opéré un simple déplacement à l'intérieur, Mirabeau aurait-il permis l'imprudente déclaration laissée par Louis XVI à son départ, comme s'il eût été certain du succès; déclaration qui fut ensuite le texte

dénoncer les jacobins, leurs anciens alliés, leurs anciens séides, par l'empereur d'Autriche!

(1) Necker lui-même ne s'y serait pas opposé, si l'on en croit Mme de Staël. (*Considérations*, etc., tome 1, p. 391.)

(2) M. J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 261.

Digitized by Google

fatal de toutes les accusations dirigées contre lui, et « une pièce de conviction à laquelle il n'y » avait rien à répondre (1)?»

Et si, à défaut de prétexte tiré de la fuite vers Montmédi, un autre prétexte eût fait naître la plus immédiate de ses conséquences, c'est-à-dire, la scène sanglante du Champ-de-Mars, à propos de la factieuse pétition qui demandait la déchéance du Roi, Mirabeau eût-il, par la crainte des aristocrates abattus, ménagé les anarchistes déchaînés? eût-il laissé perdre la victoire que, ce jour-là même, la constitution remportait sur la république? victoire dont la Lafayette sut jouir et non profiter (2)? eût-il commis la faute de reculer devant les Jacobins et les Cordeliers déconcertés par le décret qu'avait emporté l'éloquence de Barnave, appuyé par Lafayette (3), et qui,

(1) Ferrières, tome 2, page 426.

(2) *Cùm victoriâ posset uti, frui maluit* (Florus.)

On sait trop que la proscription du général, l'assassinat judiciaire du vertueux Bailly, et tant de crimes subséquens, furent prétextés par cette application, pour ainsi dire unique, à Paris du moins, de la *loi martiale* que la Convention devait naturellement abroger, et qu'elle abolit, en effet, le 23 juin 1793.

(3) « Ce fut moi qui, dans la dernière séance, à l'appui de » l'éloquent discours de Barnave, demandai qu'on mît le dé» cret aux voix. » (*Lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen*, page 439 du tome 2 de l'ouvrage intitulé : *Louis-Philippe*, etc., par B. Sarrans jeune, Paris, 1834.)

Digitized by Google

rendu malgré eux, malgré leur tentative d'émeute, déchargeait Louis XVI de toute accusation? Mirabeau eût-il laissé sans exécution le décret du 29 septembre qui était dirigé contre eux? n'eût-il pas trouvé, pour fermer leur hideux repaire, la vigueur que d'autres avaient montrée avant lui, que d'autres montrèrent après (1)? n'eût-il pas, sur-le-champ, fait étouffer ces deux foyers d'anarchie par l'Assemblée, par la garde nationale, dont l'indignation, quoi qu'elle répondît à l'indignation universelle, fut si malheureusement inerte et stérile, faute d'impulsion de la part du pouvoir exécutif? Mirabeau aurait-il laissé en paix et en liberté les démolisseurs de la constitution, les prédicateurs du régicide, Danton, Camille Desmoulins, Marat, Brissot, Buzot, Rotondo, Hébert, Fabre-d'Églantine, Chaumette, Fréron, Gorsas, Carra, et tant d'autres? n'aurait-il pas su trouver dans leur retraite les deux premiers et Robespierre, qui se cachèrent au

(1) Sans insister sur la répression de plusieurs émeutes, telles que celles des 22 et 28 février, et 18 avril 1791, à l'occasion du départ de Mesdames, de l'attaque de Vincennes, du projet de voyage du Roi à Saint-Cloud, nous voulons parler de l'abolition du *Club monarchique* en janvier 1791; des *Jacobins*, en 1794, par les thermidoriens, et leur *Jeunesse dorée;* de la *Société du Panthéon, de la Réunion du manége*, en 1796, par le Directoire, qui sut bien dissoudre même l'assemblée des *électeurs du Théâtre-Français*, etc.

Digitized by Google

premier signe de vigueur de la part de l'autorité? enfin Mirabeau n'aurait-il pas su dire à l'Assemblée, plus tôt, plus à propos, d'une voix plus éclatante, soutenue d'une action plus vigoureuse, ces belles paroles de Lafayette : « Que le » règne des clubs, anéanti par vous, fasse place » au règne de la loi; leurs usurpations à l'exer- » cice ferme et indépendant des autorités consti- » tuées; leurs maximes désorganisatrices aux » vrais principes de la liberté; leurs fureurs dé- » lirantes au courage calme et constant d'une » nation qui connaît ses droits et les défend; » enfin leurs combinaisons sectaires aux vérita- » bles intérêts de la patrie, qui, dans ce moment » de danger, doit réunir tous ceux pour qui son » asservissement et sa ruine ne sont pas les objets » d'une atroce jouissance, ou d'une infâme spé- » culation (1). »

D'un autre côté, Mirabeau aurait-il manqué à son système, au but de toutes ses combinaisons politiques, quand vint le moment de réviser la constitution, quand l'extrême gauche de l'Assemblée constituante fut devenue constitutionnelle, et le *triumvirat* chef des Feuillans? « lorsque les » partisans de l'ordre nouvellement établi se réu-

(1) Lettre adressée par Lafayette à l'Assemblée législative le 16 juin 1792. (Voir *Lafayette et la révolution* de 1830, par B. Sarrans jeune, tome I, page 43.)

Digitized by Google

» nirent, et renoncèrent à des dissidences qui » n'avaient pas été sans inconvénient pour leur » cause, lors même que l'Assemblée était toute-» puissante; et qui devenaient périlleuses au mo-» ment où l'émigration la menaçait d'un côté, et » la multitude de l'autre (1)? » Mirabeau aurait-il laissé s'anéantir par une protestation vaine deux cent quatre-vingt-dix voix, qui ne voulurent pas s'unir à l'œuvre de régénération (2)? aurait-il manqué d'habileté ou de force, pour empêcher ou pour contraindre, faire taire ou faire parler les ineptes amis du Roi, qui, les uns par leur lâche égoïsme, les autres par leurs combinaisons machiavéliques (3), ceux-ci par leur résistance

(1) M. A. F. Mignet, tome 2, page 197.

(2) Cette tactique à la fois puérile et désastreuse des protestations, n'était pas nouvelle. Une des plus remarquables avait été celle d'avril 1790, provoquée, comme depuis, par l'abbé Maury et par d'Eprémesnil, signée aussi dans l'église des Capucins, par un même nombre de deux cent quatre-vingt dix opposans, que révoltait le refus de déclarer la religion catholique *religion de l'état*.

Que de fautes et de malheurs ne devait pas produire un tel aveuglement politique!

(3) On sait trop qu'il entrait dans certains calculs de *pousser tout au pire*. « Le parti des aristocrates, dont la résistance » avait été peu chevaleresque, adopta dès les premiers temps » l'acrimonieuse politique de préférer à l'ordre civique la » monarchie, aux lois utiles les mauvaises mesures, aux choix » politiques les choix avilissans ou dangereux. » (*Lettre de Lafayette à M. d'Henniny, bailli de Ploen*, p. 417.)

Digitized by Google

insensée, ceux-là par leur assistance maladroite, paralysèrent tant d'efforts réparateurs, sur le but desquels ils ne pouvaient cependant pas se méprendre? Mirabeau aurait-il laissé, à elle-même et sans appui, la coalition, projetée dans ses plans, mais mal liée après lui, des constitutionnels de toutes nuances qui, unanimes sur le but, ne purent l'être sur les moyens; qui, par leurs relations mal cachées, par leur désaccord au moment décisif, n'excitèrent que des défiances (1)? Et cependant « en examinant les discours des uns et » des autres, on y découvrait un fond d'indépen» dance et de religion constitutionnelles, qui » nous manque aujourd'hui, et l'on était forcé

(1) Il avait été convenu entre Malouet et Barnave que le premier attaquerait la constitution avec une âpreté capable d'empêcher toute supposition d'un concert secret; et que Barnave, en défendant les points principaux, laisserait à découvert les dispositions dont la réforme convenue d'avance serait, après une résistance feinte, accordée par les voix coalisées.

Mais la manœuvre s'exécuta maladroitement; déjà les constitutionnels étaient découragés par la défection de la plus grande partie de leurs alliés présumés du côté droit, lorsque Malouet alla beaucoup trop loin. Chapelier crut que son parti était trahi, et qu'on le soupçonnerait de trahir, en le voyant abandonner des principes qu'il ne voulait pas déserter, mais seulement adoucir. Dès lors il fit ôter la parole à Malouet, et l'on vit avorter tout ce qu'on avait attendu d'utile de la révision constitutionnelle.

Digitized by Google

» d'y reconnaître que les propositions les plus » suspectes comme les plus hostiles, en appa- » rence, laissaient une liberté telle que jamais un » grand peuple n'en a possédé de pareille, soit » dans les siècles passés, soit dans les temps mo- » dernes (1); en un mot, si Mirabeau eût vécu, au » lieu d'une révision insignifiante et inefficace, » parce qu'elle ne corrigea rien, l'Assemblée ne se » fût-elle pas hâtée de rendre au pouvoir royal, » qu'elle conservait, plus de force et d'intensité ; » et aux institutions qu'elle avait créées, plus de » cohérence et de liaison (2)? »

Enfin, pour terminer cette énumération qu'il serait facile de développer, nous ne rencontrerons aucun doute quand nous affirmerons :

Que Mirabeau aurait pris toutes les mesures nécessaires pour composer une seconde législature favorable à ses vues restauratrices ;

Que c'est seulement après avoir acquis toute certitude à cet égard, qu'il aurait laissé séparer la première Assemblée ;

« Que, si Mirabeau eût vécu, l'Assemblée en » se retirant, comme ayant fini la révolution, » n'eût pas laissé subsister après elle, tous les » instrumens dont elle s'était servie alors qu'il

(1) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 358.

(2) Boissy-d'Anglas, *Parallèle entre Mirabeau et le cardinal de Retz*, page lviij.

Digitized by Google

» n'avait fallu que détruire, et qu'il était si dan-
» gereux de conserver, alors qu'il ne fallait plus
» que maintenir (1); »

Que, s'il n'eût pas voulu ou pu empêcher Lafayette d'imiter l'Assemblée, en se retirant au moment où il fallait rester, s'il n'avait pu empêcher le général d'abdiquer (le 8 octobre 1791) le commandement de la garde nationale, il l'aurait du moins placée sous les ordres d'un chef énergiquement constitutionnel, au lieu de la dissoudre, pour ainsi dire, au lieu de renverser la seule barrière qui contint l'anarchie, qui défendit le trône et la constitution, c'est-à-dire de morceler entre six chefs égaux, la direction qui dès lors manqua d'unité, par conséquent de suite, d'ensemble, de force, et qui ne fut plus réorganisée que pour tomber entre les mains de l'émeutier en chef du faubourg Saint-Antoine, de Santerre;

Que Mirabeau, qui s'était entouré, *au département de Paris*, des plus purs constitutionnels, se serait efforcé de retenir le vertueux Bailly; et que, s'il n'avait pu vaincre sa résistance, s'il n'avait point favorisé la candidature municipale de Lafayette, il aurait, du moins, empêché le Roi de lui préférer le républicain Pétion, et de

(1) Boissy-d'Anglas, *Parallèle entre Mirabeau et le cardinal de Retz*, page lviij.

Digitized by Google

briguer en sa faveur quelques-unes des 6,708 voix, sur 10,632, qui conférèrent la formidable autorité de maire de Paris, au plus mortel ennemi du trône, à l'homme qui voulait mettre le gouvernement de l'État dans la municipalité de Paris, et qui, dès le premier jour, organisa les événements des 20 juin et 10 août 1792 ;

Que Mirabeau n'eût pas laissé placé autour de Pétion, Manuel comme procureur-syndic de la commune, Danton comme substitut ; comme membres du conseil général, Tallien, Billaud de Varennes, et Robespierre, qui était en même temps accusateur public du tribunal criminel, dont Bazot était vice-président (1).....

Non, Mirabeau n'aurait pas commis, non, il n'aurait pas laissé commettre tant de fatales erreurs ; il alliait, en politique, la raison qui observe, la prudence qui calcule, la sagacité qui devine, la fermeté qui décide, la volonté qui s'opiniâtre, l'audace qui ose, la vigueur qui agit, la ténacité qui persévère ; il avait la haute intelligence et l'habileté consommée, l'indomptable courage et le vaste génie que réclament, qui maîtrisent de telles conjonctures ; il aurait sauvé la constitution, le Roi et la France !

Ici se termine notre tâche. Trop faible d'in-

(1) On sait que cette nomination de Robespierre empêcha Ad. Duport lui-même d'accepter la place de président.

Digitized by Google

struction et de facultés pour y suffire pleinement ; né trop tard pour avoir des souvenirs personnels ; privé trop tôt des réviseurs naturels qui ont approuvé l'intention de notre entreprise, mais qui n'en ont pas pu surveiller l'exécution, nous sommes resté trop au dessous des exigences de notre propre sentiment, pour que nous puissions nous flatter d'avoir entièrement répondu au sentiment public et à ses exigences légitimes. Mais, du moins, nous avons recueilli les élémens authentiques, et posé les incontestables bases d'un meilleur travail ; nous avons ôté tout crédit aux ignorantes et mensongères biographies qui ont précédé celle-ci. Mirabeau, désormais, ne peut plus être méconnu comme il l'a été ; un tel homme trouvera dans l'avenir un historien digne de lui.....; bientôt, sans doute, l'oubli effacera le souvenir de l'obscur collecteur de tant de matériaux ; cependant, il n'en aura pas moins sa récompense, la seule qu'il ait ambitionnée, car, employés par des mains plus habiles, ces matériaux composeront quelque jour un monument glorieux qui ne sera pas détruit, mais au contraire éternisé par le temps.

Mirabeau comptait sur le temps. La Providence, dans ses impénétrables desseins, avait abandonné aux fautes de Mirabeau des années de jeunesse saine et forte, dont trois furent absorbées tout entières par les tortures morales de Vincen-

Digitized by Google

Souvenez vous que la seule devise
qui nous soit venue de l'antiquité
~~est~~ celle d'Eschylle: ne porte que ces mots: au temps. eh
bien: cette devise est la devise de
quiconque aime sincèrement et
veut tout la gloire. au temps:
ils auront beau faire: je serai
personnellement ~~bien~~ pure et bientôt où le
temps repondra pour moi; car j'en appelle
au le temps et non pour les partis.

Digitized by Google

nes; depuis, elle lui mesura plus sévèrement la vie; elle n'accorda à sa régénération que vingt-deux mois de virilité souffrante et maladive, pour suffire à des travaux surnaturels, pour montrer son génie dans tout son éclat; pour effacer son passé, pour s'immortaliser dans un avenir indéfini. Elle lui avait donné la volonté et la force, elle lui refusa le temps de restaurer et de sauver sa patrie..... Mais quelque brefs que fussent les jours de réparation obtenus, quelque douleur qu'il éprouvât en les voyant finir avant d'avoir pu les couronner par le plus assuré comme par le plus glorieux des triomphes, Mirabeau avait compris le pardon de la Providence et son bienfait; il se reposait sur elle, pour un monde meilleur; et quant aux idées terrestres, dont les hommes de cette trempe ne peuvent jamais se détacher tout-à-fait, Mirabeau, répétons-le, confiait au temps son nom et sa mémoire, il comptait sur le temps, comme le prouve cette phrase touchante, dont nous donnons ici le *fac simile* :

« Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous » soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne » porte que ces mots : Au temps. Eh bien! cette » dédicace est la divise de quiconque aime sincè- » rement, et avant tout, la gloire. Au temps : ils » auront beau faire : je serai moissonné jeune, et

Digitized by Google

» bientôt, ou le *temps* répondra pour moi, car » j'écris et j'écrirai pour le vrais et non pour les » partis. »

FIN DU TOME DOUZIÈME ET DERNIER.

PB-38826-SB
539-15
5-C
B/T

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 013 421 032
DC
146
M7A3
v.12

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE
OCT 30 2000
OCT 30 2000

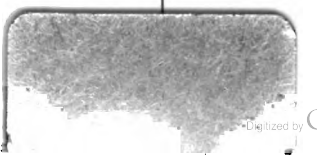

Digitized by Google

Digitized by Google